N° 3

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 28 Décembre 1933

Pages

Conseil Municipal :

Président. — Roger Salengro 474

Secrétaire. — Jean Lévy 474

Vœux. — Bains Lillois. Ouverture le lundi après-midi. Vœu de M. Duprez, Conseiller municipal 474

Communication de M. le Maire 474

Hospices. Affichage des menus. Intervention de M. Duprez, Conseiller municipal 636

Déclaration de M. le Maire 637

Sou de poche aux hospitalisés Anciens Combattants. Intervention de M. Duprez, Conseiller municipal 636

Déclaration de M. le Maire 637

Palais de Justice. Agrandissement. Vœu de M. Lévy, Adjoint .. 524

Hôtel des Archives Départementales. Construction d'un nouvel hôtel 524

Maison d'arrêt. Démolition. Vœu de M. Lévy, Adjoint 524

Délégations. — Listes électorales politiques pour 1934. Révision 481

Chambre d'Agriculture. Listes électorales pour 1934. Révision 481

Chambre des Métiers. Listes électorales pour 1934. Révision 482

Conseil des Prud'hommes. Listes électorales pour 1934. Révision. 482

Tribunal et Chambre de Commerce. Listes électorales pour 1934. Révision 482

Pages

Subventions. — Association Valentin Haüy 487
Centenaire de Duployé 488
Groupe Espérantiste Ouvrier Lillois (Congrès du) 491
Laboratoire d'Hydrogéologie 583
Communication de M. le Maire 584
Monument Albert Crombez 492
Monument à la mémoire de M. Aldebert 582
Communication de M. le Maire 583
Caisse de Solidarité du Personnel des Services Publics du Département du Nord 662
Fédération des Aéro-Clubs du Nord de la France (Congrès de la) 490
Communication de M. le Maire 490
Fédération des Groupements Commerciaux (Congrès de la) 490
Communication de M. le Maire 491
Fédération Internationale de la Teinture et du Nettoyage (Congrès de la) 582
Syndicat National des Experts-Comptables de France et des Colonies (Congrès du) 488
Syndicats des Journalistes et Ecrivains Français (Congrès des) .. 489
Communication de M. le Maire 489
Soutien Artisanal (Exposition-concours par le) 491
Travailleurs Indépendants. Caisse de Secours contre le chômage. Observations préfectorales 630
Observations de M. Lahaye, Conseiller municipal 631
Déclaration de M. le Maire 633
Adresses et cérémonies. — Chimie Industrielle (13e Congrès de). Remerciements 477
Distribution de charbon aux chômeurs complets. Remerciements de M. Bauche, Conseiller municipal 475
Fête Fédérale de Gymnastique Féminine. Remerciements de M. le Maire de Charleville 478
Remerciements de M. le Maire de Saumur 478
Remerciements de l'Association Sportive « Sylvae Stella » . 478
Fédération du Nord des Anciens Prisonniers de Guerre (15e Congrès National). Remerciements 478
Funérailles de M. Parmentier, ancien Adjoint au Maire. Remerciements de la famille 476

Pages

Groupements de Défense de l'Ecole Laïque. Remerciements divers 479
Erection d'un monument à Ephrem Coppeaux. Remerciements .. 477
Inauguration, au Cimetière de l'Est, du monument Léon Trulin. Remerciements de la famille 476
Incendie de la Papeterie Clabaut à Marquette. Remerciements de M. le Maire de Marquette 476
Noces d'or des époux Loquet-Baert. Médaille d'or de la Ville. Remerciements 475
Séjour à la Casa Velazquez. Remerciements de M. Desrumaux .. 477
Visite du Conseil Municipal d'Hénin-Liétard. Remerciements de M. le Maire d'Hénin-Liétard 479
Catastrophe de Lagny. Hommage de sympathie 849
Vœu de prompt rétablissement à M. Bardou, Adjoint 474

Administration Municipale :

Impressions. — Fourniture d'imprimés hors-série, budgets et comptes, et affiches administratives. Année 1934. Marché Imprimerie Ouvrière 649
Fourniture d'imprimés. Adjudication pour les années 1934-1935. Cahier des charges 649

Baux :

Locations diverses. — Occupations temporaires d'immeubles communaux. Homologation 497
Presbytères. 23, rue du Pont Neuf. Denecker 494
3, place du Prieuré. Lesage 495
123, rue Royale. Hémery 496
14, Terrasse Sainte-Catherine. Thône 496
Occupations temporaires de terrains communaux. Homologation 498
Terrain, rue Saint-Bernard, 51. Fixation de la redevance .. 499
Prise en bail. — Hangar, angle des rues d'Avesnes et Lamartine 499

Contentieux :

Autorisations d'ester. — Contre Louis Blin 584
Contre Van Cleef et Arpels 584
Contre Wuchsa 504
Honoraires d'avocat. — Defert. Règlement 510

Pages

Transactions. — Accident Parent. Règlement 506
Accident Caby (paveur). Règlement 504
Accident Durand (manœuvre). Règlement 505
Accident matériel (berlines n°s 2, 13, 36 bis, 41, 48, Propreté Publique). Admission en recette 507
Accident matériel (berline n° 23, Propreté Publique). Règlement 508
Dégâts. Accident, rue de Trévise. Règlement 507
Immeuble, 169, rue Solférino. Règlement 506

Dons et Legs :

Legs Hagelstein. — Avis 587

Fêtes et Cérémonies :

Foire d'Août-Septembre. — Décoration lumineuse. Marché Etablissements Vasseur 511

Police Administrative :

Etat-civil. — Frais de confection des tables décennales. Années 1923 à 1932 551

Administrations diverses :

Contributions Directes. — Contribution mobilière. Minimum de loyer pour 1934 486
Revision des propriétés non bâties. Désignation des classificateurs. 581
Guerre. — Démantèlement. Redressement du boulevard de la Moselle. Déplacement de la voie du Chemin de fer de ceinture. Marché 532
Dérasement en régie des fortifications. Location d'attelages pour transports. Adjudication. Cahier des charges 607
Traction animale des wagonnets de voie de 0 m. 60. Montant des travaux exécutés à l'entreprise 531
Traction hippomobile des wagonnets. Extension de l'entreprise 609
Entre la rue Saint-Bernard et le prolongement du Chemin de Bargues. 17e lot 608
Fortification dérasée, entre la rue de Tournai et le boulevard Louis XIV. Aménagement 663

Pages

Fortification dérasée, entre la Foire Commerciale et la rue Gustave Delory prolongée. Aménagement des terrains vagues 607
Citadelle. Classement comme monument historique. Avis 588
Allocations militaires. Armée active. Avis 809-810
Réservistes. Avis 811-812
Armée active. Sursis d'incorporation. Avis 480

Bâtiments Communaux :

Assurances. — Automobiles. Remplacement de police 484
Avenant 485
Règlement de sinistres. Immeuble, 7 bis, rue de Roubaix 510
Pavillon, rue Jeanne Hachette, 47 509
Entretien des propriétés communales. — Substitution d'entreprise 539
Chauffage. — Bois d'allumage. Marché Emile Creus 606
Fourniture de coke. Adjudication. Cahier des charges 517
Vidange des fosses d'aisance. — Marché Vlasseman 556
Hôtel de Ville. — Chauffage et ventilation. Conduite. Marché Société Sulzer 522
Bibliothèques. Réception définitive 519
Substitution d'entreprise 539
Cabinet des Adjoints. Mobilier. Marché Pierre Lehouck et Cie .. 595
Aile du Beffroi. Chauffage central. Honoraires d'expert 522
Installations électriques intérieures. Réception et décompte définitifs 595
Aile du Beffroi et Beffroi. 1er lot. Retenue de garantie. Limitation. 594
Grand'Garde. — Remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès . 593
Palais des Beaux-Arts. — Couverture de la cour intérieure et construction de trois galeries. Dépenses autorisées de différents lots. Modification 525
Chaudières. Epreuve décennale. Réfection des massifs. Marché De Bruyne 526
Chauffage et ventilation. Conduite et petit entretien. Marché Société Grouvelle-Arquembourg 527
Grand Théâtre. — Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Grouvelle-Arquembourg 528
Lycée Fénelon. — Réfectoire des professeurs. Acquisition de mobilier. Marché Poulet et Dobbelaere 657

Pages

Ecoles primaires élémentaires et supérieures. — Aménagement de classes : 1° ouverture de crédit ; 2° marché 603
Ecoles communales. — Bibliothèques. Réception définitive 519
Fourniture de bois. Cahier des charges 544
Entretien des becs d'éclairage. Marché Société Française d'Incandescence par le Gaz 520
Classes provisoires au Faubourg d'Arras. — Construction 652
Ecoles Turgot et Renan. — Agrandissement et transformation. Dépenses autorisées de différents lots. Modification 520
Mobilier. Marché Société Léo Wiart et Cie 656
Ecole maternelle Jules Simon. — Reconstruction. 14e lot : installations sanitaires. Adjudication. Cahier des charges 521
Logement de la Directrice. Frais de déménagement. Règlement .. 521
Camps de vacances, rue du Chevalier Français. — Construction d'une clôture en ciment armé. Marché Hayem 606
Eglise Saint-Maurice. — Restauration. Crédit d'ordre 626
Halles Centrales. — Etaux. Suppression d'une cloison 522
Halles Saint-Martin. — Suppression. Déplacement du Bureau de Police et du Magasin des décors. Travaux d'aménagement 604
Halles aux Sucres. — Magasin des décors. Travaux d'aménagement 604
Crèche de Fives. — Remise en état du parc 653
Bâtiments des forages. — Travaux de sculpture. Marché Borrewater 623
Etablissement de bains, rue Dupuytren. — Restauration et agrandissement. 591
Etablissement de bains, rue des Sarrazins. — Installations de sonneries. Réfection. Marché Coulon 517
Nouveau Commissariat Central de Police. — Construction. Extension de l'adjudication de différents lots 593
Installation d'un ascenseur. Adjudication. Cahier des charges .. 596
12e lot : ferronnerie. Adjudication. Cahier des charges 596
Bureau de Police, rue du Fresnes. — Travaux d'aménagement 604
Caserne Bouvines. — Aménagement des locaux existants et construction de nouveaux logements 605
Caserne Malus. — Aménagement des locaux existants et construction de nouveaux logements 605
Electrification. Marché Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques 518
Immeuble, rue du Faubourg des Postes, 309. — Alimentation en eau. Résiliation du contrat 541

Pages

Immeubles :

Grands Travaux. — Nouveau Port en Haute Deûle. Acquisition de terrains au voisinage du Port Vauban. Honoraires de M. Guyonnard, géomètre-expert. Règlement 516

Achat d'immeubles. — Acquisitions diverses. Demande de déclaration d'utilité publique 535

Enrico Ferri, 27 (rue). Demessine 512

Sahuteaux, 8 (rue des). Planquaert-Plumecocq 513

Demande de déclaration d'utilité publique 514

Achat de terrains. — Corne de Gand 511

Terrains de zone. Sentier des Dondaines, 10 514

A La Madeleine. Veuve Cordonnier 515

Gras-Desailly 516

Abandon de terrain. — Rue Denis du Péage, à Marquette. Classement par la Commune de Marquette. Abandon du sol de rue par la Ville de Lille, propriétaire riveraine 563

Expropriations. — Terrain de zone, avenue Julien Destrée. Indemnité Ducrocq 662

Indemnité, Veuve Hannoir 662

Vente d'immeuble. — Rue des Genêts. Aliénation par adjudication publique 591

Vente de terrains. — Abords de la Porte de Valenciennes. Maison des Etudiants. Affectation des fonds 589

Abords de la Porte Louis XIV. Maison des Etudiantes. Affectation des fonds 590

Eviction de locataires. — Enrico Ferri, 27 (rue). Indemnité Brasserie E. Vandame 500

Indemnité Cromar 501

Etaques, 54-56 (rue des). Indemnité Platel 502

Faubourg d'Arras (rue du). Indemnité Gryson 502

Paris, 289 (rue de). Indemnité Scrive-Corman 585

Indemnité Vuylsteck 586

Robleds, 56-58 (rue des). Indemnité Veuve Derycke 503

Urbanistes, 19 (rue des). Indemnité Peirsegaele 503

Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette 539

Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :

Tramways. — Foire Commerciale. Aménagement des voies d'accès 535

Pages

Promenades. — Jardins. — Squares :

Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Dépenses autorisées de différents lots. Modification 610

Chauffage au gaz. Marché Compagnie Continentale du Gaz 528

Voirie :

Matériel et matériaux. — Vente de pierres. Admission en recette 542

Vente de vieux matériaux. Admission en recette 541-614

Quartiers. — Lotissements. Entre les rues du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée et Saint-Luc. Avis 560

Arbrisseau (rue de l'). Avis 559

Claude Lorrain prolongée (rue). Avis 654

Faubourg d'Arras (rue du). Avis 654

Faubourg des Postes (rue du). Avis 560

Saint-Luc (rue). Avis 562

Alignement. — Rue Lamarck, angle rue Guillaume Werniers. Plan partiel 534

Ouverture de rues. — Cité Hospitalière. Création d'une voie reliant le Chemin de l'Epinette à la rue Godefroy Cavaignac 532

Terrain situé entre les rues du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée et Saint-Luc. Avis 560

Dénomination de voie publique. — Avenue du Peuple Belge — anciennement : quai de la Basse Deûle — 651

Rues particulières. — Allard Dugauquier (rue). Lotissement défectueux. Projet d'aménagement. Avis 558

Degland (rue). I) Mise en état de viabilité ; II) Classement ... 639

Dieu de Marcq prolongée (rue du). Mise en état d'assainissement et de viabilité. Participation de la Ville 640

Réaumur (rue). Lotissement défectueux. Demande de garantie communale pour l'obtention d'un prêt 642

Voirie Nationale, Départementale et Chemins Vicinaux. — Budget 1934 .. 638

Emprises :

Occupation du domaine public communal. — Autobus. Droits de stationnement. Voitures en service supplémentaire. Tarif 625

Pompes fixes mesureuses d'essence installées sur les routes nationales. — Modification des redevances 537

Au-dessus du sol. — Marquise, 44, rue Gantois. Splingard. Suppression .. 537

Pages

Lampes et lanternes. — 104 bis, boulevard de la Liberté. Globe. Terrain. Suppression 537
43, rue Nicolas Leblanc. Globe. Rémy. Suppression 537

Canaux. — Egouts. — Ponts :

Canaux. — Canal de la Haute Deûle. Amélioration. Participation de la Ville 615
Nouveau Port. Construction. Participation de la Ville 615
Egouts. — Entretien. Fourniture de ciment. Marché Veuve Louis Collin et Fils 533
Construction. Rues de la Bassée et Bonte-Pollet. 1er lot. Réception définitive 619
Rue des Bateliers prolongée. Réception définitive 621
Boulevard Carnot, entre les rues des Arts et des Canonniers. 2e lot. Réception définitive 620
Rue Jean Jaurès. Réception définitive 620
Boulevard du Maréchal Vaillant 621
Rue du Pont Neuf. Réception définitive 621
Rue de la Vieille Aventure 622
Rues du Faubourg de Valenciennes et du Grand Balcon, entre la rue de l'Est et l'égout existant rue du Grand Balcon. Décompte définitif 620
Ponts. — Pont Supérieur. Construction d'une seconde passerelle pour piétons 651

Pavages. — Chaussées empierrées :

Fourniture de ciment. — Marché Veuve Louis Collin et Fils 533
Fourniture de sable. — Adjudication. Cahier des charges 533
Adjudication infructueuse. Marché de gré à gré. François Bernard 612
Cylindre à vapeur. — Remise en état. Marché Compagnie de Fives-Lille .. 613
Transport de matériaux. — Adjudication. Cahier des charges 612
Marché Veuve Omer Gyselinck et Fils 611
Aménagement du quai de la Basse-Deûle. — Fourniture de granit. Réception définitive 523
2e lot : fourniture de pierre dure taillée. Réception définitive 524

Propreté Publique :

Assurance des voitures arroseuses. — Avenant 486

Pages

Enlèvement des fumiers. — Cahier des charges 580
Ferrage des chevaux et soins vétérinaires. — Marché Faillie 580
Fournitures diverses. — Cahier des charges 580

Théâtres :

Ouverture de crédit 542
Saison 1933-1934. — Dépenses de l'exploitation. Prise en charge par la Ville 543
Résultats de l'exploitation théâtrale. Communication de M. le Maire 543
Fourniture des lampes électriques nécessaires aux décors. — Cahier des charges 527

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts de Paris. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934 598
Ecole des Beaux-Arts. — Création d'un cours de modelage et de sculpture pratique et d'un cours de dessin géométrique 596
Conservatoire National de Musique. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934 598
Conservatoire de Bruxelles. — Bourse remboursable. Année scolaire 1933-1934 598
Œuvre Pie Wicar. — Frais de concours. Remboursement 544
Pensionnaire à Rome. Esther Rogeau 597

Enseignement Supérieur :

Faculté de Droit. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934 .. 598
Faculté des Lettres. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934 . 598
Faculté de Médecine. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934. 598
Faculté des Sciences. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934. 598

Enseignement Secondaire :

Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1933-1934 598
Observation de M. Favières, Adjoint 601
Lycée Fénelon. — Bourses et subsides. Année scolaire 1933-1934 598
Observation de M. Favières, Adjoint 601
Internat municipal. Budget 1934 637

Pages

Achat d'une machine à laver la vaisselle. Marché Compagnie Internationale Hobart 547
Fournitures diverses. Marchés 547

Enseignement Technique :

Ecole Baggio. — Installation de protecteurs aux machines-outils des différents ateliers. Marché Bayart et Bour 602
Cantine. Fourniture de légumes frais. Marché Emile Petyt 656
Fournitures diverses. Marchés 655
Ecole Valentine Labbé. — Achat de machines à écrire. Marché Manufacture d'Armes de Paris 602

Enseignement Primaire :

Ecoles primaires élémentaires. — Vacances. Année 1933-1934. Fixation .. 548
Aménagement de classes : 1° ouverture de crédit ; 2° marché 603
Personnel enseignant. Indemnité de départ 604
Ecoles primaires supérieures. — Aménagement de classes : 1° Ouverture de crédit ; 2° marché 603
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Fourniture de denrées alimentaires. Marchés divers 603
Fourniture de viande. Marché Boucheries Alfred Boijaud 545
Ecole maternelle, rue Bohin. — Création 652

Enseignement Industriel et Commercial :

Ecole des Hautes Etudes Commerciales. — Bourses remboursables. Année scolaire 1933-1934 598

Ecoles de l'Etat :

Ecole Centrale des Arts et Manufactures. — Bourse remboursable. Année scolaire 1933-1934 598
Ecole Militaire de Saint-Cyr. — Avis sur bourse. Pierre Noël 546
Ecole Polytechnique. — Avis sur bourse. Jacques Labarre 546

Assistance :

Assistance aux familles nombreuses 814
Assistance aux femmes en couches 845
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Allocation complémentaire 843
Assistance à domicile 816
Hospitalisation 837

Pages

Bureau de Bienfaisance :

Finances. — Comptes d'administration et de gestion du Receveur. Exercice 1932 634
Budget supplémentaire. Exercice 1933 635
Budget primitif. Exercice 1934 635
Caisse des Retraites des employés. — Règlement 624
Cité Philanthropique. — Aménagement en jardins des cours intérieures .. 610
Dispensaire de Fives. — Installation, rue Bourjembois 623

Hospices :

Inhumation des indigents. — Fourniture de cercueils. Cahier des charges . 556
Caisse des Retraites des employés. — Règlement 624
Finances. — Budget primitif. Exercice 1934. Avis 636
Baux. — Location d'immeuble, rue Nationale 233-235 et rue Catel-Béghin, 3. Avis 549
Immeubles. — Acquisition d'immeuble, rue du Barbier Maës, 4 bis. Avis .. 661
Lotissement de terrain à Marcq-en-Barœul. Avis 641
Echanges de terrains à Marcq-en-Barœul. Avis 549
Hôpital de la Charité. — Service de radiologie. Transformation et aménagement. Avis 624

Œuvres diverses :

Chômage. — Travailleurs Indépendants. Caisse de secours contre le chômage. Subvention. Observations préfectorales 630
Observations de M. Lahaye, Conseiller municipal 631
Déclarations de M. le Maire 633
Allocation supplémentaire pour le loyer du chômeur. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal 658
Distribution de vivres. Emploi de la souscription publique. Crédit d'ordre 552
Chômeurs fréquentant les débits de boissons ou les salles de spectacles. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal. 658
Communication de M. le Maire 659
Radiation de vieux travailleurs. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal 658
Communication de M. le Maire 659

Pages

Fonds Municipal de chômage complet. Modification du règlement. Cours professionnels obligatoires pour les chômeurs et enfants de chômeurs de 13 à 18 ans 657

Caisse Municipale de chômage partiel. Modification du règlement. Cours professionnels obligatoires pour les chômeurs et enfants de chômeurs de 13 à 18 ans 657

Office Public Municipal d'Habitations à bon marché. — Budget primitif 1934. Avis 637

Réduction de loyers aux familles nombreuses assistées. Demande de M. Lahaye, Conseiller municipal 638

Crèches Municipales. — Assurance du personnel et des enfants confiés en garde 483

Fourniture de lait. Marché Decherf 545

Crèche de la rue de Lannoy. Achat d'une machine à repasser. Marché Vandenostende 554

Œuvres privées, philanthropiques, d'assistance et de bienfaisance. — Subventions. Répartition du crédit 629

Vente du timbre anti-tuberculeux. — Observation de M. Duprez, Conseiller municipal 849

Recettes :

Dommages de guerre. — Versement sur titres de créance. Admissions en recette 554-626

Cotes irrécouvrables. — Divers produits communaux. Admission en non-valeur 552-627

Taxe sur les chiens. Admission en non-valeur 628

Occupation du domaine public communal. — Autobus. Droits de stationnement. Voitures en service supplémentaire. Tarif 625

Taxe. — Abattoirs. Désinfection des véhicules. Modification de la taxe ... 625

Dépenses :

Crédits supplémentaires. — Insuffisance de crédits. Exercice 1933 549

Services municipaux. Fourniture d'habillement 579

Budgets et Comptes :

Budget primitif 1934 663

Communication de M. le Maire 667

Remerciements divers adressés par M. le Maire à ses collaborateurs et aux membres de l'Administration Municipale .. 667-668

Pages

Observation de M. Lahaye, Conseiller Municipal 808
Communication de M. le Maire 808
Observation de M. Masson, Adjoint 808

Alimentation :

Abattoirs. — Locations diverses 492-494
Désinfection des véhicules. Modification de la taxe 625

Distribution d'Eau. — Bains :

Pose de canalisations dans le prolongement de la rue de Trévise 555
Captages d'Emmerin. — Travaux. Règlement d'honoraires 622

Hygiène :

Désinfection. — Fourniture de formol. Marché Etablissements F. Verbièse. 555
Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. — Dépôt d'éther, de vernis et de couleurs cellulosiques, 22 à 28, rue de Saint-Quentin, par Bonet, Derosiaux et Cie. Avis 643

Cimetières :

Transports funèbres. — Concession du Service. Désignation du concessionnaire par voie de marché sur concours 644
Concession du Service. Société Courtot Frères. Prorogation 644
Epouses des Fusillés Lillois. — Superposition gratuite 645
Est. — Vente de vieux matériaux. Admission en recette 541
Réfection d'allées en tar-macadam. Société « La Route Française » 529
Rétrocession de concession. Léon Montaigne 557
Règlement de dégâts. Sézille 509
Sud. — Réfection d'allées en tar-macadam. Société Rol Lister et Cie 529
Rétrocession de concession. Edmond Chassenet 557

Eclairage :

Réfracteurs. — Marché Société « Holophane » 618
Amélioration de l'éclairage dans certaines artères. — Communication de M. le Maire 619

Pages

Police :

Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication. Cahier des charges .. 579
Morgue. — Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils. Cahier des charges 556

Sapeurs-Pompiers :

Assurance des autos-pompes. — Avenant 485

Services Municipaux :

Assurance du personnel « Bûcheron ». — Ristourne de prime 483

Adjudications. — Marchés.

Services Municipaux. — Fourniture de bois. Cahier des charges 544
Cordes et ficelles. — Substitution d'adjudicataire 578
Effets d'habillement. — Adjudication. Cahier des charges 579
Ferrage des chevaux et soins vétérinaires. — Marché Faillie 580
Fourniture d'imprimés. — Adjudication pour les années 1934-1935. Cahier des charges 649
Fourniture d'imprimés hors-série, des budgets et comptes, des affiches administratives. — Année 1934. Marché Imprimerie Ouvrière 649
Produits et articles de laboratoire. — Marché Etablissements Verbièse .. 650
Reliures et cartonnages. — Cahier des charges 581
Savons mous. — Marché. Anciens Etablissements Gadenne-Cornaille et Delrue 650
Wassingues. — Marché Etablissements Parent et Fils 650
Fournitures diverses. — Cahier des charges 580
Année 1934. Cahier des charges 650
Fournitures pour machines Gestetner. — Marché Gestetner 650

Caisse des Retraites :

Pension complémentaire. — Police. Veuve Place 647

LIQUIDATIONS DE PENSIONS :

Première Direction :

Doyennette Amédée 564
Saint-Léger Marguerite 645
Saint-Léger Pierre 645

Pages

Troisième Direction :

Lecoche Maurice (Veuve) 566

Cinquième Direction :

Flamencourt Georges 564

Police :

Delebecque Emile 570
Derwyn Jérémie (Veuve) 571
Vanneufville Paul (Veuve) 572

Octroi :

Buisset Arthur 567
Courbot Elie (Veuve) 567
Depretter Alfred 646
Gouy Adolphe 568
Havret Paul 569
Mullier Jules 569

Personnel Ouvrier :

Huys Liévin (Veuve) 565

Gratifications. — Secours. — Indemnités.

ALLOCATIONS ANNUELLES ET RENOUVELABLES :

Augmentation. — Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal 576
Communication de M. le Maire 576

Personnel Ouvrier :

Carlier Désiré 575
Caron Désiré 573
Castiaux Louis 572
Cordonnier Léon 575
Declerck Désiré 574
Derrevaux Oscar 575
Flament François 575
Lambert Léopold 574
Lecomte Philomène (Mme) 575
Legros Elie 572
Maillez Léon 574
Meurillon Désiré 575
Rogé Jean-Baptiste 575
Stoops Isidore 574
Vandenheyden Joseph 574

Pages

INDEMNITÉS DE DÉPART :

Deuxième Direction :

Verhaeghe Gabrielle (Mme) 577

Cinquième Direction :

Declercq (Veuve) 576
Verschoore (Mme) 578

SECOURS EXCEPTIONNEL. — Licenciement des agents atteints par la limite d'âge :

Propreté Publique :

Carlier 648
Deschrooder 648
Gaston 648
Meunier 648

Chômeurs de la première équipe affectés aux travaux de dérasement de la fortification :

Demory 648
Vanceunebroeck 648
Vanoteghem 648

L'an mil neuf cent trente-trois, le 28 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. LÉVY.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BAUCHE, BOUR, CARPENTIER, COOLEN, COUROUBLE, DEHOVE, DELEMER, DOMPSIN, DUPREZ, FAVIÈRES, LAHAYE, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, PEETERS, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, SALENGRO, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BARDOU, BATAILLE, BRACKE-DESROUSSEAUX, BRODEL, DAUCHY, DEVERNAY, GIRARDIN, INGELRANS, SPRIET.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Adresse

M. LE MAIRE. — Depuis de longues semaines notre Collègue Paul Bardou, souffrant, ne prend plus part aux travaux de l'Administration Municipale. Son état de santé s'étant brusquement aggravé, notre ami s'est rendu dans une clinique à Paris. J'y suis allé le voir le jour de Noël. De nouveau, je me rendrai à son chevet la veille du jour de l'An. De meilleures nouvelles de notre ami viennent de me parvenir. J'ai la certitude d'être l'interprète du Conseil Municipal, unanime, en lui transmettant nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Il en est ainsi décidé.

Vœu

M. DUPREZ. — Le procès-verbal ne mentionne pas le vœu que j'ai déposé, à la dernière séance, relativement aux Bains Lillois.

M. LE MAIRE. — Il s'agit d'une intervention de notre Collègue tendant à l'ouverture des Bains Lillois le lundi après-midi.

La Commission de l'Hygiène, d'abord, l'Administration Municipale, ensuite, en ont longuement délibéré. Dans le même temps, nous avons chargé la Commission spéciale d'examiner si, à l'égard du personnel des Bains, des répercussions n'étaient pas à craindre.

Des dernières nouvelles, il résulte que nous pourrons bientôt donner suite à notre projet si le court essai que nous allons tenter n'apporte pas de déboires.

Le Conseil Municipal prend acte.

Remerciements divers

M. Bauche. — Permettez-moi de vous faire part de mes remerciements contenus dans cette lettre que je me fais un devoir de porter à votre connaissance :

« Lille, le 28 Décembre 1933.

« Monsieur Roger Salengro

Député, Maire de Lille, Conseiller Général du Nord,

Hôtel de Ville. »

« Monsieur le Maire et Chers Collègues,

« J'ai l'honneur par la présente de vous remercier, ainsi que l'adminis-« tration municipale, d'avoir répondu favorablement à ma lettre en date du « 9 Décembre écoulé, concernant une demande de distribution de charbon « aux chômeurs complets, distribution qui fut effectuée le Samedi 23 Décem-« bre 1933, à raison de 50 kilogs pour les personnes seules, et ménages avec « un enfant, et 100 kilogs pour les familles nombreuses.

« Ce qui a permis, durant les fêtes de Noël, d'adoucir un peu l'amertume « des malheureux chômeurs privés de travail, par suite de la crise qui « depuis bientôt trois années se fait si lourdement sentir sur la classe ouvrière « en particulier, bien qu'elle ne soit pas responsable. Tout en remerciant « encore une fois l'Administration Municipale tout entière de ce qu'elle fait « dans la mesure possible dans le cadre actuel des Règlements et circulaires « en vigueur régissant le Chômage.

« Je forme le vœu d'examiner si possible dans le courant de cet hiver « l'éventualité d'une nouvelle distribution.

« Recevez, Monsieur le Maire, et Chers Collègues, l'assurance de ma « considération et de ma vive gratitude.

A. Bauche,

Conseiller Municipal,

Secrétaire du Syndicat Textile de Lille. »

M. le Maire. — Le Conseil ne manquera pas de donner acte à notre Collègue Bauche de la communication qu'il vient de nous faire.

Il en est ainsi décidé.

*
* *

M. le Maire. — Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je voudrais vous donner lecture de quelques-unes des lettres de remerciements que nous avons reçues.

Des noces d'or ont été célébrées à l'Hôtel de Ville. Les jubilaires nous adressent leurs remerciements.

« J'ai l'honneur de vous remercier infiniment pour la médaille d'Or de « la Ville de Lille, que vous avez offert aux époux Loquet-Baert par l'inter-

« médiaire de M. Philippe Martin, que je vous prie de remercier infiniment « de la part de la famille Loquet-Baert. »

***

Nous nous sommes fait représenter aux funérailles de M. Parmentier, ancien membre de l'Assemblée Communale. La lettre suivante a été adressée à celui de nous qui représenta la Ville :

« Lille, le 14 Mai 1933.

« Monsieur l'Adjoint,

« J'ai l'honneur de vous adresser, au nom de mes frères et au mien « propre, nos remerciements pour la démarche que vous avez faite à l'occa- « sion des funérailles de notre regretté père.

« Vous voudrez bien les transmettre à Monsieur le Maire et à Messieurs « les Membres de l'Administration Municipale et particulièrement aux mem- « bres du Conseil Municipal qui vous ont accompagné.

« Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

A. Parmentier ».

***

Au lendemain de l'inauguration, au cimetière de l'Est, du monument élevé, sur sa tombe, à la mémoire de Léon Trulin, nous avons reçu la lettre suivante des membres de sa famille :

« 29 Octobre 1933.

« Monsieur Roger Salengro,

Député, Maire de Lille. »

« Monsieur le Maire,

« Après la manifestation de ce matin, si simple, si belle, à laquelle « assistait, et ceci nous a profondément touchés, l'Administration Munici- « pale, je viens au nom des sœurs de Léon, de René son frère, de M. Victor, « et en mon nom personnel, vous exprimer notre profonde reconnaissance, « non seulement pour la démarche qui a été faite ce matin, mais aussi pour « l'aide puissante et les conseils donnés aux organisateurs, ce qui leur a « permis, à l'emplacement du modeste monument que nous avions mis au « cimetière, d'y élever une œuvre magnifique et pleine d'énergie du sculpteur « Desruelles, qui perpétuera le souvenir de notre cher Léon.

« Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de toute « notre gratitude, et de nos remerciements. »

Signé : Pollet ».

***

Au lendemain de l'incendie de la papeterie Clabaut à Marquette, le Maire de cette commune nous adresse une lettre où je lis :

« Je vous prie de bien vouloir transmettre à vos Sapeurs-Pompiers tous « nos remerciements pour la promptitude et le dévouement dont ils ont fait « preuve pour combattre ce sinistre. »

*
* *

A la suite de délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de ses dernières séances, nous avons reçu d'autres lettres de gratitude.

Voici la lettre de M. Desrumaux, pensionnaire Wicar qui, grâce au vote du Conseil, après avoir séjourné quatre années durant à Rome, pourra poursuivre en Espagne l'étude de son art :

« La Société des Sciences m'a fait connaître la décision que vous avez « bien voulu prendre en faveur de la création d'une bourse à la Casa Velaz- « quez à Madrid. Avec cette bonne nouvelle, j'apprenais que vous aviez bien « voulu m'attribuer cette bourse pour 1934.

« Je tiens à vous remercier immédiatement de l'intérêt que vous avez « apporté à l'étude de la proposition de M. Dumas, Directeur de la Casa « Velazquez et plus particulièrement à la candidature que je vous avais sou- « mise. Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir trouver ici l'expres- « sion de toute ma gratitude pour l'aide que vous m'apportez dans mes « études. »

*
* *

Nous avons voté une subvention au Comité chargé de l'érection du monument élevé à la mémoire de Coppeaux, ancien Maire de Fourmies.

Le Président du Comité, M. Derigny, nous remercie en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de mille francs « représentant le montant de la souscription de la Ville de Lille à l'érection « du monument élevé à la mémoire de mon prédécesseur, M. E. Coppeaux, « ancien maire de Fourmies, ancien conseiller général, ancien député du Nord.

« Au nom du comité d'érection du monument et de la Ville de Fourmies, « je vous adresse mes bien sincères remerciements et vous prie d'être mon « interprète près de votre conseil municipal, pour lui dire toute notre recon- « naissance de sa collaboration à l'érection du monument de notre regretté « Coppeaux. »

*
* *

Des fêtes ont été organisées en notre ville à l'occasion de Congrès qui s'y sont déroulés. Voici quelques lettres de remerciements, au hasard du courrier :

Au lendemain du XIII[e] Congrès de Chimie Industrielle, nous avons reçu de M. Jean Gérard, Président de la Commission Permanente d'Organisation des Congrès, la lettre suivante :

« Au lendemain du Congrès de Lille, nous avons l'honneur de vous prier « d'accepter nos remerciements les plus sincères pour l'accueil réservé par « votre Cité au XIII[e] Congrès de Chimie Industrielle.

« Tous les Congressistes ont su apprécier, au cours de leur séjour dans « la capitale des Flandres françaises, l'effort accompli sous votre haute « direction dans le domaine de l'urbanisme, de l'organisation du travail, du « progrès social et de l'hygiène publique.

« C'est avec un profond sentiment de gratitude que nous nous permet- « tons, au nom de la Société de Chimie Industrielle, de vous transmettre « l'assurance de notre gratitude pour l'appui moral et financier que la Ville « de Lille nous a apporté à cette occasion. »

***

Vous avez gardé le souvenir de cette magnifique fête fédérale de gymnastique féminine qui se déroula en notre Ville du 2 au 5 Juin dernier. L'Association Sportive des Elèves et Anciennes Elèves des Ecoles Laïques « Sylvae Stella » de Charleville avait adressé au Maire de cette Ville une lettre de remerciements. Je lis dans cette lettre :

« L'accueil qui a été fait à nos jeunes filles restera longtemps gravé dans « leur mémoire et dans leur cœur.

« Nous avions déjà été choyés à Lille, applaudis et fêtés par la popula- « tion, reçus officiellement par la Municipalité présidée par son dévoué et « sympathique Député-Maire Salengro. Cette réception empreinte de la plus « grande cordialité, ce défilé dans les halls de l'Hôtel de Ville où Monsieur « Salengro a si bien traduit les sentiments laïques qui nous animent, sont « inoubliables.

« Aussi je vous serais très obligé si vous vouliez bien accepter de trans- « mettre à Monsieur le Député-Maire Salengro, les sentiments de reconnais- « sance et de vive gratitude de notre Société ainsi que nos bien sincères « remerciements.

En transmettant ces remerciements, le Maire de Charleville nous écrit : « Aux sentiments qui vous sont exprimés je tiens à joindre les affectueux « remerciements de notre Ville pour la magnifique et chaleureuse réception « dont nos concitoyens ont été l'objet de votre part et de la part de la popu- « lation lilloise ».

***

Aussi bien le Maire de Saumur, Président de la Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Education Physique, nous envoie un extrait du procès-verbal du Congrès tenu le 4 Novembre dernier, où je lis : « Nous avons « été reçus à Lille d'une façon merveilleuse. Nous avons trouvé dans le Nord « un enthousiasme parfait. »

***

Lettre de remerciements du Président de la Fédération du Nord des

Anciens Prisonniers de Guerre, au lendemain du XV[e] Congrès National des Anciens Prisonniers de Guerre.

*
* *

Dans la mesure de nos faibles moyens, nous avons tenté d'épauler l'effort des Groupements de Défense de l'Ecole Laïque.

Ces efforts nous ont valu, entre autres, les lettres de remerciements du Président de la Fédération intercantonale des Amicales et Deniers des Ecoles Laïques des cantons d'Haubourdin et de La Bassée ; du Président du Denier des Ecoles Laïques de Loos ; du Président du Sou des Ecoles Laïques de Lambersart.

*
* *

En Septembre dernier, nous avons reçu une délégation du Conseil Municipal d'Hénin-Liétard, venue visiter nos œuvres scolaires et de protection de l'enfance. A la suite de cette visite, le Maire d'Hénin-Liétard nous écrit :

« Au nom de l'Administration Municipale d'Hénin-Liétard et du Comité « de défense laïque, j'ai l'honneur et le plaisir de vous remercier une nou- « velle fois d'avoir bien voulu nous consacrer toute la journée d'hier, pour « nous accompagner dans la visite des différentes œuvres scolaires lilloises.

« Tous les membres de la délégation ont été émerveillés d'avoir pu « apprécier de visu à quel point culminant de perfectionnement votre Admi- « nistration s'est efforcée, par la création de ces institutions, de protéger la « santé des enfants du peuple et de développer leur éducation.

« Grâce à votre sympathique attention, les élus d'Hénin-Liétard, pour « le grand bien de l'enfance héninoise, vont pouvoir concevoir une organisa- « tion parfaite des écoles de vacances créées cette année.

« A vous, mon cher Collègue, aux membres de votre Conseil Municipal, « à tous vos collaborateurs, j'adresse un grand merci et les fraternelles « amitiés de la municipalité héninoise. »

*
* *

M. LE MAIRE. — Le Conseil ne manquera pas de me donner acte des différentes communications que je viens de lui faire.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3269

Armée active

Sursis d'incorporation

Avis

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation.

Les jeunes gens, dont les noms suivent, remplissant les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur.

Robert Arnold
Roger Aubry
Arthur Bonnaillie
Francis Boulet
Pierre Boutry
Roger Bruge
Louis Cordonnier
Benoit Courmont
Pierre Dauthuile
Alphonse Debuissy
Michel Declerck
Claude Dehorter
Eugène Delannoy
Louis Demeester
Maurice Dulaey
Raymond Dumes
Emile Dumortier
Max Duvet
Gabriel Fremaux
Pierre Gineste
Pierre Groult
Lucien Laurent
Augustin Lebecq
Paul Lefebvre
André Lehmann
Michel Lengrand
Marcel Ligot
Jean Menne
René Merlin
Paul Monnier
René Morseau
Maurice Neumann
Claude Oudar
Paul Paindavoine
Roger Petyt
Jean Prouvée
Jean Regnault
Charles Roussel
Albert Salomez
Jacques Schmoll
Maximilien Schroeder
Urbain Simonet
René Solau
Roger Sonneville
Jean Vanbesien
Paul Vandamme
Jean Varloot
Jean Veret
Georges Vermynck
François Virnoux
Alphonse Walkens
Gaston Wallez
Paul Warin

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3270

Listes électorales politiques 1934

Révision

Délégation

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, les listes électorales doivent être révisées du 1er au 14 Janvier prochain.

Le Tableau Rectificatif est dressé par une Commission composée, conformément à la loi du 7 Juillet 1874 :

1° du maire ou, à son défaut d'un adjoint ou d'un conseiller municipal dans l'ordre du tableau ;

2° d'un délégué du préfet ;

3° d'un délégué du Conseil Municipal.

Les réclamations seront jugées par une Commission composée des mêmes membres auxquels sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de désigner pour dresser le Tableau Rectificatif et juger les réclamations : M. l'adjoint Devernay ; MM. les conseillers Courouble, Dehove, Girardin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3271

Chambre d'Agriculture

Listes électorales 1934

Révision

Délégation

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 3 Janvier 1924, chaque année, la liste électorale pour la Chambre d'Agriculture doit être dressée par une Commission composée du Maire, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Conseil Municipal.

En accord avec votre Première Commission, nous vous prions de désigner M. Girardin comme délégué pour 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3272
—
Chambre des Métiers
—
Listes électorales 1934
—
Révision
—
Délégation
—

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 26 Juillet 1925 et du décret du 5 Octobre 1931 portant création d'une Chambre de Métiers dont la circonscription s'étend au département du Nord, le maire, assisté d'un artisan maître et d'un artisan compagnon désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, dans les vingt jours qui suivent la révision des listes électorales politiques, à la révision des tableaux d'inscription des électeurs maîtres et compagnons.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour 1934 :

artisan maître : M. Fernand Ramette, tailleur, 55, rue Gantois ;

artisan compagnon : M. André Bez, serrurier, 50, rue de Fontenoy.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3273
—
Tribunal et Chambre de Commerce
—
Listes électorales 1934
—
Révision
—
Délégation
—

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, il doit être procédé, chaque année, du 1er au 15 Septembre, par une commission composée du maire et de deux conseillers municipaux, à la révision des listes des électeurs aux Tribunaux et Chambres de Commerce.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous prions de vouloir bien désigner, pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations, MM. Bour et Girardin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3274
—
Conseil des Prud'hommes
—
Listes électorales 1934
—
Révision
—
Délégation
—

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 27 Mars 1907, modifiée par la loi du 3 Juillet 1919, relative à l'organisation des Conseils de Prud'hommes, le maire, assisté d'un électeur ouvrier, d'un électeur employé et d'un électeur patron désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, à la révision des listes électorales des Prud'hommes.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour 1934 :

Electeur ouvrier : M. Alfred Bauche ;

Electeur employé : M. Désiré Bataille ;

Electeur patron : M. Ernest Vicart.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3275

—

Assurance des bûcherons

—

Ristourne de prime

—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 29 Juillet 1933, vous avez décidé de remplacer la police d'assurance « Droit Commun », garantissant contre les accidents du travail le personnel bûcheron, par un contrat « Loi-Accidents » en concordance avec la législation actuelle sur les accidents du travail.

Ce nouveau contrat étant en cours depuis le 1er Août et l'ancienne police n'ayant pris fin que le 17 Novembre, l'Industrielle du Nord, qui couvre ce risque, a consenti à rembourser à la Ville, à titre de ristourne, la somme de 210 frs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3276

—

Assurance :
1° personnel des crèches
2° enfants confiés en garde

—

MESSIEURS,

Des accidents étant susceptibles de se produire parmi le personnel et les enfants des Crèches Municipales de Fives et de Moulins-Lille, nous avons estimé qu'il serait prudent de contracter une police en vue de garantir :

1° le personnel contre les accidents du travail ;

2° la responsabilité civile de la Ville dans le cas d'accidents pouvant survenir aux cent quarante enfants confiés à la surveillance des infirmières et gardiennes.

A cet effet, nous avons pressenti les Compagnies qui nous assurent habituellement. « L'Industrielle du Nord » nous a fait les propositions les plus avantageuses.

Cette Compagnie dont le siège est à Lille, boulevard de la Liberté, 50, consent, en effet, à nous couvrir moyennant les tarifications suivantes :

a) 0.40 % des rémunérations allouées à tout le personnel pour la garantie dans les termes de la législation du travail ;

b) 1 fr. 95 par enfant pour les garanties maxima, en responsabilité civile de 30.000 frs par victime et 100.000 frs par accident ; plus le paiement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation calculés d'après le tarif prévu pour les accidents du travail par l'article 4 de la loi du 9 Avril 1898.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire à « l'Industrielle du Nord » et aux conditions sus-énoncées :

1° une police « Loi-Accidents » ;

2° une police « Responsabilité Civile ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3277

Assurance des automobiles

Remplacement de police

MESSIEURS,

Par police N° 3069 en date du 3 Juillet 1929, la Compagnie « La Générale de Perth » — « Général Accident Fire and Life Assurance Corporation Limited of Perth » — assure les voitures automobiles de la Ville contre les accidents causés aux tiers.

Cette Compagnie vient de modifier ainsi sa raison sociale : « General Accident Fire and Life Assurance Corporation Limited ».

En conséquence, M. Danchin, agent général, nous a proposé, en remplacement de notre contrat, une police aux garanties plus étendues et ce, sans augmentation de prime.

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à remplacer notre contrat actuel par la dite police.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3278

—

Assurance des automobiles

—

Avenant

—

MESSIEURS,

Nous avons souscrit avec la Compagnie « La Défense Automobile et Sportive » deux avenants à la police N° 235.291, en vue de nous assurer contre les accidents qui pourraient être causés par les tiers aux quatre nouvelles voitures automobiles mises en circulation par divers Services Municipaux.

D'accord avec votre Première Commission, nous soumettons ces avenants à votre approbation.

Nous vous demandons en outre de nous autoriser à passer, au fur et à mesure des besoins, tous avenants à ladite police : augmentations, diminutions, régularisations, etc.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3279

—

Assurance des autos pompes

—

Avenant

—

MESSIEURS,

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers ayant été pourvu d'une nouvelle échelle automobile, nous avons souscrit aux polices d'assurances accidents en cours un avenant d'augmentation :

1° avec la Mutuelle Générale Française, pour les accidents causés aux tiers.

2° avec la Compagnie La Défense Automobile et Sportive, pour les accidents causés par les tiers.

D'accord avec votre Première Commission, nous soumettons ces avenants à votre approbation.

Nous vous demandons en outre de nous autoriser à passer, au fur et à mesure des besoins, tous avenants aux dites polices : augmentations, diminutions, régularisations, etc.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3280

Assurance des voitures arroseuses

Avenant

MESSIEURS,

Le Service de la Propreté Publique ayant mis en circulation une nouvelle voiture automobile arroseuse, nous avons souscrit aux polices d'assurances accidents en cours un avenant d'augmentation :

1° avec la Compagnie la Mutuelle Générale Française, pour les accidents causés aux tiers ;

2° avec la Compagnie la Défense Automobile et Sportive, pour les accidents causés par les tiers.

D'accord avec votre Première Commission, nous soumettons ces avenants à votre approbation.

Nous vous demandons en outre de nous autoriser à passer, au fur et à mesure des besoins, tous avenants aux dites polices : augmentations, diminutions, régularisations, etc.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3281

Contribution Mobilière

Minimum de loyer pour 1934

MESSIEURS,

En vertu du principe de l'annualité de l'impôt, les délibérations du Conseil Municipal relatives à la déduction du minimum de loyer dans la répartition de la Contribution Mobilière doivent être, chaque année, renouvelées et soumises à l'approbation préfectorale.

Pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière, il était, les années précédentes, par application de l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1903, et sous les réserves prévues audit article, déduit du loyer réel d'habitation de chaque contribuable une somme de 280 frs, à titre de minimum de loyer.

L'Administration des Contributions Directes, consultée, est d'avis de maintenir ce chiffre pour 1934 et d'assigner a) aux habitations d'origine ancienne, les loyers matriciels d'avant-guerre ; b) aux constructions nouvelles, les loyers matriciels qui leur eussent été attribués si elles avaient existé en 1914.

Cette manière d'opérer n'a donné lieu jusqu'ici à aucune contestation. Il serait difficile, d'autre part, d'envisager un nouveau minimum tant que dureront les effets des lois limitatives des loyers.

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre Première Commission, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les lois des 21 Avril 1832, article 18 ; 13 Juillet 1903, article 4 ; 20 Juillet 1904, article 4 ; 12 Juillet 1912, article 18 :

Décide :

1° pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière en 1934, il sera, par application de l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1903 et sous les réserves prévues audit article, déduit du loyer réel d'habitation — valeur 1914 — de chaque contribuable une somme de 280 frs à titre de minimum de loyer ;

2° sont déclarés exempts de toute contribution pour l'année 1934, par application de l'article 18 de la loi du 21 Avril 1932, les habitants dont le loyer réel d'habitation ne dépassait pas 360 frs en 1914.

Toutefois, cette exemption n'est pas applicable :

a) à tout habitant qui n'a à Lille qu'un simple pied à terre ;

b) aux habitants qui sont compris au rôle de la contribution foncière des propriétés bâties ou non bâties ;

c) aux habitants qui sont inscrits au rôle des patentes ;

d) aux rentiers et, d'une manière générale, à ceux qui, en raison de leur position sociale ou leur situation de famille, ne sauraient être admis au bénéfice de cette mesure.

Ce projet de délibération adopté, nous vous demandons de renouveler les vœux émis les années précédentes aux termes desquels :

a) dès que les circonstances le permettront, il sera procédé à la révision de la valeur locative des propriétés bâties ;

b) le minimum de loyer, après cette révision, sera, en tenant compte de l'augmentation considérable du coût de la location, majoré en proportion des charges de famille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3282

Association Valentin Haüy

Subvention

L'Association Valentin Haüy met à la disposition des aveugles de province les livres de sa Bibliothèque.

Elle sollicite le renouvellement de la subvention qui lui fut accordée les années précédentes au titre de participation de la Ville dans les frais d'emballage et de transport des livres prêtés aux aveugles lillois.

Nous vous proposons, conformément à l'avis exprimé par votre Cinquième Commission, d'accorder à cette œuvre une subvention de deux cent cinquante francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 250 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3283
—
Centenaire de Duployé
—
Subvention
—

MESSIEURS,

A l'occasion du centenaire de Duployé, des manifestations sténographiques eurent lieu en notre Ville les 15 et 22 Octobre.

Faisant valoir l'intérêt que, du seul point de vue de l'Enseignement, comportent de telles manifestations où se rencontrent de nombreux délégués de France et de Belgique, les organisateurs ont sollicité l'aide de la Ville afin de mener à bien leurs projets.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement cette requête et de décider le vote d'une subvention de mille francs à inscrire au Compte d'Administration de l'exercice 1933.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3284
—
Congrès du Syndicat National des Experts-Comptables de France et des Colonies
—
Subvention
—

MESSIEURS,

Le Syndicat National des Experts-Comptables de France et des Colonies a tenu son Congrès Annuel en notre Ville les 10, 11, 12 Novembre.

La Section Régionale du Nord et du Pas-de-Calais, chargée de l'organisation de ce Congrès, a sollicité de la Ville une participation financière en raison de l'importance des frais engagés.

Etant donné que ce Congrès, aux travaux duquel prirent part des délégués de toutes les régions de France, a présenté incontestablement un intérêt pour notre cité, nous vous proposons le vote au profit des organisateurs d'une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3285

Congrès des Syndicats des Journalistes et Ecrivains Français

Subvention

MESSIEURS,

Les 7, 8 et 9 Avril 1934, le Congrès des Syndicats des Journalistes et Ecrivains Français tiendra ses assises en notre Ville.

En nous faisant connaître les dispositions prises afin de donner à cette manifestation biennale l'éclat qui s'impose, les organisateurs ont sollicité de la Ville une subvention qui tienne compte dans une large mesure des lourdes charges qu'ils auront à supporter.

Prenant en considération l'intérêt indéniable que présentera pour notre Ville la manifestation projetée, nous vous proposons : a) d'accueillir favorablement la dite demande ; b) de fixer notre subvention à cinq mille francs ; c) de décider l'ouverture d'un crédit d'égale importance à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice 1934.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de cinq mille francs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice 1934.

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE donne lecture de la lettre de remerciements des organisateurs du Congrès des Syndicats des Journalistes et Ecrivains Français qu'il a reçue au lendemain de la décision prise par l'Administration Municipale de demander au Conseil le vote d'une subvention en faveur de ce Congrès.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3286

Congrès de la Fédération des Aéro-Clubs du Nord de la France

Subvention

MESSIEURS,

Le 26 Novembre s'est tenu en notre Ville le Congrès de la Fédération des Aéro-Clubs du Nord de la France.

En nous faisant connaître les dispositions prises à cette occasion, les organisateurs nous ont demandé de les aider afin de permettre la réalisation des manifestations prévues au programme.

Nous vous proposons d'agréer cette requête et de décider le vote d'une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice 1933.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE donne lecture de la lettre de remerciements que lui ont adressée les organisateurs du Congrès de la Fédération des Aéro-Clubs du Nord de la France dès qu'eut été portée à leur connaissance la décision de l'Administration Municipale de demander au Conseil le vote d'une subvention en faveur de ce Congrès.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3287

Congrès de la Fédération des Groupements Commerciaux

Subvention

MESSIEURS,

Le Comité chargé de l'organisation, en notre ville, les 14 et 15 Octobre, du Congrès de la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord, nous a saisi d'une demande de subvention en vue de l'aider à couvrir les frais engagés à cette occasion.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête qui nous a été présentée. Tenant compte de l'importance de la susdite manifestation, nous vous demandons de décider le vote d'un crédit de cinq mille francs à inscrire au Compte d'Administration de l'exercice 1933.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000

francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

Communication de M. le Maire

—

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements qu'il a reçue de M. Christiaens, Président de la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord, aussitôt que les organisateurs du Congrès pris en charge par ladite Fédération eurent appris que l'Administration Municipale avait décidé de proposer au Conseil le vote d'une subvention en leur faveur.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3288

—

Groupe Espérantiste Ouvrier Lillois

—

Congrès

—

Subvention

—

Messieurs,

Le Groupe Espérantiste Ouvrier Lillois nous a adressé une demande de subvention en vue de l'organisation du Congrès qui se tint en notre Ville, les 4 et 5 Juin.

Nous vous proposons d'accorder à ce groupement une subvention de cent francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3289

—

Exposition-Concours par le Soutien Artisanal

—

Subvention

—

Messieurs,

La Section du Nord du Soutien Artisanal a, du 3 au 10 Décembre, organisé en notre Ville une Exposition-Concours ouverte à tous les artisans de la Région du Nord.

A cette occasion, les organisateurs nous ont demandé de les aider, faisant valoir le gros effort qu'ils s'étaient imposé en vue de donner à l'Exposition toute son ampleur.

Etant donné l'intérêt que présentent des manifestations de ce genre, nous vous proposons de décider le vote au profit des organisateurs d'une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice 1933.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3290
—
Monument Albert Crombez
—
Subvention
—

Le Comité qui s'est formé en vue d'ériger un monument sur la tombe du chef de bataillon Albert Crombez a sollicité la participation financière de la Ville.

Après avoir rappelé : 1° que M. Albert Crombez est entré au Bataillon des Sapeurs-Pompiers le 31 Octobre 1895 ; 2° qu'il fut nommé commandant le 15 Août 1922 ; 3° qu'il assuma jusqu'en Septembre 1931, c'est-à-dire durant trente-six années, avec un dévouement à toute épreuve ces dures et difficiles fonctions et rendit ainsi à notre Ville d'inappréciables services, nous vous proposons de voter une subvention de cinq mille francs.

Cette somme sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3291
—
Abattoirs
—
Locations diverses
—

MESSIEURS,

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-dessous dépendant des Abattoirs :

Nom et Adresse	Frigorifique	Période du	Redevance journalière	Nombre de jours	Redevance globale
M. Bernaert, 44, rue Princesse, Lille.	Case N° 2	16 Octobre 1933 au 30 Avril 1934	8 »	197	1.576 »
M. Vancoillie, 20, rue St-Sébastien, Lille.	Case N° 4	4 Décembre 1933 au 3 Janvier 1934	8 »	31	248 »
M. Druez, 86, Chemin de Messines, St-André.	Case N° 8	17 Novembre 1933 au 17 Février 1934	8 »	93	744 »

Ces locataires s'obligent à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il leur est formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de leur location, d'introduire dans la case à eux louée des viandes appartenant à des tiers.

De son côté la Ville décline expressément toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans la case louée et les vols dont ces locataires pourraient être victimes.

Il est entendu que, pour les périodes ci-dessus, ces occupants sont dispensés, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents aux cases occupées par eux.

*
* *

M. Poullet fils, demeurant à Roubaix, 118, boulevard Beaurepaire, a également sollicité la location de la case n°3 du Marché aux Bestiaux, à compter du 1er Décembre 1933, moyennant une redevance annuelle de cent francs.

Cette location est consentie pour trois années, avec faculté pour les parties de la faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

*
* *

Enfin, M. Becker, demeurant à Lille, rue Sainte-Catherine 78, a demandé la location du magasin contigu à la boyauderie n° 1.

Le bail est consenti pour une durée de trois années à compter du 1er Octobre 1935, moyennant une redevance annuelle de six cents francs, avec faculté pour la Ville seule de le résilier à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois et par écrit donné au locataire.

M. Becker s'acquittera du loyer, par trimestre et d'avance, à la Caisse du Receveur Municipal.

Il reste entendu que le magasin sera affecté uniquement au dépôt de tonneaux et que M. Becker respectera toutes les conditions prévues au cahier des charges des locations de locaux situés aux Abattoirs.

*
* *

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3292

Abattoirs

Location triperie N° 11

MESSIEURS,

Par lettre du 13 Décembre 1932, M. Arthur Hennion, demeurant à Lille, 9, rue du Chemin de Fer, sollicitait la location, à compter du 15 Décembre 1932, de la triperie n° 11 située aux Abattoirs.

Au cours de votre réunion du 12 Avril 1933, vous accordiez à M. Hennion, pour cette triperie, un bail de trois ans à compter du 15 Décembre 1932, avec faculté de résiliation à l'expiration de chaque année d'occupation et moyennant un loyer annuel de 1.800 francs.

A la suite de difficultés imprévues, M. Hennion s'est vu dans l'impossibilité de donner suite à sa demande et n'a occupé la triperie n° 11 que pendant un mois à compter du 15 Décembre 1932. Il a alors offert de verser à la Ville le loyer dû pour un mois d'occupation, soit la somme de 150 frs.

Nous vous proposons 1° d'annuler votre délibération du 12 Avril 1933 en ce qui concerne seulement la location de la triperie n° 11 ; 2° d'accueillir favorablement l'offre de M. Hennion ; 3° d'admettre en recette la somme de 150 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3293

Location presbytère, rue du Pont-Neuf, 23

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 30 Août 1921, la Ville avait accordé à M. Payelle, curé de la paroisse Sainte Marie-Madeleine, la location d'une maison à usage de presbytère sise à Lille, 23, rue du Pont Neuf. Il avait été stipulé que le dit bail deviendrait caduc de plein droit dans le cas où M. Payelle cesserait ses fonctions de curé de Sainte Marie-Madeleine.

M. Payelle ayant été remplacé par M. Georges Denecker, nous avons résilié le bail précité pour le 31 Décembre 1933.

M. Denecker sollicite la location du presbytère à son profit. Un bail pourrait lui être consenti pour une durée de neuf ans à compter du 1er Janvier 1934, moyennant paiement d'un loyer annuel de 2.200 francs, augmenté des contributions, des taxes de remplacement et de mainmorte, des primes d'assurance contre l'incendie, de l'abonnement aux eaux et des frais de vidange de la fosse d'aisance.

Il serait entendu en outre que le bail serait résilié de plein droit et que la Ville pourrait reprendre possession des lieux loués, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire, dans le cas où le preneur viendrait à décéder au cours du bail ou encore s'il cessait d'exercer ses fonctions de curé de la paroisse de Sainte Marie-Madeleine.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de M. Denecker et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3294

Location presbytère, place du Prieuré, 6

L'immeuble à usage de presbytère, situé place du Prieuré, 6, était accordé en bail pour une durée de dix-huit ans à compter du 1er Octobre 1918, moyennant un loyer annuel de 800 francs, augmenté des charges.

Ce loyer avait été porté à 3.800 francs par an, en vertu des dispositions de la loi du 6 Juillet 1925, autorisant la révision des baux à longue durée.

M. Lesage vient d'être nommé curé de Notre-Dame de Fives et, en cette qualité, sollicite la location du presbytère, le bail en cours devenant caduc par suite du départ du précédent occupant.

Un nouveau bail pourrait être consenti à M. Lesage pour une durée de neuf ans, moyennant un loyer annuel de 3.800 francs, augmenté des contributions, des taxes de remplacement et de mainmorte, des primes d'assurance contre l'incendie, du coût de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisance.

Il serait entendu, en outre, que le bail deviendrait caduc de plein droit et que la Ville pourrait reprendre la libre disposition des lieux loués sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire dans le cas où le preneur viendrait à décéder de même que s'il cessait d'exercer ses fonctions de curé de Notre-Dame de Fives.

Nous vous proposons : 1° d'accueillir favorablement la demande de M. Lesage ; 2° de nous autoriser à signer le bail aux conditions sus-énoncées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3295

Location presbytère rue Royale, 123

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 7 Juin 1919, la Ville avait accordé à M. Duflo, curé de la paroisse de Saint-André, la location d'une maison à usage de presbytère sise à Lille rue Royale, 123. Ledit bail devient caduc de plein droit dans le cas où M. Duflo cesse ses fonctions de curé de Saint-André.

M. Duflo ayant été remplacé par M. Fernand Hémery, nous avons résilié le bail pour le 31 Décembre 1933.

M. Hémery sollicite la location du presbytère à son profit.

Un bail pourrait lui être consenti pour une durée de neuf ans à compter du 1er Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 3.500 francs, augmenté des contributions, des taxes de remplacement et de mainmorte, des primes d'assurance contre l'incendie, de l'abonnement aux eaux et des frais de vidange de la fosse d'aisance.

En outre, il serait entendu que le bail serait résilié de plein droit et que la Ville pourrait reprendre possession des lieux loués, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire, dans le cas où le preneur viendrait à décéder ou s'il cessait d'exercer ses fonctions de curé de Saint-André.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de M. Hémery et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3296

Location presbytère terrasse Sainte-Catherine 14

MESSIEURS,

Suivant bail du 25 Mai 1925, la Ville avait autorisé M. Dauchy, curé de Sainte Catherine, à occuper une maison à usage de presbytère sise à Lille, terrasse Sainte Catherine, n° 14.

Il avait été convenu que le dit bail deviendrait caduc de plein droit dans le cas où M. Dauchy viendrait à cesser ses fonctions de curé de Sainte Catherine.

M. Dauchy ayant été remplacé par M. Paul Thône, nous avons résilié le bail pour la date du 31 Décembre 1933.

M. Thône sollicite la location du presbytère à son profit.

Un bail pourrait lui être consenti pour une durée de neuf ans à compter du 1er Janvier 1934, moyennant un loyer annuel de 2.800 francs, augmenté des contributions, des taxes de remplacemeent et de mainmorte, des primes d'assurance contre l'incendie, de l'abonnement aux eaux et des frais de vidange de la fosse d'aisance.

Il serait entendu, en outre, que le bail serait résilié de plein droit et que la Ville pourrait reprendre possession des lieux loués, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire, dans le cas où le preneur viendrait à décéder ou s'il cessait d'exercer ses fonctions de curé de Sainte Catherine.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de M. Thône et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3297

Occupations temporaires d'immeubles communaux

Homologation

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° M. Marcel Monsuez-Vantor, qui occupe, à compter du 1er Mai 1933, une maison située 15, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 150 francs, augmentée des contributions, des frais de consommation d'eau, de curage et de vidange des fosses d'aisance et de ramonage des cheminées ;

2° M. et Mme Hochedez-Vandenberghe, qui occupent, à compter du 15 Mai 1933, une maison située rue de la Vignette, 51, moyennant une redevance annuelle de 2.900 francs, payable par trimestre et d'avance, augmentée des frais de consommation des eaux, de vidange des fosses d'aisance, des assurances et contributions ;

3° M. Marceau Mianne, qui occupe, à compter du 1er Juillet 1933, deux pièces au rez-de-chaussée — bâtiment sur rue — et trois pièces — bâtiment du fond — dépendant de l'immeuble 40, rue du Bois Saint-Sauveur, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

4° Madame Veuve Beve, qui occupe, à compter du 1er Septembre 1933, trois pièces dépendant de l'immeuble 75, rue Gustave Delory, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

5° Mme Hortense Daudruy, qui occupe, à compter du 1er Septembre 1933 une pièce au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 33, rue de la Vignette, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs ;

6° M. Charles Moncheaux, qui occupe, à compter du 1er Septembre 1933, deux pièces au deuxième étage de la maison, rue du Bois Saint-Sauveur, 10-12, moyennant une redevance mensuelle de 22 francs ;

7° M. Joseph Struye, qui occupe, à compter du 1er Octobre 1933, une maison sise rue de la Vignette, 43-45, moyennant une redevance annuelle de 3.000 francs, payable par trimestre et d'avance, augmentée des frais de consommation d'eau, de vidange des fosses d'aisance, de ramonage des cheminées, des contributions et des primes d'assurance ;

8° Mme Veuve Foucart, qui occupe, à compter du 1er Novembre 1933 deux pièces et un vestibule au rez-de-chaussée de l'immeuble, 20, rue des Brigittines, moyennant une redevance mensuelle de 80 francs ;

9° Mlle Emilia Dupont, qui occupe, à compter du 1er Novembre 1933 deux pièces au deuxième étage, bâtiment en façade, de l'immeuble rue de la Vignette, 33, moyennant une redevance mensuelle de 55 francs, augmentée de 4 francs par mois pour la consommation d'eau et d'un franc pour la vidange;

10° M. Albert Szezesny, qui occupe, à compter du 15 Novembre 1933 deux pièces au premier étage et une partie du grenier dépendant de l'immeuble sis 20, rue des Brigittines, moyennant une redevance mensuelle de 70 frs;

11° M. Jules Longrez, qui occupe, à compter du 15 Novembre 1933, deux pièces au deuxième étage de l'immeuble 150, rue Gustave Delory, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3298

Occupations temporaires de terrains communaux

Homologation

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous avons accordées à divers particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

1° M. Xavier Vandecappelle, demeurant 63, avenue Butin : occupation, à compter du 1er Octobre 1933 d'un jardin de 414 mètres carrés situé avenue Butin, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 108 francs ;

2° M. Augustin Marty, demeurant 99, rue Ratisbonne : occupation, à compter du 1er Octobre 1933, du jardin n° 68 situé boulevard de la Moselle, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 30 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3299

Occupation d'un hangar angle des rues d'Avesnes et Lamartine

MESSIEURS,

Le Service de la Propreté Publique, qui garait son matériel dans l'immeuble sis 31, rue de Maubeuge, a dû évacuer ce local destiné à être démoli.

La Ville ne disposant d'aucun immeuble susceptible d'abriter ce matériel, nous sommes entré en pourparlers avec M. François, administrateur de la Savonnerie Maubert, qui nous a consenti la location d'un hangar d'une superficie de quatre-vingt-seize mètres carrés environ, situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine, pour une durée de trois ans à compter du 6 Novembre 1933, moyennant une redevance calculée à raison de cinq francs par jour, payable par trimestre et à terme échu.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) de ratifier la convention passée avec M. François ; b) de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit de la Propreté Publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3300

Occupation de terrain rue St-Bernard, 51

Fixation de la redevance

MESSIEURS,

L'immeuble sis à Lille, 51, rue Saint Bernard, actuellement en construction, a été mal implanté si bien qu'il fait une légère saillie sur l'alignement.

Le propriétaire de cet immeuble ayant été induit en erreur, votre Commission du Plan a proposé :

1° de modifier les alignements actuels et de faire figurer cette modification sur le Plan Général d'Extension et d'Embellissement de la Ville dont l'approbation sera ultérieurement demandée ;

2° d'autoriser M. Marcel Bonvin, propriétaire dudit immeuble, demeurant rue Saint-Bernard, 21, à poursuivre ses travaux de construction à la condition :

a) d'acquérir, au prix de cinq cents francs le mètre carré, le terrain de voie publique déclassée à incorporer dans sa propriété, lorsque l'aliénation par la Ville sera possible ;

b) de payer, jusqu'à la réalisation de la vente, à compter du 13 Novembre 1933, une redevance annuelle de cinquante francs.

M. Bonvin ayant accepté ces conditions, nous vous proposons de ratifier l'engagement que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3301

Eviction de locataire rue Enrico Ferri 27

Brasserie E. Vandame

MESSIEURS,

L'immeuble sis à Lille rue Enrico Ferri, 27, acquis par la Ville en vue de la réalisation de son Plan d'Embellissement, constitue, en raison de son état de vétusté, un danger pour la sécurité publique.

Nous avons recherché l'évacuation rapide de la dite maison.

La Société « Brasserie Emile Vandame », dont le siège est à Lille, rue du Gros Gérard, 23, a consenti à résilier moyennant une indemnité de 3.500 francs, les droits d'occupation qu'elle détient, en tant que locataire principale dudit immeuble jusqu'au 30 Septembre 1937.

Cette indemnité sera payée après approbation par l'Autorité Supérieure, l'accomplissement des formalités de purge et la délivrance, par M. le Greffier du Tribunal de Commerce, de certificats négatifs d'inscriptions de privilège de vendeur, de nantissement du Trésor et d'hypothèque générale du Trésor et l'évacuation totale de l'immeuble.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de ratifier l'engagement souscrit par la Brasserie Emile Vandame et de décider que la dépense en résultant — indemnité et frais — sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3302

—

Eviction de locataires rue Enrico Ferri 27

—

M. et Mme Cromar

—

MESSIEURS,

En vue de la démolition de l'immeuble sis à Lille rue Enrico Ferri, 27, qui menace dangereusement la sécurité publique, vous venez de ratifier un accord passé avec la Société « Brasserie Emile Vandame », locataire principale.

Nous avons pu obtenir des sous-locataires, M. et Mme Cromar-Herlem, debitants de boissons, titulaires d'un bail expirant le 30 Septembre 1937, la résiliation de leurs droits de location et l'engagement de rendre ledit immeuble immédiatement libre de toute occupation moyennant une indemnité forfaitaire de huit mille francs.

Cette indemnité sera payable après approbation par l'Autorité Supérieure, l'accomplissement des formalités de purge et la délivrance, par M. le Greffier du Tribunal de Commerce de certificats négatifs d'inscriptions de privilège de vendeur, de nantissement du Trésor et d'hypothèque générale du Trésor et évacuation totale de l'immeuble.

M. et Mme Cromar-Herlem se sont engagés à ne pas rouvrir une maison de même commerce et à ne pas reprendre une maison à usage de ce commerce dans un immeuble pour lequel la Ville a actuellement une demande d'expropriation en cours.

En conséquence, toute contravention à cet engagement enlèvera à M. et Mme Cromar-Herlem le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble où le commerce aurait été réinstallé.

La restriction de ce dernier paragraphe s'applique aux immeubles sis dans le quartier Saint-Sauveur et limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le square Ruault, la rue des Sahuteaux plus ceux situés :

Rue des Robleds, tous les numéros impairs ;

Rue Saint-Sauveur N°s 51 à 95 inclus ;

Rue du Curé Saint-Sauveur 1 à 9 inclus et tous les numéros pairs ;

Rue des Sahuteaux 2 à 8 inclus, ainsi que tous les immeubles intéressés par le Plan de Reconstruction des Quartiers Démolis.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'agréer l'engagement souscrit par M. et Mme Cromar-Herlem et de décider que l'indemnité et les frais seront prélevés sur les crédits de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3303

Eviction de locataire rue des Etaques, 54-56

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre programme d'assainissement ainsi que le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville et situés dans le Quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. et Mme Platel-Viseur qui ont accepté de rendre libre la maison située rue des Etaques, 54, 56, moyennant une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires nous avons cru équitable de fixer à la somme de cent mille francs.

Nous vous demandons d'agréer ces propositions, de ratifier l'engagement souscrit à cet effet par M. et Mme Platel et de décider que la dépense sera prélevée sur les crédits de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3304

Eviction de locataire rue du Faubourg d'Arras

MESSIEURS,

En vue de la création d'un groupe scolaire Faubourg d'Arras, la Ville a acquis un terrain à usage de culture, d'une superficie de 5.225 mètres carrés, situé rue du Faubourg d'Arras et occupé par M. Louis Gryzon, cultivateur, demeurant à Lille, 5, rue Lottin.

Dans le but de rendre ce terrain libre d'occupation, nous sommes entré en pourparlers avec l'occupant qui a accepté de le mettre immédiatement à la disposition de la Ville, moyennant paiement d'une somme de 1.000 frs, à titre d'indemnité d'arrière-fumures.

Nous vous proposons d'allouer à M. Gryzon cette indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 84 du Budget Supplémentaire de 1933 : « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3305

Eviction de locataire rue des Robleds 56-58

MESSIEURS,

La Ville est devenue propriétaire d'un certain nombre d'immeubles appelés à être démolis pour permettre la réalisation de notre Programme d'Embellissement et d'Assainissement, ainsi que le dégagement de l'Hôtel de Ville.

En vue de rendre libre d'occupation la maison sise rue des Robleds 56-58, nous sommes entré en pourparlers avec Mme veuve Auguste Derycke qui a accepté d'évacuer deux pièces au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage, moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 250 frs, après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) de nous autoriser à payer cette indemnité à Mme Derycke ; b) de décider que le montant de ladite somme, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit par Mme Derycke, seront prélevés sur l'article 82 du Budget Supplémentaire de 1933 : Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3306

Eviction de locataire rue des Urbanistes 19

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement et d'Extension, la Ville est devenue propriétaire d'un immeuble sis à Lille rue des Urbanistes 19, à usage d'habitation, d'écurie et de garage particulier et tenu en location par M. Pierre Peirsegaele pour une durée de neuf années à compter du 1er Juillet 1926.

Cet immeuble constituant un danger pour la sécurité publique, M. Peirsegaele a consenti à abandonner ses droits d'occupation à compter du 1er Décembre 1933, moyennant une indemnité forfaitaire de dix mille francs payable après l'évacuation complète de l'immeuble et l'accomplissement des formalités nécessaires.

M. Peirsegaele s'est engagé :

1° à remettre les locaux sus-visés libres le 1er Décembre 1933 et à acquitter son loyer jusqu'à cette date ;

2° à ne pas réinstaller une écurie ou un garage dans un immeuble pour lequel la Ville a actuellement une demande d'expropriation en cours.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de ratifier l'engagement souscrit par M. Peirsegaele et de décider que la dépense en résultant — indemnité et frais — sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3307

Autorisation d'ester contre MM. Wuchsa

MESSIEURS,

MM. Edmond Wuchsa et René Wuchsa, entrepreneurs de transports, demeurant à Montreuil-sous-Bois, rue Edmond Vaillant, 10, ont déposé à la Préfecture un mémoire dans lequel ils annoncent leur intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville à l'effet d'avoir paiement d'une somme de trois mille francs en réparation du préjudice subi et des dépenses supplémentaires engagées du fait de l'immobilisation d'un de leurs camions, rue Salomé, le 5 Novembre 1932, par suite de l'affaissement d'une tranchée fraîchement comblée.

La responsabilité de la Ville ne saurait être engagée, attendu que les travaux incriminés ont été effectués dans une voie privée pour le compte et sous la surveillance de l'association syndicale des propriétaires riverains de la dite rue.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3308

Accident Caby

Règlement

MESSIEURS,

Le 5 Avril 1933, alors qu'il était à son travail, M. Lucien Caby, paveur au service de la Ville, a été tamponné par la voiture de M. Barbier, demeurant à Paris, 8, rue de Prague.

Nous avons pressenti ce dernier à l'effet de récupérer les frais consécutifs à cet accident, frais qui se sont élevés à 816 frs 80 et se décomposant comme suit :

1° salaires versés pendant l'incapacité du blessé.... 687 frs 05
2° honoraires du Docteur Cordonnier ..... 89 frs
3° frais pharmaceutiques dûs au Docteur Carette pharmacien à Ronchin ..... 40 frs 75

La Compagnie d'Assurance des Groupements Automobiles qui assure M. Barbier ayant accepté de dédommager la Ville, nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de 816 frs 80.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3309
—
Accident Durand
—
Règlement
—

MESSIEURS,

M. René Durand, manœuvre, au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail le 23 Avril 1932.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation, en date du 30 Juin 1933, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance : 1° le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 33 % ; 2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé, à compter du 18 Avril 1933, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 1.373 frs 10.

Etant donné que M. Durand n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons de décider le paiement de cette rente dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du Budget Ordinaire : Indemnités, pensions et secours aux ouvriers non tributaires de la Caisse des Retraites.

Toutefois, le service de la rente ne pouvant se cumuler avec celui des demi-salaires et ceux-ci ayant été versés à M. Durand pendant la période du 18 Avril au 1er Juillet 1933, nous vous prions de décider que le montant de ces demi-salaires, soit la somme de 1.172 frs 65, viendra en déduction lors du paiement de la rente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3310

Accident Parent

Règlement

MESSIEURS,

Le 26 Août, vers dix-neuf heures quarante-cinq, M. Maurice Planchon, chauffeur moniteur au garage Lavoisier, rue Lavoisier 9, conduisait l'auto de M. Parent, avenue de Soubise, quand, arrivé à hauteur du Grand Tournant, une branche morte de 4 mètres de long est tombée sur la voiture, déchirant la capote sur une longueur de 0 m 60 et la perforant en maints endroits.

« La Défense Automobile et Sportive », qui assure M. Parent, propriétaire de la voiture, nous a présenté le devis des réparations et sollicite le paiement d'une indemnité qu'après discussion elle a fixé à :

1° 420 frs pour la réparation de la capote ;

2° 60 frs pour l'immobilisation de la voiture pendant deux jours.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons de dédommager M. Parent et de décider le paiement de la somme de 480 frs dont le montant sera prélevé sur le crédit des Promenades et Jardins.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3311

Dégâts à l'immeuble 169, rue Solférino

Règlement

MESSIEURS,

Lors de l'incendie des Etablissements Desmet dans la nuit du 7 au 8 Novembre, un tuyau d'eau a éclaté en face de l'immeuble 169, rue Solférino, inondant le rez-de-chaussée et le sous-sol et détériorant le lino du salon de coiffure de M. Gaston Gaeremynck.

Celui-ci a sollicité le paiement d'une indemnité en réparation du préjudice qu'il a subi.

Les dégâts ayant été évalués à 510 frs, nous avons offert à l'intéressé une indemnité de cette importance.

M. Gaeremynck ayant accepté notre offre, nous vous demandons de décider le paiement de la somme de 510 frs dont le montant sera prélevé sur le crédit des Dépenses Imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3312

Accident rue de Trévise

Règlement

MESSIEURS,

Le 5 Août, la conduite d'eau de la rue de Trévise s'est rompue à hauteur du N° 84, inondant le sous-sol de l'immeuble Le Blan et causant des dégâts évalués à 1.100 frs 85.

Le fontainier, appelé d'urgence, isola la conduite. Son travail terminé, il s'aperçut que l'écoulement de l'eau avait provoqué l'affaissement du pavé. Il se rendit aussitôt au Poste de Police de la rue de Fontenoy à l'effet de téléphoner pour réclamer la pose d'un barricadage et de lanternes. Le téléphone ne fonctionnant pas, il se dirigea immédiatement vers la Caserne Malus.

Dans l'intervalle, une voiture automobile, appartenant à M. Delcorde, avenue Jean Jaurès, Fâches-Thumesnil, qui venait de la place Guy de Dampierre pour se rendre rue de Douai, traversa la chaussée affaissée. La roue avant tomba dans l'excavation et la voiture, par suite du déréglage de la direction, vint enfoncer une fenêtre de la filature Le Blan.

Les dégâts sont évalués à :

1° 2.672 frs 65 en ce qui concerne la voiture de M. Delcorde ;

2° 552 frs 90 en ce qui concerne la Maison Le Blan.

La Compagnie « La Foncière », qui assure M. Delcorde, sollicite, outre le paiement de la somme de 2.672 frs 65 susvisée, celui de 320 frs pour huit journées d'immobilisation.

Etant donné les circonstances de l'accident et les dégâts ayant été reconnus exacts, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider le paiement : 1° de 2.992 frs 65 à la Compagnie « La Foncière » ; 2° de 1.100 frs 85 et 552 frs 90 à M. Le Blan.

Ces sommes seront prélevées sur le crédit des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3313

Dégâts aux berlines de la Propreté Publique

Admission en recette

MESSIEURS,

Des accidents sont survenus en Mai, Juin, Juillet, Août, à des berlines du Service de la Propreté Publique.

Nous sommes intervenus près des auteurs responsables, lesquels, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Compagnie d'Assurances, ont accepté de rembourser à la Ville le montant des dégâts.

C'est ainsi que nous vous proposons de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous :

Numéro de la berline	Date de l'accident	Auteurs responsables	Compagnies d'Assurances	Montant des dégâts
2	27 Mai	M. Prissette, route d'Arras, 205, Fâches-Thumesnil	L'Abeille, boulevard de la Liberté, 36, Lille	67 »
48	27 Mai	Brasserie du Coq-Hardi, 45-47, rue de la Louvière, Lille	La Prévoyance, rue Nationale, 189, Lille	60 »
13	12 Juin	M. Buissiez, Romilly-sur-Andelle Eure		60 »
41	11 Juillet	M. Laignel, Contour de l'Hôtel-de-Ville, Lille		60 »
36 bis	5 Août	M. Bracke fils, rue Jules-Guesde, 124, Lille		85 »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3314

—

Dégâts causés à la berline N° 23 du Service de la Propreté Publique

—

Règlement

—

MESSIEURS,

Le 2 Juin, une voiture automobile appartenant à MM. Plumet, Migny, Vasseur et Cie, 69, rue de Douai à Lille, a renversé le cantonnier Fremaux et a occasionné des dégâts à la berline N° 23 du Service de la Propreté Publique qu'il conduisait.

Le préjudice causé de ce chef à la Ville s'est élevé à la somme de 614 frs 35 se décomposant comme suit :

salaires versés au cantonnier Fremaux pendant son incapacité de travail	378 »
honoraires du docteur	113 »
frais pharmaceutiques	41 35
dégâts à la berline	82 »

La Compagnie « La Préservatrice », 8-10, rue Thiers, Lille, qui assure l'adversaire, s'est engagée à nous régler l'indemnité réclamée.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3315

Dégâts à la tombe Sézille

Règlement

MESSIEURS,

Au cours de la tempête qui a sévi dans la journée du 11 Octobre, deux arbres morts se sont brisés au Cimetière de l'Est et ont occasionné des dégâts à diverses tombes, notamment à celle de M. Georges Sézille, section H 4.

La semelle et la croix furent brisées et les bornes descellées.

Mme veuve Sézille sollicite la réparation du monument funéraire, réparation qui, suivant devis établi par le marbrier, s'élève à 1.200 francs.

Etant donné les circonstances de l'accident et l'évaluation des dommages ayant été reconnue exacte, nous vous proposons d'attribuer à Mme Sézille une idemnité de 1.200 frs et de décider que cette somme sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3316

Règlement de sinistre

Rue Jeanne Hachette, 47

MESSIEURS,

Le 30 Juillet, un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme veuve Lefebvre, locataire d'un pavillon appartenant à la Ville, rue Jeanne Hachette 47.

La Compagnie du Soleil, qui assure cette personne, a consenti à régler à la Ville, au titre de risques locatifs, la somme de 190 frs, représentant le montant des dégâts occasionnés à l'immeuble

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3317

Règlement de sinistre

Rue de Roubaix 7 bis

MESSIEURS,

Un commencement d'incendie, survenu le 11 Octobre, a occasionné des dégâts à un immeuble appartenant à la Ville et situé rue de Roubaix, 7 bis.

Le dommage a été évalué, d'accord avec les représentants des Compagnies « L'Abeille » et « Le Phénix » qui assurent ce risque, à la somme de 10.282 frs 80.

Nous vous proposons d'admettre en recette ladite somme de 10.282 frs 80.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3318

Honoraires de Me Defert

Règlement

MESSIEURS,

Me Defert, avocat au Conseil d'Etat, demeurant à Paris, 10, square de la Tour Maubourg, nous a transmis la note des honoraires qui lui sont dus pour les affaires ci-après désignées, traitées en 1932 :

1° — *Instance contre M. Béthencourt*

au sujet d'une demande d'indemnité en réparation des dégâts causés à sa voiture ..... 3.000 »

2° — *Instance contre Benoit-Peucelle*

Consultation sur recours éventuel au Conseil d'Etat contre l'arrêté du Conseil de Préfecture Interdépartemental de Lille ..... 700 »

3° — *Instance contre la Compagnie des Tramways*

Démarches et pourparlers de transaction avec l'avocat au Conseil d'Etat de la Compagnie des Tramways à la suite du rejet de sa demande d'indemnité ..... 300 »

4.000 »

Nous vous demandons de décider le paiement de la somme de 4.000 frs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'Actes et de Procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3319

Foire d'Août-Septembre

Décoration lumineuse

Marché

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec les Etablissements Vasseur, 20, rue de Courtrai à Lille, en vue de la décoration lumineuse du Champ de Mars et de l'Esplanade pendant la foire d'Août-Septembre.

La dépense, soit 22.000 frs, sera prélevée sur le crédit ordinaire des Foires et Kermesses.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3320

Acquisition des terrains dits de la Corne de Gand

La convention passée entre l'Etat et la Ville, relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille, a réservé un certain nombre de terrains à l'Autorité Militaire.

L'un de ces terrains, la Corne de Gand, d'une superficie d'environ 50.723 mètres carrés, repris au cadastre, Section B N° 1814, n'est plus nécessaire aux services de l'Armée. En revanche, il est intéressé par le Plan d'Embellissement et d'Extension de la Ville et envisagé pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Lycée de Garçons.

A la suite de conférences tenues entre les trois Administrations, Domaines, Génie, Ville, l'aliénation a été proposée à la Ville pour un prix forfaitaire de 4.700.000 frs. Ce prix comprend les valeurs de constructions abandonnées, ainsi que les frais de déplacement ou de réaménagement d'installations à réédifier ailleurs. La Ville aurait, en outre, à payer des intérêts au taux des avances sur titres de la Banque de France en ce qui concerne la période comprise entre la prise de possession et le jour du paiement.

Afin de nous permettre : a) de prendre nos dispositions en vue des travaux de dérasement préalables ; b) de donner au projet de construction d'un Lycée de Garçons la suite qu'il comporte, nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de demander l'acquisition dudit terrain aux conditions sus énoncées, la date de prise de possession devant être arrêtée d'accord avec l'Autorité Militaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3321

Achat d'immeuble, rue Enrico Ferri, 27

MESSIEURS,

Dans votre séance du 29 Juillet 1933, vous avez ratifié la promesse de vente, souscrite par M. et Mme Demessine-Caby, d'un immeuble sis à Lille rue Enrico Ferri, 27, repris au cadastre, Section B N° 1290, pour une superficie de 52 mètres carrés.

Cette promesse de vente stipulait notamment que l'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix.

Or, par suite de la démolition partielle de la propriété voisine appartenant à la Ville, l'immeuble de M. Demessine est devenu un danger pour la sécurité publique.

Votre Commission du Plan a, en raison de l'urgence, estimé qu'il était de notre intérêt de prendre possession de l'immeuble à compter du 1er Octobre 1933 afin de nous permettre de parer à tout accident.

M. et Mme Demessine ont accepté cette prise de possession par la Ville au 1er Octobre 1933 dans la nouvelle promesse de vente qu'ils nous ont consentie pour ledit immeuble.

La vente a lieu pour le prix précédemment fixé à 55.000 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou la délivrance de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

Toutefois ce prix sera, le cas échéant, productif d'intérêts au taux de 5 % l'an à compter du 1er Avril 1934, si à cette date les vendeurs n'en ont pas encaissé le montant. Ces intérêts, payables en même temps que le prix principal, courront jusqu'au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Me Desrousseaux, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons, b) d'annuler en conséquence votre délibération du 29 Juillet 1933, c) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, d) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Nous vous prions également de faire éventuellement à Me Desrousseaux, notaire à Lille, l'avance des droits d'enregistrement, étant entendu que ces droits seront à prélever sur le crédit susvisé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3322

Achat d'immeuble, rue des Sahuteaux, 8

MESSIEURS,

Nous avons obtenu de M. et Mme Planquaert-Plumecocq une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue des Sahuteaux, 8, repris au cadastre, Section B N° 2757, pour une superficie de 57 mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, du dégagement de l'Hôtel de Ville et de l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, aura lieu, moyennant un prix de 70.000 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix, date à laquelle les vendeurs s'engagent à rendre libre de toute occupation, les pièces de l'immeuble occupées par eux. Toutefois ces derniers se réservent le droit d'évacuer les dites pièces avant le règlement du prix, à charge par eux de prévenir la Ville de leur départ, un mois à l'avance, par lettre recommandée. La Ville entrerait alors en jouissance de l'immeuble, le jour de leur départ, et verserait aux vendeurs, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an.

La vente sera réalisée par devant Me Fontaine, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Nous vous demandons, en outre, de nous autoriser, le cas échéant, à faire à Me Fontaine, l'avance des droits d'enregistrement, étant entendu que ces droits seront prélevés sur le crédit susvisé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3323

Achat d'immeuble, rue des Sahuteaux, 8

Demande de déclaration d'utilité publique

MESSIEURS,

Vous venez de ratifier la promesse de vente, souscrite par M. et Mme Planquaert-Plumecocq, d'un immeuble sis à Lille, rue des Sahuteaux 8, repris au cadastre, Section B n° 2757, pour une superficie de 54 mètres carrés.

Aucune partie de cette propriété ne doit être incorporée à la voie publique. Cependant la situation de celle-ci par rapport au nouvel alignement que nous avons arrêté fait obstacle à un relotissement rationnel permettant la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous demandons, pour cette raison, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Nous vous prions pareillement de décider que le sol de cette propriété sera, conformément aux dispositions contenues dans votre délibération du 29 Juillet 1933, reloti pour être revendu par adjudication publique ou échangé avec d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3324

Achat de terrain de zone, sentier des Dondaines, 10

MESSIEURS,

Les consorts Bernard nous ont consenti une promesse de vente d'un terrain de zone situé à Lille, sentier des Dondaines, 10, repris au cadastre, Section C n° 1305, pour une superficie de 418 mètres carrés.

Cette acquisition, déclarée d'utilité publique en exécution de la loi du 19 Octobre 1919 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la place de Lille, aura lieu notamment, moyennant un prix de 16.720 frs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville aura la jouissance dudit terrain le jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Me Fournier, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge,

ainsi que les honoraires de négociation dus à Me Fournier, calculés à 2 % sur le prix de vente.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 84 du Budget Supplémentaire : Achat de terrains nus et de zone.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3325

Achat de terrain de zone à La Madeleine

Veuve Cordonnier

MESSIEURS,

Nous avons obtenu de Mme Veuve Emile Cordonnier, demeurant à La Madeleine, rue Godefroy, 20, une promesse de vente d'un terrain de zone situé à La Madeleine, repris au cadastre section A. N° 3524, pour une superficie de 468 m2 71 dm2.

Cette acquisition, faite en exécution de la loi du 19 Octobre 1919 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille, aura lieu notamment, moyennant un prix de 16.405 frs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouisance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Me Martin, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 84 du Budget Supplémentaire de 1933 : Achat de terrains nus et de zone.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3326
—
Achat de terrain de zone à La Madeleine
—
M. et Mme Gras
—

MESSIEURS,

Nous avons obtenu de M. et Mme Gras-Desailly, demeurant rue Parrayon 9, une promesse de vente d'un terrain, d'une superficie d'environ 400 mètres carrés, situé à La Madeleine et repris au cadastre section A. N° 3523.

Cette acquisition, déclarée d'utilité publique en exécution de la loi du 19 Octobre 1919 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille, aura lieu notamment, moyennant un prix de 20.000 frs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er Janvier 1934, date à laquelle les vendeurs remettront le terrain libre de toute occupation.

La vente sera réalisée par devant Me Piat, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge. Elle paiera en outre aux vendeurs des intérêts sur le prix de vente calculée au taux de 3 % pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

Un mesurage effectué par MM. Lamouret et Delautre, géomètres à Lille, aux frais de la Ville, déterminera la surface exacte du terrain cédé.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 84 du Budget Supplémentaire : Achat de terrains nus et de zone.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3327
—
Acquisition de terrains au voisinage du Port Vauban.
—
Honoraires du géomètre
—
Règlement
—

MESSIEURS,

Dans vos séances des 3 Juillet et 3 Novembre 1932, vous avez décidé l'acquisition des excédents de terrain non utilisés par le Service de la Navigation pour les travaux d'établissement du nouveau Port en Haute-Deûle et intéressés par notre Plan d'Aménagement.

En vue de délimiter les terrains revenant à la Ville, nous avons chargé

M. Guyomard, géomètre-expert, demeurant à Lille, 3, rue Saint-Blaise, de l'établissement du plan et du calcul des surfaces.

M. Guyomard nous a fait tenir sa note d'honoraires s'élevant à la somme de 5.922 frs.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler la dite somme qui sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget pour la construction du Nouveau Port.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3328
—
Chauffage des Bâtiments Communaux
—
Fourniture de coke
—
Adjudication
—

MESSIEURS,

L'adjudication de la fourniture des cokes métallurgiques nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux arrivera à expiration le 31 Décembre.

En accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons : a) de procéder à une nouvelle adjudication pour une période de deux années à compter du 1er Janvier 1934 ; b) de ratifier le cahier des charges préparé en vue de la livraison des quantités approximatives ci-après :

1er lot	— coke criblé 40 × 60 ou 60 × 80.....	3.600 tonnes
2e lot	— coke criblé 20 × 40	3.000 tonnes
3e lot	— coke criblé 10 × 20	800 tonnes

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3329
—
Etablissement de Bains rue des Sarrazins
—
Réfection des installations de sonneries
—
Marché
—

MESSIEURS,

Les sonnettes électriques de l'Etablissement de Bains, rue des Sarrazins, sont dans un état de vétusté qui exige de trop fréquentes réparations. D'autre part le système employé, qui remonte à la création de l'Etablissement, exige du personnel de trop nombreux déplacements inutiles.

La réfection totale des installations étant dans ces conditions indispensables, des offres ont été demandées à des électriciens de la Ville.

Sur huit entrepreneurs consultés, cinq ont remis les propositions indiquées ci-après dans l'ordre croissant des prix :

MM.	Coulon	10.500 »
	Bouchez et Daigremont	11.345 20
	Dehertogh	12.276 90 et 13.756 90
	Sattler	13.900 »
	Buot	25.569 30

Le projet de M. Coulon répond aux conditions du programme fixé. Son prix est le moins élevé. Aussi bien une légère modification, qui lui a été demandée, lui a-t-elle permis de le ramener à 10.360 frs.

Nous vous demandons, dès lors, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec M. Michel Coulon, rue Saint-André, 104, Lille.

La dépense, fixée à 10.360 frs, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire de 1933 sous la rubrique : « Eclairage des Bâtiments Communaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3330

—

Caserne Malus

—

Electrification

—

Marché

—

MESSIEURS,

En vue de l'installation de l'éclairage électrique, caserne des Sapeurs-Pompiers, rue Malus, il a été procédé à un appel d'offres auprès d'entrepreneurs de la Ville.

Sur dix entrepreneurs consultés, sept ont remis les propositions indiquées ci-après dans l'ordre croissant des prix :

1°	Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques	11.321 65
2°	Sattler	12.300 »
3°	Société de construction de lignes et d'appareillage électriques	12.798 »
4°	Coulon	13.700 »
5°	Dehertogh	14.000 »
6°	Buot	15.400 »
7°	Bouchez et Daigremont	20.931 70

Le projet présenté par la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques répond aux conditions du programme fixé aux concurrents.

Son prix est le plus avantageux pour la Ville.

Nous vous demandons, dès lors, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver le marché à passer avec cette société pour l'exécution des susdits travaux.

La dépense, s'élevant à 11.321 frs 65, sera prélevée sur les crédits inscrits sous le N° 35 au Budget Extraordinaire de 1933 et sous le N° 243 au Budget Supplémentaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3331

Hôtel de Ville

Ecoles Communales

Fourniture de bibliothèques

Réception définitive

MESSIEURS,

Le 28 Novembre, une Commission composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire ; Peeters et Vautrin, Conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux, a procédé à la vérification de deux fournitures de bibliothèques faites en vertu :

1° de l'adjudication des 1er Octobre et 8 Novembre 1932 approuvée par M. le Préfet, le 18 Novembre 1932 ;

2° de la délibération du Conseil Municipal du 12 Avril 1933 approuvée par M. le Préfet, le 11 Mai 1933.

Désignation des fournitures	Dépenses autorisées	Montant du décompte
Hôtel de Ville. — 40 bibliothèques vernies au tampon.....	22.330 »	22.330 »
Ecoles Communales. — 40 bibliothèques vernies au pinceau.....	21.450 »	21.450 »
Totaux.....	43.780 »	43.780 »

La Commission a reconnu que les fournitures faites satisfont aux conditions du cahier des charges. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3332

Ecoles Communales

Entretien des becs d'éclairage

Marché

MESSIEURS,

Le 1er Septembre 1925, la Société Française d'Incandescence par le Gaz — Système Auer — dont la succursale est à Lille, rue Nationale 38, a été déclarée adjudicataire de l'entretien des becs d'éclairage au gaz se trouvant dans les écoles communales.

Depuis cette date, un marché est passé chaque année pour lui confier cet entretien.

Ladite Société a sollicité le renouvellement de son marché, pour une année à compter du 1er Octobre 1933, aux mêmes conditions que celles imposées les années précédentes.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'accepter ces propositions et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

La dépense annuelle, soit 23.000 frs environ, sera imputée sur le crédit : « Eclairage des Bâtiments Communaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3333

Programme des Grands Travaux

Agrandissement et transformation des Ecoles Turgot-Renan

Dépenses autorisées de différents lots Modification

MESSIEURS,

Quelques travaux supplémentaires sont à prévoir aux Ecoles Turgot-Renan. Ils concernent notamment l'installation d'un lanterneau vitré et l'exécution de peintures extérieures.

Le tableau ci-après indique le montant : 1° des devis du projet primitif ; 2° des dépenses autorisées ; 3° des suppléments envisagés ; 4° rectifié des lots.

Nos	Désignation des lots	Devis	Dépenses autorisées	Suppléments	Totaux
6	Plâtrerie	35.000 »	22.750 »	7.250 »	30.000 »
8	Ferronnerie	43.800 »	21.024 »	9.976 »	31.000 »
9	Couverture	30.500 »	14.945 »	1.055 »	16.000 »
11	Peinture et vitrerie....	55.000 »	28.600 »	12.400 »	41.000 »
		164.300 »	87.319 »	30.681 »	118.000 »

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de

porter aux chiffres de la dernière colonne du tableau qui précède le montant des dépenses autorisées des lots N°s 6, 8, 9, 11.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3334

—

Programme des Grands Travaux

—

Reconstruction de l'Ecole maternelle Jules Simon

—

14e lot : Installations sanitaires

—

Adjudication

—

MESSIEURS,

Le projet de reconstruction de l'école maternelle Jules Simon, qui vous a été soumis le 27 Février 1931, prévoit l'installation de water-closets, urinoirs, lavabos, appareils de distribution d'eau, canalisations, etc.

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication-concours des travaux.

L'adjudication a été envisagée sur la base de prix forfaitaires qui seront donnés par les soumissionnaires.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3335

—

Ecole maternelle Jules Simon

—

Logement de la Directrice

—

Frais de déménagement

—

Règlement

—

MESSIEURS,

L'Ecole maternelle Jules Simon est actuellement en cours de reconstruction sur un nouveau plan. L'habitation de la Directrice disparaît pour être remplacée par un logement à l'étage.

Une maison a été louée par la Ville, rue Alphonse Leroy, et mise pour la durée des travaux, à la disposition de la Directrice. Celle-ci a avancé les frais, soit 515 frs 60, résultant du déménagement.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider le remboursement de cette somme à l'intéressée.

La somme sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget pour la reconstruction de l'Ecole Jules Simon.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3336

Halles Centrales

Suppression d'une cloison

MESSIEURS,

Mme Colloaert, marchande de poissons aux Halles Centrales, sollicite l'autorisation de supprimer une cloison de séparation des étaux qu'elle occupe, afin de faciliter son commerce.

La demande étant fondée, nous vous proposons d'accorder l'autorisation sous réserve :

1° que la demanderesse exécutera le travail à ses frais et remettra les choses en état à première injonction de la Ville ;

2° qu'un cautionnement de 300 frs sera versé à la Recette Municipale en garantie de la reconstitution de l'état actuel.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3337

Hôtel de Ville

Aile du Beffroi

Chauffage central

Honoraires d'expert

MESSIEURS,

L'examen des projets déposés le 1er Septembre 1931 pour le chauffage central de l'Aile du Beffroi ayant nécessité la nomination d'un expert, M. Em. Devaux, ingénieur conseil, demeurant à Boulogne-sur-Seine, 5, rue Max Blondat, fut désigné à cet effet.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de payer à M. Em. Devaux, la somme de 2.000 frs, montant de ses honoraires, et de décider que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3338

Hôtel de Ville

Chauffage et ventilation

Conduite

Marché

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Société Anonyme de Chauffage Central Sulzer pour la conduite du chauffage et de la ventilation de l'Hôtel de Ville, a expiré le 30 Septembre.

Nous avons invité la Société Sulzer à nous remettre une proposition en vue du renouvellement de ce marché pour une année à compter du 1er Octobre 1933.

Cette société accepte le renouvellement du marché en ce qui concerne la période du 1er Octobre 1933 au 30 Septembre 1934, dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire moyennant la somme de 41.000 frs.

Elle assure, outre le chauffage, la ventilation toute l'année ainsi que le petit entretien des appareils de manutention du combustible et de suppression d'eau.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Sulzer comme nous venons de l'indiquer.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique : Chauffage des Bâtiments Communaux et entretien des calorifères.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3339

Programme des Grands Travaux

Quai de la Basse-Deûle

Aménagement : Fourniture de granit

Réception définitive

Le 28 Novembre, une Commission — composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, Conseillers Municipaux ; Alleman, Architecte D.P.L.G. ; Paul Cochez, Directeur des Travaux Municipaux — s'est transportée, quai de la Basse-Deûle, à l'effet de procéder à la réception définitive des bordures et pavés en granit livrés par les Etablissements Christiani et Nielsen.

La Commission a reconnu que les fournitures faites sont en bon état. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3340
—
Programme des Grands Travaux
—
Quai de la Basse-Deûle
—
Aménagement 2e lot : Fourniture de pierre dure taillée
—
Réception définitive
—

MESSIEURS,

Le 28 Novembre 1933, une Commission — composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire ; Peeters et Bour, Conseillers Municipaux ; Cochez Directeur des Travaux Municipaux ; Alleman, Architecte D.P.L.G. — s'est transportée quai de la Basse-Deûle, à l'effet de procéder à la réception des fournitures du lot désigné ci-après :

N° du lot	Désignation	Montant du devis	Montant du décompte
2	Fourniture de pierre dure taillée.....	283.500 »	283.500 »

La Commission a reconnu que ces fournitures satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

Vœu
—

M. LÉVY. — Profitant de ce que nous discutons de l'aménagement de l'ancienne Basse-Deûle, je me fais un devoir de soumettre à votre agrément le vœu suivant :

« Considérant que le Palais de Justice construit il y a plus d'un siècle « ne répond plus aux nécessités actuelles, la population de l'arrondissement « étant passé de deux cents à neuf cent mille habitants,

« Considérant d'autre part que les bâtiments de la prison désaffectée « qui l'entourent déparent un quartier en voie d'heureuse transformation :

« Le Conseil émet le vœu que l'Administration départementale procède « à la démolition de l'ancienne Maison d'Arrêt ainsi qu'à la réfection et à « l'agrandissement du Palais de Justice, où pourraient être centralisés tous « les services intéressant la vie judiciaire locale. »

M. LÉVY. — Vous savez, mes chers Collègues, quel effort important nous avons accompli en faveur du Vieux-Lille. C'est pourquoi j'estime que doit disparaître la prison désaffectée qui s'élève aux abords du Palais de Justice et qui sert actuellement d'asile au Service des Archives départementales. Cette prison est dans un état lamentable. C'est un véritable chancre pour le Vieux-Lille.

D'autre part, les justiciables se plaignent de l'exiguïté du Palais de Justice. La salle des témoins est trop petite. Au second étage, dans des mansardes, les employés du greffe ne disposent même pas du minimum d'hygiène.

Je prie les Conseillers Généraux qui siègent parmi nous de vouloir bien multiplier leurs efforts en vue d'obtenir la disparition de l'ancienne Maison d'Arrêt ; intervenir pour que soit agrandi le Palais de Justice et que celui-ci, dans sa partie existante, reçoive les réparations indispensables.

M. LE MAIRE. — C'est déjà une vieille histoire. Mes amis Saint-Venant et Masson pourraient témoigner qu'à plusieurs reprises le Conseil Général s'est préoccupé de ce problème aussi délicat qu'urgent.

Je pense qu'aujourd'hui nous devons, unanimement, adopter le vœu présenté par notre Collègue. Nous le transmettrons, d'une part, au Préfet, d'autre part à l'Assemblée départementale. Le Conseil Municipal ayant ainsi exprimé son opinion de la façon la plus nette, nous demanderons à la prochaine session du Conseil Général la construction d'un nouvel Hôtel des Archives Départementales en vue de la démolition des bâtiments de l'ancienne Maison d'Arrêt.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire et adopte à l'unanimité, le vœu émis par M. l'Adjoint Lévy.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3341

—

Programme des Grands Travaux

—

Palais des Beaux-Arts

—

Couverture de la cour intérieure et construction de trois galeries

—

Dépenses autorisées de différents lots

—

Modification

—

MESSIEURS,

Le devis des travaux restant à exécuter pour achever le hall et les nouvelles galeries du Palais des Beaux-Arts a été établi. Les tableaux ci-après font ressortir pour six lots d'adjudication, le montant 1° des devis du projet primitif ; 2° des dépenses autorisées ; 3° des suppléments envisagés pour terminer l'exécution ; 4° rectifié des lots.

Ils indiquent en outre les dépenses de travaux supplémentaires prévus ne rentrant pas dans des lots adjugés, ainsi que le total général des prévisions.

*
* *

N°s	Désignation des lots	Devis	Dépenses autorisées	Supplément	Totaux
2	Béton armé	992.835 27	914.500 »	10.929 60	925.429 60
3	Maçonnerie	258.734 82	157.828 25	55.701 83	213.530 08
5	Couverture et plomberie	160.031 54	104.020 51	70.349 46	174.369 97
6	Charpente et menuiserie	72.693 64	46.523 93	42.465 30	88.989 23
7	Ferronnerie	138.440 50	60.913 82	20.734 »	81.647 82
9	Peinture et vitrerie....	208.417 11	100.040 22	20.302 86	120.343 08
	Totaux.....	1.831.152 88	1.383.826 73	220.483 05	1.604.309 78

*
* *

Ravalement des trois façades en pierre de l'ancienne cour intérieure	Prévision	36.782 54	
Rampes d'escalier	Prévision	8.800 »	
Barres d'accrochage	Prévision	8.000 »	
			274.065 59
Montant des dépenses engagées : lots adjudications, marchés, etc.			2.225.305 87
Honoraires de l'architecte			124.968 57
			2.624.340 03
Somme à valoir			75.659 97
Ensemble			2.700.000 »

Le montant du devis primitif étant de 3.150.000, le devis rectifié fait donc ressortir l'économie suivante 3.150.000—2.700.000 = 450.000 frs, soit donc un peu plus de 14 %.

*
* *

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons 1° de décider l'exécution des travaux proposés ; 2° de porter aux chiffres de la dernière colonne du tableau qui précède le montant des dépenses autorisées des lots n°s 2, 3, 5, 6, 7, 9.

Des propositions vous seront faites ultérieurement en ce qui concerne l'exécution des travaux de ravalement des façades de l'ancienne cour.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3342

—

Palais des Beaux-Arts

—

Epreuve décennale des chaudières

—

Réfection des massifs

—

Marché

—

MESSIEURS,

Les chaudières de l'installation de chauffage du Palais des Beaux-Arts ont subi cette année l'épreuve décennale imposée par le décret du 22 Avril 1926.

Les opérations de l'épreuve, les visites qui la précèdent et la suivent ont nécessité le démontage d'une grande partie des massifs en maçonnerie qui enrobent les chaudières. A cette occasion une réfection générale de ces ouvrages a été entreprise.

Les travaux ont été confiés à la maison Th. De Bruyne, spécialiste en fumisterie industrielle, qui, en 1923, a construit ces massifs dont la tenue a été très satisfaisante.

En vue du règlement des travaux, exécutés en régie sous le contrôle du Service, nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec M. De Bruyne.

La dépense, fixée approximativement à 30.000 frs, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire pour le chauffage des bâtiments communaux et l'entretien des calorifères.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3343

—

Palais des Beaux-Arts

—

Chauffage et ventilation

—

Conduite et petit entretien

—

Marché

—

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1932 avec la Société Grouvelle Arquembourg, 71, rue du Moulin Vert, à Paris, pour la conduite du chauffage et de la ventilation du Palais des Beaux Arts, a pris fin le 30 Septembre.

Le mode d'exploitaion de cette importante installation étant très satisfaisant, nous avons invité la Société Grouvelle Arquembourg à renouveler son engagement. Cette société a accepté aux mêmes conditions que précédemment, soit 36.600 frs.

Ce prix comprend la conduite : a) du chauffage b) de la ventilation toute l'année c) de la station de pompage au Palais des Beaux Arts durant le même temps.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'agréer ces propositions et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Grouvelle Arquembourg pour une durée d'une année à compter du 1er Octobre 1933.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique : Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des Calorifères.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3344

—

Théâtres Municipaux

—

Fourniture des lampes électriques nécessaires aux décors

—

Cahier des charges

—

MESSIEURS,

En accord avec votre Quatrième Commission, nous vous soumettons le cahier des charges établi en vue de l'adjudication de l'entreprise des fournitures électriques nécessaires aux Théâtres Municipaux pendant l'année 1934.

La dépense, évaluée à la somme approximative de vingt-cinq mille francs, sera prélevée sur le crédit « Théâtres-Décors et Accessoires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3345
—
Grand Théâtre
—
Chauffage
—
Conduite et entretien
—
Marché
—

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1932 avec la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg, 71, rue du Moulin Vert à Paris, pour la conduite et l'entretien à forfait de l'installation de chauffage du Grand Théâtre, est expiré.

Ce mode d'exploitation du chauffage donnant toute satisfaction depuis 1922, nous avons pensé qu'il serait intéressant de l'utiliser à nouveau pendant la saison 1933-1934. Dans ce but, nous avons invité la Société Grouvelle Arquembourg à envisager le renouvellement de son marché.

Cette Société a fait connaître qu'elle acquiesçait à notre demande moyennant le même prix de 15.200 frs, soit 1° entretien : 6.100 frs ; 2° conduite : 9.100 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver le marché de gré à gré à passer dans les conditions ci-dessus rappelées avec la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique : Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des Calorifères.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3346
—
Programme des Grands Travaux
—
Jardins d'enfants « Les P'tits Quinquins »
—
Chauffage au gaz
—
Marché
—

MESSIEURS,

Afin de permettre l'ouverture en hiver du jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins », nous avons étudié la possibilité de chauffer les salles de jeux, lavabos, vestiaires et bureau de la surveillante.

Le chauffage ne devant pas être continu, le gaz est apparu comme le combustible le plus indiqué, car il permet des allumages et extinctions immédiats, n'exige pas de main-d'œuvre, dispense d'approvisionnements et de la manutention des scories.

Nous avons donc invité la Compagnie Continentale du Gaz à étudier la réalisation de ce chauffage. Le projet qui nous a été remis ayant reçu l'agrément de votre Deuxième Commission, nous soumettons à votre approbation un marché de gré à gré à passer avec la dite Compagnie pour l'installation du chauffage par radiateurs à gaz.

La dépense, soit 12.185 francs, sera prélevée sur les crédits affectés à l'aménagement du Jardin d'Enfants — Article 127 du Budget Supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3347

Cimetières de l'Est et du Sud

Réfection d'allées en tar-macadam

MESSIEURS,

Il a été reconnu nécessaire de procéder à la réfection de certaines allées dans les cimetières de l'Est et du Sud en utilisant le tar-macadam.

A cet effet, nous avons procédé à un appel d'offres entre plusieurs spécialistes en la matière en vue de l'exécution : a) d'environ deux mille mètres carrés de revêtements dans chaque cimetière ; b) de la façon de caniveaux en pavés de grès fournis à pied d'œuvre par la Ville et retaillés par l'entrepreneur.

Quatorze maisons ont été consultées ; neuf ont répondu et adressé les propositions suivantes :

Société « La Route Française », 10, rue Colbert, Lille

Revêtement : 23 francs le mètre carré.
Caniveaux grès posés au mortier de ciment : 16 francs le mètre carré.
Délai de garantie : trois ans.
Délai d'exécution : trois semaines pour chaque cimetière.

Société « Revêrout », 572, avenue de Dunkerque, Lomme

Revêtement : 30 francs le mètre carré.
Retaille de pavés : 200 francs le mille.
Caniveaux : 3 frs 50 le mètre linéaire.
Délai de garantie : deux ans.
Délai d'exécution : 20 jours par cimetière.

Etablissements Waquier, 315, rue de Lannoy, Roubaix

Revêtement : une proposition à 25 frs 75 le mètre carré.
Une autre à 23 frs 75 le mètre carré.
Caniveaux en grès posés sur sable : 9 frs 75 le mètre linéaire.
Délai de garantie : trois ans.
Délai d'exécution : deux mois à deux mois et demi.

Etablissements Carette Duburcq fils, 43, *rue du Luxembourg*, *Roubaix*

Revêtement : 22 frs 25 le mètre carré.
Caniveaux grès posés sur sable : 8 frs 50 le mètre carré.
Délai de garantie : un an.
Délai d'exécution : 20 jours ouvrables par cimetière.

Société Routière Colas, 39, *rue du Colisée*, *Paris*

Revêtement : 23 frs 50 le mètre carré.
Caniveaux grès posés sur béton : 21 francs le mètre linéaire.
Délai de garantie : trois ans.
Délai d'exécution : un mois pour les deux cimetières.

Rol Lister et Cie, 36, *rue de Châteaudun*, *Paris*

Revêtement : 24 frs 75 le mètre carré.
Caniveaux grès posés au mortier de ciment : 10 frs 40 le mètre linéaire.
Délai de garantie : quatre ans.
Délai d'exécution : un mois par cimetière.

Union Economique Européen, 55, *avenue des Champs Elysées Paris* (8e)

Revêtement : 18 frs 90 le mètre carré.
Délai d'exécution : un mois pour les deux cimetières.

Société Anonyme des Mines de Béthune et d'Asphalte du Centre, 26, *rue Cambon*, *Paris*

Revêtement : 66 francs le mètre carré.
Caniveaux grès posés sur sable : 11 frs 50 le mètre linéaire.
Délai de garantie : cinq ans.
Délai d'exécution : quatre mois pour les deux cimetières.

Le Bitume Liquide, 25, *rue du Général Foy*, *Paris* (8e)

Revêtement : une proposition : 19 frs 80 le mètre carré.
Une autre : 15 frs 05 le mètre carré.
Caniveaux grès posés sur lit de scories : 4 frs 95 le mètre linéaire.
Délai de garantie : deux ans.
Délai d'exécution : deux mois pour les deux cimetières.

En tenant compte à la fois des prix consentis et de la valeur technique des offres faites, il a été reconnu que la proposition de la Société « La Route Française » et celle de la Société Rol Lister et Cie sont les plus avantageuses pour la Ville.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de

nous autoriser à passer, avec les deux établissements précités, des marchés de gré à gré s'élevant, chacun, à environ 45.000 francs maximum.

Les travaux du Cimetière de l'Est seront confiés à la Société « La Route Française ». Ceux du Cimetière du Sud à la Société Rol Lister et Cie.

Les dépenses seront imputées sur le crédit ouvert pour les travaux d'aménagement dans les Cimetières, article 153 du Budget Supplémentaire de 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3348

Voie Publique et Démantèlement

Dérasement en régie des fortifications

Traction animale des wagonnets de voie de 0m60

Montant des travaux exécutés à l'entreprise

MESSIEURS,

La traction animale des wagonnets de voie de 0 m. 60 employés à l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification a donné lieu à deux adjudications : l'une, le 21 Mai 1932, en ce qui concerne les lots de dérasement entre la Porte d'Arras et la Porte de Douai et aux abords de la Porte de Valenciennes ; l'autre, le 2 Juillet 1932, en ce qui concerne les lots aux abords de la Porte des Postes et aux abords de la Porte d'Ypres.

Les cahiers des charges relatifs à ces adjudications que vous avez approuvés au cours de votre séance du 16 Mai 1932, pas plus que votre délibération elle-même, n'avaient spécifié quel serait le montant des travaux qui résulteraient de ces adjudications.

Or, les procès-verbaux d'adjudication ont indiqué, uniquement pour permettre la perception des droits d'enregistrement, que le montant approximatif de ces adjudications serait de 175.000 francs pour la première et de 80.000 francs pour la seconde.

Les travaux de dérasement de la fortification qui ont fait l'objet des lots sus-indiqués sont ou terminés ou en voie d'achèvement. Il ressort des relevés des frais de traction qui ont été payés ou qui restent à payer, que les travaux s'élèveront approximativement à 680.000 francs pour la première adjudication et à 430.000 francs pour la seconde.

Etant donné : a) qu'il était matériellement impossible de déterminer au moment où eurent lieu ces adjudications, quelle serait l'importance de chacune d'elles ; b) que celles-ci ont eu lieu sur la base d'un prix unitaire journalier par attelage et non au rabais sur une estimation globale et un détail estimatif ; c) que les dites adjudications avaient pour objet de mettre à la disposition du Service de Démantèlement tous les attelages qui lui étaient nécessaires pour assurer l'exécution totale des lots de dérasement envisagés

et désignés dans les cahiers des charges, nous vous prions, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien fixer comme suit l'importance approximative des dépenses devant résulter de ces adjudications :

1° traction animale de wagonnets de voie de 0 m. 60. Dérasement entre les Portes d'Arras et de Douai et abords de la Porte de Valenciennes. Adjudication du 21 Mai 1932. Montant approximatif : 680.000 francs.

2° traction animale de wagonnets de voie de 0 m. 60. Dérasement aux abords de la Porte des Postes et de la Porte d'Ypres. Adjudication du 2 Juillet 1932. Montant approximatif : 430.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3349

Voie Publique et Démantèlement

Redressement du boulevard de la Moselle

Déplacement de la voie du Chemin de fer de Ceinture

Marché

MESSIEURS,

Afin de procéder au redressement du boulevard de la Moselle, à l'extrémité de la rue de La Bassée, il est nécessaire de déplacer la voie du Chemin de fer de Ceinture.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord accepte d'effectuer ces travaux de déplacement moyennant le remboursement par la Ville des dépenses qu'elle aura faites majorées de 15 % pour frais généraux.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'approuver le marché de gré à gré souscrit par la Compagnie du Chemin de fer du Nord, étant entendu que, s'agissant d'un remboursement de dépenses faites, les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de la Ville.

Les dépenses en résultant, soit 24.714 frs 09, seront imputées sur l'article 109 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1933 intitulé : Aménagement de la fortification dérasée entre l'Arbonnoise et la Porte de Béthune.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3349[1]

Création d'une voie reliant le chemin de l'Epinette à la rue Godefroy Cavaignac

MESSIEURS,

Afin d'assurer la desserte du Pavillon de Cure de la Cité Hospitalière, il est nécessaire d'envisager la création d'une voie reliant le Chemin de l'Epinette à la rue Godefroy Cavaignac.

Le montant total des travaux de voirie à exécuter est estimé à 573.148 francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons : a) d'approuver le projet que nous vous présentons ; b) de décider que la dépense en résultant, soit : 573.148 francs, sera imputée sur un crédit d'égale importance à inscrire au Budget Supplémentaire de l'Exercice 1934.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 573.148 *frs à prélever sur les ressources à provenir du Compte d'Administration de l'Exercice* 1933 *et à inscrire au Budget Supplémentaire de l'Exercice* 1934.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3350
—
Pavage
—
Fourniture de sable
—
Adjudication
—

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'achat de six mille mètres cubes de sable.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider la mise en adjudication de cette fourniture, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, soit deux cent cinquante mille francs environ, sera répartie sur les crédits du Budget affectés à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique, ainsi qu'au Service des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3351
—
Pavage
—
Entretien des égouts
—
Fourniture de ciment
—
Marché
—

Afin de permettre d'effectuer les travaux de pavage et d'entretien des égouts, nous avons procédé à un appel d'offres en ce qui concerne la fourniture d'environ soixante mille kilos de ciment Portland artificiel V. P.

Ont été consultés toutes les usines du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne admises par la Ville de Paris, ainsi que les négociants en matériaux soumissionnant habituellement aux adjudications de la Ville : MM. Danel frères, Danset ; Mme Veuve L. Collin ; MM. Bernard, Denneulin.

Cinq soumissions ont été déposées :

1° Société des Ciments d'Origny Sainte Benoite, 4, rue du Général Foy, Paris : 168 frs 70 les mille kilos ;

2° MM. Danel frères, 8, quai Géry Legrand, Lille : 168 frs les mille kilos;

3° Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord, 70, rue des Moulins, Haubourdin : 168 frs les mille kilos ;

4° M. Paul Lefebvre, rue de La Madeleine, Saint-André : 167 frs 98 les mille kilos ;

5° Mme Veuve Louis Collin et Fils, 84, rue de Condé, Lille : 160 frs les mille kilos.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de Mme Veuve Louis Collin et Fils, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver pour valoir marché la soumission souscrite par cette Société.

La dépense en résultant, soit environ 9.600 frs, sera imputée sur les crédits du Budget 1933 afférents aux travaux de pavage des chaussées, des trottoirs et d'entretien des égouts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3352

—

Alignement angle des rues Lamarck et Guillaume Werniers

—

Plan partiel

—

MESSIEURS,

Vous avez, dans votre séance du 18 Décembre 1930, en prévision de la réalisation d'une partie du Plan d'Embellissement et d'Extension de notre Ville, décidé l'acquisition d'une propriété sise rue Lamarck, à l'angle de la rue Guillaume Werniers, ayant appartenu aux Consorts Beuscart.

Cette acquisition est aujourd'hui définitive. Aussi convient-il, en attendant l'approbation d'ensemble du Plan que nous avons présenté à l'Administration Supérieure pour avis et observation, d'arrêter l'alignement intéressé par l'acquisition sus-visée.

D'accord avec Votre Commission du Plan, nous vous soumettons le plan partiel de cet alignement en vous priant de vouloir bien en demander l'homologation par l'Administration Supérieure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3353

—

Plan d'Embellissement, d'Aménagement et d'Extension

—

Diverses acquisitions

—

Demande de déclaration d'utilité publique

—

MESSIEURS,

Afin d'éviter dans l'avenir des expropriations toujours onéreuses, vous avez décidé l'acquisition d'un certain nombre d'immeubles mis en vente qui — situés sur le tracé de voies prévues au Plan d'Embellissement, d'Aménagement et d'Extension — présentaient pour la Ville le plus grand intérêt.

Ces acquisitions, reprises au tableau joint et aujourd'hui définitives, ont toutes été poursuivies en vue du projet d'aménagement et d'extension, projet actuellement soumis à la Commission Supérieure d'Aménagement. Elles ont fait l'objet, d'autre part, de plans partiels d'alignement que vous avez approuvés.

Il importe, en raison du caractère d'utilité publique qui s'est attaché à la réalisation de ces opérations immobilières, de récupérer le montant des droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire que nous avons consignés lors de la passation de contrats et l'accomplissement des formalités légales.

C'est pourquoi nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de ces opérations, étant entendu que cette déclaration portera également sur les immeubles ou portions d'immeubles situés en dehors des alignements.

Nous vous prions pareillement de décider que les sols ou portions de sol situés hors alignement seront aussitôt que possible, conformément aux dispositions contenues dans votre délibération du 29 Juillet 1933, relotis pour être revendus par adjudication publique ou échangés contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3354

—

Programme des Grands Travaux

—

Foire Commerciale

—

Aménagement des voies d'accès

—

Tramways

—

MESSIEURS,

Par délibération en date du 12 Avril 1933, vous avez décidé l'aménagement de la nouvelle voirie aux abords de la Foire Commerciale et le déplacement des voies de la ligne N, l'avenue Julien Destrée étant déviée en partie. De plus, afin de permettre aux voitures de la Compagnie des Tramways de parvenir jusqu'à l'entrée de la Foire, des modifications ont été apportées au tracé de la ligne G.

Les travaux comprennent :

1° la déviation de la ligne N par l'avenue Eugène Varlin et la rue Georges Lefèvre, l'avenue Julien Destrée étant supprimée en partie ;

2° le prolongement de la ligne G, par la construction d'une voie depuis la rue de Tournai, jusqu'à la ligne N déplacée ;

3° l'établissement d'un raccord entre les lignes N et G à proximité du Pont Supérieur.

Ils s'élèvent à la somme de 343.846 frs se décomposant comme suit :

en ce qui concerne le déplacement de la ligne N...	119.440 frs
en ce qui concerne les autres travaux	224.406 frs
Total.....	343.846 frs

A la suite d'un accord avec la Compagnie, qui a accepté de participer pour un tiers dans la dépense des travaux prévus aux paragraphes 2 et 3, la somme à payer par la Ville a été ramenée à 269.044 frs, savoir :

déviation de la ligne N	119.440 frs
autres travaux $\frac{224.406 \times 2}{3}$	149.604 frs
Soit au total.....	269.044 frs

En vue de permettre le règlement de cette dernière somme à la Compagnie des Tramways de Lille et de sa Banlieue, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Services Concédés, de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons et dont le montant s'élève à la somme de 269.044 frs.

La dépense sera imputée sur le crédit de 7.500.000 frs ouvert pour l'aménagement de la fortification dérasée entre la gare Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory prolongée.

Les frais de timbre et d'enregistrement dudit marché, qui s'élèveront approximativement à 4.050 frs, seront supportés par la Ville et imputés sur le même crédit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3355

Emprises

Annulation de redevances

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, différentes demandes de suppression de redevance pour des emprises précédemment autorisées :

Situation de l'emprise	Nom et adresse du redevancier	Nature de l'emprise	Date de la délibération	Redevance	Date de la suppression
104 bis, boulevard de la Liberté	Terrain, y demeurant..	globe	21-10-1925	10	1-1-1933
43, rue Nicolas-Leblanc	Rémy, y demeurant....	globe	27-4-1924	10	1-1-1933
44, rue Gantois.....	Splingard, y demeurant	marquise	30-4-1902	100	1-1-1934

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3356

Pompes fixes mesureuses d'essence installées sur les routes nationales

Modification des redevances

MESSIEURS,

Suivant exploits de Me Détailleur, huissier à Lille, en date des 1er, 2 29 Août 1933, MM. Desmarchelier, demeurant à Lille, rue du Faubourg d'Arras, 398 ; Langlais, demeurant à Lille, rue d'Isly, 97 ; Loridan, demeurant à Lille, rue du Faubourg de Béthune, 18 ; ont fait opposition à la contrainte administrative qui leur a été délivrée par M. le Receveur Municipal, le 29 Juin 1933, à l'effet d'avoir paiement d'une somme de 200 frs représentant le montant de la taxe de voirie afférente à l'installation d'un appareil distributeur d'essence sur une route nationale.

Les intéressés ont, dans le même temps, donné assignation à la Ville à comparaître, à huitaine franche et après vacations, devant le Tribunal Civil de Lille.

D'autre part, M. Charles Ménard, demeurant à Lille, 45, rue du Faubourg de Béthune, s'est pourvu devant le Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais.

MM. Desmarchelier, Langlais, Loridan et Ménard prétendent :

1° que la somme réclamée par la Ville fait double emploi avec la redevance perçue par l'Etat à raison de la même installation ;

2° que semblable installation placée sur le domaine public de l'Etat

comporte, outre un socle de maçonnerie supportant l'appareil et encastré dans le sol de la voie publique, une canalisation placée dans ce même sol et reliant la pompe au réservoir souterrain.

La perception de la taxe sur les pompes mesureuses d'essence placées sur les routes nationales, départementales et vicinales a été instituée dans notre Ville par délibération du Conseil Municipal du 22 Juin 1924 prise en application de la circulaire interministérielle du 19 Avril 1924 autorisant la Ville à percevoir des redevances annuelles sur des appareils distributeurs d'essence établis sur les dépendances du domaine national ou départemental.

Cette taxe a été fixée à 200 frs pour les pompes installées sur les routes nationales et départementales alors qu'elle est de 300 frs pour celles installées sur les voies urbaines.

En raison de la jurisprudence actuelle en la matière et après un examen approfondi de la question, notre Conseil Juridique estime que le seul remède ne peut être cherché que dans un texte législatif donnant compétence aux communes pour établir des taxes communales sur les occupations du domaine public national, même lorsque celles-ci modifient l'assiette de ce domaine et ne constituent pas de simples stationnements.

Nous vous proposons, en conséquence, en attendant de nouvelles dispositions législatives :

1° d'accorder décharge à MM. Desmarchelier, Langlais, Loridan, Ménard, des sommes qui ont fait l'objet des contraintes délivrées contre eux ;

2° d'admettre ces sommes en non-valeur ;

3° de ne plus percevoir la taxe sur les pompes mesureuses d'essence installées sur les routes nationales et de modifier en ce sens la délibération du Conseil Municipal du 22 Juin 1924 ;

4° d'émettre le vœu qu'un projet de loi soit au plus tôt déposé en addition à la loi du 13 Août 1926, en vue de permettre aux villes de percevoir la taxe sur les pompes mesureuses d'essences installées sur les routes nationales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3357

Travaux Communaux

Substitution d'entreprise

MESSIEURS,

M. Léo Wiart, 18, rue Nicolas Leblanc, adjudicataire de travaux communaux, nous informe que son entreprise est devenue, à la date du 30 Septembre 1933, la Société à commandite simple « Léo Wiart et Cie ». Il nous demande de transférer à ladite Société les lots de travaux dont il est adjudicataire soit :

I. Entretien des propriétés communales. — Septième lot ;

II. Hôtel de Ville. — Fourniture de bibliothèques. Marché du 19 Juin 1933 approuvé par M. le Préfet le 9 Août 1933.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'agréer la demande de M. Léo Wiart.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3358

Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville

Admission en recette

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes entre plusieurs entrepreneurs de travaux de démolitions, lesquelles ont donné les résultats suivants :

1° M. Marcel Dupré, rue de la Vignette, 31, a offert la somme de 3.377 frs pour la propriété sise 2, rue du Bois Saint-Sauveur ;

2° M. Georges Bridelance, rue du Faubourg de Roubaix, 48-50, a offert la somme de 3.428 frs 30 pour l'immeuble situé 1, rue de Cysoing ;

3° M. Marcel Dupré, 31, rue de la Vignette, a offert la somme de 300 frs pour la maison rue des Robleds, 9 ;

4° M. Paul Loyez, demeurant à Hallennes-lez-Haubourdin, Grand'Route de Béthune, a offert la somme de 3.620 frs pour la maison sise rue des Urbanistes, 17 bis ;

5° M. Pierre Quarrez, rue du Grand Balcon, 69 bis, a offert la somme de 6.877 frs pour l'immeuble situé Square Ruault, 41-43 ;

6° M. Jules Sterck, rue de Lannoy, 21, a offert la somme de 8.420 frs pour la maison située rue de Paris, 217 ;

7° M. Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 2.880 frs pour les deux maisons situées rue du Molinel, 89 et 89 bis ;

8° M. Willems, demeurant à La Madeleine, 1, rue Pasteur, a offert la somme de 1.159 frs 50 pour l'immeuble sis à l'angle des rues Lamarck et Guillaume Werniers ;

9° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 310 frs pour les maisons situées avenue de Dunkerque, cité Platel, 8-14-16-18 ;

10° M. Marcel Dupré, 31, rue de la Vignette, a offert la somme de 200 frs pour le mur de clôture de l'Ecole Paul Bert, côté rue Bourjembois ;

11° M. Fernand Huvenne, demeurant à Loos, rue Jules Ferry, 44 bis, a offert la somme de 810 frs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette, 18 ;

12° M. André Schatteman, rue Fabre d'Eglantine, 12-14, a offert la somme de 600 frs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette, 161 ;

13° M. Georges Bridelance, rue du Faubourg de Roubaix, 48-50, a offert la somme de 2.140 frs 60 pour la maison située rue des Urbanistes, 9 ;

14° M. Anicet Decobert, quai de l'Ouest, 41, la offert la somme de 2.060 frs pour l'immeuble sis rue de Maubeuge, 31 ;

15° M. Marcel Dupré, rue de la Vignette, 31, a offert la somme de 2.301 frs pour l'immeuble sis rue des Robleds, 1 bis ;

16° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 780 frs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette, 107 ;

17° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 925 frs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette, 129 ;

18° M. Paul Loyez, demeurant à Hellemmes, Grand'Route de Béthune, a offert la somme de 915 frs pour les maisons situées 93 et 95, rue de Flandre.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3359

Immeuble, 309 rue du Faubourg des Postes

Alimentation en eau

Résiliation du contrat

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte en date des 2 et 5 Octobre 1931, la Ville : 1° a acquis de M. Weughe une parcelle de terrain sise à Lille, rue du Faubourg des Postes, et les constructions y érigées à la limite des communes de Loos et de Lille ; 2° s'est engagée notamment « à continuer le cas échéant, aux lieu et place des vendeurs, tous abonnements et conventions contractés pour le service des biens vendus concernant l'eau, le gaz, l'électricité et à en payer les redevances à compter du jour de l'entrée en jouissance soit le 1er Octobre 1932 ».

Or M. Weughe avait souscrit à la Société des Eaux du Nord, pour l'alimentation en eau de sa culture maraîchère, un engagement de huit ans à partir du 1er Janvier 1931, comportant une consommation minimum annuelle de 95 frs.

L'alimentation en eau du terrain, qui doit être incorporé à la voie publique et affecté, pour partie, aux jardins ouvriers, n'étant d'aucune utilité pour la Ville, nous avons demandé à la Société des Eaux du Nord la résiliation du contrat, résiliation qui est acceptée par la dite Société moyennant paiement d'une indemnité de 670 frs comprenant a) 100 frs pour la dépose du compteur ; b) 570 frs — 95 frs × 6 — : minimum de consommation pour les six années restant à courir.

Cette indemnité ayant été reconnue raisonnable, nous vous proposons de décider le paiement de la somme de 670 frs susvisée, dont le montant sera prélevé sur le crédit des Dépenses Imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3360

Vente de vieux matériaux

Admission en recette

MESSIEURS,

Le 25 Juillet 1933, M. Singer, commissaire priseur, a procédé à la vente de monuments, croix, porte-couronnes, entreposés au Cimetière de l'Est, pour une somme de 20.011 frs 20.

D'autre part, M. More, demeurant 8, rue Dumont d'Urville, à Lille, s'est rendu acquéreur, à la date du 12 Septembre 1933, de 200 kgs de tuyaux d'incendie inutilisables à 1 fr. 25, soit 250 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3361
—
Vente de pierres
—
Admission en recette
—

MESSIEURS,

Votre Deuxième Commission a donné un avis favorable à la vente de pierres provenant de la démolition de la Porte des Postes.

M. De Clerck, 13, rue de la Cité à Lille, s'est rendu acquéreur de 10 m3 à 25 frs, soit 250 frs.

Nous vous demandons de bien vouloir admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3362
—
Théâtres Municipaux
—
Ouverture de crédit
—

MESSIEURS,

Un crédit de deux millions de francs a été inscrit au Budget Ordinaire de l'exercice courant pour le fonctionnement des Théâtres Municipaux pendant la durée de cet exercice.

Au 30 Septembre, les dépenses constatées sur ce crédit s'élevaient à un million cent mille francs.

Les dépenses mises à la charge de la Ville pour le paiement des masses se chiffreront par un million dix mille francs pour les trois derniers mois de l'année.

Du fait de la diminution des recettes dans les théâtres, la Ville se trouvera, en outre, dans l'obligation de supporter une partie des dépenses d'exploitation pendant cette même période.

Il est permis d'évaluer à cent cinquante mille francs l'insuffisance du crédit ouvert au Budget Primitif de 1933.

Nous vous prions, d'accord avec le Conseil d'Administration de nos Théâtres et votre Troisième Commission, de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de pareille importance à inscrire au Compte d'Administration de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 150.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au compte d'Administration du même exercice.*

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE. — A ce propos, je voudrais donner les résultats de l'exploitation théâtrale. Ils intéressent le 4e trimestre de la présente année, dès lors, les trois premiers mois de la saison théâtrale.

Au Grand Théâtre, les recettes ont été de un million cent vingt-six mille cent quarante-quatre francs quatre-vingts centimes ; les dépenses de : un million sept cent soixante-quinze mille deux cent soixante-cinq francs quatre-vingts centimes. Déficit : six cent quarante-neuf mille cent vingt et un francs.

Au Théâtre Sébastopol, les recettes ont été de : quatre cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept francs soixante-quinze centimes ; les dépenses de : six cent soixante et un mille six cent soixante-douze francs soixante-dix centimes. Déficit : deux cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs quatre-vingt-quinze centimes.

Déficit total des Théâtres municipaux pour les trois premiers mois d'exploitation : huit cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq francs quatre-vingt-quinze centimes.

L'an dernier, au 31 Décembre, pour les trois premiers mois d'exploitation, le déficit atteignait huit cent quatre-vingt-dix mille francs. Le déficit constaté cette année est donc sensiblement égal à celui de l'an dernier.

Je rappelle, pour mémoire, le déficit total des Théâtres municipaux au cours des deux dernières saisons : 1931-1932 : deux millions deux cent dix-huit mille six cent soixante-trois francs huit centimes. 1932-1933 : un million sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-dix-sept francs quarante centimes.

Ces chiffres seront examinés dans les jours qui vont suivre, non seulement par le Conseil d'Administration des Théâtres municipaux, mais aussi par l'Administration municipale elle-même. Il va sans dire que le Conseil Municipal sera, lui aussi, appelé à délibérer sur les mesures qu'il importe de prendre.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3363

Théâtres Municipaux

Dépenses de l'exploitation

Prise en charge par la Ville

MESSIEURS,

Le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux stipule, en son article 50, que la Ville assurera le paiement des masses : musiciens, danseuses, choristes, machinistes, employés et ouvriers.

Afin de parer à toute éventualité, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de décider, comme l'an dernier, que, par dérogation aux dispositions de l'article précité du cahier des charges, la Ville

acquittera directement — lorsque l'état de la caisse du Directeur ne lui permettra pas de le faire et suivant des besoins dûment justifiés — les différentes dépenses d'exploitation des Théâtres pendant la saison 1933-1934 en ce qui concerne notamment les artistes, les éditeurs, le costumier, l'impression, l'affichage, la patente, etc.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts aux Budgets des exercices 1933 et 1934 sous le titre « Théâtres ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3364

Œuvre Pie Wicar

Frais de concours : remboursement

MESSIEURS,

Conformément aux conditions du testament du Chevalier Pie Wicar, le jury nommé par la Société des Sciences s'est réuni à l'effet d'organiser le concours et d'examiner les épreuves en vue de l'attribution de la Bourse Wicar.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de nous autoriser à rembourser à la Société des Sciences les frais afférents à l'organisation de ce concours. Ceux-ci seront prélevés sur le Crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3365

Fourniture de bois : 1° aux Ecoles 2° aux Services Municipaux

Cahier des charges

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication publique de la fourniture des bois nécessaires aux Ecoles et Services Municipaux pendant l'année 1934.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver ce document.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3366

—

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe

—

Fourniture de viande

—

Marché

—

MESSIEURS,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, il est nécessaire de procéder à l'achat de denrées alimentaires : pain, bière, viande, pommes de terre, légumes frais, épicerie, légumes secs, lait frait, fromage, fruits frais.

La Société « Les Boucheries Alfred Boijaud », 8, rue Nationale à Lille nous ayant fait les offres les plus intéressantes, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec elle en ce qui concerne notre approvisionnement en viande pendant le quatrième trimestre 1933.

La dépense, soit approximativement 7.850 frs, sera imputée sur le crédit ouvert en vue du fonctionnement de l'Ecole de Plein Air.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3366[1]

—

Crèches Municipales

—

Fourniture de lait

—

Marché

—

MESSIEURS,

La fourniture du lait nécessaire aux Crèches Municipales pendant l'année 1934 nécessite la passation d'un marché.

Parmi les diverses propositions qui lui ont été soumises, votre Cinquième Commission a retenu celle de M. Decherf, ferme de l'Ecart, rue du Grand But à Lomme.

M. Decherf, qui est notre adjudicataire actuel, accepte de fournir le lait qui nous est nécessaire en 1934, au prix de un franc quinze le litre qu'il nous applique actuellement.

Le lait fourni sera vivant, propre, pur et non écrémé. Il répond aux conditions du décret du 25 Mars 1924.

Nous vous proposons, dès lors, d'approuver le marché à passer avec M. Decherf pour une fourniture d'environ 70 litres de lait à livrer chaque jour, dimanches et fêtes exceptés.

La dépense, soit environ 25.000 frs, sera imputée sur le Crédit : Crèches Municipales — Frais de Fonctionnement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3367
—
Ecole Polytechnique
—
Avis sur bourse
—
Jacques Labarre
—

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui d'une demande de bourse formée par M. Georges Labarre, domicilié en notre ville, 326, rue Solférino, en faveur de son fils Jacques, admis à l'Ecole Polytechnique.

Marié et père d'un enfant — le candidat — M. Labarre, représentant dans l'industrie métallurgique, accuse un revenu annuel de trente mille francs environ.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de certifier ces faits et d'émettre un avis favorable à la demande dont il s'agit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3368
—
Ecole Militaire de Saint-Cyr
—
Avis sur bourse
—
Pierre Noël
—

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui d'une demande de bourse formée par M. Louis Noël, domicilié en notre ville, 36, rue des Stations, en faveur de son fils, admis à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Marié à Adrienne Tholon, M. Louis Noël a trois enfants : Geneviève, 30 ans, infirmière bénévole au préventorium de Valloires ; André, 28 ans, publiciste à Bécon-les-Bruyères ; Pierre, 20 ans, le candidat.

Professeur au collège Saint-Joseph, M. Noël accuse un revenu annuel de dix-huit mille francs.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de certifier ces faits et d'émettre un avis favorable à la demande dont il s'agit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3369
—
Lycée Fénelon
—
Internat
—
Fournitures diverses
—
Marchés
—

MESSIEURS,

En vue de nous procurer les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'Internat du Lycée Fénelon pendant la période du 1er Octobre 1933 au 30 Septembre 1934, nous avons procédé à un appel d'offres.

Après examen, nous vous demandons d'agréer les propositions faites par:

1 — M. Pille, rue du Pôle Nord, 2, Lille, pour la viande fraiche. Dépense approximative ..... 40.000 »

2 — M. Gautier, rue Jeanne d'Arc, 29, Lille, pour les épiceries. Dépense approximative ..... 10.000 »

3 — « L'Indépendante », dont le siège est à Lille, boulevard Montebello, 112, pour le pain. Dépense approximative .... 20.000 »

4 — M. Désir, rue Winoc Choquel, 55, Tourcoing, pour le lait et le beurre. Dépense approximative ..... 10.000 »

5 — M. G. Desbêtes, rue Faidherbe, 180, Loos, pour le blanchissage du linge. Dépense approximative ..... 10.000 »

Nous vous prions pareillement de nous autoriser à passer, avec les personnes ci-dessus désignées, les marchés nécessaires.

La dépense sera prélevée sur le Budget de l'Internat du Lycée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3370
—
Lycée Fénelon
—
Internat
—
Achat d'une machine à laver la vaisselle
—
Marché
—

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon a sollicité l'autorisation d'acheter pour l'Internat de cet Etablissement une machine automatique à laver la vaisselle.

Après enquête auprès des différents établissements qui possèdent une installation de ce genre, le choix de cette assemblée s'est porté sur une machine Hobart-Navarre, type E 2, dernier modèle qui assure un nettoyage mécanique des assiettes parfait et rapide ainsi qu'une stérilisation donnant toute sécurité.

Moyennant un prix net et forfaitaire de 27.980 frs, la Compagnie Internationale Hobart nous propose une machine, type E 2, dernier modèle, rendue dans le local de la laverie, mise en ordre de marche et garantie un an.

Le devis qui nous est présenté comprend, outre la machine proprement dite avec pompe, moteur électrique et accessoires :

1° la fourniture et l'installation des tables service ;

2° la fourniture d'un réservoir réchauffeur d'une capacité de 1.000 litres;

3° la mise en place des appareils et la pose des tuyauteries de raccordement.

La puissance de la production d'eau chaude à 85° est calculée de façon à pouvoir laver environ 3.750 assiettes à l'heure.

En raison des garanties offertes par cette machine, nous vous demandons :

1° d'accueillir favorablement les propositions du Conseil d'Administration du Lycée ;

2° de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense, évaluée à 27.980 frs, non compris les frais de raccordement électrique, de raccordement de gaz et des travaux pour évacuation des eaux résiduaires, sera imputée sur le Budget de l'Internat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3371

—

Ecoles primaires élémentaires

—

Année 1933-1934

—

Vacances

—

Fixation

—

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 17 Juillet 1922 fixait, ainsi qu'il suit, les congés dans les écoles primaires : 1° les jours légalement fériés ; 2° le matin du 2 Novembre ; 3° les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 4° deux mois à la fin de l'année scolaire ; 5° six jours à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur Primaire, après avis du Conseil Municipal.

L'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 21 Juillet 1933, a modifié le règlement scolaire modèle des écoles primaires en ce qui concerne les vacances et les a fixées de la façon suivante : 1° les jours légalement fériés ; 2° le matin du 2 Novembre ; 3° du 24 Décembre au soir au 2 Janvier inclusivement ; 4° les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ; 5° deux mois à la fin de l'année scolaire ; 6° deux journées en plus, à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur Primaire, après avis du Conseil Municipal.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Quatrième Commission, d'arrêter comme suit la répartition de ces deux jours supplémentaires : 1° le 1er Mai 1934 ; 2° le lendemain de la Fête Communale de 1934.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3372

—

Hospices

—

Echanges de terrains à Marcq-en-Barœul

—

Avis

—

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 8 Juillet 1933, la Commission Administrative des Hospices a décidé de procéder aux échanges de divers terrains lui appartenant, sis à Marcq-en-Barœul, en bordure du boulevard Clémenceau et du chemin de la Verte Rue, contre des terrains appartenant à MM. Duthoit, Dambricourt, Desplanque ainsi qu'aux consorts Woussen et contigüs à ceux des Hospices.

Ces échanges auront lieu sans soulte.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération prise par cette assemblée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3373

—

Location d'immeuble rue Nationale 233-235 ; rue Catel-Béghin 3

—

Avis

—

MESSIEURS,

Par délibération en date du 22 Juillet 1933, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder en location à la Société « L'Economique », dont le siège est à Paris, 82, avenue des Champs Elysées — pour une durée de dix-huit ans à compter du premier Janvier 1933, moyennant un loyer annuel de huit mille francs, pour la période du premier Janvier 1933 au trente Juin 1937, et de douze mille francs pour celle du premier Juillet 1937 au trente et un Décembre 1950, augmenté des charges — un immeuble sis à Lille rue Nationale, N^{os} 233-235 et rue Catel Béghin, n° 3.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3374

—

Insuffisance de crédits

—

Exercice 1933

—

MESSIEURS,

Procédant à une révision des crédits au Budget Ordinaire de 1933 et des dépenses en instance d'ordonnancement, nous constatons les insuffisances ci-après :

Art. 3. *Dépenses Ordinaires. — Travaux municipaux* ..... 13.000 »

Motif : Nomination de deux commis calqueurs à la date du 1er Juin 1933.

Art. 9. *Dépenses Ordinaires. — Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit. Pensions complémentaires à divers* ..... 12.500 »

Motif : Admission au bénéfice de l'allocation annuelle des ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites atteints par la limite d'âge.

Art. 10. *Dépenses Ordinaires. — Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille* ..... 10.000 »

Motif : Progression constante des naissances et admission de tout le personnel auxiliaire au bénéfice de ces indemnités.

Art. 39. *Dépenses Ordinaires. — Indemnités aux contrôleurs des contributions directes chargés de l'établissement de l'assiette de la contribution personnelle et mobilière* 1.500 »

Motifs : 1° augmentation des indemnités basées sur l'ancienneté de service ; 2° reclassement d'un contrôleur.

Art. 41. *Dépenses Ordinaires. — Assurance contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville* ..... 2.100 »

Motifs : 1° augmentation de certaines primes ; 2° assurance de nouveaux véhicules.

Art. 118. ***Dépenses Ordinaires. — Aliénés. Part contributive de la Ville dans la dépense des aliénés traités dans les maisons de santé*** ..... 90.000 »

Motif : Exonérations accordées aux familles, consécutives à la crise économique.

Art. 123. *Dépenses Ordinaires. — Construction d'habitations à bon marché. Participation de la Ville* 0.25 % *du montant de l'annuité de remboursement du prêt*.... 16.000 »

Motif : Augmentation du nombre des bénéficiaires adhérents aux Sociétés de Crédit Immobilier.

Art. 149. *Dépenses Ordinaires. — Ecole pratique de garçons*.. 25.000 »

Art. 150. *Dépenses Ordinaires. — Ecole pratique de jeunes filles* 10.000 »

Motif : augmentation des effectifs scolaires.

Art. 192. *Dépenses Ordinaires. — Fêtes et Cérémonies publiques* 125.000 »

Motif : Accroissement du nombre des fêtes et cérémonies organisées par la Ville ou à propos desquelles elle a prêté son concours.

Art. 194. *Dépenses Ordinaires. — Musique Municipale. Frais de fonctionnement* ..... 15.000 »

Motifs : 1° cachets aux musiciens ; 2° fourniture et réparations d'instruments.

Art. 199. *Dépenses Ordinaires. — Dépenses imprévues* ..... 5.000 »

Motif : Imputation à ce crédit de légères insuffisances constatées en fin d'année.

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien décider l'ouverture de ces différents crédits à inscrire au Compte d'Administration de 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3375

—

Frais de confection des tables décennales de l'Etat-Civil

—

Années 1923 à 1932

—

Nous venons de recevoir de la Préfecture un arrêté, en date du 9 Septembre 1933, mettant à la charge de la Ville une somme de 12.668 frs 60, pour frais de confection des tables décennales de l'Etat-Civil, années 1923 à 1932.

Cette dépense est rendue obligatoire pour les villes, par application de l'article 136 de la loi du 5 Avril 1884.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de décider l'ouverture d'un crédit de 12.668 frs 60 à inscrire au Compte d'Administration de l'Exercice 1933.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 12.668 *frs* 60 *à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3376

Distribution de vivres aux chômeurs

Emploi de la souscription publique

Crédit d'ordre

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal nous informe qu'il a encaissé, à ce jour, au titre de la souscription publique ouverte pour la distribution de vivres aux chômeurs, une somme totale de 353.122 frs 40, sur laquelle un crédit destiné à régulariser l'opération comptable a été inscrit au Budget Supplémentaire de l'exercice 1932 pour 147.580 frs 99.

A l'effet de remployer la différence, soit 205.541 frs 41, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture, pour ordre, d'un crédit d'égale importance à inscrire au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit d'ordre de 205.541 *frs* 41, *à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3377

Cotes irrécouvrables

Divers produits communaux

Admission en non-valeur

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1933, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

BUDGET ORDINAIRE

		Frais de poursuites
Abattoirs. - Locations		400 95
Droits de place :		
Marché du Concert	85 80	
» de Fives	117 »	
» aux Légumes	282 »	
» des Halles Centrales	191 25	
» place Nouvelle Aventure	804 40	
» Saint Nicolas	360 »	
» Wazemmes	670 80	2.511 25

Droits de voirie :			
Etalages	139 80		
Occupations	70 »		
Voitures	2.900 »	3.109 80	159 75
Taxe sur les balcons et constructions en saillies		135 »	
Redevances annuelles sur écussons, tableaux, etc.		2.417 »	
Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique	1.230 »		
Caves	81 »	1.311 »	
Produit du service de la distribution des eaux		1.336 »	
Locations de propriétés communales	10.322 65		
Rue Jeanne Hachette	770 »	11.092 65	
Location de salles et matériel des fêtes		500 48	
Retribution scolaire pour cours spéciaux		210 »	
Ecole pratique de jeunes filles. Frais d'atelier		15 »	
Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour dans les sanatoriums		1.475 »	
Remboursement par divers des frais de transport de malades et blessés à l'hôpital		526 »	
BUDGET SUPPLEMENTAIRE			
Droits de voirie. Exercice 1931		4.000 »	189 80
Droits de voirie. Exercice 1932		2.073 »	
Redevances annuelles sur écussons, tableaux, etc. Exercice 1932		34 »	
Produit du service de la distribution des eaux. Exercice 1932		150 »	
Locations de propriétés communales. Exercice 1931.		1.453 20	
Locations de propriétés communales. Exercice 1932.		38.097 07	
Locations de salles et matériel de fêtes. Exercice 1932		556 »	
Participation dans les frais de séjour dans les sanatoriums. Exercice 1931		627 75	124 73
Exercice 1932		503 50	
Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques. Exercice 1932		50 »	9 69
Remboursement de frais de transport en voiture d'ambulance. Exercice 1932		52 »	4 26
Produit de la vente de vieux matériaux. Exercice 1932		2.145 50	318 51
Totaux		74.782 15	806 74

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 74.782 frs 15 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé, pour la somme de 806 frs 74, sur le crédit des Dépenses imprévues — Exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3378

—

Dommages de guerre

—

Versement sur titres de créance

—

Admission en recette

—

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après sur titres de créance de dommages de guerre :

Numéro du titre	Etablissement	Somme	Observations
1.689.533	Grand Théâtre	11.476 38	Acompte
1.689.438	Eglise Anglicane	12.994 »	Solde
1.686.128	Crèche Municipale, place Déliot.....	2.923 »	Solde
1.747.908	Eglise Saint-Maurice, monument historique..	28.380 »	Acompte
1.689.258	Eglise Saint-Martin d'Esquesmes : horloge...	2.994 »	Acompte
1.689.533	Grand Théâtre	49.629 »	Acompte
1.689.290	Monument Testelin	62.139 »	Solde
1.700.850	Lycée Faidherbe : mobilier.....	937 53	Solde

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3379

—

Crèches

—

Achat d'une machine à repasser

—

Marché

—

MESSIEURS,

D'accord avec votre Cinquième Commission, nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. Vandenostende, constructeur-mécanicien, 37, rue d'Arcole, à Lille, pour la fourniture d'une machine à repasser le linge plat à la crèche de Fives.

Le montant de la dépense, qui s'élève à huit mille cent francs, sera prélevé sur le crédit d'installation des crèches.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3380

Distribution d'eau

Pose de canalisations dans le prolongement de la rue de Trévise

MESSIEURS,

L'aménagement des terrains de la fortification dérasée aux abords de l'ancienne Porte de Valenciennes nécessite la pose d'une canalisation d'eau dans le prolongement de la rue de Trévise en passant sous les voies de la ligne de ceinture.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord nous fait connaître qu'elle ne fait pas d'objection à l'exécution de ce travail sous réserve de l'observation de clauses reprises au projet d'engagement que nous vous soumettons.

Les obligations qui nous sont imposées par la Compagnie étant principalement d'ordre technique, nous vous prions, en accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à signer ledit engagement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3381

Service des Désinfections

Fourniture de formol

Marché

MESSIEURS,

La fourniture du formol nécessaire à notre Service Municipal des Désinfections pendant l'année 1934 nécessite la passation d'un marché.

Les diverses maisons consultées nous ont présenté les prix suivants :

1° Société des Produits Chimiques, 33, rue des Oliveaux, Loos : 4 frs 50 le kilog rendu franco ; prix valable pour trois mois et révisable ensuite ;

2° Etablissements Dechosal, 39, rue de la Gare, Bondy : 4 frs 50 le kilog. rendu franco gare de Lille ; ce prix s'entend pour livraison en une seule fois de la quantité de 3.000 kilogs qui nous est nécessaire pour l'année 1934 ;

3° Société Anonyme des Anciens Etablissements F. Verbièse, 11, rue Gay Lussac, La Madeleine-lez-Lille : 4 frs 60 le kilog. rendu franco, bonbonnes facturées et reprises au même prix ;

4° Etablissements Léon Danjou, 28, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille : 4 frs 70 le kilog., bonbonnes consignées ;

5° Etablissements S.A.C.A.D., 56, rue de Douai, Lille : 4 frs 72 le kilog.

6° M. H. Doublet, 1, rue Faidherbe, Lille : 4 frs 75 le kilog. ;

7° MM. Gignoux Frères et Barbezat, Décines, Isère, succursale de Lille, 64, quai de la Basse-Deûle : 4 frs 95 le kilog. rendu franco.

La Société Anonyme des Etablissements F. Verbièse ayant présenté le prix le plus avantageux pour la durée totale du marché et pour fourniture par fractions suivant les nécessités du service, nous vous prions, d'accord avec votre Cinquième Commission, de vouloir bien approuver le marché à passer avec ce fournisseur.

La dépense s'élevant à environ 15.000 frs sera prélevée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3382

Vidange des fosses d'aisance des Bâtiments Communaux

Marché

MESSIEURS,

Les travaux de vidange des fosses d'aisance des Bâtiments Communaux pour l'année 1934 doivent faire l'objet d'un marché.

Les diverses firmes consultées nous ont présenté les prix forfaitaires suivants sous la condition d'observer le cahier des charges qui leur a été présenté et que nous vous soumettons.

1° MM. Billet Fontaine, 63, rue Pasteur, Wattignies-l'Arbrisseau : 30.000 francs.

2° Cantraine, 22, rue Paul Doumer, Loos-lez-Lille : 36.000 francs.

3° Carpentier, 43, rue d'Antin, Lille : 40.000 francs.

4° Delefosse et Duflot, 159, rue du Marais, Lomme: 40.200 francs.

5° Vlasseman, rue de Lille, Seclin : 28.000 francs.

M. Vlasseman ayant présenté le prix le plus avantageux, nous vous prions, d'accord avec votre Cinquième Commission, de bien vouloir approuver le marché à passer avec ce fournisseur.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3383

Inhumation des indigents

Fourniture de cercueils

Cahier des charges

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé, d'accord avec votre Cinquième Commission, en vue de l'adjudication publique de la fourniture des cercueils nécessaires à l'Administration des

Hospices et au Service de la Morgue pour l'inhumation des indigents pendant l'année 1934.

Les dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous le titre : Inhumation des Indigents — Fourniture de cercueils.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3384
—
Cimetière du Sud
—
Rétrocession de concession
—
Edmond Chassenet
—

Le 3 Novembre 1933, Mme Veuve Chassenet acquérait, en vue de l'inhumation de son mari, M. Edouard Chassenet, décédé à Lille le 2 du même mois, une concession trentenaire dans laquelle la pose d'un sarcophage double fut prévue.

A cette date, il fut payé en règlement 890 frs pour la Ville et 180 frs pour la part revenant au Bureau de Bienfaisance.

Pour des raisons particulières, Mme Veuve Chassenet nous fait connaître que le corps de son mari — qui se trouve actuellement au caveau d'attente — ne sera pas inhumé à Lille et sollicite le remboursement de la somme versée.

Cette concession n'ayant pas été utilisée, nous vous proposons de ristourner à Mme Veuve Chassenet la somme de 710 frs, à prélever sur le crédit des Cimetières, étant entendu qu'il appartiendra à la pétitionnaire de réclamer au Bureau de Bienfaisance le remboursement de la somme versée à cet Etablissement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3385
—
Cimetière de l'Est
—
Rétrocession de concession
—
Léon Montaigne
—

Le 16 Octobre, Mme Veuve Paindavoine nous demandait de lui délivrer l'autorisation de procéder à l'exhumation du corps de son premier mari, M. Léon Montaigne, aux fins de réinhumation dans un caveau de famille à Auxy-le-Château.

Par lettre du 26 Novembre 1933, Mme Veuve Paindavoine sollicite la rétrocession de la somme correspondant au temps restant à courir pour la concession trentenaire N° 67.337, expirant le 16 Avril 1951.

Ce terrain faisant retour à la Ville, nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de l'intéressée et de lui ristourner, sur la somme de 262 frs 50 représentant au taux initial d'achat le temps restant à courir, l'importance des deux tiers, soit 175 frs.

Il appartiendra à Mme Paindavoine de solliciter de l'Administration du Bureau de Bienfaisance la même faveur.

La somme de 175 frs sera prélevée sur le Crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3386
—
Lotissement défectueux rue Allard Dugauquier
—
Projet d'aménagement
—
Avis
—

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Allard Dugauquier, groupés en Association Syndicale autorisée, ont déposé le projet d'aménagement du lotissement défectueux constitué par leur rue.

En conformité des dispositions : 1° de l'article 12, paragraphe 4, de la loi des 21 Juin 1865 et 22 Décembre 1888 sur les Associations Syndicales ; 2° de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° a) la pente des fils d'eau sera de 0 m. 005 minimum ;
b) la réception des pavés sera faite par la Ville ;
c) le programme d'aménagement indiquera le prix des cassons ;

2° a) la pente de l'égout sera de 0 m. 003 minimum ;
b) la hauteur entre l'extrados de cet égout et le niveau de la chaussée sera au moins égale à l'épaisseur de la chaussée et de sa fondation ;
c) les regards de visite auront un diamètre intérieur de 0 m. 70 ;
d) les bouches d'égouts ne comporteront pas de puisards ;
e) les regards et bouches d'égouts en fonte seront du modèle de la Ville ;
f) la chape recouvrant l'extrados de l'égout aura une épaisseur de 0 m. 003 ;
g) les bouches seront munies d'un encadrement en granit ou en grès ;

3° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, réparer ou reconstruire à leurs frais les trottoirs situés au droit de leurs propriétés.

Nous vous signalons au surplus que, de par sa largeur, la rue Allard Dugauquier est susceptible d'être classée ultérieurement dans le réseau des voies municipales. Nous vous demandons toutefois de préciser que ce classement ne pourra être accordé que si les propriétaires se conforment :

1° aux conditions particulières à l'exécution desquelles est subordonné le présent avis ;

2° aux conditions générales du cahier des charges imposé pour le classement des voies privées dans la voirie urbaine.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3387

—

Lotissement rue de l'Arbrisseau

—

Avis

—

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Druelle, 117, rue du Faubourg des Postes, Lille.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue de l'Arbrisseau, d'une contenance de 252 m2 52 dm2 et repris au cadastre sous partie du N° 739 de la section E.

La rue de l'Arbrisseau est un chemin vicinal. Aqueduquée, sa chaussée est pavée, pourvue de canalisations d'eau potable, de gaz et d'électricité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable aux conditions suivantes :

1° le lotisseur observera l'alignement homologué ;

2° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux imposés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter les causes d'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3388

Lotissement rue du Faubourg des Postes

Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. et Mme Van Audenaerde-Gilman, rue du Faubourg des Postes, 191, Lille, en vue du lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue du Faubourg des Postes.

Ce terrain d'une contenance de 245 m2 est repris au cadastre sous partie du N° 738 de la section E.

La rue du Faubourg des Postes est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet sous les conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause ;

3° le terrain n'ayant que dix mètres de façade, les deux parcelles devront être d'égale largeur.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3389

Lotissement, avec ouverture de deux rues nouvelles, entre les rues du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée et Saint-Luc

Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par Mme Prouvost-Dehau demeurant à La Madeleine, 243, boulevard de la République.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé entre les rues du Chevalier Français, du Dieu de Marcq prolongée et Saint-Luc, d'une contenance de 2 ha 25 a 89 ca, et repris au cadastre sous les N°s 2561, 2566 p, 2716 p, 2718 p et 2719 p, de la section C. Il prévoit l'ouverture de deux rues nouvelles.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté, étant entendu que le lotisseur devra d'autre part se conformer aux prescriptions suivantes :

I. Il sera établi, sous chaque trottoir, une canalisation d'eau, en fonte, de 80 m/m de diamètre intérieur, à environ 1 m. 50 des façades.

II. Egouts :

1° la hauteur prévue au projet entre l'extrados de l'égout et le dessus de la chaussée varie de 0,45 à 0,60 ;

la hauteur prévue au projet entre le dessus des tuyaux constituant les branchements de bouche d'égout et la chaussée est de 0,40 dans le fil d'eau ;

dans ces deux cas la hauteur devra être de 0,80 au minimum ;

2° les puisards prévus en contrebas du radier sous les regards de visite et dans les bouches d'égout ne seront pas exécutés ;

3° les bouches auront un départ direct avec fond concave suivant profil des tuyaux de branchement ;

4° les regards de visite auront 0,70 de diamètre intérieur ;

5° les regards et bouches d'égout en fonte seront conformes aux modèles de la Ville de Lille ;

6° la chape recouvrant la voûte de l'égout aura une épaisseur de 0,03 ;

les cadres en chêne prévus pour regards de visite auront $0,15 \times 0,15$;

7° le lotisseur devra faire son affaire des autorisations à obtenir pour le branchement dans l'aqueduc de la voie privée rue Saint-Druon et le passage de l'aqueduc à construire sur le terrain de la rue privée dénommée rue Saint-Luc.

III. Pour permettre ultérieurement la reconnaissance des voies à ouvrir par Mme Prouvost-Dehau, l'éclairage devra en être assuré dans des conditions suffisantes et analogues à celles des voies publiques reconnues.

IV. Le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, les trottoirs situés au droit de leurs propriétés.

V. Les dépendances formant marteau seront adossées par paires en vue d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération, aux pièces habitables donnant sur cour.

VI. Les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3390

Lotissement rue Saint-Luc

Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Urbain Virnot, rue de Gand, 53, Lille, en vue du lotissement d'un terrain avec création d'une voie nouvelle entre la rue Nouvelle et la rue Saint-Luc.

Le terrain situé à Lille-Saint-Maurice en bordure de la rue Saint-Luc, d'une contenance de 1 ha 23 a 70 ca, est repris au cadastre sous le N° 2410 Section C.

Pour assurer un débouché à la rue projetée dans la rue Nouvelle ouverte entre les rues Gassendi et du Dieu de Marcq prolongée, le lotisseur s'est rendu acquéreur d'une parcelle de terrain de douze mètres de largeur, suivant acte passé devant Me Ibled, notaire, les 14 et 29 Septembre et 6 Octobre 1933. Cet acte stipule que le terrain vendu doit, à perpétuité, être affecté à usage de voie publique.

Dans ces conditions et en accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté, étant entendu que le lotisseur se conformera d'autre part aux prescriptions suivantes :

1° pour permettre la reconnaissance ultérieure de la voie à ouvrir, il y a lieu d'en assurer l'éclairage dans des conditions suffisantes et analogues à celles des voies publiques reconnues ;

2° la chape de 0,02 sur l'extrados de la voûte de l'aqueduc est insuffisante ; cette chape devra avoir 0,03 ;

3° les regards de visite auront un diamètre intérieur de 0,70 au lieu de 0,60 ;

4° les cadres en chêne des regards auront $0,15 \times 0,15$ au lieu de $0,10 \times 0,13$; ils seront goudronnés ;

5° les regards et bouches d'égout en fonte seront du modèle Ville de Lille ;

6° les puisards prévus sous les regards et dans les bouches d'égout ne seront pas exécutés ; le fond des bouches d'égout sera concave suivant le profil du branchement ;

7° les bouches d'égout seront munies d'un encadrement en granit ou en grès ;

8° le béton sera composé de 0 m3 800 de gravier de Seine silicieux,

de 0 m3 400 de sable de rivière et de 300 kgs de ciment de Portland qualité administrative ;

le mortier pour enduits sera dosé à raison de 500 kgs de ciment Portland par mètre cube de sable de rivière tamisé ;

l'égout projeté sera raccordé à l'égout existant de la rue Saint-Luc par une courbe de 10 m. de rayon environ, dirigée dans le sens d'écoulement des eaux ;

9° les propriétaires devront construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

10° les dépendances formant marteau seront adossées par paires en vue d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

11° les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3391

—

Rue Denis du Péage à Marquette

—

Classement par la commune de Marquette

—

Abandon du sol de rue par la Ville de Lille propriétaire riveraine

—

Par délibération du 3 Novembre 1932, vous avez autorisé notre adhésion au syndicat de propriétaires constitué pour la mise en état d'assainissement et de viabilité de la rue Denis du Péage à Marquette.

La Ville de Lille est en effet propriétaire d'un terrain qui englobe la moitié de la largeur de cette voie privée sur une longueur de 23 m. 70 intéressée par les travaux exécutés.

M. Druart, syndic des propriétaires, nous a transmis, pour acceptation et signature, un acte d'abandon du sol de la rue Denis du Péage par les propriétaires riverains en vue du classement de cette voie privée dans la voirie urbaine.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de vouloir bien nous autoriser à signer la demande de classement comportant acte d'abandon gratuit à la commune de Marquette du sol de rue compris entre les alignements et des ouvrages qui y ont été établis.

Nous vous demandons au surplus de préciser que le sol de rue à céder sera strictement limité à la partie de la rue d'une longueur de 23 m. 70 mise en état d'assainissement et de viabilité au droit du terrain appartenant à la Ville de Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3392
—
Liquidation de pension
—
Services Municipaux
—
Amédée Doyennette
—

MESSIEURS,

M. Amédée-Léon Doyennette, Chef de première classe de la Première Direction, né à Lille le 9 Décembre 1873, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Janvier 1934.

Entré au service de la Ville le 1er Avril 1898, M. Doyennette comptera, au 31 Décembre 1933, trente-cinq ans et neuf mois de service, avec un traitement moyen de 34.500 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Doyennette a droit :

pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen, soit 34.500 : 2.....	17.250 »
pour 5 ans : 5/40 de 34.500.....	4.312 50
pour 9 mois : 9/12 de 1/40 de 34.500.....	646 86
Total.....	22.209 36

En conséquence, nous vous prions d'allouer à M. Doyennette, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Janvier 1934, une pension annuelle de 22.209 frs 36.

De plus nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 17.250 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3393
—
Liquidation de pension
—
Services Municipaux
—
Georges Flamencourt
—

MESSIEURS,

M. Georges Flamencourt, commis-enquêteur principal de quatrième classe, né à Lille le 1er Mai 1875, atteint de bronchite chronique et d'emphysème pulmonaire, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Novembre 1933.

Entré au service de la Ville le 8 Février 1919, M. Flamencourt comptait au 31 Octobre 1933, 14 ans, 1 mois et 13 jours de service, déduction faite d'interruptions de service du 21 au 31 Mai 1932 et du 1er Novembre 1932 au 31 Mai 1933, avec un traitement moyen de 12.527 frs 77 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

pour 14 ans de service : 14/60 de 12.527,77.....	2.923 15
pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 12.527,77.....	17 40
pour 13 jours : 13/30 de 1/12 de 1/60 de 12.527,77.	7 53
Total.....	2.948 08

Vu les états de service et retenues de M. Flamencourt ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Cornille, Béghin et Israël constatant que M. Flamencourt se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le Règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Flamencourt, à partir du 1er Novembre 1933, une pension annuelle de 2.948 frs 08. De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à deux mois de son traitement actuel, soit 2.166 frs 66, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 5394

Liquidation de pension

Services Municipaux

Veuve Liévin Huys

M. Liévin-Joseph Huys, ouvrier fossoyeur de deuxième classe est décédé le 7 Novembre 1933, laissant sa veuve, la dame Angèle-Gabrielle-Césarine Thoen, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 29 Novembre 1920, M. Huys comptait, au moment de son décès, 12 ans, 11 mois et 9 jours de service, avec un traitement moyen de 11.992 frs 59 pendant les trois dernières années. M. Huys aurait pu obtenir une pension de 2.586 frs 72, calculée comme suit :

pour 12 ans de service : 12/60 de 11.992 59.....	2.398 52
pour 11 mois : 11/12 de 1/60 de 11.992,59.....	183 20
pour 9 jours : 9/30 de 1/12 de 1/60 de 11.992,59....	5 »
Total.....	2.586 72

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Angèle Thoen est née à Lille le 19 Septembre 1877 ;

2° que ladite dame Thoen et M. Huys ont contracté mariage le 29 Janvier 1898 ;

3° que M. Huys est décédé le 7 Novembre 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Huys ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Mme Veuve Huys a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 2.586 frs 72 : 2 = 1.293 frs 36 ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Huys à 1.293 frs 36 à partir du 8 Novembre 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3395
—
Liquidation de pension
—
Services Municipaux
—
Veuve Maurice Lecoche
—

MESSIEURS,

M. Maurice-Henri Lecoche, peseur-chef de première classe, est décédé le 8 Octobre 1933, laissant sa veuve, la dame Antoinette-Eugénie Jansens, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 10 Décembre 1911, M. Lecoche comptait, au moment de son décès, 21 ans, 9 mois et 29 jours de service, avec un traitement moyen de 13.507 frs 40 pendant les trois dernières années.

M. Lecoche aurait pu obtenir une pension de 4.914 frs 56 calculée comme suit :

pour 21 ans de service : 21/60 de 13.507,40.....	4.727 59
pour 9 mois : 9/12 de 1/60 de 13,507,40.....	168 84
pour 29 jours : 29/30 de 1/12 de 1/60 de 13.507,40.	18 13
Total.....	4.914 56

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Antoinette-Eugénie Jansens est née à Lille le 11 Décembre 1888 ;

2° que ladite dame Jansens et M. Lecoche ont contracté mariage le 9 Septembre 1911 ;

3°que M. Lecoche est décédé le 8 Octobre 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Lecoche ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Mme Veuve Lecoche a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit 4.914 frs 56 : 2 = 2.457 frs 28 ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Lecoche à 2.457 frs 28 à partir du 9 Octobre 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3396
—
Liquidation de pension
—
Octroi
—
Arthur Buisset
—

MESSIEURS,

M. Arthur-Alexandre-Joseph Buisset, préposé d'octroi de première classe, né à Lille le 27 Juillet 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Novembre 1933.

Entré au service de l'Octroi le 1er Novembre 1908, M. Buisset comptait, au 31 Octobre 1933, 25 ans de service, avec un traitement moyen de 13.000 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Buisset a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,
soit 13.000 : 2 ..... 6.500 »

En conséquence nous vous proposons, d'accord avec votre Quatrième Commission, d'allouer à M. Buisset, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Novembre 1933, une pension annuelle de 6.500 frs.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3397
—
Liquidation de pension
—
Octroi
—
Veuve Courbot
—

MESSIEURS,

M. Elie-Paschal-Urbain Courbot, ancien receveur d'octroi de première classe, est décédé le 9 Juillet 1933, en possession d'une pension de 4.857 frs 68 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1er Mai 1925.

Sa veuve, la dame Marie-Adeline Pauwels, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Pauwels est née à Bruxelles le 15 Février 1872 ;

2° que M. Courbot et la dame Pauwels ont contracté mariage le 17 Août 1896 ;

3° que M. Courbot est décédé le 9 Juillet 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Courbot ; les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que Mme Veuve Courbot a droit à la moitié de la pension de son mari soit : 4.857 frs 68 : 2 = 2.428,84.

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Veuve Courbot à 2.428 frs 84, à partir du 10 Juillet 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3398

Liquidation de pension

Octroi

Adolphe Gouy

MESSIEURS,

M. Adolphe-Charles Gouy, préposé d'octroi de première classe, né à Lambersart le 15 Novembre 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Décembre 1933.

Entré au service de l'Octroi le 1er Septembre 1906, M. Gouy comptait au 30 Novembre 1933, 27 ans et 3 mois de service, avec un traitement moyen de 13.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Gouy a droit :

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen soit 13.000 : 2	6.500 »
pour 2 ans : 2/40 de 13.000	650 »
pour 3 mois : 3/12 de 1/40 de 13.000	81 28
Total	7.231 28

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Gouy, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Décembre 1933, une pension annuelle de 7.231 fr. 28.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel soit 6.500 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3399

Liquidation de pension

Octroi

Paul Havret

MESSIEURS,

M. Paul Havret, vérificateur de première classe à l'Octroi, né à Viesly le 1er Mars 1879, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Mars 1934.

Entré au service de l'Octroi le 1er Avril 1907, M. Havret comptera, au 28 Février 1934, 26 ans et 11 mois de service, avec un traitement moyen de 14.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Havret a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit 14.000 : 2	7.000 »
pour 1 an : 1/40 de 14.000	350 »
pour 11 mois : 11/12 de 1/40 de 14.000	320 80
Total	7.670 80

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Havret, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Mars 1934, une pension annuelle de 7.670 frs 80.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3400

Liquidation de pension

Octroi

Jules Mullier

MESSIEURS,

M. Jules-Augustin Mullier, receveur d'octroi de première classe, né à Lille le 19 Octobre 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Novembre 1933.

Entré au service de l'Octroi le 1er Juin 1904, M. Mullier compterait, au 31 Octobre 1933, 29 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 16.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Mullier a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit 16.000 : 2	8.000 »
pour 4 ans : 4/40 de 16.000	1.600 »
pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 16.000	166 64
Total	9.766 64

En conséquence nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Mullier, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Novembre 1933, une pension annuelle de 9.766 frs 64.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.000 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3401

—

Liquidation de pension

—

Police

—

Emile Delebecque

—

MESSIEURS,

M. Emile Delebecque, inspecteur de la Sûreté de première classe, né à Quesnoy-sur-Deûle le 12 Octobre 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Novembre 1933.

Entré au service de la Police le 1er Juin 1905, M. Delebecque comptait, au 31 Octobre 1933, 28 ans et 5 mois de service, avec un traitement moyen de 13.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Delebecque a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit 13.000 : 2	6.500 »
pour 3 ans : 3/40 de 13.000	975 »
pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 13.000	135 40
Total	7.610 40

En conséquence nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à M. Delebecque, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Novembre 1933, une pension annuelle de 7.610 frs 40.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3402

Liquidation de pension

Police

Veuve Derwyn

M. Jérémie-Théodore Derwyn, inspecteur sous-chef des gardiens de la Paix, est décédé le 3 Septembre 1933, laissant sa veuve, la dame Rachel-Clotilde Bavelaere, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Police le 1er Janvier 1906, M. Derwyn comptait, au moment de son décès, 27 ans, 8 mois et 3 jours de service, avec un traitement moyen de 14.169 frs 44 pendant les trois dernières années. M. Derwyn aurait pu obtenir une pension de 6.535 frs 68 calculée comme suit :

pour 27 ans de service : 27/60 de 14.169,44	6.376 25
pour 8 mois : 8/12 de 1/60 de 14.169,44	157 44
pour 3 jours : 3/30 de 1/12 de 1/60 de 14.169,44	1 99
Total	6.535 68

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Rachel-Clotilde Bavelaere est née à Godewaersvelde le 1er Décembre 1885 ;

2° que la dite dame Bavelaere et M. Derwyn ont contracté mariage le 10 Avril 1907 ;

3° que M. Derwyn est décédé le 3 Septembre 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Derwyn ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, duquel il résulte que Mme Veuve Derwyn a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit 6.535,68 : 2 = 3.267 frs 84 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de régler la pension de Mme Veuve Derwyn à 3.267 frs 84, à partir du 4 Septembre 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3403

Liquidation de pension

Police

Veuve Paul Vanneufville

MESSIEURS,

M. Paul-Marie Vanneufville, ex sous-inspecteur des gardiens de la Paix, est décédé le 19 Octobre 1933, en possession d'une pension de 3.641 frs 20 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1er Août 1924.

Sa Veuve, la dame Sidonie-Hélène Declerck, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Declerck est née à Morbecque le 25 Décembre 1871 ;

2° que M. Vanneufville et la dame Declerck ont contracté mariage le 22 Septembre 1896 ;

3° que M. Vanneufville est décédé le 19 Octobre 1933 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Vanneufville ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Vanneufville a droit à la moitié de la pension de son mari soit : 3.641,20 : 2 = 1.820 frs 60 ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Vanneufville à 1.820 frs 60, à partir du 20 Octobre 1933, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3404

Allocations annuelles et renouvelables

Propreté Publique

Louis Castiaux et Elie Legros

MESSIEURS,

MM. Louis Castiaux, âgé de soixante-douze ans, et Elie Legros, âgé de soixante-neuf ans, tous deux ouvriers au Service de la Propreté Publique, ont cessé leurs fonctions le premier Octobre 1933.

M. Castiaux comptait, à cette date, dix ans et huit mois de service ; M. Legros, treize ans et deux mois.

Conformément à votre délibération du 26 Décembre 1932, nous vous prions de leur accorder une allocation annuelle et renouvelable calculée à raison de cent francs par année de service soit :

1° 1.066 frs 64 pour M. Castiaux ; 2° 1.316 frs 68 pour M. Legros.

De plus, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces ouvriers une gratification de départ de 472 frs 50, suivant le barème fixé par votre délibération du 26 Décembre 1932.

En conséquence, nous vous demandons de décider : 1° que le montant de ces allocations annuelles et renouvelables, à servir à partir du premier Octobre 1933, sera prélevé sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933 ; 2° que les gratifications de départ seront imputées à l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3405

Allocation annuelle et renouvelable

Services Municipaux

Désiré Caron

MESSIEURS,

M. Désiré Caron, aide-paveur de première classe, né à Lille le 9 Août 1873, a cessé ses fonctions le 31 Août 1933.

Entré au service de la Ville le 1er Août 1907, il comptait, au 1er Septembre 1933, vingt-six ans et un mois de service.

En application des dispositions des délibérations des 17 Septembre 1920 et 23 Octobre 1930, M. Caron a droit à une pension annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service soit 2.608 frs 32.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de lui allouer, à partir du 1er Septembre 1933, une pension annuelle de 2.608 frs 32 qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à cinq mois de son traitement actuel, soit 4.125 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3406
—
Allocation annuelle et renouvelable
—
Services Municipaux
—
Léon Maillez
—

MESSIEURS,

Par délibération du 29 Juillet, vous avez décidé d'allouer à M. Maillez, chauffeur manœuvre de deuxième classe, une gratification de départ égale à deux mois de son dernier traitement, soit 1.600 frs, en attendant que soit connue sa situation au regard de la Caisse Nationale des Retraites.

Les renseignements qui nous sont parvenus de ladite Caisse nous donnent aujourd'hui l'assurance : 1° que la pension qu'obtiendra M. Maillez, cumulée avec l'allocation annuelle et renouvelable n'excédera pas le montant de la retraite dont il aurait bénéficié s'il avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites ; 2° que, dans ces conditions, les dispositions de votre délibération en date du 23 Octobre 1930, se trouvent être appliquées.

M. Maillez est entré au service de la Ville le 1er Février 1919 et a été rayé des cadres le 1er Mai 1933. Il comptait, à cette date, 14 ans, 2 mois et 5 jours de service, en tenant compte de l'arrêt de son traitement depuis le 6 Avril 1933.

En vertu de votre délibération du 16 Mars 1932, M. Maillez a droit à l'allocation annuelle et renouvelable calculée sur la base de cent francs par année de service soit 1.418 frs 04.

En conséquence, nous vous demandons d'accord avec votre Troisième Commission, de lui allouer, à compter du 1er Mai 1933, une pension annuelle de 1.418 frs 04 qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3407
—
Allocations annuelles et renouvelables
—
Propreté Publique
—
Divers ouvriers
—

MESSIEURS,

Divers ouvriers du service de la Propreté Publique, comptant au moins soixante-cinq ans d'âge au 31 Décembre 1933, cesseront leurs fonctions à cette date.

Conformément à votre délibération du 26 Décembre 1932, nous vous prions de leur accorder une allocation annuelle et renouvelable calculée sur la base de cent francs par année de service.

De plus, nous vous proposons de leur allouer une gratification de départ suivant le barème fixé par votre délibération du 26 Décembre 1932.

	SERVICES au 31 Décembre 1933	Allocation annuelle	Gratification de départ
Léopold Lambert.....	12 ans 10 mois 3 jours	1.284 16	472 50
Joseph Vandenheyden.....	10 ans 6 mois 18 jours	1.055 »	472 50
Isidore Stoops.....	12 ans 2 mois 22 jours	1.222 76	472 50
Désiré Declerck.....	12 ans 7 mois	1.258 32	472 50

En conséquence, nous vous demandons de décider : 1° que le montant des allocations annuelles et renouvelables, à servir à partir du 1er Janvier 1934, sera prélevé sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934 ; 2° que les gratifications de départ seront imputées à l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3408

Allocations annuelles et renouvelables

Services Municipaux

Divers employés et ouvriers

Messieurs,

Divers employés et ouvriers, qui comptaient au moins soixante-sept ans d'âge au 30 Septembre 1933, ont cessé leurs fonctions à cette date, en application de nos arrêtés des 20 et 27 Juillet 1933.

Conformément à votre délibération du 23 Octobre 1930, nous vous prions de leur accorder une allocation annuelle et renouvelable calculée sur la base de cent francs par année de service, avec maximum de trois mille francs.

De plus, nous vous proposons de leur allouer une gratification de départ suivant le barème fixé par votre délibération du 3 Juillet 1932.

	SERVICES au 30 Septembre 1933	Allocation annuelle	Gratification de départ
Jean-Baptiste Rogé, ouvrier-paveur	45 ans 7 mois	3.000 »	6.500 »
Désiré Carlier, ouvrier-paveur.....	19 ans 4 mois 4 jours	1.934 44	3.000 »
Léon Cordonnier, ouvrier-paveur.....	26 ans 7 mois 16 jours	2.662 76	5.416 65
Oscar Derrevaux, terrassier auxiliaire	11 ans 1 mois 18 jours	1.113 32	1.878 »
Désiré Meurillon, terrassier auxiliaire	10 ans 5 mois 18 jours	1.046 64	1.878 »
François Flament, terrassier auxiliaire	14 ans 11 mois	1.491 68	1.878 »
Mme Philomène Lecomte, balayeuse au service des Jardins	12 ans 6 mois 10 jours	1.252 76	1.147 65

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de décider : 1° que le montant des allocations annuelles et renouvelables à servir à partir du 1er Octobre 1933 sera prélevé sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933 ; 2° que les gratifications de départ seront imputées sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire du même exercice.

Adopté.

Observation de de M. Lahaye

M. Lahaye. — Les ouvriers municipaux mis à la retraite, qui n'ont pas versé à la Caisse des Retraites, bénéficient de pensions annuelles et renouvelables. Une augmentation serait nécessaire, car ces pensions insuffisantes varient, selon le nombre d'années de travail, de 5 frs 20 à 7 francs par jour pour quinze ou trente années de service.

M. Lahaye donne ensuite lecture d'une lettre que lui a adressée un ancien ouvrier de la Ville, bénéficiaire d'une allocation annuelle et renouvelable.

M. le Maire. — Notre collègue et ami comprendra que je ne puis lui répondre sur le champ. Il me faudrait connaître le nom et la situation de son correspondant, le montant de l'allocation annuelle qu'il touche.

Autrefois, les ouvriers non tributaires de la Caisse des Retraites quand ils étaient contraints, de par leur âge, de quitter les services municipaux, ne touchaient aucune pension. Depuis quelque temps déjà, nous avons décidé qu'ils bénéficieraient d'allocations annuelles et renouvelables dont le taux a été réglé d'un commun accord entre l'Administration Municipale et le Syndicat du Personnel.

Aucun malentendu ne peut exister entre nous. Il ne s'agit pas de retraites. Ces travailleurs n'ont opéré aucun versement donnant droit à pension. Dès lors, l'effort vient de la Ville seule.

Dans la situation actuelle il n'est pas possible d'imposer à la Ville de nouvelles charges. A l'examen du Budget notre Collègue le comprendra.

Acte est pris des déclarations de M. le Maire.

N° 3409

Services Municipaux

Gratification de départ

Mme Veuve Declercq

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

Mme Veuve Declercq, gardienne à la Crèche de Moulins-Lille, née le 11 Septembre 1873, a cessé ses fonctions le 30 Septembre 1933.

Elle comptait, à cette date, quinze ans, deux mois et un jour de service.

En vertu de votre délibération du 23 Octobre 1930, Mme Veuve Declercq

a droit à l'allocation annuelle et renouvelable calculée à raison de cent francs par année de service, sous réserve que cette allocation, cumulée avec la retraite ouvrière ou la pension qui lui sera allouée par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne dépasse pas le montant de la retraite à laquelle elle aurait pu prétendre si elle avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites.

Etant donné que Mme Veuve Declercq va bénéficier d'une pension au titre des Retraites Ouvrières et d'une autre au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, la dite allocation ne pourra être déterminée que lorsque le montant de ces deux pensions sera connu.

En attendant que soit régularisée cette situation, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à Mme Veuve Declercq une gratification de départ égale à trois mois de son dernier traitement, soit 1.800 frs à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3410

—

Services Municipaux

—

Gratification de départ

—

Mme Gabrielle Verhaeghe

—

MESSIEURS,

Mme Gabrielle Verhaeghe, gardienne des chèvres du Jardin Vauban, née le 12 Avril 1872, a cessé ses fonctions le 31 Janvier 1933.

Elle comptait, à cette date, treize ans et dix mois de service.

En vertu de votre délibération du 23 Octobre 1930, Mme Verhaeghe a droit à l'allocation annuelle et renouvelable calculée à raison de cent francs par année de service, sous réserve que cette allocation, cumulée avec la retraite ouvrière ou la pension qui lui sera allouée par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne dépasse pas le montant de la retraite à laquelle elle aurait pu prétendre si elle avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites.

Etant donné que Mme Verhaeghe va bénéficier d'une pension au titre des Retraites Ouvrières et d'une autre au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, la dite allocation ne pourra être déterminée que lorsque le montant de ces deux pensions sera connu.

En attendant que soit régularisée cette situation, nous vous demandons,

d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à Mme Verhaeghe une gratification de départ égale à deux mois de son dernier traitement, soit 936 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3411
—
Services Municipaux
—
Gratification de départ
—
Mme Verschoore
—

MESSIEURS,

Mme Verschoore, gardienne à la Crèche de Moulins-Lille, née à Renaix (Belgique) le 24 Août 1873, a cessé ses fonctions le 1er Mai 1933.

Elle comptait, à cette date, trente ans et onze mois de service.

En vertu de votre délibération du 23 Octobre 1930, Mme Verschoore a droit à l'allocation annuelle et renouvelable calculée à raison de cent francs par année de service, sous réserve que cette allocation, cumulée avec la retraite ouvrière ou la pension qui lui sera allouée par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne dépasse pas le montant de la retraite à laquelle elle aurait pu prétendre si elle avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites.

Etant donné que Mme Verschoore va bénéficier d'une pension au titre des Retraites Ouvrières et d'une autre au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, la dite allocation ne pourra être déterminée que lorsque le montant de ces deux pensions sera connu.

En attendant que soit régularisée cette situation, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'allouer à Mme Verschoore une gratification de départ égale à six mois de son dernier traitement, soit 3.600 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3412
—
Services Municipaux
—
Fournitures diverses
—
Deuxième lot : Cordes et ficelles
—
Substitution d'adjudicataire
—

MESSIEURS,

Le 6 Février 1933, M. Jean Dhour, négociant en cordages, rue de la Clef, 16, à Lille, était déclaré adjudicataire pour la fourniture de cordes et ficelles nécessaires aux différents services municipaux pour l'année 1933.

M. Jean Dhour est décédé à Lille le 10 Novembre.

Sa veuve, Mme Dhour, née Virginie Letanne, s'offre à continuer les livraisons dans les différents services aux mêmes conditions qui étaient faites par son mari.

Nous vous prions de bien vouloir autoriser la substitution de Mme Dhour à M. Jean Dhour, en ce qui concerne l'adjudication précitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3413
—
Services Municipaux
—
Fourniture d'habillement
—
Crédit supplémentaire
—

MESSIEURS,

Le crédit prévu pour la fourniture des effets d'habillement nécessaires aux agents des Services Municipaux, pendant l'année 1933, est devenu insuffisant par suite de l'admission de nouvelles recrues dans notre Service de Police.

Nous vous prions de vouloir bien donner un avis favorable à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 16.000 frs à inscrire au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 16.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3414
—
Fourniture d'effets d'habillement
—
I. *Divers Services Municipaux*
II. *Police*
—
Adjudication
—
Cahier des charges
—

MESSIEURS,

Nous vous présentons le cahier des charges établi en vue de l'adjudication des fournitures d'effets d'habillement aux Services Municipaux et à la Police, pour l'année 1934.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous demandons de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3415
—
Services Municipaux
—
Ferrage des chevaux et soins vétérinaires
—
Marché
—

MESSIEURS,

Le marché passé avec M. Faillie, médecin-vétérinaire, pour la ferrure et les soins vétérinaires à donner aux chevaux des Services Municipaux, expire le 31 Décembre.

M. Faillie consent à renouveler son marché aux conditions suivantes :

I. Ferrure : 1° trente-six francs par mois et par animal d'Avril à Septembre ; 2° trente-huit francs par mois et par animal, durant les autres mois ;

II. Soins vétérinaires : six francs par mois et par animal.

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons : 1° d'accepter ces conditions ; 2° de ratifier le marché passé à cet effet pour l'année 1934 avec faculté de résiliation par la Ville, après le 1er Juillet, moyennant un préavis d'un mois.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3416
—
I. Services Municipaux
—
Fournitures diverses
—
II. *Propreté Pu[illegible]*
—
Enlèvement des fumiers
—
Cahier des charges
—

MESSIEURS,

Nous allons procéder à une adjudication publique :

1° des fournitures : a) de fourrages b) de cuirs et d'articles de bourrellerie et de sellerie c) de piassava et de bahia, nécessaires au Service de la Propreté Publique et aux Services Municipaux pendant l'année 1934 ;

2° du droit d'enlèvement des fumiers provenant de la cavalerie de la Propreté Publique pendant la même période.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous soumettons, en vous priant de l'approuver, le cahier des charges préparé en vue de cette adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3417

Services Municipaux

Reliures et fournitures de cartonnages

Cahier des charges

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Première Commission, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des reliures et fournitures de cartonnages nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1933.

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3418

Contributions directes

Révision des propriétés non bâties

Désignation des classificateurs

MESSIEURS,

En vertu de la loi du 16 Avril 1930, articles 3 et 4, décidant la révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties prescrite par les articles 45 et 49 de la loi du 22 Mars 1924, le Conseil Municipal est appelé à dresser une liste de vingt candidats classificateurs parmi lesquels seront désignés cinq titulaires et cinq suppléants.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit la liste à présenter au choix de M. le Préfet du Nord.

Classificateurs titulaires

MM. Albert Baert, architecte, Lambersart.
Juste Bour, conseiller municipal.
René Cellot, propriétaire, 4, rue Gauthier de Châtillon.
Arthur Courouble, conseiller municipal.
Louis Delepoulle, entrepreneur, La Madeleine.
André François, industriel, rue du Bas Liévin, 50.
Léopold Leroy, négociant, Bouvines.
Emile Marsy, propriétaire, Lambersart.
Georges Vernies, propriétaire, 19, rue Durnerin.
Léo Wiart, entrepreneur, 20, rue Nicolas Leblanc.

Classificateurs suppléants

MM. Albert Buhrer, architecte, boulevard Montebello, 127.
J.-B. Chassereau, rue Daubresse Mauviez, Mons en Barœul.
Cremaux, propriétaire, Lezennes.
Doutrelon de Try, rue de Lille, Lambersart.
Dubuisson, architecte, rue Marais, 22.

Paul Flament, propriétaire, Mons en Barœul.
Léon Grimonprez, propriétaire, Lambersart.
Leroy-Derosiaux, entrepreneur, rue de la Plaine.
Gaston Pesez, propriétaire, boulevard Bigo Danel, 20.
Plouvier, propriétaire, Houplin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3419
—
Congrès de la Fédération Internationale de la Teinture et du Nettoyage
—
Subvention
—

MESSIEURS,

Une requête nous a été adressée par la Chambre Syndicale des Maîtres Teinturiers Dégraisseurs de la Région du Nord de la France en vue d'obtenir notre concours financier à l'occasion de l'organisation en notre Ville d'un Congrès et d'une Exposition qui se tiendront en Février prochain.

Après examen nous vous proposons d'agréer cette demande et de décider le vote d'une subvention de mille francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3420
—
Monument à la mémoire de M. Aldebert
—
Subvention
—

MESSIEURS,

Un Comité s'est constitué en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de M. Aldebert, ancien directeur de la Caisse de Crédit Municipal, ancien président du Denier des Ecoles Laïques.

La souscription de la Ville est sollicitée à cette occasion.

Considérant les services signalés que, pendant sa longue carrière, M. Aldebert rendit à la chose publique, nous vous proposons de répondre favorablement à l'appel du Comité et de décider le vote d'une subvention de cinq mille francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles et inscrite au Compte d'Administration de l'Exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE donne lecture d'une lettre de remerciements que lui a adressée M. Mourmant aussitôt que celui-ci apprit qu'une délibération visant la subvention de la Ville au monument à la mémoire de M. Aldebert se trouvait à l'ordre du jour des travaux du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3421

Laboratoire d'Hydrogéologie

Subvention

MESSIEURS,

Au cours d'un entretien que nous avons eu en sa compagnie, M. Louis Dollé, professeur à la Faculté des Sciences, a appelé notre attention sur une demande de subvention formulée par l'Université à titre de participation de la Ville dans les frais de construction et d'installation d'un nouveau Laboratoire d'Hydrogéologie.

Cette réalisation a nécessité l'érection d'un bâtiment adjacent à l'Institut de Géologie pour lequel, d'après les informations qui nous ont été données, le seul montant des adjudications atteint présentement un million de francs.

Lors de l'étude de différents problèmes relatifs, les uns au captage d'eaux potables, les autres à la construction des égouts, nous avons fait appel aux connaissances et à l'expérience de M. Dollé. Chaque fois, nous n'avons eu qu'à nous louer des renseignements et des avis qui nous ont été ainsi gracieusement fournis.

Nous pensons qu'il importe de marquer notre gratitude à l'éminent directeur et à l'Université, en allouant une subvention de deux cent mille francs. Cette subvention serait payable en dix annuités, la première devant être versée en 1934, sous réserve que les autres annuités cesseront d'être payées du jour où la Chaire d'Hydrogéologie d'Université sera remplacée par une Chaire d'Hydrogéologie d'Etat.

Nous vous prions, en outre, de prendre acte du vœu exprimé par M. le Recteur tendant au maintien, dans l'avenir, de la subvention annuelle de vingt mille francs, étant entendu que cette suggestion sera examinée lorsque la Ville n'aura plus à payer les annuités qu'elle s'engage présentement à verser à l'Université.

Adopté.

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE donne lecture : a) des lettres de MM. Châtelet, Recteur de l'Académie ; Maige, Doyen de la Faculté des Sciences ; b) d'un extrait du Registre aux délibérations du Conseil de la Faculté des Sciences qu'il a reçus, exprimant des remerciements à l'occasion du concours que la Ville veut bien prêter à l'Université et à la Faculté des Sciences.

Le Conseil Municipal prend acte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3422

Autorisation d'ester contre M. Louis Blin

MESSIEURS,

Aux termes d'un jugement en date du 22 Mars 1930, le Tribunal Civil de Première Instance de Lille a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la Ville, d'une parcelle de terrain de 120 mètres carrés, sise à Lille, place Simon Vollant, à l'angle de la rue de Paris et reprise au cadastre, Section I N°s 2653, 2654 pie, 2655, 2656 pie, 2657 pie, 2659 pie et 2660 pie, destinée à être incorporée au domaine public pour permettre la réalisation de l'alignement de la place Simon Vollant.

La Ville avait, par arrêté municipal du 23 Février 1927, notifié au propriétaire que le dit terrain était incorporé à la voie publique.

Lors de sa réunion du 21 Octobre 1931, le jury d'expropriation a fixé à 82.000 frs le montant de l'indemnité à allouer à M. Blin, propriétaire du dit terrain, mais n'a pas statué sur la demande d'intérêts formulée par lui.

Dans un mémoire déposé à la Préfecture le 17 Novembre 1933, M. Blin annonce son intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville à l'effet d'avoir paiement des dits intérêts pour la période du 23 Février 1927 au jour du paiement de l'indemnité le 17 Mars 1933.

Nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3423

Autorisation d'ester contre MM. Van Cleef et Arpels

MESSIEURS,

MM. Van Cleef et Arpels, joailliers, demeurant à Paris, 22, place Vendôme, avaient manifesté l'intention d'organiser dans les salons de l'Hôtel Carlton à Lille, du 1er au 15 Décembre 1930, une vente spéciale de quarante-cinq millions de bijoux.

Un catalogue imprimé, dressé pour cette vente, fut largement distribué, des annonces furent insérées dans les journaux locaux.

La Chambre syndicale des horlogers, bijoutiers, orfèvres et joailliers du Nord s'émut et attira notre attention sur cette exposition-vente à propos de laquelle MM. Van Cleef et Arpels n'avaient pas sollicité notre autorisation.

De l'avis de notre Conseil Juridique l'opération projetée tombait sous le coup de la loi du 30 Décembre 1906 parce que revêtant le caractère d'une vente au déballage.

Une lettre fut donc adressée à MM. Van Cleef et Arpels le 26 Novembre 1930, afin de leur faire connaître qu'en application des dispositions de la loi du 30 Décembre 1906 et compte tenu de la situation difficile du commerce local la Ville ne pouvait autoriser cette exposition-vente.

MM. Van Cleef et Arpels se sont pourvus devant le Conseil d'Etat en vue d'obtenir l'annulation de cette décision.

Le 3 Mars 1933, le Conseil d'Etat statuant au Contentieux — Section du Contentieux — a annulé notre décision.

Suivant exploit de Me Fanyau, huissier à Lille, en date du 18 Novembre 1933, MM. Van Cleef et Arpels nous ont signifié une requête introductive d'instance devant le Conseil d'Etat — Section du Contentieux — en vue d'obtenir, en réparation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi du fait de l'interdiction de vente, une indemnité de 500.000 frs, augmentée des intérêts à partir du 24 Mars 1933, ainsi que la condamnation de la Ville en tous les dépens.

Nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3424

Eviction de locataire, rue de Paris, 289

M. Scrive-Corman

La Ville est devenue propriétaire d'un immeuble sis à Lille, rue de Paris, 289, à l'angle de la rue des Sahuteaux.

Cet immeuble, à usage de débit de boissons, tenu en location par M. Scrive-Corman en qualité de principal locataire, intéresse notamment le dégagement des abords de l'Hôtel de Ville et la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933.

Nous avons obtenu de M. Scrive-Corman, titulaire d'un bail expirant au 31 Décembre 1936, l'abandon au 31 Janvier 1934 de ses droits d'occupation, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité d'éviction de 8.000 frs.

Cette indemnité sera payable après accomplissement des formalités nécessaires et la constatation par les Services Municipaux que l'immeuble est complètement évacué.

M. Scrive s'engage à ne pas employer la licence afférente au débit de boissons exploité dans le dit immeuble pour rouvrir une maison de même commerce dans un immeuble pour lequel la Ville a actuellement une demande d'expropriation en cours.

En conséquence, toute contravention à cet engagement lui enlèvera le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble où le commerce aura été réinstallé.

La restriction de ce dernier paragraphe s'applique aux immeubles : 1° situés dans le quartier Saint-Sauveur et limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le square Ruault et la rue des Sahuteaux plus ceux situés rue des Robleds : tous les numéros impairs ; 2° rue Saint-Sauveur : 51 à 95 inclus ; 3° rue du Curé-Saint-Sauveur : 1 à 9 inclus et tous les numéros pairs ; 4° rue des Sahuteaux : 2 à 8 inclus ; 5° intéressés par le plan de reconstruction des quartiers démolis.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de ratifier l'engagement souscrit par M. Scrive-Corman et de décider que le paiement de l'indemnité et des frais sera prélevé sur les Crédits de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3425
—
Eviction de locataires, rue de Paris, 289
—
M. et Mme Vuylsteck
—

Vous venez de ratifier l'engagement souscrit par M. Scrive-Corman, brasseur, en vue de la résiliation des droits de location qu'il peut faire valoir, en tant que principal locataire d'un immeuble, à usage de débit de boissons, sis à Lille, rue de Paris, 289, et dont la démolition s'impose pour permettre le dégagement des abords de l'Hôtel de Ville et la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Vuylsteck-Pétillon, sous-locataires et titulaires d'un bail expirant le 31 Décembre 1936, l'abandon, au 31

Janvier 1934, de tous leurs droits d'occupation moyennant paiement par la Ville d'une indemnité d'éviction de 50.000 francs.

Cette indemnité sera réglée en deux fractions :

1° La première, de 35.000 francs, après accomplissement des formalités de purge et la délivrance par M. le Greffier du Tribunal de Commerce des certificats négatifs d'inscription de privilège de vendeur, de nantissement, du Trésor et d'Hypothèque générale du Trésor.

2° La seconde, de 15.000 francs, aussitôt après l'évacuation complète de l'immeuble.

M. et Mme Vuylsteck s'engagent à ne pas rouvrir de maison de même commerce et à ne pas reprendre une maison à usage de ce commerce dans un immeuble pour lequel la Ville a actuellement une demande d'expropriation en cours.

En conséquence, toute contravention à cet engagement leur enlèvera le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble où ce commerce aurait été réinstallé.

La restriction de ce dernier paragraphe s'applique aux immeubles :

1° Situés dans le quartier Saint-Sauveur et limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le square Ruault et la rue des Sahuteaux plus ceux situés 1° rue des Robleds : tous les numéros impairs ; 2° rue Saint-Sauveur : N°s 51 à 95 inclus ; 3° rue du Curé Saint-Sauveur, 1 à 9 inclus, et tous les numéros pairs ; 4° rue des Sahuteaux, 2 à 8 inclus ;

2° Intéressés par le plan de reconstruction des quartiers démolis.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de ratifier l'engagement souscrit par M. et Mme Vuylsteck-Pétillon et de décider que le paiement de l'indemnité et des frais sera prélevé sur les crédits de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3426

Legs Hagelstein

Avis

Aux termes de son testament olographe en date du 22 Janvier 1932, déposé en l'étude de Me Vandorme, notaire à Lille, M. Iwan Hagelstein, en son vivant commerçant, 6, rue des Sept-Agaches, décédé en son domicile, le 1er Août 1932, a consenti, dans des conditions qu'il déterminait, un legs en faveur de « cinq familles d'au moins cinq enfants de moins de quinze ans et choisies parmi les plus méritoires et les plus morales de la Ville de Lille. »

M. Hagelstein a, en outre, légué une partie de ses biens au Bureau de

Bienfaisance, à la Société des Sciences, aux Rosati de Flandre, à la Maison Maternelle Julia Bécour, aux pensionnaires de l'Hospice Comtesse et aux Petites Sœurs des Pauvres.

Par délibérations respectives en date des 3 Juin 1933, 7 Juillet 1933, 25 Juillet 1933, 27 Octobre 1933, 17 Novembre 1933, 21 Novembre 1933, ces différentes collectivités, à l'exception des Rosati de Flandre qui, en vertu de la loi du 1er Juillet 1901, n'ont pas capacité pour recevoir la libéralité, ont accepté le legs qui leur est fait, aux conditions imposées par le testateur.

Mme Veuve Defawe, sœur de M. Hagelstein, a formulé une opposition contre l'exécution des dispositions testamentaires de son frère et, en particulier, contre celles prises en faveur des Rosati de Flandre et le legs de la propriété, 6, rue des Sept-Agaches, arguant de l'incapacité et du caractère indéterminé du bénéficiaire. L'opposition s'éteint, en partie, par le refus des Rosati.

En ce qui concerne le legs d'usufruit en faveur des cinq familles d'au moins cinq enfants en dessous de quinze ans à choisir parmi les plus méritoires et les plus morales, les termes du testament manquent de précision et l'acceptation de cette donation exposerait la Ville à bien des difficultés.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accord avec votre Cinquième Commission : 1° de refuser cette dernière libéralité qui est dénuée de valeur juridique, le légataire étant insuffisamment déterminé ; 2° de donner un avis favorable à l'exécution des délibérations prises par les collectivités susvisées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3427

Classement de la Citadelle

Avis

MESSIEURS,

M. le Préfet vient de nous aviser que la Commission des Monuments historiques avait appelé l'attention de M. le Ministre de l'Education Nationale sur l'Intérêt qu'il y aurait à classer, parmi les monuments historiques, la Citadelle de Lille, avec ses bâtiments, ses bastions, ses fossés, ses demi-lunes et ses glacis, ainsi que le Grand Carré, sis au nord-est de la Citadelle et lui attenant; le tout délimité au sud, par le canal de la Haute-Deûle, à l'est par le champ de manœuvres de l'Esplanade ; à l'ouest par les limites du terrain militaire compris entre le canal de la Haute-Deûle et la rigole de dessèchement des marais de la Deûle ; au nord, par ce même canal et par les limites du terrain militaire de l'ouvrage du Grand Carré compris entre le canal de dessèchement et le canal de la Moyenne Deûle.

Il nous invite, pensant que certaines parties de cet ensemble ont été cédées à la Ville, à faire connaître si nous avons quelque objection à opposer à ce classement.

Votre Commission du Plan nous signale, après examen de la question, qu'aucune partie des terrains composant la Citadelle n'a été cédée à la Ville. Cependant elle estime qu'en raison des conséquences importantes qui résulteront de ce classement il y a lieu de présenter les réserves ci-contre :

I. Une partie des fortifications joignant l'avenue de Soubise, établie entre la pointe d'un bastion de la Citadelle et la porte d'eau, n'est pas de l'époque de Vauban. Les murs de soixante-cinq mètres de longueur environ, sont de construction plus récente et ne méritent pas une proposition de classement.

II. Il convient de prévoir l'élargissement des avenues de Soubise et Mathias Delobel, élargissement qui deviendra indispensable pour assurer une circulation de jour en jour plus intense et ne retranchera rien au caractère des ouvrages de la Citadelle.

III. Nous devons pareillement envisager la réalisation des travaux de dérivation de la Deûle, au nord de la Citadelle. Ces travaux ne nécessiteront que des emprises légères dans les pointes avancées du Bois de la Deûle, emprises dont le projet a été déjà soumis à la Commission des Monuments Historiques.

IV. Il y a lieu, par ailleurs, de faire remarquer que le plan d'aménagement de Lille prévoit des voies de communication qui ne sauraient passer ailleurs que dans le périmètre actuel du Grand Carré lequel n'est au surplus qu'un ouvrage accessoire de la Citadelle.

V. La question des fossés du Bois de la Deûle devra être résolue de telle sorte que, malgré leur classement, ils soient susceptibles d'aménagements commandés tant par l'Esthétique que par l'Hygiène.

Nous vous prions d'émettre un avis favorable à la proposition de classement déposée par la Commission des Monuments Historiques, sous la condition qu'il sera tenu compte des réserves qui précèdent.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3428

—

Aliénation de terrain

—

Maison des Etudiants

—

Affectation des fonds

—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 2 Mai 1929, vous avez consenti l'aliénation, au profit de l'Office des Habitations à Bon Marché du Département du Nord, en vue de l'édification d'une Maison pour Etudiants, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3.900 m2 49 dm2, située aux abords de l'ancienne

Porte de Valenciennes, moyennant un prix de 585.073 frs 50 payable en cinq annuités, la première exigible le 12 Novembre 1931.

Par délibération du 21 Juillet 1931, approuvée le 22 Octobre suivant, vous avez convenu que le prix des ventes de terrains ou propriétés appartenant à la Ville — pour toutes opérations de ventes ou de recettes effectuées ou à effectuer à compter du 1er Janvier 1931 — sera versé à un compte spécial de réserve destiné au paiement des premières dépenses de la Gare de Passage.

En exécution de ces dispositions nous vous prions de décider que le produit de cette vente sera encaissé au compte hors budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal sous la rubrique « Fonds de réserve pour les travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3429
—
Aliénation de terrain
—
Maison des Etudiantes
—
Affectation des fonds
—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 2 Mai 1929, vous avez consenti l'aliénation, au profit de l'Office des Habitations à Bon Marché du Département du Nord, en vue de l'édification d'une Maison pour Etudiantes, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.283 m2 57 dm2, située aux abords de l'ancienne Porte Louis XIV, moyennant un prix de 685.071 frs, payable en cinq annuités de 137.014 frs, la première exigible le 12 Novembre 1931.

Par délibération du 21 Juillet 1931, approuvée le 22 Octobre suivant, vous avez convenu que le prix des ventes de terrains ou propriétés appartenant à la Ville — pour toutes opérations de ventes ou de recettes effectuées ou à effectuer à compter du 1er Janvier 1931 — sera versé à un compte spécial de réserve destiné au paiement des premières dépenses de la Gare de Passage.

En exécution de ces dispositions nous vous prions de décider que le produit de cette vente sera encaissé au compte hors budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal sous la rubrique « Fonds de réserve pour les travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3430

Aliénation par adjudication publique

Immeuble rue des Genêts

En vue du prolongement de la rue des Iris, prévu au Plan d'Embellissement, nous avons recherché l'acquisition d'une propriété sise à Lille, rue des Genêts, d'une superficie totale de 215 m2 42 dm2, reprise au cadastre, Section E N° 942 p.

Dans votre séance du 3 Novembre 1932, vous avez décidé la revente, par adjudication publique, sur la mise à prix de 25.000 frs, de l'excédent de cette propriété, d'une superficie de 104 m2 31 dm2, ainsi que les constructions y érigées, inutilisables pour la Ville.

La vente eut lieu en la Salle des Adjudications des Notaires de Lille, le 28 Avril 1933, mais ne donna aucun résultat.

Votre Commission du Plan a estimé qu'il convenait de procéder à une nouvelle mise en adjudication sur une mise à prix de 22.000 frs.

Nous vous proposons, dès lors : 1° de décider que cette aliénation aura lieu aux conditions ordinaires et de droit avec obligation pour l'acquéreur de construire, d'entretenir, de réparer et de reconstruire à ses frais, avec des matériaux désignés par la Ville, le trottoir situé au droit du dit immeuble ; 2° d'affecter le produit de la vente au compte Hors Budget « Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage » ; 3° de nous autoriser à signer le procès-verbal d'adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3431

Bains Municipaux rue Dupuytren

Restauration et agrandissement

L'établissement de bains municipaux, rue Dupuytren, est en mauvais état et sa restauration s'impose.

Il y a lieu notamment :

1° de remplacer les barres du lanterneau vitré des cabines et couloirs ;

2° d'assurer l'évacuation des buées ;

3° d'achever le carrelage des parois verticales des cabines ;

4° de remplacer les enduits des murs des couloirs par un matériau ne craignant pas l'humidité ;

5° d'améliorer l'installation de distribution d'eau chaude ;

6° d'améliorer le dispositif d'écoulement des eaux usées ;

7° de remplacer les bâches de préparation d'eau chaude ;

8° de vérifier et compléter l'installation électrique ;

9° de remettre en bon état les menuiseries, plafonds, ouvrages divers et refaire les peintures.

D'autre part, il est nécessaire d'agrandir l'établissement. Le nombre de cabines de douches des hommes n'est que de six. Pour assurer convenablement le service les jours d'affluence, vingt-quatre cabines supplémentaires sont à prévoir. Un terrain appartenant à la Ville, attenant aux bâtiments actuels, a du reste été réservé à cet effet.

Enfin le logement du régisseur est à améliorer et la façade de l'établissement, d'aspect triste, est à rendre attrayante.

*
* *

M. Maillet, architecte D.P.L.G., 28, rue Gauthier de Châtillon, a établi un projet de restauration et d'agrandissement qui s'élève à la somme globale de 600.000 frs.

*
* *

Au Programme des Grands Travaux est prévu, pour le quartier de Moulins-Lille, un établissement de bains à prix réduits dont le montant est de 2.793.000 frs.

Or, les prix de la construction ont baissé depuis l'époque de préparation des devis et sur le crédit prévu de 2.793.000 frs une économie sera réalisée. On peut même escompter que celle-ci sera suffisante pour permettre de régler les dépenses, rabais déduit, de restauration et d'agrandissement des bains de la rue Dupuytren.

*
* *

Dans ces conditions et en accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

1° d'approuver le projet qui vous est soumis ;

2° d'autoriser la mise en adjudication des travaux ;

3° de décider que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'exécution du Programme des Grands Travaux à l'article 134 du Budget Supplémentaire de 1933, intitulé : Bains de Moulins-Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3432

—

Grand'Garde

—

Remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès

—

MESSIEURS,

Le bâtiment, situé Grand'Place, dans lequel sont installés les bureaux de la Place et le Marché Saint-Nicolas est une propriété de la Ville.

La partie, affectée au corps de garde, a été complètement réparée par les soins et aux frais de l'Autorité Militaire.

Afin de remettre en état toute la façade vers la Grand'Place il serait nécessaire d'exécuter les travaux suivants, dans la partie du bâtiment qui n'est pas utilisée par l'autorité militaire :

1° remplacement des pierres manquantes ou détériorées ; ravalement général ; réfection des parties asphaltées ; remplacement des descentes d'eau ;

2° substitution de l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz ;

3° peintures extérieures.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien :

1° approuver le projet de remise en état de la façade de la Grand' Garde ;

2° décider que la dépense, évaluée à 10.500 frs, sera imputée sur un crédit à inscrire au Compte de l'exercice 1933, intitulé « Emploi de Dommages de Guerre — Grand'Garde — Remise en état de l'avant-corps et des escaliers d'accès. »

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 10.500 *francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration du même exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3433

—

Programme de Grands Travaux

—

Construction d'un nouveau Commissariat Central de Police

—

Extension de l'adjudication de différents lots

—

MESSIEURS,

Au cours des fouilles exécutées pour la construction du nouveau Commissariat Central de Police, boulevard du Maréchal Vaillant, il a été constaté la présence de remblais et d'anciennes fortifications.

Le sol, au niveau des fondations prévues au projet, ne présentant pas suffisamment de garanties pour supporter le bâtiment principal, il a été envisagé l'exécution :

1° de puits bétonnés traversant le remblai et s'appuyant à huit mètres environ, en contrebas du fond de fouille, sur la craie compacte ;

2° un dispositif de poutres en béton armé supportées par les massifs de fondation et recevant l'édifice.

Le devis des dépenses supplémentaires s'élève à 156.657 frs 60.

Le tableau ci-après fait ressortir pour trois lots d'adjudication le montant : a) des devis du projet ; b) des dépenses autorisées ; c) des suppléments envisagés ; d) rectifié des lots.

N°s	Désignation des lots	Devis	Dépenses autorisées	Suppléments	Dépenses autorisées rectifiées
1	Terrassement, maçonnerie, canalisations, pierres	585.500 »	359.344 59	127.735 »	487.079 59
2	Béton armé.....	617.000 »	282.243 69	26.739 60	308.983 29
4	Cimentage	73.000 »	44.454 44	2.183 »	46.637 44
	Totaux.....	1.275.500 »	686.042 72	156.657 60	842.700 32

D'accord avec votre Deuxième Commission nous vous demandons de porter aux chiffres de la dernière colonne du tableau qui précède, le montant des dépenses autorisées des lots N°s 1, 2 et 4.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3434

Programme de Grands Travaux

Hôtel de Ville

Aile du Beffroi et Beffroi

Premier lot

Retenue de garantie

Limitation

MESSIEURS,

Les travaux du premier lot de l'Aile du Beffroi et du Beffroi de l'Hôtel de Ville, adjugés le 17 Novembre 1928 à la Société Anonyme des Anciens Etablissements Ed. Zublin et Cie, sont régis par le cahier des charges du 23 Février 1928 qui fixe à 200.000 frs le montant de la retenue de garantie.

Les travaux ont été reçus provisoirement.

Dans ces conditions, le montant de la garantie peut être réduit.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de limiter à 50.000 frs le montant de la retenue de garantie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3435
—
Hôtel de Ville
—
Cabinets des Adjoints
—
Mobilier
—
Marché
—

MESSIEURS,

Les cabinets de MM. les adjoints comportent, pour la plupart, le mobilier qu'ils possédaient à la Mairie provisoire si bien que la question d'un nouvel agencement, convenant au cadre de l'Hôtel de Ville, s'est posée.

A titre d'échantillon un ameublement de style flamand moderne, exposé en 1932 à la Foire Commerciale Internationale par la Maison Pierre Lehouck et Cie, 6 bis, rue Sadi Carnot, à Hellemmes, a été acquis par la Ville et placé dans le cabinet de l'adjoint délégué aux Travaux.

Nos collègues ont porté leur choix sur tout ou partie de ce mobilier. La fourniture à prévoir comprend : 1° huit bureaux ; 2° sept fauteuils ; 3° sept classeurs ; 4° une table ; 5° trente-huit chaises.

MM. Pierre Lehouck et Cie, à qui une offre a été demandée, nous ont remis des prix qui accusent sur ceux de 1932 une diminution d'environ 11 %.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de décider l'acquisition de ce mobilier et de nous autoriser à passer avec le fabricant la convention nécessaire.

La dépense, soit 44.110 francs sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3436
—
Programme de Grands Travaux
—
Hôtel de Ville
—
Aile du Beffroi
—
Installations électriques intérieures :
—
I. *Réception*
II. *Décompte définitif*
—

MESSIEURS,

Le 15 Décembre 1933, une Commission — composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire, Bataille et Bour, Conseillers Municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux — s'est transportée dans l'Aile du Beffroi afin d'examiner et vérifier les travaux d'installations électriques intérieures du Beffroi exécutés par la Société Nouvelle d'Electrification et d'Entreprise.

La Commission a estimé que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

Nous vous demandons en conséquence, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien : 1° approuver le procès-verbal de réception définitive et le décompte définitif des travaux s'élevant à 14.000 francs, montant du marché ; 2° décider que la dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3437

Programme de Grands Travaux

Construction d'un nouveau Commissariat Central de Police

Douzième lot : Ferronnerie

Adjudication

MESSIEURS,

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication des travaux de ferronnerie à exécuter au nouveau Commissariat Central de Police.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3438

Programme de Grands Travaux

Construction d'un nouveau Commissariat Central de Police

Installation d'un ascenseur

Adjudication

MESSIEURS,

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication-concours des travaux d'installation d'un ascenseur au nouveau Commissariat Central de Police.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3439

Ecole des Beaux-Arts

Création : 1° d'un cours de modelage et de sculpture pratique 2° d'un cours de dessin géométrique

MESSIEURS,

M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts nous a saisis d'un vœu de la Commission Administrative du dit Etablissement tendant à la création : a) d'un cours de modelage et de sculpture pratique auprès de la Section d'Art Décoratif ; b) d'un cours de dessin géométrique à l'usage des élèves des Sections d'Art Décoratif de Sculpture et de Peinture. Le premier de ces cours fonctionne d'ailleurs depuis le 1er Octobre 1930.

Les créations envisagées ne doivent entraîner aucune charge nouvelle pour la Ville. Bien que le cours de dessin de machines ne soit plus enseigné depuis 1928, les crédits prévus pour son fonctionnement figurent toujours au budget de l'Ecole et n'ont pas été utilisés. La suppression définitive de ce cours d'une part, la réorganisation d'autre part du cours du soir de sculpture décorative qui ne comportera plus à l'avenir que huit heures de cours par semaine au lieu de dix, permettront d'en couvrir les frais de fonctionnement.

En accord avec votre Délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, nous vous proposons, dès lors, de vouloir bien agréer ces propositions et de décider :

1° la radiation définitive de l'enseignement du dessin de machines du tableau des cours de l'Ecole des Beaux-Arts ;

2° la création, avec effet du 1er Octobre 1930, du cours de modelage et de sculpture pratique auprès de la Section d'Art Décoratif, qui comprendra six heures d'enseignement par semaine ;

3° la création d'un cours de dessin géométrique à l'usage des élèves appartenant aux Sections d'Art Décoratif, de Sculpture et de Peinture, qui comprendra trois heures d'enseignement par semaine ;

4° la réduction à huit heures par semaine, à partir du moment où fonctionnera le cours de dessin géométrique susvisé, des dix heures de cours consacrées, le soir, à l'enseignement de la sculpture décorative.

Par ailleurs, nous vous prions de vouloir bien autoriser le paiement au professeur chargé, depuis le 1er Octobre 1930, du fonctionnement du cours de modelage et de sculpture pratique, de la somme de 14.625 francs qui lui est due pour la période du 1er Octobre 1930 au 31 Décembre 1933.

Les sommes nécessaires pour le règlement du passé seront imputées sur le crédit « Dépenses imprévues », celles afférentes à l'exercice en cours devant être prélevées sur les crédits ordinaires du Budget de l'Ecole des Beaux-Arts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3440

Œuvre Pie Wicar

Pensionnaire à Rome

Nomination

Conformément aux conditions du testament du Chevalier Wicar, le jury nommé par la Société des Sciences à l'effet d'organiser le concours et d'examiner les épreuves en vue de l'attribution de la Bourse Wicar à un peintre, a désigné Mlle Esther Rogeau comme remplissant les conditions imposées tant par le concours que par les volontés du testateur.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous proposons de ratifier ce choix qui conférera au pensionnaire les avantages de la Bourse Wicar à partir du 1er Janvier 1934.

Ces avantages seront continués à Mlle Rogeau pendant quatre ans si elle remplit exactement les conditions imposées par le programme du concours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3441
—
Bourses et subsides
—
Année scolaire 1933-1934
—

MESSIEURS,

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous soumettons à votre approbation les propositions d'allocation de bourses et subsides pour l'année scolaire 1933-1934 :

I. — LYCÉE FAIDHERBE

Robert Baise, Abonnement aux livres	130	»
Arthur Bonnaillie, Externat surveillé et livres ..	1.546	»
Roger Bridoux, Externat surveillé et livres....	508	»
Jacques Chatenay, Fraction de demi-pension ..	999	»
Henri Debliqui, Abonnement aux livres	130	»
Léon Debruyne, Abonnement aux livres	130	»
Albert Defiez, Externat surveillé et livres	508	»
Jean Degouge, Abonnement aux livres	130	»
Roger Delacroix, Abonnement aux livres	130	»
Marc Dertelle, Externat surveillé	378	»
Robert Deruelle, Abonnement aux livres	130	»
Raymond Descamps, Externat surveillé et livres	508	»
Jean Devos, Abonnement aux livres	160	»
Augustin Duchat, Abonnement aux livres	130	»
Raymond Duriez, Abonnement aux livres	160	»
René Duvinage, Externat surveillé et livres....	508	»
Léon Eichenholc, Fraction de demi-pension ..	999	»
Georges Gadenne, Externat surveillé et livres ..	508	»
Elie Gilquin, Abonnement aux livres	130	»
Gaston Gobert, Abonnement aux livres	175	»
Charles Greber, Abonnement aux livres	130	»
François Guillain, Abonnement aux livres	130	»
Louis Henry, Abonnement aux livres	160	»
Elisabeth Hocq, Abonnement aux livres	250	»
Jacques Hornez, Externat surveillé	378	»
Roger Lechevin, Externat surveillé et livres ..	508	»
Fernand Lecomte, Fraction de demi-pension ..	1.299	»
Robert Letellier, Abonnement aux livres	130	»
Julien Lyoen, Abonnement aux livres	130	»
Maurice Mallauran, Externat surveillé	378	»
René Mammez, Externat surveillé et livres	553	»
Paul Martin, Abonnement aux livres	250	»
Robert Menu, Abonnement aux livres	160	»
Raphaël Milleville, Abonnement aux livres	130	»

Jacques Moity, Externat surveillé et livres .... 508 »
René Mysoot, Abonnement aux livres ..... 130 »
Alfred Plaisant, Abonnement aux livres ..... 130 »
Raymond Pollart, Abonnement aux livres .... 160 »
Jean Pommey, Externat surveillé et livres .... 538 »
Georges Pratte, Abonnement aux livres ..... 160 »
Julien Pupin, Abonnement aux livres ..... 130 »
André Renard, Complément de demi-pension .. 180 »
Georges Sézille, Externat surveillé ..... 378 »
Louis Solau, Fraction de demi-pension ..... 1.299 »
Maurice Stragier, Abonnement aux livres .... 175 »
Raymond Thisse, Fraction de demi-pension .. 1.299 »
Maurice Trusson, Abonnement aux livres ..... 175 »
André Vantomme, Abonnement aux livres .... 130 »

II. — Lycée Fénelon

Denise Bello, Abonnement aux livres ..... 125 »
Lucienne Boddaert, Externat surveillé ..... 378 »
Simonne Boddaert, Externat surveillé ..... 378 »
Blanche Bonguet, Externat surveillé et livres .. 528 »
Irène Delespierre, Abonnement aux livres .... 125 »
Rose Demoustier, Abonnement aux livres ..... 125 »
Thérèse Demoustier, Abonnement aux livres .. 125 »
Marinette Everaert, Abonnement aux livres .... 125 »
Magda Félix, Fraction de demi-pension ..... 1.467 »
Jeanne Gaboreau, Abonnement aux livres .... 125 »
Madeleine Guérin, Abonnement aux livres .... 125 »
Marthe Herent, Abonnement aux livres ..... 125 »
Lucienne Hocq, Abonnement aux livres ..... 125 »
Suzanne Hornez, Externat surveillé ..... 378 »
Renée Jacquart, Abonnement aux livres ..... 125 »
Denise Kesteloot, Abonnement aux livres ..... 125 »
Janine Leclercq, Externat surveillé et livres .. 503 »
Paulette Lecœuvre, Abonnement aux livres .... 125 »
Janine Lecouffe, Abonnement aux livres ..... 150 »
Fernande Lefebvre, Externat surveillé et livres . 503 »
Andrée Lemaire, Externat surveillé et livres ... 503 »
Paulette Lerouge, Abonnement aux livres .... 125 »
Micheline Leroy, Abonnement aux livres ..... 125 »
Françoise Lesoin, Fraction de demi-pension .. 477 »
Jacqueline Lesoin, Abonnement aux livres .... 125 »
Fernande L'Hote, Abonnement aux livres .... 125 »
Solange Lobry, Externat surveillé et livres .... 503 »
Christiane Lorel, Externat surveillé et livres .. 503 »

Suzanne Magot, Externat surveillé et livres ..	528	»
Marguerite Martin, Externat surveillé et livres .	503	»
Marcelle Perrier, Abonnement aux livres	125	»
Andrée Pidoux, Abonnement aux livres	150	»
Louise Plumecocq, Abonnement aux livres	125	»
Thérèse Pollart, Fraction de demi-pension	225	»
Colette Richard, Abonnement aux livres	125	»
Madeleine Richard, Abonnement aux livres	125	»
Geneviève Schricke, Externat simple	324	»
Yvonne Shea, Abonnement aux livres	125	»
Reine Solau, Abonnement aux livres	125	»
Madeleine Spetebroot, Abonnement aux livres ..	125	»
Marie-Louise Thisse, Fraction de demi-pension .	1.467	»
Jacqueline Thouvignon, Externat surveillé, livres	503	»
Andrée Uyttrelst, Fraction de demi-pension ..	1.395	»
Lucienne Van Bortel, Externat surveillé et livres	503	»
Jacqueline Vasseur, Abonnement aux livres ..	125	»
Eliane Wallard, Abonnement aux livres	125	»

III. — Bourses remboursables

Faculté de Droit

Edmond Bailloux	2.500	»
Alfred Boone	2.500	»

Faculté des Lettres

Abel Begusseau	2.500	»
Elisabeth Hocq	3.000	»

Faculté de Médecine

Marguerite Chatelain	2.000	»
Lucien Descamps	2.500	»
Fernand Drecq	3.000	»
Georges Guillon	3.000	»
William Hocq	3.000	»
Albert Salomez	2.000	»
Maurice Tragan	3.000	»

Faculté des Sciences

André Bouchery	2.500	»
Etienne Laine	1.500	»
Pierre Vanreysselberge	2.000	»

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Grégoire Berliawski	4.500	»
Fernand Moliexe	4.500	»

Ecole Centrale des Arts et Manufactures

Léon Willoqueaux	4.500	»

Ecole des Beaux-Arts de Paris

Gérard Choain	4.500	»
Paul Dessauvages	4.500	»
François Fauck	4.500	»
Gaston Leclercq	4.500	»
Roland Martinez	4.500	»
Emile Morlaix	4.500	»

Conservatoire National de Musique

Paul Dupuis	3.500	»
Robert Dupuis	4.500	»
Julien Leclercq	4.500	»
Renée Surmont	4.500	»

Conservatoire de Bruxelles

Georgette Ansay	4.000	»

Observation de M. Favières —

M. Favières. — Le rapport qui vous est présenté vous demande d'adopter deux séries de mesures : l'attribution, d'une part, de bourses remboursables en vue de permettre à certains jeunes lillois de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou dans des enseignements spéciaux ; d'autre part, de bourses non remboursables en faveur d'élèves des Lycées Faidherbe et Fénelon pour abonnement aux livres, externat surveillé et, à titre tout à fait exceptionnel, pour demi-pension. C'est des bourses d'enseignement secondaire seulement que je parlerai.

Vous voudrez bien décider l'attribution de ces bourses pour un an, en principe. Il sera, toutefois, entendu qu'elles seront révocables en cours d'année, notamment au premier Avril. Si, à cette date, les notes trimestrielles de certains boursiers nous donnaient l'impression que les efforts des bénéficiaires ne répondent pas aux sacrifices que leur consent la Ville, leur bourse serait supprimée.

Nous enverrons, d'ailleurs, aux parents de ceux dont les notes du premier trimestre de l'année scolaire ont été insuffisantes une lettre d'avertissement les informant que si aucune amélioration n'est constatée dans les notes

obtenues par leurs enfants à la fin du second trimestre, la bourse prendra fin à la date du premier Avril.

M. LE MAIRE. — Les remarques de notre collègue et ami sont concluantes. Le Conseil voudra bien les agréer.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, décide que les bourses allouées aux élèves des Lycées Faidherbe et Fénelon seront révocables en cours d'année dans les conditions exposées par M. l'Adjoint Favières.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3442

Ecole Baggio

Installation de protecteurs aux machines-outils des différents ateliers

Marché

MESSIEURS,

En vue d'éviter les accidents de travail à l'Ecole Baggio, il est nécessaire de procéder à l'installation de protecteurs aux machines-outils des différents ateliers de l'Ecole.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec la maison Bayart et Bour, entrepreneurs, 7, rue Broca, Lille, qui nous a fait les offres les plus intéressantes.

La dépense, soit 15.270 frs, sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de l'Ecole Baggio.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3443

Ecole Valentine Labbé

Achat de machines à écrire

Marché

MESSIEURS,

La directrice de l'Ecole Valentine Labbé nous a fait connaître qu'il était nécessaire de procéder à l'acquisition de machines à écrire en vue de compléter le matériel actuellement insuffisant de par l'augmentation considérable du nombre d'élèves.

A cet effet, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec la Manufacture d'Armes de Paris, 271, boulevard Ornano, Saint-Denis, qui nous a fait les offres les plus intéressantes pour la fourniture de quatre machines, marque Map N° 5, dernier modèle.

La dépense, soit 7.400 frs, sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de l'Ecole Valentine Labbé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3444

—

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe

—

Fourniture de denrées alimentaires

—

Marché

—

MESSIEURS,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, il est nécessaire de procéder à l'achat de denrées alimentaires : pain, bière, viande, pommes de terre, légumes frais, épiceries, légumes secs, lard frais, fromage, fruits frais.

Les fournisseurs suivants nous ayant fait les offres les plus intéressantes, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec eux pour notre approvisionnement pendant le premier trimestre 1934 :

1° la Société « Les Boucheries Alfred Boijaud » 8, rue Nationale, pour la viande : dépense approximative : 7.500 frs ;

2° la Brasserie « L'Avenir » rue d'Aguesseau, pour la bière : dépense approximative : 6.000 frs.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le crédit ouvert en vue du fonctionnement de l'Ecole de Plein Air.

Quant aux autres denrées dont le montant ne nécessite pas la passation de marchés, nous nous approvisionnerons auprès des fournisseurs qui nous auront consenti les meilleurs prix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3445

—

Ecoles primaires élémentaires et supérieures

—

Aménagement de classes
1° ouverture de crédit
2° marché

—

MESSIEURS,

Des cours supérieurs ont été créés aux écoles primaires élémentaires désignées ci-après : 1° Arago, boulevard Victor Hugo ; 2° De Stael, rue Fulton ; 3° Rollin, rue du Marché ; 4° Vauban, place Catinat ; 5° Voltaire, rue de Colmar.

D'autre part, des nouvelles classes ont été installées aux écoles primaires supérieures Franklin et Jean Macé.

La fourniture du mobilier nécessaire à l'agencement des classes et l'exécution, à l'école Voltaire, d'une cloison avec portes, sont évalués 30.000 frs environ.

Parmi le mobilier prévu, figurent cent vingt-cinq tables à deux places grand modèle.

La Société Léo Wiart et Cie, 18, rue Nicolas Leblanc, consent à livrer ces tables suivant le dernier type admis par la Ville à raison de cent vingt francs l'unité. Ce prix constitue une offre avantageuse.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons 1° de nous autoriser à prélever la dépense, soit 30.000 frs, sur le crédit à ouvrir au Budget Extraordinaire de 1934 pour acquisition de mobilier et de matériel neuf destinés aux écoles communales ; 2° à passer avec la Société Léo Wiart et Cie un marché de gré à gré montant à 15.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3446

Personnel enseignant

Indemnité de départ

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930 et d'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous proposons d'allouer à M. Hainaut, directeur d'école, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er Janvier 1934, après avoir exercé dix-neuf années à Lille, une indemnité de départ de 950 frs, à prélever sur le Budget Ordinaire de 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3447

Suppression des Halles Saint-Martin

Déplacement 1° du Bureau de Police 2° du Magasin de décors

Travaux d'aménagement

MESSIEURS,

L'aménagement de l'ancien lit de la Basse-Deûle, actuellement très avancé, entraîne la disparition des Halles Saint-Martin dans lesquelles sont installés un bureau de police et un magasin de décors.

Avant de procéder à la démolition des Halles, il est nécessaire de mettre en état les bâtiments où seront transférés ces services. Le premier sera logé dans les locaux qui autrefois abritaient, rue du Fresne, un Commissariat de police. Le second trouvera place Halles aux Sucres.

Le devis des travaux à exécuter s'élève à environ 100.000 francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

1° d'autoriser l'exécution des travaux ;

2° de décider que ceux-ci seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 253 du Budget Supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3448

Sapeurs-Pompiers

Casernes Malus et de Bouvines

1° *Aménagement des locaux existants*
2° *construction de nouveaux logements*

MESSIEURS,

Nos sapeurs-pompiers casernés sont actuellement répartis dans deux casernes et dans différents postes, propriété de la Ville ou loués par elle. Cette situation présente de multiples inconvénients.

Afin d'y remédier, nous avions envisagé la reprise par la Ville des casernes et postes dont elle est propriétaire et chargé M. J. Duclercmortier, architecte agréé des communes et d'établissements publics, demeurant à Lille, 45, rue du Port, de vouloir bien établir les plans et devis d'un projet comportant la construction d'une Caserne unique de Sapeurs-Pompiers sur les terrains appartenant à la Ville, où s'élève actuellement l'Institut Industriel que le Département en accord avec l'Etat se proposait de reconstruire ailleurs.

M. Duclercmortier nous a fait tenir un projet dont la dépense globale s'élevait à 19.635.000 francs, compte non tenu de la valeur du terrain, soit 2.500.000 francs.

Ce projet était fort intéressant et bien étudié. Nous avons estimé, néanmoins, qu'il y avait lieu : 1° de demander à son auteur de le remanier et de ne prévoir notamment, pour l'instant, que le nombre de logements strictement nécessaire aux besoins actuels ; 2° de réserver en conséquence les terrains nécessaires à la construction, dans l'avenir, de nouveaux logements.

Or nous n'avons pu, bien à regret d'ailleurs, comprendre le dit projet dans la première tranche de notre programme de Grands Travaux voté par le Conseil Municipal en sa séance du 27 Février 1931.

La situation ne faisant que s'aggraver et la construction d'une Caserne Centrale ne paraissant plus dès lors de réalisation prochaine, résolus à rechercher une solution partielle mais immédiate au problème qui se pose à notre attention, nous vous proposons : 1° de faire établir par M. Duclercmortier, architecte agréé des communes et d'établissements publics, un projet: a) d'aménagement des logements existants ; b) de construction de nouveaux logements dans les deux Casernes Malus et Bouvines ; 2° de décider que la dépense sera imputée sur les ressources des exercices 1934 et 1935 ; 3° de nous autoriser à entrer, le cas échéant, en pourparlers avec l'Office Municipal d'Habitations à bon marché en vue de la réalisation de ce projet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3449

Bâtiments Communaux

Chauffage Fourniture de bois d'allumage

Marché

MESSIEURS,

Le marché relatif à la fourniture des bois d'allumage nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux arrive à expiration le 31 Décembre.

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de notre réapprovisionnement pour l'année 1934.

Les propositions suivantes nous sont parvenues :

MM. Emile Creus, Lille	182 frs 50	la tonne
Dufourny, Lille	199 frs 50	»
Deprez et Verschoore, Fâches-Thumesnil	194 frs	»

Les conditions de M. Emile Creus étant les plus avantageuses pour la Ville, nous vous prions, d'accord avec votre Deuxième Commission, de les agréer et de nous autoriser à passer avec ce commerçant le marché nécessaire.

La dépense, évaluée approximativement à 10.000 francs, sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3450

Camps de Vacances

Camp du Chevalier Français

Construction d'une clôture en ciment armé

Marché

MESSIEURS,

En vue de clôturer d'une manière effective le Camp de vacances, rue du Chevalier Français, des propositions ont été demandées à différents spécialistes en la matière.

Les offres les plus avantageuses pour la Ville ont été faites par M. Hayem, demeurant à Saint André, 68, rue Sainte Hélène, dont le prix, fournitures et pose comprises, est de 68 francs le mètre linéaire de clôture comportant 2 m. 50 de hauteur au-dessus du sol.

Cette clôture devant, d'autre part, être complétée par un portique d'entrée, renforcé en béton armé, s'harmonisant avec l'ensemble, M. Hayem a remis, pour ce travail supplémentaire, une proposition forfaitaire de 2.750 francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le marché passé avec cet entrepreneur.

La dépense, évaluée approximativement à 22.000 francs, sera prélevée sur le Crédit ouvert pour l'aménagement des Camps de Vacances.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3451

Aménagement des terrains vagues dans la fortification dérasée entre la Foire Commerciale et la rue Gustave Delory prolongée

MESSIEURS,

Au cours d'une précédente délibération vous avez décidé l'aménagement de la fortification dérasée entre la gare Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory prolongée.

Une partie des travaux de voirie a été exécutée pour donner accès au nouvel emplacement de la Foire Commerciale. Nous avons cependant estimé qu'il serait nécessaire, afin de mettre en valeur ce quartier nouveau, d'aménager en pelouses et parcs d'autos les terrains vagues compris entre le boulevard Louis XIV et la rue Gustave Delory.

A cet effet, nous vous proposons :

1° de décider l'exécution en régie directe des travaux de nivellement et d'aménagement des terrains vagues qui se trouvent aux abords de la Foire Commerciale depuis le boulevard Louis XIV prolongé jusqu'au prolongement de la rue Gustave Delory ;

2° d'approuver le projet que nous vous présentons et dont le montant est évalué à trois cent trente mille francs ;

3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage ;

4° de solliciter du Département le bénéfice des subventions fixées par le Conseil Général au cours de ses séances du 6 Novembre 1931 et du 5 Mai 1933.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour l'exécution du programme des Grands Travaux et intitulé : « Aménagement de la fortification dérasée entre la gare Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory prolongée ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3452

Dérasement en régie des fortifications

—

Location d'attelages pour transports

—

Adjudication

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de dérasement et d'aménagement de la fortification, exécutés en régie par nos équipes d'ouvriers chômeurs, il est nécessaire que nous disposions d'équipages pour la traction des wagonnets ainsi que de tombereaux et plates-formes pour le transport des matériaux et matériel. Ces équipages pourront atteindre un nombre de trente-deux chevaux par jour selon nos besoins.

Or le Service des Transports Municipaux se trouve dans l'impossibilité de

nous fournir ces attelages qui obligatoirement doivent travailler, comme nos ouvriers, de sept à dix-sept heures.

Les adjudications de traction et transports, passés en 1932, étant terminées, sauf en ce qui concerne les deuxième et cinquième lots de dérasement il est nécessaire de procéder, au plus tôt, à une nouvelle adjudication.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'approuver le cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, dont le montant pourrait atteindre, pour une année, la somme de 700.000 francs, sera imputée sur les crédits relatifs au dérasement et à l'aménagement de la fortification et en général sur les crédits de travaux exécutés en régie par les équipes de chômeurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3453

—

Dérasement de la fortification entre la rue Saint-Bernard et le prolongement du chemin de Bargues

—

Dix-septième lot

—

Messieurs,

Au cours de votre réunion du 29 Juillet, vous avez décidé l'exécution en régie directe, grâce à l'emploi de main-d'œuvre sans travail, d'un lot de dérasement de la fortification compris entre les abords de l'ancienne Porte des Postes et la rue Saint-Bernard.

Les travaux prévus étant actuellement fort avancés, nous avons estimé nécessaire d'ouvrir un nouveau chantier faisant suite au précédent et allant jusqu'au prolongement du chemin de Bargues.

A cet effet, nous vous proposons :

1° de décider l'exécution en régie directe des travaux du dix-septième lot de dérasement de la fortification compris entre la rue Saint-Bernard et le chemin de Bargues ;

2° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à un million de francs ;

3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage ;

4° de solliciter du Département le bénéfice des subventions fixées par le Conseil Général au cours de ses séances du 6 Novembre 1931 et du 5 Mai 1933.

La dépense, estimée à 1.000.000 de francs sera prélevée sur un crédit de même importance à inscrire au Budget Extraordinaire de l'Exercice 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3454

Dérasement en régie des fortifications

Traction hippomobile des wagonnets

Extension de l'entreprise

MESSIEURS,

Dans votre séance du 16 Mars 1932, vous avez approuvé le cahier des charges relatif à la traction des wagonnets de voie de 0 m. 60 employés à l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification ayant trait :

1° aux deux lots compris entre la Porte d'Arras et la Porte de Douai et au lot des abords de la Porte de Valenciennes ;

2° aux deux lots compris, l'un aux abords de la Porte des Postes, l'autre aux abords de la Porte d'Ypres.

Les transports relatifs aux lots de dérasement repris au paragraphe premier ci-dessus ont donné lieu à une adjudication publique le 21 Mai 1932.

M. Louis Baudhuin, entrepreneur à Paillencourt, a été déclaré adjudicataire moyennant le prix journalier de 89 frs 25 pour fourniture d'un cheval et d'un charretier.

Les transports relatifs aux lots de dérasement repris au paragraphe deuxième ci-dessus ont donné lieu à une adjudication publique le 2 Juillet 1932.

M. Louis Baudhuin, entrepreneur à Paillencourt a pareillement été déclaré adjudicataire moyennant le prix journalier de 76 francs pour fourniture d'un cheval et d'un charretier.

Or, les travaux de dérasement en régie des lots ci-contre — extension du lot aux abords de la Porte de Valenciennes ; extension du lot aux abords de la Porte des Postes — doivent être continués et la démolition de la Porte d'Arras doit être entreprise incessamment si nous voulons occuper la main-d'œuvre d'ouvriers chômeurs actuellement en service et éviter son licenciement.

Vous allez être appelés à approuver un cahier des charges relatif à la traction des wagonnets pour le dérasement des fortifications et aux transports de terres et matériaux nécessaires à l'aménagement des parties de fortifications, traction et transports qui s'appliqueront aux lots de dérasement que vous avez approuvés ou qui seront soumis à votre approbation pour être exécutés au cours de l'an prochain.

Mais, en attendant les résultats de cette adjudication, il est indispensable que nous ayons à notre disposition les attelages nécessaires pour assurer immédiatement la traction des wagonnets qui seront utilisés à l'exécution des susdits travaux de dérasement et de démolition de porte.

M. Louis Baudhuin, adjudicataire actuel des deux lots de transports repris ci-dessus, consent à assurer, par extension de son entreprise, la trac-

tion des wagonnets au prix le plus bas qu'il a consenti, soit à raison de 76 frs par journée d'attelage, lors de l'adjudication du 2 Juillet 1932.

Nous vous proposons d'accepter cette offre en extension de la dite adjudication du 2 Juillet 1932.

Les dépenses devant résulter de ces transports, soit approximativement 90.000 frs en totalité, seront imputées sur les crédits ouverts pour l'exécution des lots de dérasement :

1° — extension du lot aux abords de la Porte de Valenciennes ;

2° — extension du lot aux abords de la Porte des Postes et pour la démolition des Portes des Postes, de Valenciennes et d'Arras.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3455

—

Cité Philanthropique

—

Aménagement en jardins des cours intérieures

—

MESSIEURS,

En vue d'embellir les cours de la Cité Philanthropique, nous avons demandé à nos Services d'étudier leur aménagement en jardins.

Un projet a été établi à cet effet.

Il comporte : 1° — la création de pelouses dans la cour principale et dans les deuxième et troisième cours ; 2° — la plantation de troënes pour masquer les murs de clôture ; 3° — la remise en état de la pelouse qui existe déjà dans la quatrième cour.

La dépense est évaluée à 12.500 frs.

Nous vous demandons de vouloir bien : 1° approuver ce projet ; 2° décider que les travaux seront exécutés par la Ville et à ses frais et que les gros terrassements seront confiés à de la main-d'œuvre sans travail ; 3° voter l'inscription d'un crédit de 12.500 frs au titre des Dépenses Extraordinaires du Budget de 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3456

—

Programme de Grands Travaux

—

Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins »

—

Dépenses autorisées de différents lots

—

Modification

MESSIEURS,

Au cours de l'aménagement du jardin d'enfants les « P'tits Quinquins », il a été reconnu nécessaire d'exécuter quelques travaux non prévus aux devis d'adjudication mais pouvant rentrer dans les lots adjugés, notamment :

I. Premier lot. Terrassement, maçonnerie, canalisations, pierre bleue : installation de fosses pour tas de sable dans les cours et dans le square des mères ; approvisionnement de sable.

II. Septième lot. Ferronnerie : installation d'une grille articulée, de grilles de protection des fenêtres, d'une grille entre le jardin d'enfants et le square des mères, des motifs décoratifs en fer forgé de la porte d'entrée.

III. Huitième lot. Peinture et vitrerie : peinture supplémentaire au silexore, peinture des enduits et ouvrages en béton armé des clôtures, peinture des grilles en fer.

Le tableau ci-après indique, pour ces lots, le montant des dépenses autorisées et le montant rectifié des lots, rabais déduit :

N° des lots	Désignation	Dépenses autorisées	Dépenses rectifiées
1	Terrassement, maçonnerie, canalisations, pierre bleue	95.064 »	125.000 »
7	Ferronnerie	7.168 »	22.000 »
8	Peinture et vitrerie	12.834 »	28.000 »

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de porter aux chiffres de la dernière colonne du tableau qui précède le montant des dépenses autorisées des lots 1, 7, 8.

Les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Supplémentaire pour l'aménagement de la place Delecroix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3457

—

Travaux de pavage

—

Transport de matériaux

—

Marché

—

MESSIEURS,

Pour assurer les transports de matériaux nécessaires à l'approvisionnement des divers chantiers du Service du Pavage, nous avons procédé à un appel d'offres quant aux chargement, transport et déchargement de pavés de pierre d'échantillon 14/20/14 et de sable à paver.

Sur vingt-neuf entrepreneurs consultés, trois nous ont fait tenir les soumissions que voici :

I. Veuve Omer Gyselinck et fils, rue Fémy 61, Marcq-en-Barœul ; prix demandé : 2 frs 40 la tonne kilométrique ;

II. Louis Baudhuin, 9, rue des Montagnards ; prix demandé : 2 frs 43 la tonne kilométrique ;

III. Lossignol frère et sœur, 16, rue Pierre Legrand, prix demandé : 8 frs la tonne kilométrique.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de Mme Veuve Omer Gyselinck et fils, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'approuver, pour valoir marché, la soumission souscrite par cette firme.

La dépense prévue, soit 44.900 frs, sera imputée sur les différents crédits affectés aux travaux de pavage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3458
—
Pavage
—
Transports de matériaux
—
Adjudication
—

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il est indispensable de procéder au plus tôt à une adjudication publique pour les transports des matériaux et terres lesquels ne peuvent être effectués par nos Services.

A cet effet, nous vous soumettons, d'accord avec votre Deuxième Commission, un cahier des charges et un bordereau de prix que nous vous demandons de vouloir bien approuver.

La dépense, évaluée approximativement à 300.000 frs, sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour les transports et les différents travaux de pavage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3459
—
Pavage
—
Fourniture de sable
—
Adjudication infructueuse
—
Marché de gré à gré
—

MESSIEURS,

Le 13 Octobre, il a été procédé à une adjudication publique pour livraison à la Ville de 6.000 mètres cubes de sable.

Cinq soumissionnaires ont fait les offres de prix ci-contre :

François Bernard, 50, rue Nicolas Leblanc : 43 frs 88 le m3.

Danel Frères, 8, Quai Géry Legrand : 44 frs 17 le m3.

J. Danset, 10, rue Henri Loyer : 44 frs 23 le m3.

Veuve Louis Collin, 84, rue de Condé : 44 frs 95 le m3.

Louis Denneullin, Carvin : 45 frs 45 le m3.

Or l'article 7 du cahier des charges précisait :

« Ces offres ne seront agréées qu'à la condition d'être au plus égales au prix maximum consigné sous pli fermé déposé sur le bureau d'adjudication à l'ouverture de la séance. Si aucune d'entre elles n'y satisfait, l'adjudication ne sera pas prononcée. »

Le prix maximum ayant été fixé à 42 frs le mètre cube, l'adjudication a été déclarée infructueuse. Or il n'est pas possible de procéder à une nouvelle adjudication. Les délais qu'elle exigerait seraient incompatibles avec la nécessité de mettre d'urgence à la disposition de notre Service du Pavage le sable nécessaire à l'exécution de ses travaux. Nous nous sommes donc adressé à divers fournisseurs et leur avons demandé de nous soumettre des prix. Les propositions que nous avons obtenues sont les suivantes :

Comptoir des Graviers et Sables du Pas-de-Calais : 54 frs le m3.

M. G. Debac, Choisy-le-Roi, Sable de la Loire : 52 frs 93 le m3.

MM. Louis Denneulin, Carvin, Sable de l'Aisne : 43 frs le m3.

Enfin, M. Bernard, qui avait consenti le prix le plus bas lors de l'adjudication, soit 43 frs 88 le m3, consent à ramener ce prix à 42 frs le mètre cube et accepte de se soumettre aux conditions du cahier des charges qui avait servi de base à l'adjudication.

Le prix fait par M. Bernard correspond au prix maximum qui avait été fixé. Il est certainement le plus bas que l'on puisse obtenir en la période actuelle.

Nous proposons donc, d'accord avec votre Deuxième Commission : a) de traiter avec M. François Bernard, 50, rue Nicolas Leblanc, pour la livraison de 6.000 m3 de sable à 42 frs le mètre cube déchargé dans nos magasins ; b) d'approuver à cet effet le marché que nous vous soumettons.

La dépense, soit 252.000 frs, sera imputée sur les crédits mis à la disposition du Service dans les différents Budgets, pour exécution de travaux de pavage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3460
—
Cylindre à vapeur
—
Remise en état
—

Le rouleau compresseur à vapeur, type Albaret B, 13 tonnes, a été remis en état il y a dix ans. Cet engin n'a subi depuis que les petites réparations d'entretien courant. Aussi est-il indispensable, si l'on veut continuer à l'utiliser d'en opérer la révision complète.

Consultée, la maison Albaret a déclaré ne pouvoir établir un devis

avant démontage complet dans ses ateliers, à Rantigny. Le transport aller et retour de cet engin ayant coûté en 1923 environ 1.700 frs, nous avons considéré qu'il était préférable de nous adresser à un établissement plus proche. Un devis a donc été demandé à la Compagnie de Fives-Lille.

Ce devis se monte à 17.550 frs. Il est forfaitaire quant à la liste des réparations y indiquées. En revanche il ne comprend pas la fourniture et la pose de pièces dont le remplacement ne pourrait être découvert qu'au démontage dans les ateliers. Cette réserve ne paraît cependant pas devoir entraîner une dépense importante, la visite du cylindre ayant été faite en détail par le représentant de la susdite Compagnie.

Etant donné que l'achat d'un nouveau rouleau de même poids entraînerait une charge de l'ordre de cent mille francs, votre Deuxième Commission a donné un avis favorable à l'adoption de cette proposition.

Nous vous proposons dès lors d'approuver le marché avec la Compagnie de Fives-Lille.

La dépense sera prélevée sur l'article 26 du Budget Extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3461

—

Vente de vieux métaux

—

Admission en recette

—

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la vente d'un stock de vieux métaux déposés au Magasin Brûlé, quai de la Basse-Deûle. Sept parmi les trente-six marchands consultés nous ont fait tenir des propositions.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien 1° ratifier les offres ci-contre, retenues comme étant les plus avantageuses pour la Ville ; 2° admettre en recette les sommes qu'elles comportent :

I. M. Jean Cibié, 120, rue Paul Lafargue :		
a) achat de plomb : 200 kilos à 100 frs les 100 kilos	200 »	
b) achat de zinc : 16.084 kilos à 100 frs les 100 kilos	16.084 »	
c) achat de vieilles tôles : 5.090 kilos à 5 frs les 100 kilos	254 50	16.538 50
II. M. Eugène Toupy, 5, rue de Cambrai :		
a) achat de fonte brûlée : 3.711 kilos à 12 frs 10 les 100 kilos	449 03	
b) achat de vieux fers : 9.216 kilos à 14 frs 30 les 100 kilos	1.317 88	1.766 91

III. M. Jacques Combelle, 9, rue Danton :
achat de fonte douce 2.135 kilos à 15 frs 30 les 100 kilos 326 65

IV. M. Alexandre Mazelier, 13, rue Champon :
achat de cuivre jaune : 49 kilos à 161 frs les 100 kilos 78 89

Total 18.710 95

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3462
—
I. *Amélioration du canal de la Deûle*
II. *Construction d'un Nouveau Port*
—
Participation de la Ville
—

La convention du 17 Décembre 1930 passée entre la Ville et l'Etat pour l'amélioration du Canal de la Deûle dans la traversée de Lille et la construction d'un Port Fluvial a fixé, en son chapitre IX, le concours financier de la Ville dans la réalisation des travaux projetés.

Le chapitre X de la dite convention a déterminé les modalités de versement des subventions de la Ville dans les caisses du Trésor.

*
**

En votre séance du 23 Octobre 1930, après avoir approuvé le projet de convention qui vous était soumis, vous aviez évalué comme suit le montant des subventions à verser par la Ville et calculées sur les estimations faites à l'époque par le Service des Voies Navigables :

I. Subvention pour le Port en Haute Deûle :

$$\frac{7.500.000}{2} = 3.750.000 \text{ »}$$

II. Subvention pour la dérivation — forfait — ..... 1.800.000 »

III. Subvention pour les ponts :

11 % de 800.000 frs : pont de la rue de Londres : 88.000 »
9 % de 800.000 frs : pont de la rue Lequeux : 72.000 » } 228.000 »
8 % de 850.000 frs : pont de l'avenue de Dunkerque : 68.000 »

IV. Soulte pour échange de terrains ..... 149.872 »

Total ..... 5.927.872 »

V. Prévisions pour majorations diverses ..... 300.128 »

Total ..... 6.228.000 »

Le 28 Décembre 1930 vous apportiez les précisions ci-contre sur l'un des points de cette estimation :

1° — la soulte pour l'échange des terrains, chiffrée à sa valeur d'avant-guerre, était fixée à 450.000 frs ;

2° — néanmoins les prévisions de dépenses quant à la participation de la Ville restaient conformes, dans l'ensemble, au chiffre global indiqué dans la délibération du 23 Octobre.

*
* *

Actuellement, les acquisitions de terrains nécessaires à la construction du nouveau port sont terminées. Les travaux du port et de la construction du pont de l'avenue de Dunkerque sont, d'autre part, adjugés et en cours d'exécution.

On peut donc évaluer, de façon plus exacte qu'en 1930, la participation totale éventuelle de la Ville dans les travaux d'amélioration de la Deûle et de la construction d'un Nouveau Port. Encore conviendra-t-il d'y joindre les travaux de dérasement de la fortification pour réaliser le déplacement de la gare Vauban et le déplacement même des installations de la dite gare, qui n'avaient pas été incorporés dans la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 ainsi que la construction d'une maison éclusière — Ecluse de la Barre — et d'un kiosque de 7 m2 au moins de surface utile sur le terre-plein rive droite de cette écluse, imposée à la Ville par les paragraphes a) et b) du 3° — du chapitre 1er de la convention et qui n'avait pas été chiffrée dans votre délibération sus-visée.

Compte tenu de ces éléments la détermination de la participation totale éventuelle de la Ville, y compris le déplacement de la gare Vauban, se présente ainsi :

I. Subvention pour le Port en Haute Deûle :		
Terrains	1.800.040 78	
Travaux	2.862.748 20	4.662.788 98
II. Subvention pour la dérivation — forfait —.....		1.800.000 »
III. Subvention pour les ponts		
11 % de 1.133.929 frs 40, pont de la rue de Londres	124.732 23	
9 % de 1.133.929 frs 40, pont de la rue Lequeux	102.053 65	323.169 88
8 % de 1.204.799 frs 98, pont de l'avenue de Dunkerque	96.384 »	
IV. Soulte pour échange de terrains		450.000 »

A ajouter :

I. Infrastructure de la gare Vauban : forfait — Délibération du Conseil Municipal du 16 Mars 1932 — Non prévu à la convention et à la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930	330.000 »

II. Déplacement des installations de la Gare Vauban : estimation	300.110	»
III. Pour mémoire : sur largeur des ponts de l'avenue de Soubise, de la rue du Bois, de l'avenue du Petit Paradis ; — réservé, § 5° du chapitre IX de la convention..	»	
IV. Construction d'une maison éclusière — écluse de la Barre — et d'un kiosque de 7 m2 au moins de surface utile sur le terre-plein rive droite de l'écluse de la Barre — §§ a et b du 3° du chapitre 1er de la convention — prévision	110.000	»
V. Prévisions pour majorations diverses	23.931	14
Total	8.000.000	»

*
* *

Enfin, les travaux de construction du pont entre la rue Lequeux et le Grand Tournant et du pont de l'avenue de Dunkerque étant en cours d'exécution, il y a lieu de déterminer la participation financière de la Ville dans les dits travaux et de fixer les sommes à verser actuellement par la Ville dans les Caisses du Trésor en application de la convention.

I — *Détermination de la participation de la Ville dans les travaux en cours*

Subvention pour le Port en Haute-Deûle : terrains et travaux — somme indiquée ci-dessus —	4.662.788	98
Surlargeur d'appuis du pont de l'avenue de Dunkerque	96.384	»
Soulte pour échange de terrains	450.000	»
Total	5.209.172	98

Notons qu'il n'a pas été ajouté à cette participation la somme de 330.000 frs pour les terrassements de la gare Vauban. Cette dépense, à la charge exclusive de la Ville, devra être versée, au moment où seront entrepris les travaux, dans la caisse du Trésor, à titre de fonds de concours aux dépenses d'amélioration des voies navigables, en application de votre délibération du 16 Mars 1932 et de la convention spéciale passée entre la Ville et l'Etat le 5 Octobre 1933.

II — *Sommes à verser actuellement par la Ville en application de la convention du 17 Décembre 1930*

Port en Haute Deûle — Travaux et terrains 2/3 de 4.662.788 98	3.108.525	98
Surlargeur d'appuis du pont de l'avenue de Dunkerque	96.384	»

Soulte pour échange de terrains	450.000 »
Total	3.654.909 98
A déduire : acomptes versés : 1.500.000 frs + 1.518.000 frs..	3.018.000 »
Reste à verser	636.909 98

***

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien :

1° prendre acte de ce que la participation totale éventuelle de la Ville dans les travaux d'amélioration du Canal de la Deûle et de construction d'un Nouveau Port, y compris les travaux d'infrastructure et de déplacement de la gare Vauban, s'élèvera approximativement à huit millions ;

2° autoriser M. le Receveur Municipal à verser immédiatement dans les caisses du Trésor la somme de 636.909 frs 98, reliquat des sommes dues actuellement par la Ville en application de la convention du 17 Décembre 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3463
—
Eclairage public
—
Achat de réfracteurs
—
Marché
—

Afin d'équiper de réfracteurs les appareils destinés à améliorer l'éclairage d'un certain nombre de voies inscrites au programme de 1933, notamment les rues du Molinel, des Augustins, Gustave Delory, Saint-Sauveur, Frédéric Mottez, les boulevards Louis XIV, Papin, des Ecoles, la place Philippe Lebon, des prix ont été demandés à la Société anonyme française « Holophane », seule maison qui puisse être consultée utilement.

Les propositions consenties par la dite société sont les suivantes :

1° réfracteurs de la série 4433, prix unitaire : 180 frs.

2° réfracteurs de la série 4444, prix unitaire : 275 frs.

Après examen ces propositions ont été reconnues normales par votre Deuxième Commission. Nous vous prions, dès lors, de vouloir bien les accepter et de nous autoriser à passer avec la susdite société le marché nécessaire en vue de la fourniture 1° de 40 réfracteurs type 4433 ; 2° de 132 réfracteurs type 4444.

La dépense, soit 43.500 frs, sera imputée sur les crédits inscrits pour la transformation et l'extension de l'éclairage public article 125 du Budget Supplémentaire de l'Exercice 1933.

Adopté.

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE. — J'ai été saisi, cet après-midi, d'une demande des commerçants de la rue du Molinel tendant à l'amélioration de l'éclairage de la dite rue. Je suis en mesure de faire connaître que l'électrification de la rue du Molinel, dans la partie comprise entre les rues des Augustins et du Vieux Marché aux Chevaux, est prévue. Les travaux ne pourront être entrepris que lorsque sera achevé l'alignement de cette rue. Nous avons projeté, pour 1934, le renforcement de l'éclairage par le gaz.

D'autre part, un certain nombre de Conseillers Municipaux en résidence à Fives nous avaient priés d'améliorer l'éclairage dans quelques rues de ce quartier. Les renseignements qui me sont communiqués me permettent d'annoncer que nous avons prévu, pour 1934, le renforcement des appareils à gaz rues de Lannoy et Pierre Legrand, de la rue de Lannoy à l'Octroi d'Hellemmes.

Nous avons pareillement prévu l'installation de l'éclairage électrique rue Pierre Legrand, entre les rues Belle-vue et de Lannoy.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3464

Suppression de l'Arbonnoise

Construction d'égouts rues de La Bassée et Bonte-Pollet

Premier lot

Réception définitive

MESSIEURS,

Suivant délibération du 26 Décembre 1932, sanctionnée le 2 Janvier 1933 par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. Joncquez frères pour la construction d'égouts rues de La Bassée et Bonte-Pollet — premier lot.

Les travaux qui sont en bon état ont fait l'objet d'une réception définitive, le 17 Juillet 1933, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au Maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Vandewiële, inspecteur.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3465

Construction d'égout boulevard Carnot, entre les rues des Arts et des Canonniers

Deuxième lot

Réception définitive

MESSIEURS,

Par délibération du 12 Avril 1933, sanctionnée le 21 Avril suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. A et J. Lecomte pour la construction d'un égout, boulevard Carnot, entre les rues des Arts et des Canonniers.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 20 Juillet 1933, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au Maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Vandewiele, inspecteur des Travaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3466

Construction d'un égout rues du Faubourg de Valenciennes et du Grand Balcon, entre la rue de l'Est et l'égout existant rue du Grand Balcon

Décompte définitif

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout rues du Faubourg de Valenciennes et du Grand Balcon, entre la rue de l'Est et l'égout existant rue du Grand Balcon, dont les travaux ont été confiés à M. Carette-Duburcq fils, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 18 Mars 1933, approuvée le 4 Avril suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 18.839 francs 50.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 18.516 francs 98, soit une diminution de 322 francs 52 sur les prévisions.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3467

Construction d'un égout rue Jean Jaurès

Réception définitive

MESSIEURS,

Par délibération du 26 Décembre 1932 approuvée le 2 Janvier 1933 par M. le Préfet du Nord, vous avez homologué le décompte définitif des travaux exécutés par MM. Jonequez frères, pour la construction d'un égout, rue Jean Jaurès.

Les travaux qui sont en bon état ont fait l'objet d'une réception définitive, le 10 août 1933, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bour et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux et Vandewiele, inspecteur des Travaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3468

—

Construction d'égouts :
I. *rue du Pont Neuf*
II. *rue des Bateliers prolongée*

—

Réception définitive

—

Par délibération du 3 Novembre 1932, sanctionnée le 26 Novembre suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par M. Jean Caroni, entrepreneur, pour la construction d'égouts rues du Pont-Neuf et des Bateliers prolongée.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 1er Août 1933, par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire ; Bour et Peeters conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Vandewiele, inspecteur des Travaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3469

—

Construction d'un égout boulevard du Maréchal Vaillant

—

Nous vous soumettons un projet dressé en vue de la construction, sous le boulevard du Maréchal Vaillant, d'un égout qui desservira notamment le nouveau Commissariat Central de Police.

L'ouvrage prévu est un égout ovoïde de 0.70/1.05. Il se raccordera au collecteur Est.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons 1°) d'approuver ce projet dont les travaux seront mis en adjudication dans les formes accoutumées ; 2°) de décider que la dépense, évaluée approximative-

ment à 55.000 francs, sera imputée sur les disponibilités des crédits alloués pour la construction des collecteurs et égouts visés au Programme des Grands Travaux, disponibilités résultant des rabais consentis par les entrepreneurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3470

Réseaux d'égouts d'eaux pluviales

Construction d'un égout rue de la Vieille Aventure

MESSIEURS,

Nous avons fait établir un projet d'égout à construire rue de la Vieille Aventure.

Cet ouvrage permettra notamment d'assurer l'écoulement des eaux usées des immeubles que l'Administration des Hospices se propose de construire dans cette rue.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense, évaluée approximativement à vingt-quatre mille francs, sera prélevée sur les disponibilités des crédits alloués pour la construction des collecteurs et égouts visés au Programme des Grands Travaux, disponibilités provenant des prix consentis par les entrepreneurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3471

Distribution d'eau

Captages d'Emmerin

Travaux

Règlement d'honoraires

MESSIEURS,

Au cours de l'année, des travaux ont dû être exécutés dans la région des captages d'Emmerin.

Nous avons, à cette occasion, eu recours aux services de M. Dallennes, conducteur de travaux du Syndicat de Dessèchement. Pour la rémunération de ces services, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, d'allouer à M. Dallennes, à titre d'honoraires, une somme de cinq cents francs.

Cette dépense sera prélevée sur le crédit des Eaux : entretien des aqueducs, sources et forages.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3472
—
Aménagement de forages
—
Bâtiments
—
Travaux de sculpture
—
Marché
—

MESSIEURS,

L'achèvement des travaux d'inscription et de sculpture des motifs décoratifs aux bâtiments des forages a été compris dans les travaux qui ont fait l'objet d'un crédit inscrit sous le N° 252 au Budget Supplémentaire de 1933.

Pour l'exécution de ces sculptures, nous avons provoqué les offres de sculpteurs de la région.

Après examen, votre Deuxième Commission, en accord avec M. Secq, architecte, a estimé que le projet de M. Borrewater, sculpteur-décorateur à La Madeleine, est le mieux approprié au style des bâtiments.

Nous soumettons, dès lors, à votre approbation un marché de gré à gré à passer avec cet artiste.

La dépense, soit 14.680 frs, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de 1933 sous la rubrique : Captage de nouvelles eaux potables — Aménagement des forages — Crédit supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3473
—
Bureau de Bienfaisance
—
Dispensaire de Fives
—
Installation rue Bourjembois
—

MESSIEURS,

Le dispensaire du Bureau de Bienfaisance, actuellement installé dans une maison de la rue Saint-Gabriel, s'avère nettement insuffisant eu égard à l'importance de la population qu'il dessert. Il convient d'envisager au plus tôt son transfert et, dans le même temps, de procéder à la laïcisation réclamée depuis des années par la classe ouvrière des quartiers intéressés.

Dans ce but, et en accord avec la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance, nous avons fait établir par M. Georges Dehaudt, architecte du Gouvernement, un projet comportant l'édification d'un nouveau dispensaire sur un terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance, situé rue Bourjembois, repris au cadastre sous les N°s 1632 à 1635 de la section D, d'une contenance d'environ 475 mètres carrés.

Ce terrain nous a été cédé gratuitement. Les constructions seront exécutées aux frais de la Ville suivant le devis, s'élevant à 570.000 frs, dressé par l'architecte.

Les bâtiments seront mis à la disposition du Bureau de Bienfaisance qui devra : 1° se charger de l'entretien et des réparations, y compris celles qui sont ordinairement supportées par les propriétaires ; 2° acquitter les impôts ; 3° verser, afin de marquer le droit de propriété de la Ville, un loyer annuel d'un franc.

Il est entendu, par ailleurs, qu'en vue d'assurer le fonctionnement du nouveau dispensaire, la subvention annuelle au Bureau de Bienfaisance sera augmentée de 32.800 frs.

D'accord avec vos Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, nous vous demandons : 1° d'approuver les propositions qui précèdent ; 2° de nous autoriser, à cet effet, à signer tous actes nécessaires ; 3° de décider la mise en adjudication des travaux.

Les dépenses de construction seront prélevées, jusqu'à concurrence de 300.000 frs sur le crédit ouvert à l'article 103 du Budget Supplémentaire de 1932 et, pour le surplus, sur des crédits dont le vote vous sera demandé ultérieurement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3474
—
Hôpital de la Charité
—
Service de radiologie
—
Transformation et aménagement
—
Avis
—

MESSIEURS,

Par délibération en date du 7 Octobre la Commission Administrative des Hospices a sollicité l'autorisation de procéder à la transformation et à l'aménagement du service de radiologie et de radiothérapie de l'Hôpital de la Charité.

Le devis des travaux s'élève à 89.975 frs 60.

D'accord avec vos Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération précitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3475
—
Hospices et Bureau de Bienfaisance
—
Caisse des Retraites
—
Règlement
—

MESSIEURS,

Dans sa séance du 16 Mai 1933, la Commission Mixte des Hospices et du Bureau de Bienfaisance a arrêté les modifications à apporter au règlement de la Caisse des Retraites des employés de ces établissements en vue de l'adapter au régime des pensions de l'Etat et de le coordonner avec la législation sur les Assurances Sociales.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre une avis favorable à l'approbation de ce nouveau règlement sous réserve que les dispositions relatives à l'application du décret de coordination sur les Assurances Sociales seront précisées et mises en harmonie avec le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3476

Abattoirs

Désinfection de véhicules

Modification de la taxe

MESSIEURS,

Aux termes de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1911, une taxe de cinquante centimes est perçue à l'Abattoir pour la désinfection de chaque véhicule ayant servi au transport des animaux provenant du marché de la Villette ou de tout autre marché.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons de porter le taux de cette taxe à dix francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3477

Autobus

Droits de stationnement

Voitures en service supplémentaire

Tarif

MESSIEURS,

Dans votre séance du 29 Juillet, vous avez été appelés à modifier le tarif des droits de stationnement des autobus sur la voie publique et à fixer le mode de perception de ces droits à partir du 1er Janvier 1934.

Une question était cependant demeurée en suspens. Elle a trait aux voitures en service supplémentaire à jours déterminés et, plus généralement, les dimanches et fêtes.

Il nous est apparu que ces véhicules ne pouvaient ni échapper à la taxe ni être imposés au droit entier.

Aussi estimons-nous équitable d'appliquer à ces voitures une taxe proportionnelle qui pourrait être fixée au prorata de la taxe entière, mais que nous vous demandons d'arrêter au chiffre forfaitaire de 100 francs par an et par voiture, soit 25 francs par trimestre de l'année civile et sans fractionnement possible, quelle que soit la date de la mise en service ou de la cessation au cours du trimestre considéré.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3478
—
Dommages de guerre
—
Eglise Saint-Maurice
—
Restauration
—
Crédit d'ordre
—

MESSIEURS,

Il a été alloué par la Commission Départementale des Dommages de Guerre, en vue de la restauration des orgues, des vitraux, des cloches et de l'autel de l'Eglise Saint-Maurice, une indemnité totale de 497.700 francs.

Cette église étant classée parmi les monuments historiques, nous n'avons pas eu à nous charger du remploi de l'indemnité. C'est le Ministère des Beaux-Arts qui, se substituant à la Ville, a traité directement avec les entrepreneurs.

Cependant, ont été soumis à votre ratification, conformément à la règle, les marchés ci-contre :

I. Réfection des orgues. Marché Jacquot	33.000	»
Honoraires des architectes	2.475	»
II. Réfection des vitraux. Marché Turpain	409.000	»
Honoraires des architectes	30.675	»
Total	475.150	»

La Ville doit encaisser cette somme sur le vu de bons d'acompte délivrés par le ministère compétent et rembourser les entrepreneurs précités à concurrence des marchés passés, compte tenu des travaux effectués et des sommes encaissées de la Reconstitution.

Nous vous proposons en conséquence de décider l'ouverture d'un crédit de 475.150 francs au Compte d'Administration de l'Exercice 1933 et l'inscription, pour ordre, d'une recette d'égale importance.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 475.150 *francs et vote un crédit d'ordre de même importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice* 1933 *et à inscrire au Compte d'Administration dudit exercice.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3479
—
Dommages de guerre
—
Versements sur titres de créance
—
Admission en recette
—

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après sur titres de créance de dommages de guerre.

Numéros des titres	Etablissements	Sommes	Observations
1.689.440	Patronage rue de Bouvines.....	11.259 »	solde
1.689.478	Palais des Beaux-Arts.....	54.186 75	acompte
	Total.....	65.445 75	

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3480

—

Cotes irrécouvrables

—

Divers produits communaux

—

Admission en non-valeur

—

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1933, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits communaux ci-après :

I. — BUDGET ORDINAIRE

		Frais de poursuites
Droits de place :		
Marché du Concert	39 »	
» du Faisan	31 20	
» de Fives	54 60	
» aux légumes	105 »	
» de Wazemmes	171 60	
» Wicar	14 40	415 80
Droits de voirie :		
Constructions	16 »	
Etalages	229 60	
Voitures	5.075 »	5.320 60
Taxe sur les balcons et constructions en saillie		292 50
Redevances annuelles sur tableaux, enseignes		569 »
Autres redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique		20 »

Produit du Service de la Distribution des Eaux		2.912 »	
Locations de propriétés communales	3.836 36		
Rue Jeanne Hachette	882 50	4.718 86	
Location de salles de fêtes et matériel de fêtes		416 »	
Ecole pratique de jeunes filles. Frais d'atelier et de repas		20 »	
Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour		2.326 »	60 36
Remboursement par divers des frais de transport en voiture d'ambulance		158 »	
II. — BUDGET SUPPLEMENTAIRE			
Droit de voirie 1932		5.090 »	532 70
Locations de propriétés communales 1932		2.143 75	
Participation des Caisses d'Assurances sociales, frais de séjour 1932		104 »	
Allocations de chômage touchées indûment		1.884 »	
III. — HORS BUDGET			
Recouvrement de frais de poursuites			4 60
TOTAUX.....		26.390 51	597 66

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 26.390 frs 51 et de décider que le montant des frais de poursuite exercée par le Receveur Municipal sera imputé pour la somme de 597 frs 66 sur le crédit des Dépenses imprévues — Exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3481

— *Cotes irrécouvrables* — *Taxe sur les chiens* — *Admission en non-valeur* —

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1933 concernant le produit de la taxe sur les chiens.

L'irrécouvrabilité de ce produit ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 2.270 francs, montant dudit état.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3482

Subventions à des œuvres privées, philanthropiques d'assistance et de bienfaisance

Répartition du crédit

MESSIEURS.

Nous soumettons à votre agrément la répartition du crédit de 45.000 francs inscrit à l'article 139 du Budget Ordinaire sous la rubrique « Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de Bienfaisance ».

Aide Enfantine Lilloise	2.000	»
Société de Secours Mutuels des Employés de l'Octroi	200	»
Orphelinat National des travailleurs des chemins de fer et ouvriers des lignes des P. T. T.	1.000	»
Société de Patronage des Aveugles de la Région du Nord	500	»
Association Professionnelle des Journalistes du Nord	1.000	»
Orphelinat des Chemins de Fer Français	100	»
Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques	3.000	»
Office Départemental des Pupilles de la Nation	4.000	»
Les Amis Solidaires	1.000	»
Comité Départemental des Mutilés et Réformés de Guerre	6.000	»
Œuvre des Invalides du travail	500	»
Mutualité féminine « l'Union de Lille »	5.000	»
Orphelinat National des P. T. T.	500	»
Association pour secourir les pauvres honteux	2.500	»
Œuvre des mères abandonnées	2.500	»
Société mutuelle « l'Union de Lille ». Caisse de Solidarité pour Vieillards et Incurables	1.500	»
Société de patronage des enfants moralement abandonnés et des libérés du Département du Nord	4.000	»
L'Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs	1.000	»
Caisse Départementale de Dotation des Pupilles de l'Assistance Publique du Nord	500	»
Ligue de Protection de l'Enfance	1.500	»
Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France	750	»
Sanatorium des Cheminots	500	»
Orphelinat des Enseignements Secondaire et Supérieur.	500	»
Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français	500	»
Association des Fonctionnaires Pères de Familles Nombreuses	500	»

Association des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe ..	1.500	»
Caisse de Solidarité des Fonctionnaires Municipaux ..	500	»
Anciens du Sana	100	»
Groupe du Nord de l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France et des Colonies	500	»
Foyer des Sourds-Muets des Flandres	1.000	»
	44.650	»

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3483

Travailleurs Indépendants

Caisse de secours contre le chômage

Subvention

Observations préfectorales

Modification de la délibération du Conseil Municipal du 29 Juillet 1933

MESSIEURS,

Par délibération du 29 Juillet, vous avez décidé d'accueillir favorablement dans les conditions ci-après rappelées, les demandes de subvention présentées : 1° par la Caisse de Chômage de l'Union Départementale des Syndicats des Maîtres Artisans du Nord ; 2° par la Caisse Régionale de Secours contre le Chômage des Travailleurs Indépendants du Nord de la France.

« I. La subvention sera égale à 33 % du montant des secours versés par la Caisse aux chômeurs habitant Lille, dans les limites maxima prévues au décret du 9 Septembre 1905 et aux décrets subséquents qui l'ont modifié.

« II. Elle sera réduite toutefois, le cas échéant, au montant de la dépense restant à la charge de la Caisse, après déduction 1° de la participation de l'Etat ; 2° éventuellement de celle du Département ».

*
* *

Or, par lettre du 1er Septembre, M. le Préfet du Nord nous retourne ladite délibération en formulant les observations suivantes :

« La Caisse de chômage de l'Union Départementale des Syndicats des Maîtres Artisans et la Caisse Régionale de Secours contre le chômage des Travailleurs Indépendants du Nord de la France, dont le règlement a été approuvé par M. le Ministre du Travail, sont admises au bénéfice des subventions de l'Etat. Le taux de ces subventions est de 60 % au minimum et s'accroît suivant un barème prévu par le décret du 5 Août 1932 d'après le rapport existant entre le nombre de journées indemnisées et le nombre de journées de travail possible. Ces caisses peuvent recevoir de l'Etat une avance égale à 60 % des dépenses prévues. De plus, le Département participe financièrement aux dépenses qu'elles supportent. Des avances égales à 50 % de la différence existant entre le montant des secours versés et l'avance de l'Etat

calculée à raison de 60 % leur seront accordées et les subventions allouées définitivement à ces organismes par le Département représentant 50 % des secours restant à la charge des caisses artisanales après déduction des subventions de l'Etat.

« Dans ces conditions, les Caisses précitées bénéficient de subventions s'élevant au minimum à 80 % du montant des secours versés. Si la Ville de Lille leur accordait une subvention de 33 % des secours distribués, les subventions allouées à ces organismes seraient donc de beaucoup supérieures au montant des dépenses.

« La délibération du Conseil Municipal de Lille dispose toutefois au dernier paragraphe que la subvention de la Ville « sera réduite, le cas échéant, au montant de la dépense restant à la charge de la caisse après déduction a) de la participation de l'Etat ; b) éventuellement de celle du Département ».

« Cette disposition ne semble, pas plus que la précédente, pouvoir être admise.

« Il est légitime, en effet, que les Caisses conservent une partie des charges d'assistance à leurs chômeurs. Le Conseil Municipal de Lille devrait ne faire jouer la subvention que sur la partie des dépenses non couverte par l'Etat et le Département, de façon qu'en toute hypothèse les caisses artisanales ne soient pas complètement exonérées de toute charge ».

***

Pour satisfaire aux observations précitées, nous vous proposons de modifier le texte de votre délibération du 29 Juillet, et de décider :

1° d'accorder aux Caisses Artisanales, à titre d'avance, une participation communale égale à 50 % de la différence existant entre le montant des secours versés et l'avance a) de l'Etat calculée à raison de 60 % ; b) du Département calculée à raison de 20 %.

2° que les subventions allouées à ces organismes ne seront calculées que postérieurement à la détermination des subventions de l'Etat et du Département et qu'elles représenteront 50 % des secours restant à la charge des caisses artisanales sans pouvoir excéder 33 % du montant total desdits secours, étant entendu que ces subventions ne joueront que pour les secours accordés aux chômeurs lillois.

Adopté.

Observations de M. Lahaye

M. Lahaye. — A la suite des revendications qui vous furent transmises au nom du Comité Autonome des Artisans et Travailleurs indépendants en chômage, en tant que Président de ce Comité, je tiens à rappeler qu'un communiqué à la presse prétend que la question chômage a été réglée très avantageusement pour ces travailleurs, qui sont en réalité, réduits à une misère

des plus pénibles. Les journaux sont amenés à déclarer à la population que les artisans en chômage sont favorisés vis-à-vis des chômeurs manuels.

Ils le seraient peut-être s'ils bénéficiaient des allocations pendant la durée de leur chômage.

Et je reprends, Monsieur le Maire, votre argumentation. Vous dites qu'un petit artisan en chômage, célibataire, inscrit aux deux caisses autonomes existantes, touche huit francs par jour, alors que le salarié inscrit au Fonds Municipal ne touche que sept francs.

Voici la situation d'un artisan inscrit à la « Caisse Régionale de secours contre le chômage des Travailleurs Indépendants de la région du Nord » filiale de la Fédération des Maîtres Artisans du Nord de la France, dont le siège est à Lille, 116, rue de l'Hôpital Militaire.

Nous aurons, en maintes circonstances, à revenir sur l'origine de la création de cette caisse, ainsi que sur la façon de procéder de ses dirigeants.

Cet artisan a touché pour l'année 1933 :

61 jours d'allocation à 8 frs = 488 frs sur lesquels il lui a été retenu :

1° — droit d'adhésion et cotisation à la Fédération	36	»
2° — six mois d'arrérages de cotisations à la caisse de chômage ...	30	»
3° — huit mois de cotisations pour l'année 1933	40	»
4° — droits d'adhésion à la caisse	30	»
Soit au total	136	»

Cet artisan a donc touché pour l'année 1933 la somme formidable de 488 frs — 136 frs = 352 frs.

A mon avis, et à l'avis de tous, les artisans sont loin d'être favorisés.

D'autre part, signalant les décrets concernant les chômeurs en général, vous omettez de spécifier que les caisses artisanales sont régies par un décret spécial. Vous dites qu'il n'y a plus de limitation de durée de l'allocation servie aux chômeurs salariés. C'est exact. Pour les artisans et travailleurs indépendants il n'en est pas de même. Je vous cite des chiffres : La Confédération Artisanale sert une allocation pendant 180 jours par an, au maximum, à ses adhérents. La Caisse Régionale affiliée à la Fédération des Maîtres Artisans, 116, rue de l'Hôpital Militaire la sert seulement pendant 61 jours sur 90 prévus dans ses statuts. Depuis le 1er Septembre, elle n'a plus rien versé à ses adhérents. Elle ne se donne même plus la peine de les pointer. Or, dans les règlements il est exigé trois jours de pointage par semaine, faute de quoi, l'allocation doit être supprimée.

Vous ajoutez que le Gouvernement a pris toutes dispositions pour assurer les mêmes avantages aux artisans qu'aux salariés en chômage. Je ne suis pas de votre avis. Les faits cités démontrent le contraire.

Lorsque nous sommes allés en délégation, au Ministère du Travail, exposer nos revendications, M. Moussinet, chef adjoint de Cabinet du Ministre, a affirmé qu'un nouveau décret allait paraître. Ce décret ne visait pas tous les travailleurs indépendants en général, mais seulement les artistes et musiciens.

Vous m'affirmez aussi ne pouvoir vous ingérer dans l'administration de ces Caisses qui sont placées sous le contrôle de l'Etat. Celui-ci contrôle seulement l'emploi des subventions accordées.

La Municipalité, qui va allouer une subvention, a donc aussi un droit de contrôle.

Vous faites remarquer que je parle au nom des artisans et travailleurs indépendants qui furent éliminés de la Fédération et de cette Caisse parce que leur profession n'est pas assimilable à l'artisanat. Permettez-moi à mon tour, Monsieur le Maire, de vous rappeler qu'un décret, dont le texte a été remis en même temps que notre cahier de revendications à M. Martin, secrétaire général adjoint de la Mairie, prévoit cette assimilation. Notre groupement comporte des artisans, non éliminés de cette Caisse dite, d'ailleurs, des Travailleurs Indépendants. La radiation de dix travailleurs indépendants, après 8 mois de présence à cette Caisse, n'est intervenue qu'après la formation de notre Comité de Défense, ces camarades exigeant des comptes et des réunions générales.

Vous parlez de création d'une nouvelle Caisse. Vous savez très bien que le Gouvernement impose des conditions plus ou moins draconiennes ; il faut être 150 membres, posséder un fonds de garantie, etc., etc. Comment créer de nouvelles caisses, comment les faire fonctionner ?

D'autre part, une proposition vous a été soumise : la création d'un Office susceptible d'accorder des travaux aux artisans en chômage. Est-ce possible?

Les travailleurs indépendants non artisans doivent-ils être secourus ? Que pensez-vous faire en leur faveur ?

Considérez-vous que 352 francs par an, soit 96 centimes par jour suffisent pour vivre à un chômeur même artisan.

Il est grandement nécessaire que l'on s'occupe des artisans chômeurs. Les Caisses existantes ne peuvent leur suffire. Que les exclus de ces Caisses bénéficient du Fonds Municipal de Chômage.

M. LE MAIRE. — J'ai l'impression que notre Collègue et ami n'a pas compris les termes de ma lettre.

Qu'ai-je voulu montrer ?

Notre Collègue avait demandé que les allocations fussent données aux artisans aux mêmes taux qu'aux ouvriers manuels en chômage.

J'ai répondu qu'aux termes du décret portant les taux maxima des secours, les artisans pouvaient le plus souvent bénéficier de secours à un taux supérieur à celui appliqué aux ouvriers manuels en chômage.

Notre ami demandait ensuite pourquoi les artisans tombaient sous le coup du décret limitant le paiement de l'allocation à quatre-vingt-dix jours.

J'ai répondu, après étude, que les prescriptions des décrets prévoyant la limitation des secours avaient été abrogées. Que, dans ces conditions, la limitation ne valait pas pour les artisans, pas plus qu'elle ne vaut pour les travailleurs manuels en chômage.

J'ai l'impression que les observations de notre Collègue visent non point la Ville mais une Caisse de secours des travailleurs indépendants, dont le siège est à Lille, rue de l'Hôpital Militaire.

Si les secours versés aux artisans sont limités, à qui la faute, sinon au Conseil d'Administration de ladite Caisse.

Notre ami Lahaye semble croire que la Ville peut exercer un droit de contrôle. Il se trompe. Ce droit de contrôle est le privilège du Pouvoir Central seul.

J'avais précisé, dans ma lettre, à notre ami, que les artisans capables d'être affiliés à des syndicats existants avaient pour devoir de créer une caisse de chômage, susceptible de bénéficier des subventions prévues par le décret du 28 Juillet 1932.

Il m'apparaît qu'il n'est pas d'autre solution à la crise dont ils souffrent.

Vous pouvez avoir la certitude que la Ville à propos des travailleurs indépendants use, comme pour tous les travailleurs, des moyens en son pouvoir pour alléger leur peine.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3484

—

Bureau de Bienfaisance

—

I. *Compte d'administration*
II. *Compte de gestion du Receveur*
Exercice 1932

—

MESSIEURS,

Le Compte Administratif rendu par le Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1932 se présente comme suit :

Recettes	Frs	8.507.633 20
Dépenses	Frs	8.495.385 36
Excédent de Recettes	Frs	12.247 84

Il nous apparaît qu'un emploi judicieux a été fait de la subvention municipale et nous vous prions, dès lors, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à l'adoption de ce document.

Nous vous demandons pareillement d'approuver le compte de gestion du Receveur dont les chiffres sont en parfaite concordance avec ceux du Compte Administratif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3485
—
Bureau de Bienfaisance
—
Budget supplémentaire
—
Exercice 1933
—

MESSIEURS,

Ce Budget fait état d'un subside de la Ville de 7.200 frs destiné au règle-1933 se présente comme suit :

Recettes	Frs	73.087 69
Dépenses	Frs	63.988 60
Excédent de Recettes	Frs	9.099 09

Ce budget fait état d'un subside de la Ville de 7.200 frs destiné au règlement de factures arriérées pour fourniture de vivres aux chômeurs durant l'année 1932, dont nous opérerons le mandatement, contre justifications, sur l'article 28 de notre Budget Supplémentaire de 1933. Il n'appelle aucune autre observation. Nous vous prions, dès lors, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à son approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3486
—
Bureau de Bienfaisance
—
Budget primitif 1934
—

MESSIEURS,

Le Budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1934, qui nous est soumis, est arrêté aux chiffres ci-après :

Recettes	Frs	5.510.793 95
Dépenses	Frs	5.510.060 01
Excédent de Recettes	Frs	733 94

Ce Budget comporte une subvention communale maintenue au chiffre de 1933, soit 2.250.000 frs.

Nous vous proposons, d'accord avec l'Administration Municipale, d'émettre un avis favorable à son adoption.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3487
—
Hospices
—
Budget primitif 1934
—
Avis
—

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous a fait parvenir, aux fins d'approbation, son Budget primitif pour l'exercice 1934. Il se présente comme suit :

Recettes	Frs	20.283.040 »
Dépenses	Frs	20.275.515 »
Excédent de Recettes	Frs	7.525 »

Ce Budget s'équilibre par une subvention municipale de 1.782.140 frs contre 1.950.000 frs en 1933 et 2.283.060 en 1932, soit une diminution de 167.860 frs par rapport à 1933 et de 500.920 frs par rapport à 1932.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de vouloir bien donner un avis favorable à l'approbation de ce Budget, étant entendu que seuls prévaudront les résultats du Compte d'Administration de l'exercice en cause pour déterminer le montant de la subvention à verser par la Ville.

Adopté.

Vœux de M. Duprez
—

M. DUPREZ. — Je dépose un vœu ayant trait au Budget des Hospices. Cette Administration dispose de 9.099 frs 09, fin de cette année. S'il y avait déficit, la Ville le comblerait.

Je demande que les hospitalisés anciens combattants reçoivent le sou de poche supprimé depuis qu'ils perçoivent leur allocation-pension. Ce sou de poche a été réclamé, paraît-il, par une organisation d'anciens combattants. Je laisse cet honneur à ceux qui le désirent.

Les Hospices, d'autre part, ne prétendent pas laisser la pension d'ascendant aux intéressés.

J'ose croire, Monsieur le Maire, que vous interviendrez près des Hospices en faveur des hospitalisés anciens combattants.

Quant à la nourriture, je demande que le menu soit affiché la veille ce qui amènerait moins de réclamations.

M. LE MAIRE. — Notre Collègue et ami Duprez peut être assuré que je me ferai un devoir d'intervenir auprès de la Commission Administrative des Hospices en vue de faire allouer le sou de poche aux Hospitalisés ; de maintenir aux vieillards qui en sont bénéficiaires la pension d'ascendant.

Je demanderai que soit affiché, la veille, le menu des repas.

L'Administration charitable a apporté d'heureuses réformes au régime des hospitalisés. Les plaintes, de plus en plus rares, ont toujours été examinées avec le maximum de bienveillance. Cette bienveillance se manifestera, à nouveau, j'en ai la certitude, quand seront examinés les vœux présentés par notre Collègue.

Le Conseil Municipal, approuvant les propositions budgétaires qui lui sont présentées, prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3488
—
Lycée Fénelon
—
Internat Municipal
—
Budget 1934
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénelon pour l'exercice 1934.

Il se présente comme suit :

Recettes	662.721 90
Dépenses	662.721 90

Ce budget, équilibré sans le concours d'une subvention communale, ne donne lieu à aucune observation. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon dans sa séance du 24 Novembre.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à l'approbation dudit budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3489
—
Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché
—
Budget primitif 1934
—
Avis
—

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché nous soumet, pour avis, conformément à la loi, son Budget Primitif pour l'année 1934.

Ce document présente la situation suivante :

Recettes	1.365.000	»
Dépenses	1.363.911	75
Excédent de Recettes	1.088	25

Nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de transmettre ce Budget, avec avis favorable, à l'Autorité Supérieure, en vue de son approbation.

Adopté.

Observation de M. Lahaye

M. Lahaye. — Vu la crise économique, serait-il possible de donner à ceux qui souffrent, aux familles nombreuses assistées surtout, des subventions pour réductions de loyers ?

M. le Maire. — Notre collègue et ami Lahaye n'ignore pas que les habitations à bon marché érigées sur notre territoire sont gérées par un Office public qui compte des représentants de la Ville, du Pouvoir Central, des collectivités intéressées. Les représentants de la Ville n'y ont pas la majorité.

C'est donc à l'Office public d'Habitations à Bon Marché qu'il appartient d'examiner la proposition de notre Collègue.

Qu'a fait la Ville dans cet ordre d'idées ?

Il y a plusieurs années, la Ville a alloué aux familles nombreuses des ristournes d'octroi qui représentent annuellement des sommes importantes. La dépense s'accroît d'année en année. A plusieurs reprises nous avons dû, pour insuffisance de crédit, voter des crédits supplémentaires.

Je me ferai un devoir de transmettre le vœu de notre Collègue au Conseil d'Administration de l'Office Municipal.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3490

Chemins Vicinaux

Budget 1934

Messieurs,

Conformément aux propositions du Service Vicinal, vous avez voté, pour l'année 1933, les crédits ci-contre :

I. Entretien des chemins vicinaux ordinaires	75.000	»
II. Contingents affectés aux chemins de grande communication	43.076	»
III. Contribution pour le personnel du Service Vicinal	8.870	»
Total	126.946	»

Les crédits sollicités pour 1934 se chiffrent ainsi :

I. Entretien des chemins vicinaux ordinaires	75.000	»
II. Contingents affectés aux chemins de grande communication	48.522	»
III. Contribution pour le personnel du Service Vicinal	9.110	»
Total	132.632	»

L'augmentation pour 1934 est donc de 5.686 frs. Elle est justifiée par la hausse des salaires et des matériaux.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, d'approuver le Budget ci-dessus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3491

—

Rue Degland

—

I. *Mise en état de viabilité et d'assainissement*
II. *Classement*

—

MESSIEURS,

Plusieurs riverains de la rue Degland ont attiré notre attention sur le mauvais état de viabilité et d'assainissement de cette voie privée.

Saisi de cette question, le Bureau d'Hygiène a fait connaître que, pour remédier à l'état de choses actuelles, il convenait 1° de construire un aqueduc de 70 × 105 en béton dans l'axe de la rue et sur toute sa longueur ; 2° de démonter la chaussée, d'en régler la forme et de repaver, en ayant soin de remplacer les pavés inutilisables.

Après examen de ces propositions, votre Cinquième Commission a donné un avis favorable à l'exécution des travaux par les propriétaires intéressés.

Elle suggère, au surplus, l'application de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux afin que ces propriétaires, constitués en association syndicale, puissent bénéficier de prêts de l'Etat et de la Caisse Départementale pour l'aménagement des lotissements défectueux.

*
* *

Nous nous devons de faire observer 1° qu'en ce qui concerne les voies privées ces avantages ne sont accordés qu'autant que la voie à aménager est susceptible d'être classée dans la voirie urbaine ; 2° que, par délibération du 27 Février 1931, vous avez décidé que les voies privées anciennes devraient, pour être classées, avoir une largeur minimum de neuf mètres.

Or, la rue Degland, ancienne voie privée, n'a que sept mètres de largeur. Elle ne pourrait donc être classée dans le réseau des voies municipales. Les

frais résultant de sa mise en état de viabilité et d'assainissement seraient, dès lors, à la charge des propriétaires.

*
* *

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville l'aménagement des voies privées et afin de permettre à l'association syndicale de bénéficier d'un prêt et d'une subvention de l'Etat, nous vous proposons cependant en accord avec votre Cinquième Commission :

1° de donner un avis favorable à la mise en état de viabilité et d'assainissement de la rue Degland par une association syndicale des propriétaires de la dite voie privée ;

2° de décider que, par dérogation exceptionnelle à votre délibération du 27 Février 1931, la largeur de sept mètres ne constituera pas un obstacle au classement ultérieur de cette voie privée dans la voirie urbaine.

Nous vous demandons toutefois de préciser qu'en dehors de cette dérogation le classement ne pourra être accordé qu'autant que la rue remplira les conditions imposées par l'article 285 du Code des Arrêtés Municipaux pour le classement des rues particulières dans la voirie urbaine.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3492

Rue du Dieu de Marcq prolongée

Mise en état d'assainissement et de viabilité

Participation de la Ville

MESSIEURS,

Par délibération en date du 19 Janvier 1927, vous avez autorisé notre adhésion au syndicat de propriétaires de la voie privée dénommée rue du Dieu de Marcq prolongée.

Ce syndicat, constitué sous le régime de la loi du 22 Juillet 1912, a pour but la mise en état d'assainissement et de viabilité de cette rue par la construction d'un égout et d'une chaussée pavée.

Le montant de la dépense qui résultera de l'exécution de ces travaux est évalué à 180.000 frs.

La Ville, propriétaire riveraine des terrains en bordure de l'alignement nord de la rue, doit, d'après l'état de répartition dressé par le Syndic, supporter la moitié de la dépense totale, soit 90.000 frs.

D'autre part, MM. Viart, Courmont et Verdier, propriétaires de terrains bordant la partie de la rue ouverte avant le 1er Janvier 1931, peuvent, en application de votre délibération du 27 Février 1931, bénéficier d'une subvention égale au tiers de leur participation dans la dépense résultant de l'exécu-

tion des travaux. D'après l'état de répartition, la dépense mise à la charge de ces trois propriétaires s'élèvera à 21.445 fr. 34.

Toutes les formalités prévues par la loi ont été accomplies. Mais les travaux ne pourront être entrepris que lorsque vous aurez a) donné votre approbation au devis estimatif des travaux et à l'état de répartition ; b) voté le crédit correspondant à la quote part de la Ville, soit 90.000 frs.

En accord avec votre Cinquième Commission, nous vous proposons en conséquence :

1° — d'accepter le devis estimatif des travaux et l'état de répartition fixant la quote part de la Ville à 90.000 frs ;

2° — de décider que cette somme sera imputée sur l'article 122 du Budget Supplémentaire : Voies privées mise en état de viabilité ;

3° — de donner un avis favorable à l'attribution par la Ville à MM. Viart, Courmont et Verdier, d'une subvention égale au tiers de leur participation dans la dépense effectuée pour la mise en état de viabilité de leur rue.

Nous vous demandons par surcroît de préciser 1° que, tant pour le règlement des travaux que pour le versement de la subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ; 2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3493

—

Lotissement à Marcq-en-Barœul par les Hospices

—

Avis

—

MESSIEURS,

L'Administration des Hospices demande l'autorisation de lotir un terrain de 8 ha 27 a, situé sur le territoire de Marcq-en-Barœul entre la ligne de chemin de fer de Dunkerque et la Verte Rue. Ce terrain sera coupé par cinq rues qui, mises en état de viabilité et d'assainissement, comporteront aqueducs, revêtements de chaussées, plantations d'acacias, canalisations d'eau et de gaz. Le terrain des rues, dont la surface est de 1 ha 23 a, sera abandonné par les Hospices à la Commune de Marcq-en-Barœul.

Suivant convention passée entre l'Administration des Hospices de Lille et la Ville de Marcq-en-Barœul, les travaux seront exécutés par cette dernière par voie d'adjudication suivant un cahier des charges établi par elle. Pour faciliter les formalités administratives, l'Administration Charitable paiera au fur et à mesure de l'avancement des travaux les dépenses relatives à ceux réalisés dans les parties de rues traversant la parcelle des Hospices. En effet,

l'ensemble du lotissement projeté par la Direction des Travaux de la commune de Marcq-en-Barœul intéresse diverses propriétés.

La dépense à imputer aux Hospices de Lille s'élève à 690.479 fr. 07.

L'Administration des Hospices se propose de vendre le terrain utile 50 frs le mètre superficiel.

En accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions, nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande d'autorisation qui vous est soumise.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3494

Lotissement défectueux rue Réaumur

Demande de garantie communale pour l'obtention d'un prêt

MESSIEURS,

Par délibération du 3 Novembre 1932, vous avez donné un avis défavorable à l'octroi de la garantie communale pour le remboursement d'un prêt de 150.000 frs accordé par la Caisse Départementale d'aménagement des lotissements défectueux à l'Association Syndicale des propriétaires de la rue Réaumur.

Vous avez considéré, à ce moment, que la Ville de Lille ne pouvait être appelée à garantir le remboursement d'un emprunt dont une partie serait employée à réaliser des opérations immobilières effectuées sur le territoire de la commune de Marcq.

A la suite de cette délibération, M. le Préfet nous a avisé que, par application des dispositions de l'article 2 du règlement de la Caisse Départementale de prêts pour l'aménagement des lotissements défectueux, l'association syndicale intéressée ne pouvait obtenir le prêt sollicité.

Actuellement, l'Administration Municipale est saisie d'une nouvelle demande de garantie communale pour un emprunt réduit à 75.000 frs. Cette somme sera affectée au règlement des travaux à effectuer sur le seul territoire de la Ville de Lille, dans la rue Réaumur actuelle constituée par une impasse débouchant sur le chemin de la Carrière de la Funquée. Les travaux se rapportant au percement d'une rue Nouvelle en prolongement de la première, à travers les propriétés de MM. Masse et Dubrulle, ne seront pas soldés sur le montant du prêt et resteront à la charge de l'association syndicale.

Dans ces conditions et d'accord avec votre Cinquième Commission, nous vous proposons :

1° de donner un avis favorable a l'octroi de la garantie communale pour le remboursement du prêt de 75.000 frs à contracter par l'association syndicale des propriétaires de la rue Réaumur ;

2° de voter dès lors une imposition de 5 centièmes 80 de centime au principal des contributions directes, représentant une annuité de 4.631 frs 62 étant entendu que la dite imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin ;

3° de préciser que les intéressés seront tenus conjointement et solidairement envers la Ville des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3495

—

Etablissements dangereux insalubres ou incommodes

—

Dépôt d'éther, de vernis et de couleurs cellulosiques, 22 à 28 rue de Saint-Quentin, par MM. Bonet, Derosiaux et Cie

—

Avis

—

MESSIEURS,

MM. Bonet, Derosiaux et Cie avaient demandé, en 1932, l'autorisation d'exploiter un dépôt mixte d'éther, de vernis et de couleurs cellulosiques contenant les quantités suivantes :

éther	1.000 litres
vernis	2.000 litres
couleurs cellulosiques	1.000 litres

Par délibération du 3 Novembre 1932 vous avez donné un avis défavorable à l'installation de ce dépôt.

Les pétitionnaires proposent aujourd'hui de construire un mur qui délimitera un local tout à fait isolé dans le grand magasin. Ce local sera réservé au logement de l'éther qui se trouve dans des fûts métalliques. L'éther ne sera jamais soumis à aucun transvasement. Le local en question communiquera au moyen d'une porte métallique complètement étanche avec le grand magasin.

En accord avec votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'installation projetée sous condition que le local destiné au dépôt des fûts d'éther sera bien isolé et étant entendu que les prescriptions suivantes seront strictement observées :

1° — Ce local sera isolé du magasin par un mur en maçonnerie de 0 m. 34 cm., mur allant jusqu'à la toiture ; la porte d'entrée et son châssis seront, dans toutes leurs parties, construites en fer et complètement étanches ;

2° — la toiture sera formée par un lanterneau présentant des aérateurs latéraux, qui seront constamment ouverts ;

3° — à l'intérieur du local il n'y aura aucune canalisation électrique ;

4° — toutes les manipulations de fûts seront faites à la lumière du jour ; il sera interdit de pénétrer avec du feu ou une flamme ;

5° — l'entrée ne se fera que pendant le jour ; elle sera interdite d'une façon formelle la nuit ;

6° — Aucun transvasement d'éther ne pourra être fait, ni dans le local en question, ni dans le grand magasin ;

7° — une pancarte portant défense de fumer sera apposée sur la porte en fer et dans le grand magasin ;

8° — Le sol de ce local affecté uniquement au dépôt d'éther sera imperméable, bien lisse, en pente vers une cuvette de dimension telle que tout le liquide du plus grand fût puisse y être contenu ;

9° — près de la porte de ce local il y aura un tas d'un demi mètre cube de sable avec une brouette et plusieurs pelles, de façon à arrêter l'écoulement des nappes de liquide pour le cas où le contenu d'un ou de plusieurs récipients viendrait à se déverser sur le sol.

Nous vous demandons en outre de préciser que la présente délibération annulera votre délibération du 3 Novembre 1932 concernant la demande d'autorisation présentée par MM. Bonet, Derosiaux et Cie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3496 — *Transports funèbres* — *Concession du Service* — *Modification de la délibération du 26 Décembre 1932*

MESSIEURS,

Vous avez approuvé, au cours de votre séance du 26 Décembre 1932, une délibération ayant pour objet la mise en adjudication publique du Service des Transports Funèbres sur la base d'un cahier des charges sur la forme duquel l'Autorité Supérieure a présenté un certain nombre de remarques.

Nous vous proposons de maintenir les dispositions du dit cahier des charges et de décider qu'il sera procédé à la désignation du concessionnaire par voie de marché sur concours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3497 — *Transports funèbres* — *Concession du Service* — *Prorogation*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 26 Décembre 1932, vous avez décidé la mise en adjudication de la concession des transports funèbres sur le territoire de Lille à compter du premier Août 1933.

Par délibération du 29 Juillet 1933 et après avoir reçu l'assentiment de M. Edouard Courtot, actuellement aux droits de la Société Courtot frères, le contrat intervenu, le 30 Septembre 1922, entre la Ville et la dite Société rela-

tivement à l'exploitation de ce monopole a été prorogé jusqu'au 31 Décembre 1933.

Les formalités engagées en vue d'une nouvelle adjudication n'étant pas terminées, M. Courtot a consenti une nouvelle prorogation de ce contrat jusqu'au 30 Juin 1934.

Nous vous proposons, en conséquence, de ratifier cet accord et de nous autoriser à passer à cet effet la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3498

—

Cimetières

—

Epouses des Fusillés Lillois

—

Superposition gratuite

—

MESSIEURS,

En Septembre 1916, les corps des Fusillés Lillois furent inhumés, cimetière de l'Est, dans une concession dont la durée avait été fixée à trente ans, mais que, par une délibération du 29 Janvier 1922, le Conseil Municipal a décidé de convertir en concession perpétuelle et gratuite.

Le président du Comité Georges Maertens nous a demandé d'étendre la gratuité aux épouses des fusillés qui se trouvent dans une situation tout à fait exceptionnelle.

Agréant cette demande, nous vous proposons de décider que la superposition gratuite et perpétuelle sera accordée aux veuves non remariées des Fusillés Lillois.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3499

—

Liquidation de pension

—

Services Municipaux

—

Enfants Saint-Léger

—

MESSIEURS,

M. Maurice Etienne Saint Léger, chef de culture de première classe, est décédé le 1er Novembre 1933, laissant deux enfants âgés de moins de dix-huit ans.

Entré au service de la Ville le 15 Octobre 1912, M. Saint Léger comptait, au moment de son décès, vingt-et-un ans et dix-sept jours de service avec un traitement moyen de 16.000 francs pendant les trois dernières années.

Il aurait pu obtenir de la Caisse des Retraites des Services Municipaux une pension de 5.612 frs 64 calculée comme suit :

pour 21 ans de service : 21/60 de 16.000 ..... 5.600 »
pour 17 jours : 17/30 de 1/12 de 1/60 de 16.000 ..... 12 64

Total 5.612 64

Vu l'état des services et retenues de M. Saint Léger ;

Vu les extraits des Registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que M. Saint Léger, veuf de Mme Emilienne Jeanne Mosseron, est décédé le 1er Novembre 1933 ;

2° que de son mariage avec ladite dame Mosseron sont issus :
a) Marguerite Marie Jeanne Saint Léger, née à Lille le 8 Septembre 1921;
b) Pierre Maurice Saint Léger, né à Lille le 14 Février 1925 ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites duquel il résulte :

Art. 10. — Que la pension des enfants de l'agent qui ne laisse pas de veuve habile à recueillir les bénéfices dudit règlement est fixée comme l'eût été celle de leur mère et que ces enfants en jouissent par parties égales jusqu'à l'âge de 18 ans ;

Art. 7. — Que Mme Saint Léger aurait eu droit à la moitié de la pension de son mari soit : 5.612 frs 64 : 2 ..... 2.806 32

Art. 8. — Que la pension de la mère s'accroît d'un dixième pour chacun des enfants âgés de moins de 18 ans

soit : $\frac{2.806 \text{ frs } 32 \times 2}{10}$ 561 28

Total 3.367 60

Nous vous proposons de régler les pensions des enfants Saint Léger jusqu'à l'accomplissement de leur dix-huitième année, savoir :

1° Marguerite Marie Jeanne Saint Léger, à 1.683 frs 80, jusqu'au 8 Septembre 1939 ;

2° Pierre Maurice Saint Léger, à 1.683 frs 80, jusqu'au 14 Février 1943.

Ces pensions prendront cours le 2 Novembre 1933, lendemain du décès de M. Saint Léger.

Adopté.

N° 3500

Liquidation de pension

Octroi

Alfred Depretter

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alfred Lucien Depretter, contrôleur de deuxième classe à l'Octroi, né à La Madeleine le 23 Mars 1879, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1er Avril 1934.

Entré au service de l'Octroi le 1er Septembre 1905, M. Depretter, comptera, au 31 Mars 1934, vingt-huit ans et sept mois de service, avec un traitement moyen de 22.361 frs 11 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Depretter a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 22.361,11 : 2	11.180 56
pour 3 ans : 3/40 de 22.361,11	1.677 09
pour 7 mois : 7/12 de 1/40 de 22.361,11	326 11
Total	13.183 76

En conséquence nous vous proposons d'allouer à M. Depretter, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1er Avril 1934, une pension annuelle de 13.183 frs 76.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 11.250 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3501

Pension complémentaire

Veuve Place

Mme Place, veuve d'un inspecteur de la Sûreté, décédé accidentellement, le 17 Juillet 1912, au cours d'un service commandé, sollicite une augmentation de sa pension, alléguant les situations plus avantageuses faites, en vertu de délibérations du Conseil Municipal, à d'autres veuves d'agents décédés dans les mêmes conditions que son mari.

Après avoir examiné les situations en présence, nous estimons qu'il est justifié d'allouer à Mme Veuve Place, à compter du 1er Janvier 1933, une pension complémentaire annuelle de 242 frs 48 qui sera prélevée sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3502

Service de la Propreté Publique

Agents licenciés en raison de leur âge

Secours exceptionnel

MESSIEURS,

En application des dispositions du Statut du Personnel de la Propreté Publique, nous avons procédé, le 1er Octobre, au licenciement des agents inaptes atteints par la limite d'âge.

Certains d'entre eux, ne comptant pas dix années de services, ne peuvent prétendre au bénéfice des indemnités de départ et allocation annuelle et renouvelable prévues par le règlement.

D'accord avec votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, nous vous proposons de vouloir bien leur allouer un secours exceptionnel calculé à raison de 60 francs par année de service.

Si vous agréez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien décider le versement, aux ouvriers atteints le 1er Octobre par la mesure de licenciement ; des secours ci-après :

MM.	Gaston, 9 ans 9 mois de services	585 frs
	Carlier, 8 ans 3 mois de services	495 »
	Deschrooder, 6 ans 11 mois de services	415 »
	Meunier, 5 ans 7 mois de services	335 »

La dépense, soit 1.830 francs, sera imputée sur l'article 60 du Budget Ordinaire de l'Exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3503

Chômeurs de la première équipe affectés aux travaux de dérasement de la fortification

Licenciement des agents atteints par la limite d'âge

Secours exceptionnel

MESSIEURS,

En application des dispositions du Statut du Personnel, nous allons procéder, à la date du 16 Février 1934, au licenciement des agents embauchés, dès 1927, aux travaux de démantèlement et de dérasement de la fortification et qui, en raison de leur âge, ne peuvent plus rendre de services appréciables.

Ces agents, comptant moins de dix années de présence, ne pourront prétendre au bénéfice des indemnités de départ et allocation annuelle et renouvelable prévues par le règlement.

D'accord avec votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, nous vous proposons de vouloir bien leur allouer un secours exceptionnel calculé à raison de 60 francs par année de service.

Si vous agréez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien décider le versement, aux ouvriers atteints au 16 Février 1934 par la mesure de licenciement, des secours ci-après :

MM. Demory, 5 ans 2 mois de services ..... 310 frs
Vanceunebroeck, 4 ans 7 mois de services ..... 275 »
Vanoteghem, 6 ans 8 mois de services ..... 400 »

La dépense, soit 985 francs, sera imputée sur l'article 8 du Budget Ordinaire : Indemnités de départ et secours aux employés municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3504
—
Services Municipaux
—
Fournitures d'imprimés
—
Adjudication pour les années 1934-1935
—

MESSIEURS,

L'adjudication de la fourniture des imprimés nécessaires aux Services Municipaux expirera le 31 Décembre.

En accord avec votre Première Commission, nous soumettons à votre ratification le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication de cette fourniture pendant les années 1934 et 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3505
—
Services Municipaux
—
Fourniture des imprimés hors série, des budgets et comptes, des affiches administratives en 1934
—
Marché
—

MESSIEURS,

Le marché passé avec l'Imprimerie Ouvrière, Société Coopérative de Production, 147, rue d'Arras, pour la fourniture des budgets et comptes et des affiches administratives nécessaires aux Services Municipaux, expirera le 31 Décembre.

Le directeur de cette Imprimerie nous a fait connaître, par lettre du 29 Septembre, qu'il consentirait à assurer ces différentes fournitures, en 1934, aux conditions de son marché en cours.

Le prix des matières et de main-d'œuvre a très peu varié depuis un an.

D'autre part, l'Imprimerie Ouvrière nous a, jusqu'ici, donné entière satisfaction.

Nous vous prions d'approuver, d'accord avec votre Première Commission, le marché que nous nous proposons de passer avec cette firme pour l'année 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3506
—
Services Municipaux
—
Fournitures diverses
—
Cahier des charges
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication au rabais, en dix lots, des fournitures ci-après nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1934 :

1er	lot - Fourniture de bureau, papier, importance approximative		32.000 »
2e	lot - Cordes et ficelles	d°	18.000 »
3e	lot - Couleurs, droguerie	d°	25.000 »
4e	lot - Quincaillerie	d°	15.000 »
5e	lot - Aciers et tôles	d°	7.000 »
6e	lot - Limes	d°	5.000 »
7e	lot - Brosserie	d°	18.000 »
8e	lot - Déchets	d°	8.000 »
9e	lot - Huiles et graisses	d°	15.000 »
10e	lot - Essences et pétrole	d°	90.000 »

D'accord avec votre Première Commission, nous vous proposons d'approuver ce cahier des charges.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3507
—
Services Municipaux
—
Fournitures diverses
—
Marchés
—

MESSIEURS,

Lors de l'établissement du cahier des charges en vue de l'adjudication publique des fournitures nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1934, quatre lots ont été réservés, soit en raison de leur spécialité, soit parce que les précédents fournisseurs nous avaient soumis des propositions réellement avantageuses.

Après examen par votre Première Commission, nous soumettons à votre approbation les marchés passés relativement aux quatre fournitures dont il s'agit :

Wassingues. — Les Etablissements Parent et fils, à Lannoy, nous offrent au prix de gros une qualité de wassingue nettement supérieure en chaine et en trame.

Importance du marché ..... 10.000 »

Produits et articles de laboratoire. — M. Collas, directeur des Anciens Etablissements Verbièse, est seul dépositaire des alcools purs.

Cette firme assure la fourniture des produits de laboratoire de toute première qualité aux prix consentis aux grossistes.

Importance du marché ..... 15.000 »

Savons mous. — L'importance de la Société Anonyme des Anciens Etablissements Gadenne-Cornaille et Delrue, à Gondecourt, permet d'obtenir, aux prix consentis aux épiceries en gros, une qualité de savon qui a toujours donné satisfaction.

Importance du marché ..... 15.000 »

Fournitures pour machines Gestetner. — Les articles livrés par la maison Gestetner sont appropriés à leurs machines et donnent un rendement parfait. Cette maison consent un rabais de 10 % sur les prix courants. Elle assure gratuitement les réparations de ses machines.

Importance du marché ..... 25.000 »

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3508
—
Quai de la Basse Deûle
—
Changement de dénomination
—

Par suite du comblement de la partie du canal débouchant derrière les Halles Saint-Martin, la dénomination « quai de la Basse Deûle », affectée aux deux voies en bordure, doit être abandonnée comme ne répondant plus aux raisons qui la déterminèrent.

En hommage à la Nation Belge, nous vous proposons de dénommer désormais les dites voies : avenue du Peuple Belge.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3509
—
Pont Supérieur
—
Construction d'une seconde passerelle pour piétons
—

Le Pont Supérieur, qui relie le centre de la ville au populeux quartier de Fives-Saint-Maurice, comporte, indépendamment d'un passage réservé aux tramways et autres véhicules, une unique passerelle pour piétons, très étroite et manifestement insuffisante, étant donné la fréquence de la circulation en cet endroit.

A maintes reprises, nous avons signalé cette situation au Service des Ponts et Chaussées, sans pouvoir obtenir qu'il y soit porté remède.

L'urgence des mesures à prendre s'avérant de jour en jour plus impérieuse, nous avons envisagé la construction, par les soins et au compte de notre Ville, d'une seconde passerelle pour piétons qui ferait pendant à celle existant présentement.

Nous vous demandons de vouloir bien : 1° approuver ce projet ; 2° décider que la dépense, évaluée approximativement à 60.000 frs, sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'Exercice 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3510

Création d'une Ecole maternelle rue Bohin

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 27 Février 1931, vous avez décidé la construction d'une école maternelle rue Bohin.

Nous vous prions de demander cette création et de prendre l'engagement: 1° de rémunérer une femme de service ; 2° d'inscrire, pendant dix ans, au moins, au nombre des dépenses obligatoires, les dépenses qui incomberont à la Ville du fait de cette création.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3511

Classes provisoires au Faubourg d'Arras

Construction

MESSIEURS,

L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché a entrepris la construction de quatre cents logements au Faubourg d'Arras. Les travaux sont très avancés. Le Groupe sera occupé l'an prochain.

Pour recevoir les effectifs scolaires devant résulter de l'accroissement important de la population dans ce quartier, des écoles ont été prévues au Programme des Grands Travaux de 1931. Un projet a été transmis à l'Autorité Supérieure en Décembre de cette même année.

La Ville n'ayant pas encore obtenu l'autorisation d'entreprendre les travaux, nous nous trouvons maintenant dans la nécessité de construire des classes provisoires.

Un projet a été dressé par nos Services Municipaux pour l'installation, sur un terrain de la Ville, près des habitations à bon marché du Faubourg d'Arras, d'écoles démontables.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

1° d'approuver ledit projet ;

2° de décider que les travaux de ferronnerie seront mis en adjudication sur la base du cahier des charges établi à cet effet et que les autres travaux de bâtiment seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

La dépense, évaluée à 450.000 frs environ, sera imputée 1° jusqu'à concurrence de 235.000 frs, sur le crédit inscrit au Budget Extraordinaire de 1934 ; 2° pour le surplus, sur un crédit à ouvrir au prochain Budget Supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3512

Parc de la Crèche de Fives

Remise en état

La Crèche de Fives a été installée dans un immeuble situé au milieu d'un vaste parc dont une partie a été utilisée pour construire une Salle de Fêtes. Le reste du parc, une surface très importante, constituerait un beau jardin s'il était remis en état et aménagé, compte tenu des emprises faites.

D'autre part la clôture de la propriété demande à être transformée.

Nous avons invité M. Gaubert, architecte D.P.L.G., à établir un projet en ce sens.

Nous vous demandons de vouloir bien :

1° approuver le dit projet dont la dépense est évaluée à 90.000 frs environ ;

2° décider a) que les travaux de bâtiment seront exécutés par les entrepreneurs de l'entretien des propriétés communales aux conditions de leur adjudication ; b) que les terrassements seront confiés à des chômeurs, le salaire de ces ouvriers étant compté dans les prévisions de dépenses ; c) que la dépense sera imputée sur les disponibilités du crédit voté pour l'aménagement des Crèches.

S'il y a lieu, des propositions vous seront faites ultérieurement pour les travaux spéciaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3513

Lotissement de deux terrains rue Claude Lorrain prolongée

Avis

MESSIEURS,

En conformité de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par Mme E. Gabriel Pagnerre, place de la République, 4 bis, en vue du lotissement de deux terrains situés en bordure de la rue Claude Lorrain prolongée.

Ces terrains, dont la superficie totale est d'environ 1152 m2, sont repris au cadastre sous partie des n°s 19, 20 et 26 de la Section D.

La rue Claude Lorrain prolongée est une voie privée en assez bon état d'assainissement et de viabilité. Elle est pavée, aqueduquée, pourvue de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité. L'éclairage de cette rue particulière est assuré de façon suffisante.

En accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, sous la réserve que le lotisseur se conformera, d'autre part, aux prescriptions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété;

2° les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause ;

3° étant donné que la rue Claude Lorrain prolongée est une voie privée, le cahier des charges devra indiquer les dispositions qui sont prévues pour assurer ultérieurement son entretien.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3514

Lotissement, rue du Faubourg d'Arras

Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. F. Debourg, docteur en droit, liquidateur, demeurant à Lille, 106, boulevard de la Liberté, agissant en qualité de liquidateur de la Société Anonyme « l'Union Lilloise », dissoute par l'assemblée générale de ses actionnaires le 29 Juillet 1932.

Le projet déposé tend au lotissement, en quatre parcelles, d'un terrain situé en bordure de la rue du Faubourg d'Arras, d'une surface de 2184 m2 et repris au cadastre sous partie du n° 516 de la Section E.

La rue du Faubourg d'Arras est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, sous la réserve que le lotisseur se conformera d'autre part aux prescriptions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause ;

4° le lotissement sera conforme à celui présenté au plan produit par le pétitionnaire ; la division du terrain sera faite en quatre parcelles.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3515

—

Cantine Baggio

—

Fournitures diverses

—

Marchés

—

En vue du ravitaillement de la cantine Baggio pendant l'année 1934, après avoir fait un large appel à la concurrence, nous vous prions de vouloir bien approuver les marchés suivants souscrits par les établissements ci-contre:

1° Jules Van Haverbeke, 78, rue de Wazemmes, pour la fourniture de viande ; valeur approximative : 12.000 francs ;

2° la Société « Les Coopérateurs », 147, rue d'Arras, pour la fourniture de pain ; valeur approximative : 7.000 francs ;

3° la Brasserie « L'Avenir », 16, rue d'Aguesseau, pour la fourniture de bière ; valeur approximative : 8.500 francs ;

4° les Etablissements Demeyère, 212, rue Léon Gambetta, pour la fourniture d'épiceries ; valeur approximative : 7.000 francs ;

5° Emile Petyt, rue Manuel, 91, pour la fourniture de pommes de terre et légumes frais ; valeur approximative : 7.000 francs.

Nous vous proposons en outre de décider que les dépenses résultant des dits marchés seront prélevées sur le crédit de l'Ecole Baggio.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3516

Cantine Baggio

Fourniture de légumes frais

Marché

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un marché de régularisation à passer avec M. Emile Petyt, 91, rue Manuel, Lille, pour la fourniture de légumes frais à la cantine Baggio pendant l'année 1933.

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

La dépense, soit environ 7.000 francs, sera prélevée sur le crédit de l'Ecole Baggio.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3517

Programme des Grands Travaux

Agrandissement et transformation des écoles Turgot-Renan

Mobilier

MESSIEURS,

En vue d'aménager les cinq nouvelles classes du groupe Turgot-Renan, cent vingt-cinq tables à deux places sont nécessaires.

Des propositions ont été demandées à la Société Léo Wiart et Cie, 18, rue Nicolas Leblanc, qui nous a fait le prix de cent vingt francs la table, soit pour cent vingt-cinq tables, un total de quinze mille francs.

Ce prix est inférieur aux prix qui nous ont été consentis précédemment et constitue une offre avantageuse pour la Ville.

D'autre part, il y aura lieu d'exécuter quelques travaux de menuiserie : estrades de classes, rayonnages, etc., prévus au devis du mobilier.

D'accord avec votre Deuxième Commission nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer, avec la Société Léo Wiart et Cie, un marché de gré à gré s'élevant à 15.000 francs ;

2° de décider que les quelques travaux de menuiserie prévus seront confiés à l'entrepreneur de l'entretien aux conditions de son adjudication.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts pour l'exécution du Programme des Grands Travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3518

—

Lycée Fénelon

—

Réfectoire des professeurs

—

Acquisition de mobilier

—

Marché

—

MESSIEURS,

En vue de meubler le réfectoire des professeurs du Lycée Fénelon, des propositions ont été demandées à sept maisons spécialistes de Lille. La fourniture comporte une table italienne rustique, un buffet et dix-huit chaises assortis.

Trois maisons nous ont adressé des propositions :

I. Etablissements Dhainaut,	Projet N° 1	6.511 frs
	Projet N° 2	7.232 frs
II. M. Van Peteghem, Siège d'Art du Nord	.....	7.200 frs
III. MM. Poulet et Dobbelaere	.....	6.430 frs

La maison Van Peteghem a, de plus, fait une proposition pour une table italienne renaissance et autres pièces assorties moyennant le prix total de 6.330 francs. Ce projet, non conforme à la demande, n'a pas pu être retenu.

Dans ces conditions, l'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle de MM. Poulet et Dobbelaere, 3-5-7-9, rue des Bonnes Rappes.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° de décider que la dépense, soit 6.430 francs, sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 166 du Budget Supplémentaire de l'Exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3519

—

Cours professionnels obligatoires pour les chômeurs et enfants de chômeurs de treize à dix-huit ans

—

Fonds Municipal de Chômage

—

Caisse Municipale de Chômage Partiel

—

Modification du règlement

—

MESSIEURS,

Les instructions ministérielles ont appelé notre attention sur la situation des jeunes gens et des jeunes filles de treize à dix-huit ans qui, par suite de la crise, ne peuvent commencer un apprentissage ou le continuer.

En vue de remédier à cette situation, l'Autorité Supérieure nous fait une obligation d'insérer aux Règlements des Fonds de Chômage des dispositions obligeant les jeunes chômeurs à utiliser les loisirs dont ils disposent en fréquentant, soit les cours professionnels obligatoires organisés par les départements, les communes, les chambres de commerce ou les groupements professionnels, soit les cours professionnels facultatifs subventionnés par l'Etat.

Nous vous proposons donc, en application de cette décision, d'insérer aux Règlements qui régissent nos Fonds Municipaux de Chômage Complet et de Chômage Partiel les clauses ci-contre qui prendront place respectivement :

1° à l'article six ; 2° à l'article dix-sept, étant entendu que les jeunes chômeurs seront admis gratuitement aux dits cours :

« Les majorations ne seront pas accordées pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans qui ne suivront pas, soit les cours professionnels obligatoires organisés par les départements, les communes, les chambres de commerce, les groupements professionnels, soit les cours professionnels facultatifs subventionnés par l'Etat.

« Sont dispensés de l'obligation de suivre les cours ceux de ces enfants qui sont titulaires, soit du certificat d'aptitude professionnelle, soit du diplôme ou certificat délivré par une école publique ou par une école privée d'enseignement technique reconnue par l'Etat ».

Adopté.

Observations de M. Lahaye

M. Lahaye. — Un certain nombre de vieux travailleurs se voient radiés du fonds municipal, sous prétexte qu'ils sont dans l'impossibilité d'entreprendre aucun travail, après avoir été invité à passer une visite médicale chez M. le docteur Israël, désigné par la Ville.

Un rapport de ce docteur est envoyé à la Commission de Contrôle et, le plus souvent, les chômeurs voient leurs allocations supprimées. On les invite ensuite à s'adresser au Bureau de Bienfaisance qui leur alloue deux pains par semaine et vingt-cinq francs par mois.

Quelques-uns d'entre eux voulant savoir si réellement ils sont malades vont consulter un autre docteur qui, bien souvent, établit un rapport qui contredit celui du docteur désigné par la Ville.

Je ne puis croire que cet état de choses continuera, que ces vieux travailleurs qui ont des certificats de travail réguliers, leurs cartes d'assurances à jour, seront victimes d'une circulaire capable de provoquer la mort de certains qui, voyant supprimées leurs minimes allocations, se trouvent plongés de nouveau dans une misère plus grande encore.

Leur réadmission s'impose.

De même certaines familles, elles aussi, voient du même coup leurs allocations supprimées.

Je tiens, Monsieur le Maire, à attirer là-dessus votre attention et vous rappelle que j'ai posé la question des loyers des chômeurs. Beaucoup se sont vus dans l'obligation de vendre une partie de leur mobilier pour continuer à payer leur loyer. Ne pouvant enfin plus payer, ils se voient menacés, malgré que l'on accorde des délais de paiement, d'être traînés en justice, d'être saisis.

Je demande, à nouveau, qu'une majoration de 2 francs plus 0 fr. 50 par

enfant, à titre d'allocation supplémentaire pour le loyer du chômeur, lui soit allouée comme on le fait pour certains indigents. Que le mandat établi au moment de la radiation ou de la reprise du travail soit payé.

Que l'on élargisse de plus en plus les chantiers de chômeurs pour donner du travail à une grande quantité de sans travail qui ont le seul désir de pouvoir travailler pour vivre ;

que l'on accorde satisfaction à ceux qui ont omis, par négligence, de remplir les questionnaires ;

que dans l'article VIII le 3e paragraphe soit supprimé. Ce paragraphe dit : « qui se livreraient habituellement à la boisson ou fréquenteraient un « débit de boissons, une salle de spectacle ou de cinéma, etc. » ;

que les distributions de charbon aux sans travail soient faites toutes les semaines, à raison d'un sac de charbon pendant tout l'hiver.

Le Conseil Municipal de Paris a voté tout dernièrement en faveur des chômeurs une majoration de vingt-cinq francs à partir du 1er Novembre jusqu'à la fin de la période des grands froids.

J'ose croire que satisfaction pourra être donnée aux chômeurs lillois.

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE. — Répondant à notre collègue Lahaye, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous donner un certain nombre d'éléments d'information complémentaire visant les efforts de notre ville sur le plan de la lutte contre le chômage.

Je me contenterai de répondre à notre ami sur deux points précis : d'abord la situation des travailleurs âgés de plus de soixante-dix ans ; ensuite l'article du règlement visant les chômeurs qui fréquentent les théâtres et salles de spectacles ; ceux qui sont assidus des débits de boissons.

Une dépêche ministérielle en date du 4 Juin subordonne le maintien des secours aux travailleurs de plus de soixante-dix ans, en chômage « à l'examen de leurs aptitudes physiques et professionnelles actuelles ». Cette dépêche ajoute : « Si les aptitudes ne permettent pas d'espérer raisonnablement qu'un nouvel emploi puisse être procuré aux intéressés, il y a lieu de provoquer l'inscription de ceux-ci sur la liste des vieillards susceptibles de bénéficier de l'assistance obligatoire ».

Si des vieillards de plus de soixante-dix ans ont été appelés à passer une visite médicale, c'est sur l'ordre du Ministère qui subordonne le versement de sa subvention aux Fonds de Chômage à l'application, par ceux-ci, des mesures qu'il impose.

Nous ne pouvons que nous incliner, le Pouvoir Central exerçant rigoureusement son contrôle.

Je me fais un devoir de vous faire connaître qu'au terme des visites médicales effectuées d'Août à Octobre, plus de la moitié des vieillards a été maintenue sur les contrôles du Service Municipal de Chômage. Les vieillards reconnus inaptes à l'exécution d'un travail capable de leur donner les moyens d'existence continuent à bénéficier des secours jusqu'à ce qu'ils soient admis à toucher la pension qui est payée aux vieillards par les soins du Bureau de Bienfaisance.

Voici le bilan des visites médicales pour Août, Septembre, Octobre.

Nombre de visites : cent cinq. Reconnus aptes au travail : quarante-huit. Inaptes : cinquante-trois. Proportion des inaptes : 52,50 pour cent.

Visites effectuées du 1er au 15 Novembre : quarante-six. Aptes : treize. Inaptes : trente-trois. Proportion des inaptes : pour quinze jours : 71,7 pour cent.

D'autre part, si les chômeurs ont été appelés à contresigner les dispositions générales imposées par le Pouvoir Central pour l'admission au bénéfice des secours, c'est en vertu d'instructions ministérielles en date du 17 Août dernier.

Le paragraphe trois de l'article huit est ainsi conçu : « La suppression ou la suspension des secours sera prononcée à l'égard des chômeurs qui se livreraient habituellement à la boisson ou fréquenteraient un débit de boissons, une salle de spectacles ou un cinéma ».

Il s'agit, là encore, de dispositions élaborées par le Pouvoir Central, que la Commission de Contrôle et de surveillance du Fonds Municipal de Chômage n'a jamais appliquées à la lettre.

Ladite Commission a pu établir, au début de la présente année, qu'un chômeur était abonné au Théâtre Sébastopol. C'est le seul qui ait été radié des contrôles pour avoir assidûment fréquenté une salle de spectacles.

Il arrive parfois que des chômeurs soient radiés. Ce n'est pas parce qu'ils fréquentent un débit de boissons, mais bien parce que la preuve est faite par un rapport de police que ces chômeurs ont la notoire habitude de s'enivrer ou qu'ils ont fait l'objet d'un récent procès-verbal pour ivresse.

La radiation, aussi bien, n'est pas définitive. Le chômeur qui s'amende peut être réadmis au bénéfice des secours lorsque une nouvelle enquête atteste qu'il a changé ses habitudes.

L'an dernier, en Décembre, le nombre des chômeurs inscrits au Fonds Municipal était de mille soixante-neuf femmes, quatre mille, trois cent dix-huit hommes. Pour le présent mois de la présente année, quatre cent quatre-vingt-neuf femmes, trois mille cinq cent trente-quatre hommes. Ainsi pour l'ensemble des inscrits, la moyenne tombe de cinq mille trois cent quatre-vingt-sept en Décembre 1932 à quatre mille vingt-trois en Décembre 1933.

Permettez-moi de donner quelques chiffres quant à notre effort.

Au cours des années précédentes, sept lots de dérasement ont été confiés à l'entreprise privée. Dépense : quatre millions cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-onze francs.

Depuis le début de la crise cinq autres lots ont été confiés à la main-d'œuvre sans travail. Ils ont entraîné une dépense de douze millions vingt mille francs.

Ainsi se poursuivent et se parachèvent les travaux de dérasement des fortifications.

La Ville a distribué au titre de secours en argent, en 1932 : dix-neuf millions ; en 1933 seize millions et demi.

Au titre de secours en nature, ont été répartis, en 1932 : un million six cent mille francs ; en 1933 : un million cent mille francs, représentant : trois cent quatre-vingt-sept mille kilos de pain. Six cent soixante mille kilos de charbon. Huit cent deux mille kilos de pommes de terre.

Si je commente ces chiffres, j'ai deux remarques à faire : 1° le chômage complet est en légère régression ; 2° la preuve est faite que sur le plan de la lutte contre le chômage le Conseil Municipal unanime a usé de tous les moyens en son pouvoir en vue de venir en aide aux travailleurs en chômage.

M. Lahaye. — J'aurai l'occasion de vous transmettre quelques lettres de chômeurs qui n'ont pas soixante-dix ans.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, des informations que vous avez bien voulu donner. Elles me permettront de répondre à quelques adversaires, en leur faisant connaître de quelle manière la Commission de Contrôle applique les prescriptions de l'article 8, paragraphe 3 du règlement.

Le Conseil Municipal prend acte des informations données par M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

N° 3520
—
Hospices
—
Acquisition, rue du Barbier Maes n° 4 bis
—
Avis
—

Par délibération en date du 21 Octobre 1933, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'acquérir, moyennant un prix de cinquante-cinq mille francs, un immeuble appartenant à M. Martin-Dubois et situé à Lille, rue du Barbier Maes, n° 4 bis, au milieu d'un bloc de propriétés appartenant aux Hospices.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3521

Expropriation d'un terrain de zone

Avenue Julien Destrée

MESSIEURS,

Aux termes d'un jugement rendu le 25 Février 1933, le Tribunal Civil de Première Instance a déclaré exproprié pour cause d'utilité publique, en vertu des dispositions de la loi du 19 Octobre 1919, un terrain de six cents mètres carrés, sis avenue Julien Destrée, repris au cadastre Section D N° 3066 bis pie et dépendant de la zone des servitudes militaires de la Place de Lille.

Par décision du 23 Décembre 1933, le Jury d'Expropriation a alloué les indemnités ci-après :

1° à M. Maxime Ducrocq, propriétaire ..... 80.000 frs

2° à Mme Veuve Hannoir, née Trédez, locataire .... 10.000 frs

Aucun moyen de cassation ne pouvant être invoqué contre ces décisions, nous vous proposons de nous autoriser à régler les indemnités ci-dessus et de décider que la dépense en résultant — principal, dépens et frais — sera prélevée sur l'article 117 du Budget Supplémentaire de l'Exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3522

Caisse de Solidarité du Personnel des Services Publics du Département du Nord

Subvention

MESSIEURS,

Nous avons été saisis, par la Caisse de Solidarité du Personnel des Services Publics du Département du Nord, d'une requête tendant à obtenir une subvention de la Ville.

Cette caisse, placée sous le régime de la loi du 1er Avril 1898 sur les Sociétés de Secours Mutuels, a pour but d'accorder à ses adhérents la couverture des risques maladie, et de constituer, par ses propres moyens, ou conjointement avec d'autres organismes remplissant les mêmes buts, toutes œuvres de solidarité prévues par la loi.

Etant donné le but poursuivi, nous vous proposons de vouloir bien réserver une suite favorable à la requête qui vous est présentée, en accordant, pour l'année 1933, une subvention de 26.000 francs qui sera prélevée sur l'article 239 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3523

Aménagement de la fortification dérasée, entre la rue de Tournai et le boulevard Louis XIV

MESSIEURS,

L'aménagement de la fortification dérasée, entre la rue de Tournai et le boulevard Louis XIV, nécessite l'exécution de travaux de terrassement et de fondations de chaussées.

Ces travaux peuvent être effectués sans inconvénient en régie directe, en utilisant de la main-d'œuvre sans travail, ainsi que vous en avez déjà décidé pour divers lots de dérasement des fortifications et l'aménagement des abords de la Foire Commerciale.

A cet effet, nous vous proposons :

1° de décider l'exécution, en régie directe, des travaux de terrassement et de fondations de chaussées, en vue de l'aménagement de la fortification dérasée entre le boulevard Louis XIV prolongé et la rue de Tournai ;

2° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant est évalué à huit cent mille francs ;

3° de nous autoriser à embaucher de la main-d'œuvre sans travail et à employer, dans une proportion de soixante-quinze pour cent, des chômeurs français inscrits depuis un mois au moins au Fonds de Chômage ;

4° de solliciter du Département le bénéfice des subventions fixées par le Conseil Général au cours de ses séances des 6 Novembre 1931 et 5 Mai 1933.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour l'exécution du Programme des Grands Travaux et intitulé : Aménagement de la Fortification dérasée entre la Gare Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory prolongée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3524

Ville de Lille

Budget primitif 1934

MESSIEURS,

Préparé par les soins de la Commission du Budget au cours des séances qu'elle tint les 4 Octobre, 29 Novembre, 1er et 6 Décembre ; examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 12 ; le projet de Budget Primitif pour l'exercice 1934 a été mis au point et arrêté par l'Administration Municipale au cours de ses travaux des 18, 20, 21 et 22 du même mois.

Il se présente comme suit :

Recettes Ordinaires	73.154.746 »	
Dépenses Ordinaires	73.151.172 »	
Excédent de Recettes du Budget Ordinaire		3.574 »
Recettes Extraordinaires	12.396.665 13	
Dépenses Extraordinaires	12.385.674 80	
Excédent de Recettes du Budget Extraordinaire ..		10.990 33
Excédent total de Recettes		14.564 33

*
* *

Le Budget Primitif de l'exercice 1933 avait été arrêté ainsi :

Recettes Ordinaires	72.888.715 »	
Dépenses Ordinaires	72.886.235 »	
Excédent de Recettes du Budget Ordinaire		2.480 »
Recettes Extraordinaires	12.095.251 »	
Dépenses Extraordinaires	12.067.708 »	
Excédent de Recettes du Budget Extraordinaire ..		27.543 »
Excédent total de Recettes		30.023 »

Bloquées, les recettes s'élevaient en 1933 à 84.983.966 francs. Elles sont prévues en 1934 pour un total de 85.551.411 frs 13. Soit en plus, 567.445 frs 13.

Formant en 1933 une masse de 84.953.943 francs, les dépenses sont fixées pour 1934 à 85.536.846 frs 80. Soit, en plus, 582.903 frs 80.

I

Etablis tous deux sous le signe de la crise, les Budgets de 1933 et de 1934 se ressemblent. La crise a cependant pesé plus lourdement sur nos prévisions de 1934.

*
* *

Notre centime valait, en 1932, 79.908 frs 25. Il s'élevait, en 1933, à 82.199 frs 01. Soit une plus-value de 2.290 frs 75.

Or, en 1934, notre centime vaut 82.385 frs 63. Soit, par rapport à 1933, une plus-value qui n'atteint plus que 186 frs 62.

Cette réduction, extrêmement sensible, de l'augmentation de la valeur de notre centime — augmentation qui, depuis 1920, était de 3.500 francs en moyenne par an — démontre surabondamment que la crise économique est loin d'avoir atteint son terme et que ses effets se feront sentir plus durement encore dans les mois qui vont suivre.

*
* *

Si les crédits prévus au Budget de 1934 sont sensiblement les mêmes que

ceux inscrits en 1933 ; si quelques-uns de ces crédits sont même, en augmentation sensible, tel celui des « Droits d'Octroi » fixé en 1933 à 11.200.000 francs et arrêté pour 1934 à 11.725.000 francs ; d'autres subissent les effets de la crise : Ainsi le crédit inscrit à l'article cinq du chapitre des Recettes Ordinaires sous la rubrique « Part de la Ville dans le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires ». Subissant, comme le centime, les variations de l'activité économique, ce crédit s'élevait en 1933 à 1.200.000 francs. Nous nous voyons contraints, le ramenant à 900.000 francs, de le réduire d'un quart.

*
* *

Une autre conséquence de la crise, sans être aussi apparente, ne pèse pas moins lourdement sur notre Budget. L'augmentation du prix du loyer de l'argent, augmentation de 1 % en un an, va en effet aggraver les charges des emprunts que nous avons encore à contracter en vue de réaliser le programme de Grands Travaux que nous avons voté le 27 Février 1931.

Sans doute tentons-nous d'obtenir les meilleures conditions possibles et n'avons-nous jusqu'à ce jour qu'à nous féliciter des résultats obtenus au terme de négociations d'autant plus difficiles que le Gouvernement s'efforce de bloquer, aux fins d'assainissement financier, la plus grande part de l'argent en réserve dans les établissements de crédit.

Si nous pouvons à ce point de vue nous considérer comme des privilégiés, nous nous devons cependant de suivre de très près l'augmentation du loyer de l'argent qui peut avoir dans le présent et dans l'avenir des répercussions singulièrement lourdes.

*
* *

La crise économique nous contraint pareillement de prévoir au Budget Primitif de 1934 d'importants crédits en vue de venir en aide aux travailleurs en état de chômage involontaire, soit 1° secours en argent : 10.000.000 frs ; 2° secours en nature : 600.000 frs.

Or, défalcation faite des subventions de l'Etat et du Département, la part de la Ville, en ce qui concerne les secours en argent, s'élève à deux millions. Les secours en nature sont, d'autre part, à la charge exclusive de la Ville. C'est donc une dépense de deux millions six cent mille francs que la Ville doit supporter au seul titre des secours de chômage.

Non contents de ce premier effort, nous prévoyons de nouveaux crédits aux fins d'emploi de la main d'œuvre en chômage : 1° sur les fonds du Budget : un million pour le dérasement de la fortification entre la rue Saint-Bernard et le prolongement du chemin de Bargues ; 2° sur les fonds

d'emprunt : trois cent trente mille francs pour l'aménagement de terrains vagues dans la fortification dérasée entre la Foire Commerciale et la rue Gustave Delory prolongée.

Ces crédits que nous vous demandons de voter aujourd'hui ne nous permettront d'ailleurs point de faire face à toutes les dépenses qu'en 1934 nous nous devrons d'assurer au titre du chômage. De nouvelles demandes de crédits vous seront présentées lors de l'établissement du Budget Supplémentaire, demandes auxquelles il faudra nécessairement donner satisfaction et qui auront pour effet d'absorber une large partie des disponibilités que nous laissera le Compte d'Administration de l'exercice 1933.

II

Dans le malheur des temps, en dépit de la crise que les administrations communales subissent sans pouvoir lui apporter directement et utilement remède, le Budget que nous vous soumettons comporte au chapitre des Dépenses Extraordinaires, en sus des sommes nécessaires pour le service des Emprunts, sous la rubrique « Autres Dépenses Extraordinaires », une somme globale de 3.935.006 frs 22, dont 3.550.181 frs 22 pour l'exécution des travaux ci-contre :

Cité Philanthropique : aménagement de pelouses et plantations dans les cours	12.500	»
Pont Supérieur de Fives : établissement d'une seconde passerelle pour piétons	60.000	»
Démantèlement. Aménagement de la fortification dérasée. Echardonnage, régalage, etc.	60.000	»
Voie publique : travaux de signalisation	100.000	»
Distribution d'eau. Extension et amélioration des canalisations	200.000	»
Construction de classes provisoires au Faubourg d'Arras	235.000	»
Travaux de grosses réparations aux propriétés communales	300.000	»
Commissariat Central. Construction. Solde du crédit	500.000	»
Pavages. Travaux neufs. Matériaux, etc.	500.000	»
Nouvelle Mairie. Construction	582.681	22
Dérasement de la fortification entre la rue Saint-Bernard et le prolongement du chemin de Bargues	1.000.000	»

*
* *

Nous nous en voudrions enfin de ne point souligner que malgré l'arrêt de la progression de notre centime, en dépit de la réduction de recettes durement frappées par la crise, bien qu'il nous faille subir une augmentation du loyer de l'argent et dès lors une aggravation des charges de nos emprunts, quoique nous supportions de lourdes dépenses au titre des secours en argent et en nature aux victimes du chômage et des travaux que nous confions aux sans travail, alors que nous inscrivons aux dépenses extraordinaires trois millions et demi de travaux, nous équilibrons notre Budget sans augmentation du nombre des centimes, sans majoration de taxes, sans création de taxes nouvelles.

*
* *

Nous manquerions à notre devoir si, heureux d'avoir pu assurer l'équilibre du budget sans être contraints d'accroître les charges des contribuables, nous ne précisions ce que nous devons au précieux concours de notre adjoint aux Finances, M. Gaston Willems, si nous n'adressions notre hommage de gratitude aux Commissions du Budget et des Finances qui, assumant une tâche plus particulièrement ingrate, prodiguent les preuves de leur compétence, multiplient les marques de leur dévouement à notre Ville.

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE. — Je n'ai pas l'intention de commenter le rapport soumis à vos suffrages. Il se suffit à lui-même.

A propos du budget, je pourrais faire en marge quelques remarques quant à l'exécution des grands travaux au cours de l'année qui va s'ouvrir. Je veux simplement donner quelques brefs renseignements concernant les travaux de pavage, de reconstruction de trottoirs, de construction d'égouts, d'aménagement de voies privées, les travaux scolaires.

En ce qui concerne le pavage neuf, je rappelle, pour mémoire, que nous disposons d'un crédit de deux millions cinq cent mille francs.

En 1934, nous continuerons l'aménagement en cours de la place Philippe Lebon. Nous nous proposons de commencer les travaux de pavage prévus rue Jean Jaurès prolongée, rue Gustave Delory, place Jacquart, rue Gutenberg prolongée, rue de Jemmapes.

En ce qui concerne la reconstruction de trottoirs, nous disposons de un million.

Les services municipaux termineront les trottoirs autour du monument Faidherbe. Nous nous proposons, aux termes d'un accord avec les riverains, de reconstruire les trottoirs rue Faidherbe, rue Léon Gambetta, rue Saint-Sauveur.

Les travaux de reconstruction seront poursuivis Parvis Saint-Maurice, Palais des Beaux Arts, place de la République, boulevard Carnot, le long du Lycée Faidherbe.

En ce qui concerne les égouts, au titre du programme des grands travaux, nous disposons de trois millions cinq cent mille francs.

Nous continuerons les travaux en cours au collecteur du Becquerel, la construction des égouts en vue de la suppression des canaux de la Monnaie, du Pont de Weppes et du Cirque.

Seront entrepris : le collecteur de la rue des Bateliers, les égouts devant desservir la Cité Hospitalière, l'Institut de Mécanique des Fluides, le nouveau Commissariat Central.

Seront pareillement construits divers égouts secondaires, les égouts devant permettre la suppression du Canal de Flandre, rues du Gard et des Célestines.

En ce qui concerne les voies privées, nous voterons des subventions aux Syndicats de propriétaires riverains constitués en vue de la mise en état de viabilité et d'assainissement des voies suivantes : rues des Jardins Caulier, Christophe Colomb, du Château, des Archers, des Dondaines, d'Oran, Hippolyte Laurand, de l'Alcazar, Etienne Marcel, de la Cité, du Calvaire, de Madagascar, de Russie, Désaugiers, d'Austerlitz.

Pour ces quatre dernières rues, les travaux auraient déjà été entrepris si des instances devant le Conseil d'Etat n'étaient intervenues.

Le total des subventions ainsi allouées atteindra, l'an prochain, neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit francs quarante-quatre centimes.

En ce qui concerne les travaux scolaires, nous poursuivrons l'agrandissement et la transformation en cours des Ecoles Turgot-Renan, la reconstruction de l'Ecole maternelle Jules Simon, au Buisson. Sera pareillement entreprise en 1934 la construction de l'école maternelle Jean Aicard, au faubourg de Béthune.

Nous n'avons pas encore eu l'autorisation d'entreprendre d'autres travaux scolaires projetés. Dès lors nous n'avons pu bénéficier de la subvention que doit allouer le Ministère de l'Education Nationale.

Résolu à ne point commenter le rapport sur le Budget, je pense que je manquerais à mon devoir si je ne renouvelais, devant vous, les remerciements qu'il contient.

Malgré la crise, en dépit de la réduction, pour ne point dire l'arrêt dans sa marche ascendante de la plus value de notre centime, malgré la réduction de certaines ressources au titre de l'impôt sur le chiffre d'affaires ; en dépit

de l'augmentation du taux de loyer de l'argent ; malgré les dépenses énormes que nous nous imposons dans la lutte contre le chômage en vue de l'allocation de secours en argent et en nature et de l'ouverture de chantiers à la main d'œuvre sans travail, nous pouvons équilibrer notre Budget, alors que sont inscrits trois millions et demi de travaux aux dépenses extraordinaires, sans augmentation du nombre des centimes, sans majoration des taxes existantes, sans application de taxes nouvelles.

Ces résultats, dont nous avons le droit d'être heureux et fiers, à qui les devons-nous ?

D'abord, à notre Adjoint aux Finances, Gaston Willems. Dans le même temps, aux membres des Commissions des Finances et du Budget qui prodiguent les preuves de leur compétence, multiplient les marques de leur dévouement à notre ville. Ne pouvant les nommer tous, je les unis dans un même hommage.

Ce faisant, j'ai la certitude de traduire les sentiments du Conseil Municipal unanime (applaudissements prolongés).

Le Conseil Municipal, unanime, donne acte à M. le Maire de ses déclarations et s'associe à l'hommage rendu à M. Gaston Willems, Adjoint délégué aux Finances, et aux Membres des Commissions des Finances et du Budget.

BUDGET PRIMITIF DE 1934.

RECETTES ORDINAIRES

Art. 1. — *Attribution de huit centimes sur le principal de la contribution des patentes :*

Recette constatée en 1932	475.780 50
Recette inscrite au Budget de 1933	442.500 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	438.000 »
En diminution de 4.500 frs, le principal de la contribution des patentes pour 1933 étant évalué à 5.471.000 frs contre 5.532.000 frs en 1932.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	438.000 »
Même remarque.	
Recette fixée par la Commission des Finances	438.000 »
Même remarque.	

Art. 2. — *Attribution du produit du vingtième de l'impôt sur les chevaux et voitures :*

Recette constatée en 1932	12 67
Recette inscrite au Budget de 1933	100 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	100 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ...	100 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	100 »
Sans changement.	

Art. 3. — *Permis de chasse, part attribuée à la Ville :*

Recette constatée en 1932	10.380 »
Recette inscrite au Budget de 1933	10.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	10.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	10.000 »
Sans changement.	

Art. 4. — *Redevance à percevoir sur les Compagnies minières et les Etablissements annexes de leur exploitation. Participation de la Ville :*

Recette constatée en 1932	4.653	78
Recette inscrite au Budget de 1933	5.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	5.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	5.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	5.000	»
Sans changement.		

Art. 5. — *Part de la Ville dans le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires :*

Recette constatée en 1932	972.513	90
Recette inscrite au Budget de 1933	1.200.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	900.000	»
En diminution de 300.000 frs en raison de la crise économique persistante.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	900.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	900.000	»
Même remarque.		

Art. 6. — *Part de la Ville sur la majoration de 10 % imposée aux contribuables en retard de paiement de Contributions Directes :*

Recette constatée en 1932	»	
Recette inscrite au Budget de 1933	10.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	10.000	»
Sans changement. Le montant de la recette afférente à l'année 1932 n'est pas encore connu.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.000	»
En diminution de 9.000 francs, la Ville n'ayant plus à escompter de recette, à ce titre, que sur les seules taxes perçues à son profit.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.000	»
Même remarque.		

Art. 7. — *Produit de cinq centimes additionnels au principal des Contributions foncières, personnelle et mobilière pour dépenses communales :*

Recette constatée en 1932	134.405	37
Recette inscrite au Budget de 1933	134.400	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	138.400	»
En augmentation de 4.000 francs résultant d'une légère progression constatée au principal des contributions foncière et mobilière dans les rôles émis en 1933.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	138.400	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	138.400	»
Même remarque.		

Art. 8. — *Imposition pour insuffisance de revenus ordinaires. 324 centimes, au principal des trois contributions directes :*

Recette constatée en 1932	27.011.416	67
Recette inscrite au Budget de 1933	27.455.000	»
Recette proposée par l'Adjoint au Finances	28.175.000	»
Valeur de 342 centimes pour assurer l'équilibre du budget ordinaire.		
En 1933 : 334 centimes avaient été affectés à ce titre.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	26.700.000	»
Valeur de 324 centimes.		
Recette fixée par la Commission des Finances	26.700.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par l'Administration Municipale	27.011.000	»
Valeur de 327 centimes 80.		

Art. 9. — *Taxe municipale sur les voitures, chevaux, mules, mulets, taxe sur les cercles :*

Recette constatée en 1932	8.047	17
Recette inscrite au Budget de 1933	12.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	8.000	»
En diminution de 4.000 francs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	8.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	8.000	»
Même remarque.		

Art. 10. — *Taxe Municipale sur les billards :*

Recette constatée en 1932	6.660	»
Recette inscrite au Budget de 1933	6.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	6.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	6.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	6.000	»
Sans changement.		

Art. 11. — *Taxe Municipale sur le revenu net de la propriété bâtie* : 3 % :

Recette constatée en 1932	2.393.793	51
Recette inscrite au Budget de 1933	2.420.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	2.460.000	»
En augmentation de 40.000 francs motivée par la progression continue de la matière imposable.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.460.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	2.460.000	»
Même remarque.		

Art. 12. — *Taxe Municipale sur la valeur vénale de la propriété non bâtie* : 0 fr. 25 % :

Recette constatée en 1932	85.526	37
Recette inscrite au Budget de 1933	85.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	85.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	85.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	85.000	»
Sans changement.		

Art. 13. — *Taxe Municipale sur les chiens :*

Recette constatée en 1932	232.110	»
Recette inscrite au Budget de 1933	230.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	200.000	»
En diminution de 30.000 frs pour se rapprocher du montant des rôles de l'année 1933.		

Cette taxe a produit : en 1932 ..... 232.000 frs
en 1933 ..... 216.790 frs

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 200.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 200.000 »
Même remarque.

Art. 14. — *Taxe Municipale sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes :*

Recette constatée en 1932 ..... 151.682 93

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 140.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 140.000 »
Sans changement. Cette recette a tendance à décroître ; les rôles de l'année 1933 s'élèvent à 143.960 frs.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 140.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 140.000 »
Sans changement.

Art. 15. — *Droits d'octroi :*

Recette constatée en 1932 ..... 11.524.579 08

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 11.200.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 11.500.000 »
En augmentation de 300.000 frs en relation avec les résultats constatés dans les perceptions effectuées au cours du premier semestre 1933.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 11.750.000 »
En augmentation de 550.000 frs suivant résultats connus le 1er Décembre 1933.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 11.725.000 »
En augmentation de 525.000 frs, la Commission estimant devoir demeurer dans une évaluation prudente concernant le rendement de l'octroi.

Art. 16. — *Part de la Ville dans le fonds commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques :*

Recette constatée en 1932 ..... 2.967.898 47

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 3.112.894 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 2.967.898 »
En diminution de 144.996 frs. Cette prévision, fixée par circulaire préfectorale, est équivalente à la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 2.967.898 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 2.967.898 »
Même remarque.

Art. 17. — *Part de la Ville dans le montant des saisies et amendes en matière d'octroi :*

Recette constatée en 1932 ..... 5.355 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 6.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
En diminution de 1.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 5.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 5.000 »
Même remarque.

Art. 18. — *Abattoir Public. Exploitation en régie :*

Recette constatée en 1932 ..... 499.893 95

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 475.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 500.000 »
En augmentation de 25.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 500.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 500.000 »
Même remarque.

Art. 19. — *Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage :*

Recette constatée en 1932 ..... 266.144 10

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 250.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 260.000 »
En augmentation de 10.000 frs, la constatation des produits au 30 Juin 1933 permettant d'escompter cette plus-value.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 260.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 260.000 »
Même remarque.

Art. 20. — *Droits de place aux Halles, Abattoirs, Foires et Marchés. Exploitation en régie :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.696.544 95

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.600.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.650.000 »
En augmentation de 50.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.700.000 »
En augmentation de 100.000 frs suivant résultats de l'exercice 1933 connus au 1er Décembre.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.700.000 »
Même remarque.

Art. 21. — *Droits de voirie :*

Recette constatée en 1932 ..... 757.549 10

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 700.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 750.000 »
En augmentation de 50.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 750.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 750.000 »
Même remarque.

Art. 22. — *Taxe sur les balcons et constructions en saillie :*

Recette constatée en 1932 ..... 213.295 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 210.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 210.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 210.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 210.000 »
Sans changement.

Art. 23. — *Redevances annuelles sur enseignes et globes lumineux, écussons, attributs, lambrequins :*

Recette constatée en 1932	241.528	»
Recette inscrite au Budget de 1933	200.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	220.000	»
En augmentation de 20.000 frs pour se rapprocher du montant des états de perception mis en recouvrement pour l'année 1932.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	250.000	»
En augmentation de 50.000 frs suivant résultats de l'exercice 1933 connus au 1er Décembre.		
Recette fixée par la Commission des Finances	250.000	»
Même remarque.		

Art. 24. — *Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique :*

Recette constatée en 1932	186.148	44
Recette inscrite au Budget de 1933	180.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	180.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	180.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	180.000	»
Sans changement.		

Art. 25. — *Taxe Municipale sur la publicité faite à l'aide de panneaux-réclames, d'affiches ou d'enseignes lumineuses :*

Recette constatée en 1932	97.833	60
Recette inscrite au Budget de 1933	100.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	90.000	»
En diminution de 10.000 frs ; la publicité paraissant se ressentir des effets de la crise économique actuelle.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	90.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	90.000	»
Même remarque.		

Art. 26. — *Taxe Municipale sur les automobiles :*

Recette constatée en 1932	1.117.277	93
Recette inscrite au Budget de 1933	1.050.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	1.100.000	»
En augmentation de 50.000 frs en raison de la progression continue constatée dans le rendement de cette taxe, tout en tenant compte d'un ralentissement possible consécutif à la crise économique.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.175.000	»
En augmentation de 125.000 frs suivant résultats de l'exercice 1933 connus au 1er Décembre.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.175.000	»
Même remarque.		

Art. 27. — *Droits de pesage :*

Recette constatée en 1932	160.641	50
Recette inscrite au Budget de 1933	150.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	160.000	»
En augmentation de 10.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	160.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	160.000	»
Même remarque.		

Art. 28. — *Droits de stationnement de bateaux dans les canaux :*

Recette constatée en 1932	11.664	37
Recette inscrite au Budget de 1933	11.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	11.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	11.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	11.000	»
Sans changement.		

Art. 29. — *Vente à la criée aux Halles Centrales :*

Recette constatée en 1932	161.667	85
Recette inscrite au Budget de 1933	135.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	160.000	»

En augmentation de 25.000 frs basée sur le produit de la perception effectuée au cours du premier Semestre 1933.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 160.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 160.000 »
Même remarque.

Art. 30. — *Entrepôt des sucres :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.488 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.500 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.500 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.500 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.500 »
Sans changement.

Art. 31. — *Entrepôt des douanes :*

Recette constatée en 1932 ..... 11.626 70

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 9.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 9.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 9.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 9.000 »
Sans changement.

Art. 32. — *Produit de la distribution des eaux :*

Recette constatée en 1932 ..... 4.420.148 30

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 4.200.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 4.400.000 »
En augmentation de 200.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 4.500.000 »
En augmentation de 300.000 frs suivant résultats de l'exercice 1933 connus au 1er Décembre.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 4.500.000 »
Même remarque.

Art. 33. — *Location de propriétés communales :*

Recette constatée en 1932	510.357	93
Recette inscrite au Budget de 1933	500.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	525.000	»
En augmentation de 25.000 frs portant sur la location provisoire des immeubles acquis par la Ville.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	525.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	525.000	»
Même remarque.		

Art. 34. — *Produit de l'exploitation des châlets de nécessité et de la location des kiosques à journaux :*

Recette constatée en 1932	23.154	»
Recette inscrite au Budget de 1933	23.154	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	23.154	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	23.154	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	23.154	»
Sans changement.		

Art. 35. — *Redevance du Palais d'Eté. Location à M. Boulay, d'une partie du Square Dutilleul :*

Recette constatée en 1932	16.000	»
Recette inscrite au Budget de 1933	16.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	16.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	16.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commisison des Finances	16.000	»
Sans changement.		

Art. 36. — *Produit de la concession du droit d'affichage sur les propriétés communales :*

Recette constatée en 1932	37.500	»
Recette inscrite au Budget de 1933	37.500	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	37.500	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	37.500	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	37.500	»
Sans changement.		

Art. 37. — *Rentes immobilisées :*

Recette constatée en 1932	36.040 62
Recette inscrite au Budget de 1933	40.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	40.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	40.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	40.000 »
Sans changement.	

Art. 38. — *Intérêts des fonds déposés en compte-courant au Trésor et des obligations de la Défense Nationale :*

Recette constatée en 1932	573.543 63
Recette inscrite au Budget de 1933	250.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	250.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	300.000 »
En augmentation de 50.000 frs résultant de l'importance des fonds provenant de l'emprunt placés au Trésor.	
Recette fixée par la Commission des Finances	300.000 »
Même remarque.	

Art. 39. — *Intérêts sur prix de vente d'immeubles et autres créances :*

Recette constatée en 1932	426.833 94
Recette inscrite au Budget de 1933	450.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	400.000 »
En diminution de 50.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	375.000 »
En diminution de 75.000 frs suivant résultats de l'exercice 1933 connus au 1er Décembre.	
Recette fixée par la Commission des Finances	375.000 »
Même remarque.	

Art. 40. — *Produit des Cimetières :*

Recette constatée en 1932	996.573 10
Recette inscrite au Budget de 1933	1.000.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.000.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.000.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.000.000 »
Sans changement.

Art. 41. — *Location de salles municipales et de matériel de fêtes. Remboursement de frais de chauffage et d'éclairage :*

Recette constatée en 1932 ..... 48.894 37

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 40.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 40.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Art. 42. — *Théâtres. Produit de l'exploitation des rideaux-annonces, du programme, des vestiaires et des water-closets :*

Recette constatée en 1932 ..... 60.400 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 45.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 45.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 63.400 »
En augmentation de 18.400 frs suivant résultats des dernières adjudications.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 63.400 »
Même remarque.

Art. 43. — *Redevance due par la Compagnie concessionnaire de l'éclairage au gaz :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.421.652 68

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.500.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.500.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.500.000 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.500.000 »
Sans changement.

Art. 44. — *Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz, Réseau électrique de la région lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.020.747 28
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.000.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.000.000 »
Sans changement.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.000.000 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.000.000 »
Sans changement.

Art. 45. — *Redevances dues par diverses sociétés d'électricité pour occupation du domaine public communal:*

Recette constatée en 1932 ..... 232.670 93
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 275.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 230.000 »
En diminution de 45.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932. Ce fléchissement est une des conséquences du chômage sévissant dans l'industrie locale.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 230.000 »
Même remarque.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 230.000 »
Même remarque.

Art. 46. — *Redevances dues par la Compagnie des Tramways, suivant convention du* 20 *Août* 1926 :

Recette constatée en 1932 ..... 328.873 83
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 325.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 325.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 325.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 325.000 »
Sans changement.

Art. 47. — *Redevances dues par la Compagnie « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » pour droits de stationnement :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.000 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 2.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.000 »
En diminution de 1.000 frs, les redevances pour le stationnement des autobus étant perçues au titre des droits de voirie.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.000 »
Même remarque.

Recette fixée par l'Administration Municipale ..... 15.000 »
En augmentation de 13.000 francs.

Art. 48. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole des Beaux-Arts :*

Recette constatée en 1932 ..... 98.369 85

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 100.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 100.000 »
Sans changement, la subvention de l'Etat, bien que réduite de 10 %, se fixe à ce chiffre en 1933.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 100.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 100.000 »
Même remarque.

Art. 49. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole Régionale d'Architecture :*

Recette constatée en 1932 ..... 19.916 66

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 22.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 22.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 20.000 »
En diminution de 2.000 frs en raison de l'abattement appliqué sur les subventions servies par l'Etat.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 20.000 »
Même remarque.

Art. 50. — *Droits d'études et d'inscription à l'Ecole Régionale d'Architecture :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.656 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.500 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.500 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.500 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.500 »
Sans changement.

Art. 51. — *Subvention de l'Etat en faveur du Conservatoire :*

Recette constatée en 1932 ..... 33.475 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 41.300 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 41.300 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 41.300 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 41.300 »
Sans changement.

Art. 52. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'inspection médicale des Ecoles :*

Recette constatée en 1932 ..... 2.000 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 6.500 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
En diminution de 1.500 frs pour se rapprocher des opérations, d'ailleurs variables, constatées au cours des exercices antérieurs.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 5.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 5.000 »
Même remarque.

Art. 53. — *Participation de l'Etat, de Communes et de Particuliers dans les dépenses de fonctionnement des cours professionnels :*

Recette constatée en 1932	207.970	08
Recette inscrite au Budget de 1933	200.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	200.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	200.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	200.000	»
Sans changement.		

Art. 54. — *Lycée national de jeunes filles. Internat municipal. Excédent net des Recettes :*

Recette constatée en 1932	81.485	80
Recette inscrite au Budget de 1933	1	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	1	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	1	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1	»
Sans changement.		

Art. 55. — *Rétribution pour cours spéciaux et études aux Ecoles Descartes, Louis Blanc, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy :*

Recette constatée en 1932	184.075	»
Recette inscrite au Budget de 1933	160.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	180.000	»
En augmentation de 20.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	180.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	180.000	»
Même remarque.		

Art. 56. — *Ecole pratique de Garçons. Remboursement du prix des repas à la Cantine :*

Recette constatée en 1932	47.165	50
Recette inscrite au Budget de 1933	35.000	»

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 45.000 »
En augmentation de 10.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 45.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 45.000 »
Même remarque.

Art. 57. — *Ecole pratique de Jeunes Filles. Indemnité pour frais d'atelier. Remboursement du prix des repas à la Cantine :*

Recette constatée en 1932..... 25.813 »

Recette inscrite au Budget de 1933..... 17.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 25.000 »
En augmentation de 8.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 25.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 25.000 »
Même remarque.

Art. 58. — *Produit du travail des élèves dans les écoles pratiques :*

Recette constatée en 1932..... 10.174 »

Recette inscrite au Budget de 1933..... 20.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 15.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 15.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 15.000 »
Même remarque.

Art. 59. — *Remboursements éventuels sur le montant de subsides accordés à des Etudiants, Artistes, etc. :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.225 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 15.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
En diminution de 10.000 frs. Les boursiers respectent peu l'engagement qu'ils ont souscrit de rembourser la Ville.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 15.000 »
Sans changement, la Sous-Commission estimant que des efforts doivent être tentés pour obtenir le remboursement des prêts.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 15.000 »
Même remarque.

Art. 60. — *Dotation Colbrant :*

Recette constatée en 1932..... 5.235 »

Recette inscrite au Budget de 1933..... 5.256 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 5.280 »
En augmentation de 24 frs résultant de la capitalisation d'une somme de 50 frs prélevée annuellement sur les revenus de la dotation.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 5.280 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 5.280 »
Même remarque.

Art. 61. — *Fondation Doutrelon de Try :*

Recette constatée en 1932..... 10.050 »

Recette inscrite au Budget de 1933..... 10.050 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 10.050 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 10.050 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 10.050 »
Sans changement.

Art. 62. — *Fondation Alexandre Leleux. Produit des intérêts. 61e année :*

Recette constatée en 1932..... 13.070 »

Recette inscrite au Budget de 1933..... 13.547 »

Recette proposée par l'Adjoint aux' Finances..... 14.150 »
En augmentation de 603 frs résultant de la capitalisation des revenus de la fondation.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 14.150 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 14.150 »
Même remarque.

Art. 63. — *Fondation Devaux :*

Recette constatée en 1932..... 10.338 22

Recette inscrite au Budget de 1933..... 10.542 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 10.542 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 10.542 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 10.542 »
Sans changement.

Art. 64. — *Laboratoire Municipal. Analyses payantes :*

Recette constatée en 1932..... 22.211 »

Recette inscrite au Budget de 1933..... 20.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances..... 20.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. 20.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 20.000 »
Sans changement.

Art. 65. — *Laboratoire Municipal d'analyses. Subvention de l'Etat pour la répression des fraudes alimentaires :*

Recette constatée en 1932 ..... 33.764 25

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 45.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 45.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 45.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 45.000 »
Sans changement.

Art. 66. — *Remboursement des frais de désinfection à domicile :*

Recette constatée en 1932	15.261	55
Recette inscrite au Budget de 1933	17.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	17.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	17.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	17.000	»
Sans changement.		

Art. 67. — *Participation du Département dans les dépenses du Bureau d'Hygiène :*

Recette constatée en 1932	79.520	13
Recette inscrite au Budget de 1933	80.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	80.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	80.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	80.000	»
Sans changement.		

Art. 68. — *Bains à prix réduits. Ecole de natation de plein air :*

Recette constatée en 1932	516.136	15
Recette inscrite au Budget de 1933	520.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	520.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	520.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	520.000	»
Sans changement.		

Art. 69. — *Remboursement des Travaux exécutés d'office aux frais des propriétaires dans les logements insalubres* (Recette d'ordre) :

Ex 1931	6.158	51
Recette constatée en 1932	13.244	28
Recette inscrite au Budget de 1933	50.000	»

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
En diminution de 10.000 frs en relation avec le crédit N° 92 des dépenses ordinaires ramené au même chiffre.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 40.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Même remarque.

Recette au 30 Juin »

Art. 70. — *Remboursement des frais de traitement des filles syphilitiques à l'Hôpital :*

Recette constatée en 1932 ..... 73.566 53

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 70.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 70.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 70.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 70.000 »
Sans changement.

Art. 71. — *Dispensaire Municipal. Subvention de l'Etat :*

Recette constatée en 1932 ..... 3.400 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 4.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 4.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 4.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 4.000 »
Sans changement.

Art. 72. — *Subvention complémentaire de l'Etat dans les dépenses d'assistance obligatoire aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables privés de ressources:*

Recette constatée en 1932 ..... »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 50.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 50.000 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Art. 73. — *Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des Familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les Sanatoriums, Préventoriums et Hôpitaux :*

Recette constatée en 1932 ..... 511.651 34
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 350.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 500.000 »
En augmentation de 150.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 500.000 »
Même remarque.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 500.000 »
Même remarque.

Art. 74. — *Préventorium de Wormhoudt. Frais de séjour. Vente des produits de la ferme et recettes diverses :*

Recette constatée en 1932 ..... 260.571 70
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 320.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 320.000 »
Sans changement.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 320.000 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 320.000 »
Sans changement.

Art. 75. — *Subvention du Département en faveur des enfants du premier âge :*

Recette constatée en 1932 ..... 308 »
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 500 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 500 »
Sans changement
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 500 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 500 »
Sans changement.

Art. 76. — *Secours publics. Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques :*

Recette constatée en 1932	777	»
Recette inscrite au Budget de 1933	5.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances En diminution de 4.000 frs le recouvrement de ces frais présentant de réelles difficultés.	1.000	»
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget Même remarque.	1.000	»
Recette fixée par la Commission des Finances Même remarque.	1.000	»

Art. 77. — *Remboursement des frais de transport des malades et blessés à l'hôpital :*

Recette constatée en 1932	16.942	»
Recette inscrite au Budget de 1933	20.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances Sans changement.	20.000	»
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget Sans changement.	20.000	»
Recette fixée par la Commission des Finances Sans changement.	20.000	»

Art. 78. — *Remboursement par l'Administration des hospices du prix des cercueils destinés à des malades hospitalisés :*

Recette constatée en 1932	13.021	»
Recette inscrite au Budget de 1933	10.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances Sans changement.	10.000	»
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget Sans changement.	10.000	»
Recette fixée par la Commission des Finances Sans changement.	10.000	»

Art. 79. — *Subvention de l'Etat en faveur des crèches municipales :*

Recette constatée en 1932	3.500	»
Recette inscrite au Budget de 1933	5.000	»

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 5.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 5.000 »
Sans changement.

Art. 80. — *Crèches municipales. Rétribution perçue pour le service de garde :*

Recette constatée en 1932 ..... 20.943 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 20.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 20.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Art. 81. — *Fourneaux économiques :*

Recette constatée en 1932 ..... 337.508 25

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 200.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 200.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 200.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 200.000 »
Sans changement.

Art. 82. — *Fonds municipal de chômage. Subvention de l'Etat et du Département :*

Recette constatée en 1932 ..... 14.981.519 92

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 8.200.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 8.000.000 »
Recette basée sur 82 % du montant du crédit ouvert au Budget Ordinaire pour le paiement des allocations aux chômeurs.
Compte tenu des dépenses de frais de service et les paiements aux Caisses Syndicales non subventionnables.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 8.000.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 8.000.000 »
Même remarque.

Art. 83. — *Remboursement par la commune de Loos des frais d'éclairage de la rue de Londres :*

Recette constatée en 1932 ..... 450 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 450 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 450 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 450 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 450 »
Sans changement.

Art. 84. — *Remboursement par les Compagnies du gaz et d'électricité, l'entrepreneur des travaux de fontainerie et les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacement d'arbres et frais y afférents :*

Recette constatée en 1932 ..... 180.977 60

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 200.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 200.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ... 200.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 200.000 »
Sans changement.

Art. 85. — *Remboursement par divers des frais d'éclairage réglés pour leur compte :*

Recette constatée en 1932 ..... 2.361 52

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 2.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ... 2.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Art. 86. — *Reversement par les employés municipaux habillés par la Ville du prix de leurs vêtements, à raison de 400 frs par année :*

Recette constatée en 1932	170.960	15
Recette inscrite au Budget de 1933	170.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	170.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	170.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	170.000	»
Sans changement.		

Art. 87. — *Remboursement par les communes et les particuliers : 1° de frais de déplacement du matériel d'incendie ; 2° des frais de sauvegarde :*

Recette constatée en 1932	14.521	»
Recette inscrite au Budget de 1933	10.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	10.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	10.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	10.000	»
Sans changement.		

Art. 88. — *Remboursement par le Directeur des Théâtres de l'avance consentie pour commencer la saison* 1934-1935 (Recette d'ordre) :

Recette constatée en 1932	40.000	»
Recette inscrite au Budget de 1933	40.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	40.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget	40.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	40.000	»
Sans changement.		

Art. 89. — *Théâtres Municipaux. Versement par le Directeur de l'excédent des recettes en atténuation du paiement des masses assuré par la Ville.* (Art. 50 du cahier des charges) :

Recette constatée en 1932		»

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1 »
Sans changement.

Art. 90. — *Remboursement de contributions par divers occupeurs de locaux et immeubles appartenant à la Ville :*

Recette constatée en 1932 ..... 40.708 31

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 30.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
En augmentation de 10.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 40.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Même remarque.

Art. 91. — *Remboursement de primes d'assurances par les occupeurs d'immeubles appartenant à la Ville :*

Recette constatée en 1932 ..... 7.906 52

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 5.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 8.000 »
En augmentation de 3.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 8.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 8.000 »
Même remarque.

Art. 92. — *Redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique :*

Recette constatée en 1932 ..... »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.000 »
Sans changement.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.000 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.000 »
Sans changement.

Art. 93. — *Participation des propriétaires d'immeubles dans les dépenses de réfection des trottoirs :*

Recette constatée en 1932 ..... »
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 5.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
Sans changement.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 100.000 »
En augmentation de 95.000 frs en vue des démarches à entamer avec les propriétaires.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 100.000 »
Même remarque.

Art. 94. — *Produit des rétributions pour services de surveillance effectués par le personnel de la Police et les Sapeurs-Pompiers.* (Recette d'ordre) :

Recette constatée en 1932 ..... 140.425 »
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 150.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 150.000 »
Sans changement.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 150.000 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 150.000 »
Sans changement.

Art. 95. — *Produit des amendes attribué à la Ville pour défaut de déclaration de domicile par les étrangers:*

Recette constatée en 1932 ..... »
Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 500 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 500 »
Sans changement.
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 500 »
Sans changement.
Recette fixée par la Commission des Finances ..... 500 »
Sans changement.

Art. 96. — *Produit de la vente des fumiers :*

Recette constatée en 1932	13.092	»
Recette inscrite au Budget de 1933	12.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	12.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	12.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	12.000	»
Sans changement.		

Art. 97. — *Produit de la vente de vieux métaux :*

Recette constatée en 1932	120.767	93
Recette inscrite au Budget de 1933	250.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	150.000	»
En diminution de 100.000 frs pour demeurer dans une prévision moyenne, cette recette étant assez variable.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	150.000	»
Même remarque.		
Recette fixée par la Commission des Finances	150.000	»
Même remarque.		

Art. 98. — *Produit de la vente du lait des chèvres du jardin Vauban :*

Recette constatée en 1932	1.750	»
Recette inscrite au Budget de 1933	1.000	»
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	1.000	»
Sans changement.		
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.000	»
Sans changement.		

Art. 99. — *Bibliothèques de prêt. Produit de la rétribution à percevoir sur les lecteurs abonnés :*

Recette constatée en 1932	3.495	»
Recette inscrite au Budget de 1933	3.000	»

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 3.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ... 3.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 3.000 »
Sans changement.

Art. 100. — *Droits d'expédition des actes administratifs et des actes de l'Etat Civil :*

Recette constatée en 1932 ..... 19.105 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 15.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 15.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 15.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 15.000 »
Sans changement.

Art. 101. — *Expédition des déclarations d'étrangers :*

Recette constatée en 1932 ..... 1.400 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 3.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 2.000 »
En diminution de 1.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 2.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 2.000 »
Même remarque.

Art. 102. — *Part de la Ville dans la répartition entre les communes des sommes rendues disponibles par la suppression du Budget des Cultes :*

Recette constatée en 1932 ..... 2.690 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 2.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ... 2.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Art. 103. — *Subvention de l'Etat pour les dépenses de police:*

Recette constatée en 1932	6.750 »
Recette inscrite au Budget de 1933	10.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	10.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	10.000 »
Sans changement.	

Art. 104. — *Gardiennage des corps exposés à la Morgue. Taxe à percevoir sur les familles :*

Recette constatée en 1932	1.550 »
Recette inscrite au Budget de 1933	500 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	500 »
Sans changement.	

Art. 105. — *Produit de la vente des cartes d'identité :*

Recette constatée en 1932	3.938 »
Recette inscrite au Budget de 1933	4.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	4.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	4.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	4.000 »
Sans changement.	

Art. 106. — *Part de la Ville dans le produit de la taxe sur les cartes d'identité délivrées aux étrangers :*

Recette constatée en 1932	18.682 85
Recette inscrite au Budget de 1933	15.000 »
Recette proposée par l'Adjoint aux Finances	15.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 15.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances..... 15.000 »
Sans changement.

Art. 107. — *Redevances pour dépôt de dessins de fabrique au greffe du Conseil des Prud'hommes :*

Recette constatée en 1932 ..... 24 40

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 20 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 20 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 20 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 20 »
Sans changement.

Art. 108. — *Décharges publiques. Redevance pour déversement de décombres provenant de démolitions :*

Recette constatée en 1932 ..... 27.950 »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 60.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
En diminution de 30.000 frs pour se rapprocher de la recette constatée en 1932.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 30.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Même remarque.

Art. 109. — *Employés et ouvriers municipaux accidentés. Règlement de frais par les auteurs responsables :*

Recette constatée en 1932 ..... 2.107 85

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 1.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 1.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 1.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 1.000 »
Sans changement.

Art. 110. — *Dégâts de sinistres affectant les immeubles ou le matériel de la Ville. Règlement par les auteurs responsables ou les Compagnies d'Assurances :*

Recette constatée en 1932 ..... 14.291 57

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... 10.000 »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 10.000 »
Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 10.000 »
Sans changement.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 10.000 »
Sans changement.

Art. 111. — *Assurances Sociales. Récupération sur les caisses primaires du montant des demi-salaires et indemnités payées au personnel municipal :*

Recette constatée en 1932 ..... »

Recette inscrite au Budget de 1933 ..... »

Recette proposée par l'Adjoint aux Finances ..... 20.000 »
Article nouveau créé en vue de l'application du décret de coordination du 30 Juin 1931.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 20.000 »
Même remarque.

Recette fixée par la Commission des Finances ..... 20.000 »
Même remarque.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Chapitre I

Centimes additionnels et ressources affectés à des remboursements d'emprunts

Art. 1.	(2,80)	*deux centimes quatre-vingts centièmes au principal des trois contributions directes affectés à l'emprunt de* 5.000.000 *de francs, pendant* 40 *ans à partir de* 1902.	229.600 »
Art. 2.	(12,10)	*douze centimes dix centièmes au principal des mêmes contributions à l'emprunt de* 25.818.665 frs 51 *pendant* 42 *ans à partir de* 1899	991.400 »
Art. 3.	(0,30)	*trente centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 634.073 *frs, pendant* 35 *ans à partir de* 1905	19.800 »
Art. 4.	(0,30)	*trente centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 395.936 frs 80, *pendant* 30 *ans à partir de* 1906	22.000 »
Art. 5.	(0,90)	*quatre-vingt-dix centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 1.333.300 *francs, pendant* 30 *ans à partir de* 1907	74.300 »
Art. 6.	(0,40)	*quarante centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 500.000 *francs, pendant* 30 *ans à partir de* 1908	27.900 »
Art. 7.	(4,10)	*quatre centimes dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 7.000.000 *de francs, pendant* 40 *ans à partir de* 1908	335.700 »
Art. 8.	(0,20)	*vingt centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 250.000 *francs, pendant* 30 *ans à partir de* 1910	13.900 »

Art. 9. (1,60)	*un centime soixante centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 2.400.000 *francs, pendant* 45 *ans à partir de* 1912	124.100 »
Art. 10. (3,90)	*trois centimes quatre-vingt-dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 7.930.000 *francs, pendant* 50 *ans, à partir de* 1913	319.400 »
Art. 11 (4,20)	*quatre centimes vingt centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 12.512.016 frs 17, *pendant* 29 *ans* $\frac{1}{2}$ *à partir de* 1931	341.879 91
Art. 12. (33,80)	*trente-trois centimes quatre-vingts centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 50.000.000 *de francs, première tranche de l'emprunt de* 150 *millions, pendant* 40 *ans à partir de* 1932	2.784.100 »
Art. 13. (4,80)	*quatre centimes quatre-vingts centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 5.742.859 frs 48 *en vue de la conversion des emprunts de* 3.700.000, 400.000 *et* 2.000.000 *de francs*	392.600 »
Art. 14 (7,40)	*sept centimes quarante centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 10.000.000 *de francs, pendant* 40 *ans à partir de* 1933	604.600 »
Art. 15. (3,70)	*trois centimes soixante-dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de* 5.000.000 *de francs, pendant* 40 *ans à partir de* 1933	302.300 »
Art. 16. (15,00)	*quinze centimes au principal des mêmes contributions affectés à la première semestrialité d'un emprunt à contracter, de* 35.000.000 *de francs constituant le solde de la deuxième tranche de l'emprunt de* 150 *millions*	1.235.000 »

Art. 17.	*Remboursement par l'Université de la portion de* 500.000 *francs affectée à l'achèvement de la bibliothèque universitaire comprise dans l'emprunt de* 634.073 *francs* ..	12.854	»
Art. 18.	*Dividende des actions du Crédit Immobilier affecté au remboursement de l'emprunt de* 400.000 *francs*	20.000	»
Art. 19.	*Reversement par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale du montant des annuités des emprunts de* 3.260.000 *francs et* 5.740.000 *francs (au total* 9 *millions) contractés en vue de la construction du Grand Palais de la Foire*	671.425	»
95,50	Total du Chapitre I	8.522.858	91

Chapitre II

Recettes accidentelles et temporaires

Art. 20.	*Recettes accidentelles*	150.000	»
Art. 21.	*Remboursement par la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » de l'impôt de* 16 % *réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts.* (Recette d'ordre)	42.325	»
Art. 22.	*Dommages de guerre. Obligations sexennales remboursables en* 1934	53.800	»
Art. 23.	*Indemnités de dommages de guerre à employer pour la construction du nouvel Hôtel de Ville* (Recette d'ordre)	582.681	22
Art. 24.	*Carrières de Maupertus, du Grand Castel et Fermanville. Conventions Christiani*	231.000	»
Art. 25.	*Embranchement de la gare des Flamands au port de Cherbourg. Redevance « Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest »*	20.000	»

Art. 26. *Foire Commerciale. Redevance fixe et ristourne à la Ville sur le produit des entrées*	70.000	»
Art. 27. *Dérasement de la fortification aux abords de la Porte de Valenciennes en direction de la rue Kellerman. Subvention du Département*	350.000	»
Art. 28. *Dérasement de la fortification entre la rue Saint-Bernard et le prolongement du chemin de Bargues. Subvention du Département*	500.000	»
Art. 28 bis. *Aménagement de terrains vagues dans la fortification dérasée entre la Foire Commerciale et la rue Gustave Delory prolongée. Subvention du Département*	165.000	»
Art. 29. *Imposition extraordinaire de 20 centimes 70 au principal des trois contributions directes destinée à équilibrer les recettes extraordinaires et les dépenses de même nature*	1.709.000	»

Cette recette comportait :

en 1924 : 199 cent. 34	en 1929 : 64 cent. 30
en 1925 : 219 cent.	en 1930 : 92 cent. 30
en 1926 : 184 cent. 24	en 1931 : 71 cent. 90
en 1927 : 120 cent. 59	en 1932 : 57 cent. 60
en 1928 : 99 cent. 75	en 1933 : 20 cent. 90

Total du Chapitre II	3.873.806 22
Report du Chapitre I	8.522.858 91
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	12.396.665 13

DEPENSES ORDINAIRES

Art. 1. — *Traitement du Secrétaire Général, du personnel de son Cabinet et des Services qui y sont rattachés. Frais de logement et divers :*

Dépense constatée en 1932			1.413.000 »
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	870.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			870.000 »
Crédit demandé par le Service			870.000 »
Sans changement. Sur les disponibilités du crédit ouvert à cet article, au budget de 1933, sera prélevée la cotisation à verser par la Ville, au compte des Assurances Sociales, en application du décret de coordination en date du 30 Juin 1931.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			870.000 »
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			900.000 »
En augmentation de 30.000 frs en vue d'assurer la continuité de leur traitement aux agents municipaux atteints de tuberculose.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			900.000 »
Même remarque.			

Art. 1 bis. — *Administration générale. Traitements, salaires et dépenses diverses :*

Dépense constatée en 1932			»
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	543.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			543.000 »
Crédit demandé par le Service			570.000 »
En augmentation de 27.000 frs motivée : a) par des promotions de classe dans le personnel ; b) par l'application du décret de coordination des Assurances Sociales ; c) par les dépenses à entrevoir au titre des opérations électorales de 1934 (élections cantonales).			

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 570.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 570.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 570.000 »
Même remarque.

Art. 2. — *Recette Municipale :*

Dépense constatée en 1932 ..... 284.863 70

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	295.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		295.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 297.000 »
En augmentation de 2.000 frs, pour cotisation de la Ville aux Assurances Sociales et promotions de classe. Ce crédit comporte en lui-même une compression des frais de bureau et de matériel.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 297.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 297.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 297.000 »
Même remarque.

Art. 3. — *Travaux Municipaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.020.173 01

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.030.000 »	
b) Budget Supplémentaire	26.000 »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		1.056.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.150.000 »
En augmentation de 94.000 frs motivée par le remaniement de l'échelle des traitements des dessinateurs, la cotisation aux assurances sociales, les promotions de classe et le recrutement de personnel.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.120.000 »
En augmentation de 64.000 frs, ce chiffre répondant à la situation présente du personnel de la 2e Direction rémunéré sur l'article 3.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.120.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.120.000 »
Même remarque.

Art. 4. — *Finances et contrôle :*

Dépense constatée en 1932 ..... 464.856 56

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	485.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		485.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 485.000 »
Sans changement. La dépense résultant de la cotisation aux Assurances Sociales et des promotions de classe est compensée par une compression du sous-titre des dépenses de matériel. Toutefois, en raison des formalités nombreuses exigées par l'application de la loi des Assurances Sociales le renforcement de l'effectif est devenu indispensable, et le crédit devrait en conséquence, être porté à 500.000 frs.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 485.000 »
Sans changement. Chiffre se rapportant à l'effectif actuel.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 500.000 »
En augmentation de 15.000, en vue du renforcement de l'effectif du service des Finances, rendu nécessaire par les formalités d'application de la Loi des Assurances Sociales.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 500.000 »
Même remarque.

Art. 5. — *Collecte des droits de place et de voirie :*

Dépense constatée en 1932 ..... 145.857 52

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget primitif	150.000	»	
b) Budget Supplémentaire	1.500	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			151.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 160.000 »

En augmentation de 8.500 frs, motivée en partie, par la cotisation aux Assurances Sociales, les promotions de classe et l'institution d'une indemnité spéciale — dite de caisse — aux Collecteurs.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 158.000 »

En augmentation de 6.500 frs, chiffre correspondant à la situation actuelle du personnel.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 158.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 158.000 »

Même remarque.

Art. 6. — *Caisse des retraites des Services Municipaux. Subvention de la Ville :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.400.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.400.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			1.400.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.600.000 »

En augmentation de 200.000 frs pour assurer le service des nouvelles pensions, lesquelles, basées sur les traitements révisés en 1930, forment excédent sur les pensions venues à extinction.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.600.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.600.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.600.000 »

Même remarque.

Art. 7. — *Suppléments de pensions aux retraités de la Ville:*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.411.777 23

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.500.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			1.500.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.500.000 »

Sans changement. En compensation des pensions éteintes, il convient d'envisager l'application éventuelle des dispositions de la délibération du 30 Décembre 1930 allouant des majorations aux retraités âgés de 65 ans.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.500.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.500.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.500.000 »

Même remarque.

Art. 8. — *Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants-droit) :*

Dépense constatée en 1932 ..... 202.405 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	300.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			300.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 300.000 »

Sans changement, en raison : 1° — de l'extension à toutes les catégories du personnel du bénéfice de l'indemnité de départ (Délib. du 2 Mai 1929) ; 2° — de la révision du barême (Délib. du 3 Juillet 1932).

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 300.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 300.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 300.000 »

Même remarque.

Art. 9. — *Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit. Pensions complémentaires à divers :*

Dépense constatée en 1932			133.206 84
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	150.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			150.000 »
Crédit demandé par le Service			150.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			150.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			150.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			150.000 »
Sans changement.			

Art. 10. — *Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille :*

Dépense constatée en 1932			685.000 »
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	685.000	»	
b) Budget Supplémentaire	40.000	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			725.000 »
Crédit demandé par le Service			725.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			725.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			725.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			725.000 »
Sans changement.			

Art. 11. — *Allocation annuelle et viagère de 100 frs aux employés et agents communaux titulaires de la médaille d'honneur :*

Dépense constatée en 1932			67.815 25

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	70.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			70.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 75.000 »

En augmentation de 5.000 frs, les promotions nouvelles formant excédent sur les extinctions.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 75.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 75.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 75.000 »

Même remarque.

Art. 12. — *Octroi :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.840.041 57

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.900.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			1.900.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.915.000 »

En augmentation de 15.000 frs pour cotisations aux Assurances Sociales et promotions de classe. Une partie de ces dépenses est compensée par les admissions à la retraite.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.915.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.915.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.915.000 »

Même remarque.

Art. 13. — *Frais de perception par l'Octroi des droits de stationnement des bateaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 16.966 92

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	17.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			17.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 17.224 »
En augmentation de 224 frs représentant la cotisation de la Ville pour les Assurances Sociales.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 17.224 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 17.224 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 17.224 »
Même remarque.

Art. 14. — *Police :*

Dépense constatée en 1932 ..... 6.241.393 68

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	6.280.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			6.280.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 6.460.000 »
En augmentation de 180.000 frs résultant de: 1°) l'application de la loi sur les Assurances Sociales ; 2°) l'avancement de classe ; 3°) la mise en service de la fourrière pour la capture des chiens errants.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 6.460.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 6.460.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 6.460.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 6.485.000 »
En augmentation de 205.000 francs.

Art. 15. — *Répartition entre le personnel de la Police et des Sapeurs-Pompiers des sommes perçues pour services de surveillance* (Crédit d'ordre) :

Dépense constatée en 1932 ..... 126.985 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	145.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			145.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 145.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 145.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 145.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 145.000 »
Sans changement.

Art. 16. — *Dépenses de la prison municipale et des dépôts de police :*

Dépense constatée en 1932 ..... 14.026 38

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	15.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			15.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 15.824 »
En augmentation de 824 frs résultant de l'application des Assurances Sociales et de l'avancement de classe.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 15.500 »
En augmentation de 500 frs, tenant compte des remarques.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 15.500 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 15.500 »
Même remarque.

Art. 17. — *Frais de fonctionnement du Conseil de Discipline du Personnel Communal :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.949 10

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	2.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			2.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Art. 18. — *Justice de Paix :*

Dépense constatée en 1932 ..... 5.600 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	5.600	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		5.600 »

Crédit demandé par le Service ..... 5.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 5.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 5.600 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 5.600 »
Sans changement.

Art. 19. — *Cimetières :*

Dépense constatée en 1932 ..... 599.600 94

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	630.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		630.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 736.000 »
En augmentation de 106.000 frs motivée par la cotisation aux Assurances Sociales, les promotions de classe et le recrutement du personnel.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 630.000 »
Crédit à maintenir jusqu'à décision de l'Administration Municipale sur le recrutement envisagé ; les autres suppléments de dépenses étant couverts par les disponibilités du crédit prévu en 1933.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 630.000 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 630.000 »
Même remarque.

Art. 20. — *Pesage public :*

Dépense constatée en 1932 ..... 79.500 »
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 86.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
86.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 88.000 »
En augmentation de 2.000 frs, motivée par la cotisation aux Assurances Sociales et une promotion de classe.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 88.000 »
Même remarque.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 88.000 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 88.000 »
Même remarque.

Art. 21. — *Entrepôts. Personnel municipal :*

Dépense constatée en 1932 ..... 39.310 95
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 44.500 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
44.500 »
Crédit demandé par le Service ..... 46.500 »
En augmentation de 2.000 frs, motivée par la cotisation aux Assurances Sociales et des promotions de classe.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 46.500 »
Même remarque.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 46.500 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 46.500 »
Même remarque.

Art. 22. — *Entrepôt des douanes :*

Dépense constatée en 1932		7.778 60
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	7.500 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		7.500 »
Crédit demandé par le Service		8.000 »
En augmentation de 500 frs portant sur la prime d'assurances de marchandises.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		8.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		8.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		8.000 »
Même remarque.		

Art. 23. — *Economat et fournitures diverses :*

Dépense constatée en 1932		243.505 10
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	225.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		225.000 »
Crédit demandé par le Service		225.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		225.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		225.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		225.000 »
Sans changement.		

Art. 24. — *Frais d'impression :*

Dépense constatée en 1932		169.456 95
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	200.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		200.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 190.000 »
En diminution de 10.000 frs à obtenir de la compression des commandes.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 190.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 190.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 190.000 »
Même remarque.

Art. 25. — *Contingent pour frais d'impression à la charge des communes :*

Dépense constatée en 1932 ..... 10.078 40

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	13.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		13.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 11.000 »
En diminution de 2.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 11.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 11.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 11.000 »
Même remarque.

Art. 26. — *Abonnements à diverses publications. Cotisations pour adhésion à des congrès :*

Dépense constatée en 1932 ..... 6.618 60

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	7.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		7.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 7.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 7.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 7.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 7.000 »
Sans changement.

Art. 27. — *Affranchissement de la correspondance. Frais : 1° de timbres de quittance ; 2° de timbres de mémoires de salaires ; 3° de timbres des registres de la comptabilité :*

Dépense constatée en 1932 ..... 69.933 10

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	70.000	»
b) Budget Supplémentaire	42.000	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		112.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 112.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 112.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 112.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 112.000 »
Sans changement.

Art. 28. — *Habillement :*

Dépense constatée en 1932 ..... 213.689 86

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	130.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		130.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 190.000 »
En augmentation de 60.000 frs en vue de la distribution quadriennale des pélerines.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 190.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 190.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 190.000 »
Même remarque.

Art. 29. — *Conseil des Prud'hommes. Contingent de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932			58.746	30
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	60.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			60.000	»
Crédit demandé par le Service			60.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			60.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			60.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			60.000	»
Sans changement.				

Art. 30. — *Foires annuelles. Frais d'installation et de surveillance contre l'incendie :*

Dépense constatée en 1932			73.838	20
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	80.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			80.000	»
Crédit demandé par le Service			80.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			75.000	»
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			75.000	»
Même remarque.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			75.000	»
Même remarque.				

Art. 31. — *Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure :*

Dépense constatée en 1932			50.000	»

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	50.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			50.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 50.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Art. 32. — *Réseau téléphonique municipal :*

Dépense constatée en 1932 ..... 195.154 90

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	200.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			200.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 200.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 200.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 215.000 »
En augmentation de 15.000 frs nécessaires aux dépenses d'entretien du matériel de l'installation nouvelle du téléphone automatique.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 215.000 »
Même remarque.

Art. 33. — *Postes et Télégraphes :*

Dépense constatée en 1932 ..... 4.800 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	4.800	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			4.800 »

Crédit demandé par le Service ..... 4.800 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 4.800 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 4.800 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 4.800 »
Sans changement.

Art. 34. — *Perception : 1° de la taxe municipale sur les voitures automobiles ; 2° de la taxe municipale sur les billards :*

Dépense constatée en 1932 ..... 24.745 56

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	25.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		25.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 27.000 »
En augmentation de 2.000 frs en raison de la progression constatée dans le rendement de la taxe sur les automobiles.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 27.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 27.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 27.000 »
Même remarque.

Art. 35. — *Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité :*

Dépense constatée en 1932 ..... 6.506 73

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	7.500 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		7.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 7.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 7.000 »
En diminution de 500 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 7.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 7.000 »
Même remarque.

Art. 36. — *Frais d'établissement des rôles des taxes municipales par l'Administration des Contributions Directes. Frais de poursuite relatifs aux créances admises en non-valeur :*

Dépense constatée en 1932 ..... 16.950 64

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	20.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		20.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 20.000 »
Sans changement. .

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 20.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Art. 37. — *Frais de perception des taxes municipales recouvrées par les percepteurs. Frais de distribution des avertissements :*

Dépense constatée en 1932 ..... 80.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	85.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		85.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 88.000 »
En augmentation de 3.000 frs en raison de la progression constatée dans le rendement des taxes.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 88.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 88.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 88.000 »
Même remarque.

Art. 38. — *Contribution des biens communaux. Taxe des biens de mainmorte représentative des droits de transmission entre vifs et par décès :*

Dépense constatée en 1932 ..... 377.318 59

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	500.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		500.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 500.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 475.000 »
En diminution de 25.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée au cours des exercices antérieurs.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 475.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 475.000 »
Même remarque.

Art. 39. — *Indemnité aux contrôleurs des Contributions Directes chargés de l'Etablissement de l'assiette de la contribution personnelle et mobilière :*

Dépense constatée en 1932 ..... 59.399 98

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	57.500	»
b) Budget Supplémentaire	2.000	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		59.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 66.000 »
En augmentation de 6.500 frs motivée par l'avancement des contrôleurs et par l'éventualité de la création de nouveaux postes.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 62.000 »
En augmentation de 2.500 frs pour le motif indiqué de première part, ci-dessus ; le complément de crédit prévu pour la création de postes devant être subordonné à une décision de l'Administration Municipale.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 62.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 62.000 »
Même remarque.

Art. 40. — *Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la Bibliothèque et des Musées :*

Dépense constatée en 1932 ..... 197.605 10

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	200.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		200.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 210.000 »
En augmentation de 10.000 frs motivée par une modification dans la base de nos polices et par l'augmentation du nombre de bâtiments à assurer.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 210.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 210.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 210.000 »
Même remarque.

Art. 41. — *Assurance contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville :*

Dépense constatée en 1932 ..... 18.272 67

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	20.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		20.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 28.000 »
En augmentation de 8.000 frs motivée par la mise en circulation de nouveaux véhicules.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 25.000 »
En augmentation de 5.000 frs. Cette marge est estimée présentement suffisante.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 25.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 25.000 »
Même remarque.

Art. 42. — *Assurance des membres du Conseil Municipal contre les accidents résultant de l'accomplissement de leur mandat:*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.888 80

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	4.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		4.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 3.900 »
En diminution de 100 frs par suite de réduction de la prime annuelle après le décès de notre collègue, le conseiller M. Dhilly.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 3.900 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 3.900 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 3.900 »
Même remarque.

Art. 43. — *Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central :*

Dépense constatée en 1932 ..... 852.419 47

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.000.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		1.000.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.000.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.000.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 950.000 »
En diminution de 50.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 950.000 »
Même remarque.

Art. 44. — *Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 29.417 10

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	33.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		33.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 33.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 33.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 33.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 33.000 »
Sans changement.

Art. 45. — *Travaux d'entretien des propriétés communales :*

Dépense constatée en 1932 ..... 2.239.255 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	2.200.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		2.200.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.600.000 »
En augmentation de 400.000 frs suivant programme de réparations à effectuer.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.200.000 »
Sans changement. La révision des prix de série et les rabais d'adjudication paraissant nous permettre de demeurer dans la limite du crédit alloué en 1933.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.050.000 »
En diminution de 150.000 frs par suite d'une discrimination opérée entre les « travaux d'entretien courant » et les « travaux de grosses réparations » à imputer sur un crédit inscrit au budget extraordinaire.

Crédit fixée par la Commission des Finances ..... 2.050.000 »
Même remarque.

Art. 46. — *Régie d'entretien des bâtiments communaux. Salaires d'ouvriers et des femmes de service :*

Dépense constatée en 1932 ..... 123.282 86

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 125.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

125.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 130.000 »
En augmentation de 5.000 frs motivée par l'ouverture de nouvelles écoles municipales.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 130.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 130.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 130.000 »
Même remarque.

Art. 47. — *Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaire des femmes de service :*

Dépense constatée en 1932 ..... 161.126 10

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 162.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

162.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 162.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 162.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 162.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 162.000 »
Sans changement.

Art. 48. — *Entretien des propriétés acquises par la Ville :*

Dépense constatée en 1932			96.811	11
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	100.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			100.000	»
Crédit demandé par le Service			100.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			100.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			100.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			100.000	»
Sans changement.				

Art. 49. — *Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette. Réparations, assurances, contributions, eaux, etc. :*

Dépense constatée en 1932			29.999	82
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	20.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			20.000	»
Crédit demandé par le Service			20.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			20.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			20.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			20.000	»
Sans changement.				

Art. 50. — *Vidange des fosses d'aisances :*

Dépense constatée en 1932			30.000	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	30.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			30.000	»

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 28.000 »
En diminution de 2.000 frs résultant du nouveau prix d'adjudication.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 28.000 »
Même remarque.

Art. 51. — *Monuments historiques. Menues réparations :*

Dépense constatée en 1932 ..... 9.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	9.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		9.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 9.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 9.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 9.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 9.000 »
Sans changement.

Art. 52. — *Mobilier des bâtiments communaux. Réparation, entretien, achat de menu mobilier :*

Dépense constatée en 1932 ..... 50.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	70.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		70.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 85.000 »
En augmentation de 15.000 frs suivant programme établi.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 70.000 »
Sans changement. Les travaux à entreprendre pour le mobilier des Théâtres entrant dans ce chiffre pour 45.000 frs paraissent revêtir un caractère exceptionnel et devoir donner lieu à une ouverture de crédit indépendante de l'entretien courant.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 80.000 »
En augmentation de 10.000 frs sous le bénéfice de l'observation qui précède.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 80.000 »
Même remarque.

Art. 53. — *Promenades et jardins publics :*

Dépense constatée en 1932 ..... 809.021 77
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 850.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
——— 850.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 880.000 »
En augmentation de 30.000 frs motivée par l'extension des jardins publics.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 880.000 »
Même remarque.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 880.000 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 880.000 »
Même remarque.

Art. 54. — *Entretien des chèvres du Jardin Vauban :*

Dépense constatée en 1932 ..... 9.789 61
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 10.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
——— 10.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 10.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.000 »
Sans changement.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.000 »
Sans changement.

Art. 55. — *Loyers et canons d'arrentement :*

Dépense constatée en 1932			26.722 71
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	25.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			25.000 »
Crédit demandé par le Service			25.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			25.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			25.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			25.000 »
Sans changement.			

Art. 56. — *Redevances aux domaines pour occupation des routes nationales et de terrains militaires :*

Dépense constatée en 1932			23.821 04
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	19.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			19.000 »
Crédit demandé par le Service			19.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			19.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			19.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			19.000 »
Sans changement.			

Art. 57. — *Eclairage de la voie publique :*

Dépense constatée en 1932			1.661.395 20
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	1.800.000	»	
b) Budget Supplémentaire	17.000	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			1.817.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.107.000 »
En augmentation de 290.000 frs en vue de poursuivre le programme d'amélioration de l'éclairage public.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.107.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.050.000 »
En augmentation de 233.000 frs en prévision de la diminition du prix du courant électrique.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.050.000 »
Même remarque.

Art. 58. — *Eclairage, entretien et transfert des appareils de signalisation :*

Dépense constatée en 1932 ..... 29.298 31

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	70.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		70.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 85.000 »
En augmentation de 15.000 frs en vue de la pose de nouveaux appareils de signalisation.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 65.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 70.000 »
Sans changement sur le montant du crédit inscrit dans le budget précédent et confirmation de la remarque ci-dessus.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 70.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 85.000 »
En augmentation de 15.000 frs.

Art. 59. — *Eclairage des bâtiments communaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 565.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	550.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		550.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 585.000 »
En augmentation de 35.000 frs motivée par l'extension des locaux à éclairer et la transformation du système d'éclairage.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 580.000 »
En augmentation de 30.000 frs en rectification des propositions du service qui apparaissent comme un peu forcées.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 570.000 »
En augmentation de 20.000 frs compte tenu d'une réduction du prix du courant électrique.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 570.000 »
Même remarque.

Art. 60. — *Propreté publique :*

Dépense constatée en 1932 ..... 5.385.044 65

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 5.440.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

5.440.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 5.420.000 »
En diminution de 20.000 frs par suite du fléchissement des prix des fourrages.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 5.400.000 »
En diminution de 40.000 frs même motif pris.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 5.350.000 »
En diminution de 90.000 frs, en vue des modifications envisagées à l'occasion de la réorganisation de ce service.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 5.350.000 »
Même remarque.

Art. 61. — *Services municipaux. Transports :*

Dépense constatée en 1932 ..... 703.806 59

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 740.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

740.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 660.000 »
En diminution de 80.000 frs motivée par la réduction du nombre des colliers et le fléchissement du prix des fourrages.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 650.000 »
En diminution de 90.000 frs, même motif pris.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 650.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 650.000 »
Même remarque.

Art. 62. — *Eaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.511.500 »
Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.475.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		1.475.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.525.000 »
En augmentation de 50.000 frs motivée par : 1° la cotisation de la Ville aux Assurances Sociales ; 2° la consommation de courant électrique aux nouvelles installations ; 3° l'entretien des canalisations.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.500.000 »
En augmentation de 25.000 frs, compte tenu des remarques ci-dessus.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.500.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.500.000 »
Même remarque.

Art. 63. — *Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... 33.643 29
Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	44.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		44.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 42.000 »
En diminution de 2.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 35.000 »
En diminution de 9.000 frs en confirmation de la remarque ci-dessus.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 35.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 35.000 »
Même remarque.

Art. 64. — *Travaux : 1° d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments communaux ; 2° d'assèchement du sous-sol des maisons :*

Dépense constatée en 1932 ..... 86.886 17

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	90.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		90.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 90.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 85.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 85.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 85.000 »
Même remarque.

Art. 65. — *Contingent de la Ville dans les dépenses : 1° des chemins de grande communication N°s 6, 7, 48 ; 2° des chemins d'intérêt commun N°s 21, 57, 64, 108, 146 et 147. Part contributive de la Ville dans le traitement du personnel vicinal :*

Dépense constatée en 1932 ..... 68.350 40

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	51.946	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		51.946 »

Crédit demandé par le Service ..... 57.632 »
En augmentation de 5.686 frs conformément aux propositions du Service vicinal.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 57.632 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 57.632 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 57.632 »
Même remarque.

Art. 66. — *Entretien et réparation des chemins vicinaux ordinaires :*

Dépense constatée en 1932 ..... 59.887 70

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	60.000 »	
b) Budget Supplémentaire	15.000 »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		75.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 75.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 75.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 75.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 75.000 »
Sans changement.

Art. 67. — *Indemnité de résidence et de logement à l'agent voyer communal :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.400 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.400 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		1.400 »

Crédit demande par le Service ..... 1.400 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.400 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.400 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.400 »
Sans changement.

Art. 68. — *Entretien et réfection des voies publiques :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.093.008 02

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.170.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		1.170.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.170.000 »
Sans changement, ce chiffre comprenant les traitements afférents aux emplois de paveurs et aides actuellement vacants.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.100.000 »
En diminution de 70.000 frs. Décision à intervenir au regard de l'effectif à attribuer au service.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.100.000 »
En diminution de 70.000 frs en vue d'une réorganisation du service.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.100.000 »
Même remarque.

Art. 69. — *Exploitation des Carrières de la Manche. Service du contrôle :*

Dépense constatée en 1932 ..... 12.838 70

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	15.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		15.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 15.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 14.000 »
En diminution de 1.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 14.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 14.000 »
Même remarque.

Art. 70. — *Entretien des trottoirs des voies publiques :*

Dépense constatée en 1932 ..... 96.854 55
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 300.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
300.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 300.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 300.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 300.000 »
Sans changement.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 300.000 »
Sans changement.

Art. 71. — *Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs:*

Dépense constatée en 1932 ..... 395.994 87
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 400.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
400.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 400.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 400.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 400.000 »
Sans changement.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 400.000 »
Sans changement.

Art. 72. — *Entretien du réseau d'aqueducs :*

Dépense constatée en 1932 ..... 47.893 08

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	65.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			65.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 65.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 60.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 60.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 60.000 »
Même remarque.

Art. 73. — *Entretien des ponts, passerelles, vannages, garde-corps, plaques indicatrices des rues et promenades :*

Dépense constatée en 1932 ..... 9.057 98

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	15.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			15.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 15.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 12.000 »
En diminution de 3.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 12.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 12.000 »
Même remarque.

Art. 74. — *Indemnité au Syndicat de dessèchement de la Vallée de la Deûle :*

Dépense constatée en 1932 ..... 32.599 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	32.600	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			32.600 »

Crédit demandé par le Service ..... 32.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 32.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 32.600 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 32.600 »
Sans changement.

Art. 75. — *Indemnité aux agents des Ponts et Chaussées chargés de la manœuvre de diverses vannes dans l'intérêt de la Ville :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.120 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	3.120	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		3.120 »

Crédit demandé par le Service ..... 3.120 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 3.120 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 3.120 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 3.120 »
Sans changement.

Art. 76. — *Traitements et indemnités de logement à divers agents préposés à la surveillance et à la manœuvre des ponts :*

Dépense constatée en 1932 ..... 76.855 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	76.200	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		76.200 »

Crédit demandé par le Service ..... 76.200 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 76.000 »
En diminution de 200 francs.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 76.000 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 76.000 »
Même remarque.

Art. 77. — *Abattoir public :*

Dépense constatée en 1932 ..... 497.376 66
Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	520.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		520.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 506.021 »
En diminution de 13.979 frs portant sur la situation du personnel en exercice, par rapport à 1933, et sur le fonctionnement du frigorifique.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 509.000 »
En diminution de 11.000 frs. Rectification faite aux traitements du personnel de l'octroi détaché à l'Abattoir.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 509.000 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 509.000 »
Même remarque.

Art. 78. — *Indemnité à MM. Bourgeois et Cie, propriétaires du Clos d'équarrissage à Wattignies pour le transport à leur usine des détritus de l'Abattoir :*

Dépense constatée en 1932 ..... 10.500 »
Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	30.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 79. — *Halles et marchés. Inspection. Publication de la mercuriale :*

Dépense constatée en 1932		48.600 98
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	49.500 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		49.500 »
Crédit demandé par le Service		50.600 »
En augmentation de 1.100 frs, motivée par la cotisation de la Ville aux Assurances Sociales et la promotion de classe du concierge.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		50.500 »
En augmentation de 1.000 frs compte tenue de la remarque ci-dessus.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		50.500 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		50.500 »
Même remarque.		

Art. 80. — *Bataillon des Sapeurs- Pompiers :*

Dépense constatée en 1932		1.359.078 69
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	1.375.000 »	
b) Budget Supplémentaire	32.000 »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		1.407.000 »
Crédit demandé par le Service		1.431.000 »
En augmentation de 24.000 frs motivée par la cotisation de la Ville aux Assurances Sociales, les promotions de classe et le recrutement éventuel de deux sapeurs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		1.407.000 »
Sans changement. Décision à intervenir au regard de la fixation de l'effectif du bataillon.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		1.400.000 »
En diminution de 7.000 frs par compression à opérer sur les dépenses de fournitures diverses.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		1.400.000 »
Même remarque.		

Art. 81. — *Frais de sauvegarde d'incendie :*

Dépense constatée en 1932		1.598 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	8.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		8.000 »
Crédit demandé par le Service		5.000 »
En diminution de 3.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		5.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		5.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		5.000 »
Même remarque.		

Art. 82. — *Frais de casernement :*

Dépense constatée en 1932		42.844 13
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	45.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		45.000 »
Crédit demandé par le Service		45.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		45.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		45.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		45.000 »
Sans changement.		

Art. 83. — *Service municipal d'hygiène et d'assistance :*

Dépense constatée en 1932		638.928 53
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	690.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		690.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 690.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 690.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 690.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 690.000 »
Sans changement.

Art. 84. — *Subvention à l'Institut Pasteur :*

Dépense constatée en 1932 ..... 150.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	150.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		150.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 150.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 150.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 150.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 150.000 »
Sans changement.

Art. 85. — *Bains municipaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 582.158 79

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	640.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		640.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 625.000 »
En diminution de 15.000 frs portant sur la composition du personnel et la réduction sur l'importance des fournitures.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 650.000 »
En augmentation de 10.000 frs pour tenir compte des dépenses de l'Ecole de Natation de plein air négligées par le service.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 650.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 650.000 »
Même remarque.

Art. 86. — *Service de la vaccination antivariolique obligatoire. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... 2.651 30

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 3.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

3.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 3.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 3.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 3.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 3.000 »
Sans changement.

Art. 87. — *Service de la vaccination antidiphtérique :*

Dépense constatée en 1932 ..... 25.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 25.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

25.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 25.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 25.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 25.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 25.000 »
Sans changement.

Art. 88. — *Service des désinfections :*

Dépense constatée en 1932			198.955	29
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	220.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			220.000	»
Crédit demandé par le Service			220.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			210.000	«
En diminution de 10.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			210.000	»
Même remarque.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			210.000	»
Même remarque.				

Art. 89. — *Part contributive de la Ville dans les dépenses du service départemental de la Santé Publique :*

Dépense constatée en 1932			31.552	25
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	40.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			40.000	»
Crédit demandé par le Service			40.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			35.000	»
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			35.000	»
Même remarque.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			35.000	»
Même remarque.				

Art. 90. — *Constatation des naissances et des décès. Traitement de 12 médecins :*

Dépense constatée en 1932	43.200	»

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	43.200	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			43.200 »

Crédit demandé par le Service ..... 43.200 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 43.200 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 43.200 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 43.200 »
Sans changement.

Art. 91. — *Inspection médicale des écoles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 159.873 06

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	148.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			148.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 148.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 148.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 148.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 148.000 »
Sans changement.

Art. 92. — *Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... » »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	390.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			390.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 390.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 390.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 390.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 390.000 »
Sans changement.

Art. 93. — *Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires. Crédit d'ordre :*

Dépense constatée en 1932 ..... 13.089 28
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 50.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
50.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 40.000 »
En diminution de 10.000 frs, comme conséquence de la réduction de pareille importance appliquée à l'article 69 des recettes ordinaires.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
Même remarque.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 40.000 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Même remarque.

Art. 94. — *Subvention au Bureau de Bienfaisance :*

Dépense constatée en 1932 ..... 2.250.000 »
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 2.250.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
2.250.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 2.250.000 »
Sans changement.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.250.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.000.000 »
En diminution de 250.000 frs en vue de rechercher une atténuation des dépenses dites de « secours en nature » de l'établissement charitable qui pourraient avoir un caractère de double emploi avec les distributions de vivres aux chômeurs assurées par la Ville.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.000.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 2.250.000 »
Sans changement.

Art. 95. — *Fête du 14 Juillet. Distribution de viande aux indigents. Subvention au Bureau de Bienfaisance :*

Dépense constatée en 1932 ..... 50.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	50.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		50.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 50.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Art. 96. — *Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932 ..... 2.800.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	2.800.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		2.800.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.800.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.800.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.800.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.800.000 »
Sans changement.

Art. 97. — *Assistance obligatoire aux familles nombreuses. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932 ..... 14.274 70

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 16.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

16.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 16.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 16.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 16.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 16.000 »
Sans changement.

Art. 98. — *Assistance obligatoire aux femmes en couches. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932 ..... 175.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 175.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

175.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 150.000 »
En diminution de 25.000 frs déterminée par le jeu des Assurances Sociales.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 130.000 »
En diminution de 45.000 frs suivant renseignements obtenus des services de la Préfecture.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 130.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 130.000 »
Même remarque.

Art. 99. — *Allocations temporaires d'allaitement. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932		25.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	20.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		20.000 »
Crédit demandé par le Service		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		20.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		20.000 »
Sans changement.		

Art. 100. — *Protection de la Maternité. Assistance aux femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri. Hospitalisation en maison maternelle :*

Dépense constatée en 1932		13.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	15.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		15.000 »
Crédit demandé par le Service		10.000 »
En diminution de 5.000 frs procurée par le fonctionnement d'un contrôle des domiciles de secours.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		10.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		10.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		10.000 »
Même remarque.		

Art. 101. — *Protection de la Maternité à domicile. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932		» »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	8.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			8.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 11.000 »
En augmentation de 3.000 frs pour le réapprovisionnement des nécessaires d'accouchement distribués à domicile.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 11.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 11.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 11.000 »
Même remarque.

Art. 102. — *Relèvement de la natalité. Allocation de primes. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932 ..... 37.510 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	45.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			45.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 45.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 40.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Même remarque.

Art. 103. — *Subvention à la Caisse des Ecoles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 2.400.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	2.360.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			2.360.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.350.000 »

En diminution de 10.000 frs. Le chiffre de 2.350.000 frs figure dans le projet de budget arrêté par la Caisse des Ecoles.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.340.000 »

En diminution de 20.000 frs en vue d'inciter l'organisme à une compression compatible de ses dépenses.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.350.000 »

En diminution de 10.000 frs pour rétablir la concordance avec le crédit demandé par le service.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.350.000 »

Même remarque.

Art. 104. — *Achat de combustible nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires :*

Dépense constatée en 1932 ..... 39.812 50

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	50.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			50.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 50.000 »

Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »

Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 45.000 »

En diminution de 5.000 frs en vue d'une réduction escomptée sur le prix du gaz consommé dans certaines cantines.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 45.000 »

Même remarque.

Art. 105. — *Hospices. Subvention éventuelle pour combler le déficit du Budget Ordinaire :*

Dépense constatée en 1932 ..... 500.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.000.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			1.000.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.000.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.000.000 »
Sans changement .

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 600.000 »
En diminution de 400.000 frs motivée par le jeu des Assurances Sociales qui doit avoir pour conséquence d'assurer la perception des frais de séjour sur les Caisses primaires et réduire, de ce fait, le déficit des Hospices.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 600.000 »
Même remarque.

Art. 106. — *Hospices. Subvention pour le paiement aux vieillards lillois du subside de* 0,35 *par jour destiné à l'achat d'ingrédients de propreté :*

Dépense constatée en 1932 ..... 144.537 75

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	150.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			150.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 150.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 150.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 150.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 150.000 »
Sans changement.

Art. 107. — *Hospices. Frais d'hospitalisation de vieillards, infirmes et incurables de nationalité étrangère dont les gouvernements n'auraient pas contracté avec la France de traités de réciprocité d'assistance :*

Dépense constatée en 1932 ..... »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	2.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			2.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.000 »
Sans changement.

Art. 108. — *Assistance médicale. Tuberculeux. Traitement en établissements de cure :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.724.187 58

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	1.500.000	»	
b) Budget Supplémentaire	300.000	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			1.800.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 1.800.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 1.500.000 »
En diminution de 300.000 frs pour égaler le crédit initial inscrit au Budget ordinaire de 1933.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 1.500.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 1.500.000 »
Même remarque.

Art. 109. — *Préventorium de Wormhoudt :*

Dépense constatée en 1932 ..... 278.007 67

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	320.000	»	
b) Budget Supplémentaire	70.000	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			390.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 320.000 »
Sans changement. - Prévision égale : 1° à la recette inscrite au budget ordinaire ; 2° au crédit initial concédé en 1933.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 320.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 320.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 320.000 »
Même remarque.

Art. 110. — *Assistance médicale. Hospitalisation. Frais de traitement : 1° dans les Hôpitaux étrangers à la Ville de malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; 2° dans les Hôpitaux de Lille de malades étrangers à la Ville hospitalisés d'urgence :*

Dépense constatée en 1932 ..... 74.013 64

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	100.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		100.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 100.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 80.000 »
En diminution de 20.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 80.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 80.000 »
Même remarque.

Art. 111. — *Service de prophylaxie antivénérienne, contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation :*

Dépense constatée en 1932 ..... 40.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	40.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			40.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 40.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Art. 112. — *Crèches Municipales :*

Dépense constatée en 1932 ..... 295.948 20

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	375.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			375.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 385.000 »
En augmentation de 10.000 frs en prévision de l'accroissement de l'effectif des enfants confiés aux crèches.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 375.000 »
Sans changement, la dotation de 1933 paraissant pouvoir suffire aux besoins envisagés.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 360.000 »
En diminution de 15.000 frs pour la raison donnée ci-dessus.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 360.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 375.000 »
Sans changement.

Art. 113. — *Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins ». Frais de Surveillance et de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	»	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»

Crédit demandé par le Service	30.000	»
Article nouveau.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	30.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	30.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	30.000	»
Même remarque.		

Art. 114. — *Frais de logement et de nourriture des indigènes de passage :*

Dépense constatée en 1932			32.880 »
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	33.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			33.000 »
Crédit demandé par le Service			33.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			33.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			33.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			33.000 »
Sans changement.			

Art. 115. — *Inhumation des Indigents. Fourniture de cercueils :*

Dépense constatée en 1932			45.520 »
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	50.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			50.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 50.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Art. 116. — *Fourneaux Economiques :*

Dépense constatée en 1932 ..... 527.115 82

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	330.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		330.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 310.000 »
En diminution de 20.000 frs, en raison du fléchissement du prix de certaines denrées.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 300.000 »
En diminution de 30.000 frs. Crédit suffisant pour une période de fonctionnement de 6 mois.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 300.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 300.000 »
Même remarque.

Art. 117. — *Secours médicaux d'urgence :*

Dépense constatée en 1932 ..... 43.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	50.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		50.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 50.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 50.000 »
Sans changement.

Art. 118. — *Institut médico légal. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.938 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	4.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		4.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 4.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 4.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 4.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 4.000 »
Sans changement.

Art. 119. — *Enfants assistés. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1932 ..... 400.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	400.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		400.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 400.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 400.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 400.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 400.000 »
Sans changement.

Art. 120. — *Aliénés. Part contributive de la Ville dans la dépense des aliénés traités dans les maisons de Santé :*

Dépense constatée en 1932 ..... 563.031 72

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	500.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			500.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 550.000 »
En augmentation de 50.000 frs incidente de la crise économique qui engendre un grand nombre d'exonérations.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 550.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 550.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 550.000 »
Même remarque.

Art. 121. — *Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Participation de la Ville :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.800 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	2.500	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			2.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.500 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.500 »
Sans changement.

Art. 122. — *Fonds municipal de chômage. Distribution de secours et frais de service :*

Dépense constatée en 1932 ..... »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	10.000.000	»	
b) Budget Supplémentaire	2.000.000	»	
c) Autorisation spéciale	8.000.000	»	
			20.000.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 10.000.000 »
Chiffre constituant une première portion du crédit nécessaire, le complément, à inscrire au Budget Supplémentaire de 1934 sera déterminé par l'état de la crise au moment de la formation dudit budget.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.000.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.000.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.000.000 »
Même remarque.

Art. 123. — *Distribution de vivres aux chômeurs nécessiteux :*

Dépense constatée en 1932 ..... »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	500.000 »	
b) Budget Supplémentaire	131.735 45	
c) Autorisation spéciale	800.000 »	
		1.431.735 45

Crédit demandé par le Service ..... 500.000 »
Même observation que celle consignée à l'article précédent.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 500.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 600.000 »
Chiffre proportionnel aux dépenses antérieures considérant les remarques faites à l'art. 122.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 600.000 »
Même remarque.

Art. 124. — *Familles nombreuses. Ristourne de droits d'Octroi :*

Dépense constatée en 1932 ..... 213.455 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	210.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		210.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 215.000 »
En augmentation de 5.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée au cours de l'exercice 1932.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 215.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 215.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 215.000 »
Même remarque.

Art. 125. — *Construction d'Habitations à bon marché. Participation de la Ville : 0 fr. 25 % du montant de l'annuité de remboursement du prêt :*

Dépense constatée en 1932 ..... 38.630 96

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	40.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		40.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 40.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Art. 126. — *Fondation Bartholomé Masurel. Part de la Ville dans les frais de gestion du prêt gratuit :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.500 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	3.500	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		3.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 3.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 3.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 3.500 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 3.500 »
Sans changement.

Art. 127. — *Aveugles et sourds-Muets. Fonds de Solidarité :*

Dépense constatée en 1932		16.810 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	20.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		20.000 »
Crédit demandé par le Service		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		20.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		20.000 »
Sans changement.		

Art. 128. — *Société de secours mutuels. Subsides de la Ville :*

Dépense constatée en 1932		57.616 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	60.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		60.000 »
Crédit demandé par le Service		60.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		60.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		60.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		60.000 »
Sans changement.		

Art. 129. — *Bourse du Travail. Subvention :*

Dépense constatée en 1932		50.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	50.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		50.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 60.000 »
En augmentation de 10.000 frs, en raison de l'accroissement des charges supportées par la Bourse du Travail. Une subvention exceptionnelle de cette importance a été inscrite au Budget Extraordinaire de 1933.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »
Sans changement par rapport au crédit ordinaire de 1933.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 50.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 50.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 60.000 »
En augmentation de 10.000 francs pour les motifs indiqués par le Service.

Art. 130. — *Bourse du Travail Unitaire. Union des Syndicats libres. Subventions :*

Dépense constatée en 1932 ..... 24.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	24.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		24.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 24.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 24.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 24.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 24.000 »
Sans changement.

Art. 131. — *Office départemental de placement. Subvention :*

Dépense constatée en 1932 ..... 15.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	15.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		15.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 15.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 15.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 15.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 15.000 »
Sans changement.

Art. 132. — *Fondation Alexandre Leleux pour la création d'un hospice. Capitalisation des intérêts* (61e *année*) :

Dépense constatée en 1932 ..... 13.181 09

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 13.547 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

13.547 »

Crédit demandé par le Service ..... 14.150 »
En augmentation de 603 frs résultant de la capitalisation des revenus de la fondation.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 14.150 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 14.150 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 14.150 »
Même remarque.

Art. 133. — *Fondation Boucher de Perthes. Distribution d'une prime de* 500 *frs, prix de deux médailles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 600 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 600 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

600 »

Crédit demandé par le Service ..... 600 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 600 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 600 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 600 »
Sans changement.

Art. 134. — *Addition à la Fondation Boucher de Perthes. Primes municipales et frais de distribution :*

Dépense constatée en 1932 ..... 20.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	30.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 135. — *Secours aux indigents de passage :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.604 60

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	4.500 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		4.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 4.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 4.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 4.500 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 4.500 »
Sans changement.

Art. 136. — *Fondation de M. et Mme Vermeulen-Dumoulin en faveur de l'Ecole de la rue Fabricy. Donation des 12 Avril et 8 Juin 1893 :*

Dépense constatée en 1932 ..... 575 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	575	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			575 »

Crédit demandé par le Service ..... 575 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 575 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 575 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 575 »
Sans changement.

Art. 137. — *Fondation Henry Violette pour distribution d'une prime au locataire le plus méritant des maisons de la Compagnie immobilière :*

Dépense constatée en 1932 ..... 157 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	157	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			157 »

Crédit demandé par le Service ..... 157 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 157 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 157 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 157 »
Sans changement.

Art. 138. — *Fondation Rameau. Achat de deux médailles pour les expositions d'horticulture :*

Dépense constatée en 1932 ..... 215 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	215	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			215 »

Crédit demandé par le Service ..... 215 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 215 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 215 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 215 »
Sans changement.

Art. 139. — *Fondation Lardemer. Rentes viagères :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.200 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	3.200	»
a) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		3.200 »

Crédit demandé par le Service ..... 3.200 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 3.200 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 3.200 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 3.200 »
Sans changement.

Art. 140. — *Fondation Devaux :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.133 47

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	10.542	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		10.542 »

Crédit demandé par le Service ..... 10.542 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.542 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.542 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.542 »
Sans changement.

Art. 141. — *Subvention à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance :*

Dépense constatée en 1932		44.500 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	45.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		45.000 »
Crédit demandé par le Service		45.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		45.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		45.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		45.000 »
Sans changement.		

Art. 142. — *Frais de personnel de la direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1932		77.760 05
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	79.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		79.000 »
Crédit demandé par le Service		82.841 »
En augmentation de 3.841 frs motivée par la cotisation aux Assurances Sociales et par des promotions de classe.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		83.000 »
En augmentation de 4.000 frs suivant remarque faite ci-dessus.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		83.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		83.000 »
Même remarque.		

Art. 143. — *Subvention à l'Université :*

Dépense constatée en 1932		40.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	40.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			40.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 40.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Art. 144. — *Lycée National de Garçons. Bourses :*

Dépense constatée en 1932 ..... 15.569 64

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	20.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			20.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 20.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 20.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Art. 145. — *Lycée National de garçons. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors-classe :*

Dépense constatée en 1932 ..... 40.178 31

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	38.000	»	
b) Budget Supplémentaire	5.000	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			43.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 43.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 43.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 43.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 43.000 »
Sans changement.

Art. 146. — *Lycée National de jeunes filles et annexes. Bourses et subventions diverses :*

Dépense constatée en 1932 ..... 26.187 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	25.000	»
b) Budget Supplémentaire	2.000	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		27.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 23.000 »
En diminution de 4.000 frs en raison de l'extension de la gratuité de l'externat simple à toutes les classes ouvrant la voie au baccalauréat.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 23.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 23.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 23.000 »
Même remarque.

Art. 147. — *Lycée National de Jeunes filles. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors-classe:*

Dépense constatée en 1932 ..... 28.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	28.000	»
b) Budget Supplémentaire	2.000	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 148. — *Camps franco-allemands. Camps franco-anglais. Attribution de bourses à l'Université :*

Dépense constatée en 1932 ..... 20.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 20.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

20.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 20.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 20.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 20.000 »
Sans changement.

Art. 149. — *Enseignement des langues vivantes :*

Dépense constatée en 1932 ..... 31.608 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 32.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

32.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 32.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 32.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 32.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 32.000 »
Sans changement.

Art. 150. — *Ecole des Arts et Métiers. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors-classe :*

Dépense constatée en 1932 ..... 24.347 21

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	25.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			25.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 23.800 »
En diminution de 1.200 frs, chiffre fixé par M. le Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 23.800 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 23.800 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 23.800 »
Même remarque.

Art. 151. — *Ecole pratique de Garçons :*

Dépense constatée en 1932 ..... 483.745 17

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	500.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			500.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 546.590 »
En augmentation de 46.590 frs motivée par l'accroissement des effectifs de l'Ecole Baggio.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 525.000 »
En augmentation de 25.000 frs seulement pour inciter à la compression compatible des dépenses.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 525.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 525.000 »
Même remarque.

Art. 152. — *Ecole pratique de Jeunes Filles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 197.820 04

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	200.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			200.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 208.000 »
En augmentation de 8.000 frs motivée par l'accroissement des effectifs de l'Ecole Valentine Labbé.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 205.000 »
En augmentation de 5.000 frs seulement par suite de rectification à l'état du personnel.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 205.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 205.000 »
Même remarque.

Art. 153. — *Emploi du produit du travail des élèves des Ecoles Pratiques :*

Dépense constatée en 1932 ..... 4.550 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	10.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		10.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 10.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
En diminution de 5.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée au cours des exercices antérieurs.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 5.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 5.000 »
Même remarque.

Art. 154. — *Cours professionnels de Garçons :*

Dépense constatée en 1932 ..... 291.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	256.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		256.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 281.876 »
En augmentation de 25.876 frs motivée par la création du cours de mécaniciens-garagistes et par une demande de relèvement de l'indemnité allouée au Directeur des cours.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 275.000 »
En augmentation de 19.000 frs, la question relative à l'indemnité au Directeur des cours relevant des prérogatives de l'Administration Municipale.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 275.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 275.000 »
Même remarque.

Art. 155. — *Cours professionnels de Filles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 97.558 49

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	90.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		90.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 90.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 90.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 90.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 90.000 »
Sans changement.

Art. 156. — *Subvention pour participer aux dépenses de l'Institut Industriel :*

Dépense constatée en 1932 ..... 25.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	25.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		25.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 25.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 25.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 25.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 25.000 »
Sans changement.

Art. 157. — *Ecoles maternelles :*

Dépense constatée en 1932			210.000	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	214.000	»		
b) Budget Supplémentaire	6.000	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			220.000	»
Crédit demandé par le Service			225.000	»
En augmentation de 5.000 frs motivée par l'accroissement des effectifs scolaires.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			225.000	»
Même remarque.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			225.000	»
Même remarque.				
Crédit fixé par la Commission des Finances.....			225.000	»
Même remarque.				

Art. 158. — *Ecoles primaires élémentaires :*

Dépense constatée en 1932			404.200	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	398.000	»		
b) Budget Supplémentaire	6.500	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			404.500	»
Crédit demandé par le Service			405.600	»
En augmentation de 1.100 frs motivée par la cotisation aux Assurances Sociales pour le personnel des cours d'éducation physique.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			405.000	»
En augmentation de 500 frs compte tenu du motif invoqué ci-dessus.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			405.000	»
Même remarque.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			405.000	»
Même remarque.				
Crédit fixé par l'Administration Municipale			405.600	»
En augmentation de 1.100 francs pour les motifs exposés par le service.				

Art. 159. — *Subventions aux œuvres laïques :*

Dépense constatée en 1932			65.000	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	80.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			80.000	»
Crédit demandé par le Service			80.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			80.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			90.000	»
En augmentation de 10.000 frs en vue de porter de 40.000 frs à 50.000 frs la subvention aux « Amis de l'Ecole Laïque ».				
Crédit fixé par la Commission des Finances			90.000	»
Même remarque.				

Art. 160. — *Education des adultes :*

Dépense constatée en 1932			14.884	32
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	15.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			15.000	»
Crédit demandé par le Service			15.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			15.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			15.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			15.000	»
Sans changement.				

Art. 161. — *Distribution de prix aux élèves des Ecoles :*

Dépense constatée en 1932			99.996	21
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	105.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			105.000	»

Crédit demandé par le Service ..... 105.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 105.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 105.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 105.000 »
Sans changement.

Art. 162. — *Fournitures scolaires aux enfants des écoles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 359.509 96

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	340.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		340.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 340.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 340.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 340.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 340.000 »
Sans changement.

Art. 163. — *Ecole primaire supérieure de garçons :*

Dépense constatée en 1932 ..... 154.362 30

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	154.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		154.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 157.100 »
En augmentation de 3.100 frs motivée par la cotisation aux Assurances Sociales et la création d'une nouvelle classe.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 154.000 »
Sans changement pour inciter le service à exercer les compressions compatibles.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 157.000 »
En augmentation de 3.000 frs pour les raisons indiquées par le service.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 157.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 160.000 »
En augmentation de 6.000 francs.

Art. 164. — *Ecole primaire supérieure de filles :*

Dépense constatée en 1932 ..... 48.136 25

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	51.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		51.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 51.300 »
En augmentation de 300 frs portant sur les indemnités de séjour allouées aux professeurs.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 51.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 51.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 51.000 »
Sans changement.

Art. 165. — *Ecoles Descartes, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy :*

Dépense constatée en 1932 ..... 60.731 70

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	61.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		61.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 61.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 61.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ..... 61.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 61.000 »
Sans changement.

Art. 166. — *Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de menu mobilier :*

Dépense constatée en 1932 ..... 95.409 64

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 100.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

100.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 160.000 »
En augmentation de 60.000 frs suivant état estimatif des dépenses à prévoir pour 1934.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 130.000 »
En augmentation de 30.000 frs en vue d'inciter à la compression de ces dépenses de matériel par une surveillance active.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 100.000 »
Sans changement sur le montant du crédit alloué en 1933 en confirmation de l'observation qui précède.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 100.000 »
Même remarque.

Art. 167. — *Instituteurs et institutrices publics. Indemnités diverses :*

Dépense constatée en 1932 ..... 922.732 19

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 960.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

960.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 960.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 960.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 960.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 960.000 »
Sans changement.

Art. 168. — *Indemnités d'éclairage aux Directeurs et Directrices d'écoles :*

Dépense constatée en 1932			3.850	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	4.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			4.000	»
Crédit demandé par le Service			4.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			4.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			4.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			4.000	»
Sans changement.				

Art. 169. — *Indemnités de départ aux membres de l'enseignement primaire admis à la retraite :*

Dépense constatée en 1932			16.725	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	20.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			20.000	»
Crédit demandé par le Service			20.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			20.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			20.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			20.000	»
Sans changement.				

Art. 170. — *Ecole des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1932			424.269	18
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	425.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			425.000	»

Crédit demandé par le Service ..... 460.000 »
En augmentation de 35.000 frs motivée : 1° par la cotisation aux assurances sociales pour le personnel administratif ; 2° par le relèvement des traitements du personnel enseignant.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 460.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 460.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 460.000 »
Même remarque.

Art. 171. — *Ecole Régionale d'Architecture :*

Dépense constatée en 1932 ..... 58.755 04

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	66.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		66.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 66.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 66.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 66.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 66.000 »
Sans changement.

Art. 172. — *Dotation Colbrant :*

Dépense constatée en 1932 ..... 5.735 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	5.756 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		5.756 »

Crédit demandé par le Service ..... 5.780 »
En augmentation de 24 frs résultant de la capitalisation annuelle d'une somme de 500 frs.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 5.780 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 5.780 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 5.780 »
Même remarque.

Art. 173. — *Fondation Doutrelon de Try :*

Dépense constatée en 1932 ..... 10.568 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 10.050 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

10.050 »

Crédit demandé par le Service ..... 10.050 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.050 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.050 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.050 »
Sans changement.

Art. 174. — *Conservatoire :*

Dépense constatée en 1932 ..... 280.418 39

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... 270.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

270.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 270.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 267.000 »
En diminution de 3.000 frs portant sur le sous-crédit des « dépenses diverses » majoré sans justification.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget ..... 267.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 267.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par l'Administration Municipale ..... 300.000 »
En augmentation de 30.000 francs.

Art. 175. — *Œuvre Pie Wicar à Rome :*

Dépense constatée en 1932		3.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	3.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		3.000 »
Crédit demandé par le Service		3.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		3.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		3.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		3.000 »
Sans changement.		

Art. 176. — *Casa Velasquez, bourse de la Ville :*

Dépense constatée en 1932		» »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	» »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		» »
Crédit demandé par le Service		7.500 »
Article nouveau. Délibération du Conseil Municipal du 29 Juillet 1933.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		7.500 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		7.500 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		7.500 »
Même remarque.		

Art. 177. — *Bibliothèque Municipale :*

Dépense constatée en 1932		150.981 70
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	108.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		108.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 112.485 »
En augmentation de 4.485 frs motivée par le recrutement d'une femme de service, la cotisation aux Assurances sociales et une promotion de classe.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 110.000 »
En augmentation de 2.000 frs en vue d'une compression à appliquer au sous-crédit destiné à l'accroissement des collections, des reliures et impressions.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 115.000 »
En augmentation de 7.000 frs pour les motifs indiqués par le service et le relèvement imposé par l'Etat de l'indemnité servie à M. Macaigne, bibliothécaire.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 115.000 »
Même remarque.

Art. 178. — *Bibliothèques de prêt. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... » »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	32.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		32.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 32.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 32.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 32.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 32.000 »
Sans changement.

Art. 179. — *Archives anciennes :*

Dépense constatée en 1932 ..... 22.404 31

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	23.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		23.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 23.300 »
En augmentation de 300 frs pour cotisations aux Assurances Sociales.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 23.300 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 23.300 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 23.300 »
Même remarque.

Art. 180. — *Musées. Palais des Beaux Arts :*

Dépense constatée en 1932 ..... 266.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	265.000	»
b) Budget Supplémentaire	11.000	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		276.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 281.000 »
En augmentation de 5.000 frs pour cotisation aux Assurances Sociales.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 281.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 281.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 281.000 »
Même remarque.

Art. 181. — *Accroissement et entretien des collections des musées. Frais divers :*

Dépense constatée en 1932 ..... 30.053 89

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	22.500	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		22.500 »

Crédit demandé par le Service ..... 22.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 22.500 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 22.500 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 22.500 »
Sans changement.

Art. 182. — *Fondation Antoine Brasseur pour achat de tableaux destinés au Musée de peinture :*

Dépense constatée en 1932 ..... 20.351 »
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 28.727 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
28.727 »
Crédit demandé par le Service ..... 28.727 »
Sans changement.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 28.727 »
Sans changement.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 28.727 »
Sans changement.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 28.727 »
Sans changement.

Art. 183. — *Musée d'Histoire Naturelle :*

Dépense constatée en 1932 ..... 72.364 05
Crédits accordés pour 1933 :
a) Budget Primitif ..... 76.000 »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »
76.000 »
Crédit demandé par le Service ..... 76.500 »
En augmentation de 500 frs pour une promotion de classe.
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 76.500 »
Même remarque.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 76.500 »
Même remarque.
Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 76.500 »
Même remarque.

Art. 184. —*Musées commercial et colonial, industriel et de technologie scolaire :*

Dépense constatée en 1932			51.500 »
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	53.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			53.000 »
Crédit demandé par le Service			53.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			53.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			53.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			53.000 »
Sans changement.			

Art. 185. — *Musée de Géologie :*

Dépense constatée en 1932			9.950 »
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	12.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			12.000 »
Crédit demandé par le Service			12.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			12.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			12.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			12.000 »
Sans changement.			

Art. 186. — *Théâtres :*

Dépense constatée en 1932			2.504.743 76
Crédits accordés pour 1933 :			
a) Budget Primitif	2.000.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			2.000.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 2.000.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 2.000.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 2.000.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 2.000.000 »
Sans changement.

Art. 187. — *Théâtres. Décors, accessoires, salaires des machinistes pendant l'intersaison :*

Dépense constatée en 1932 ..... 130.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	160.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		160.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 160.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 160.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 160.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 160.000 »
Sans changement.

Art. 188. — *Théâtres. Avance remboursable pour commencer la saison* 1934-1935. (Crédit d'ordre) :

Dépense constatée en 1932 ..... 40.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	40.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		40.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 40.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 40.000 »
Sans changement.

Art. 189. — *Fonds municipal en faveur d'étudiants bien doués. Bourses remboursables :*

Dépense constatée en 1932 ..... 87.475 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	100.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		100.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 100.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 90.000 »
En diminution de 10.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1932.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 100.000 »
Crédit demandé par le Service.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 100.000 »
Même remarque.

Art. 190. — *Subvention à des Sociétés Scientifiques, artistiques et autres :*

Dépense constatée en 1932 ..... 32.800 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	37.800 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		37.800 »

Crédit demandé par le Service ..... 37.800 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 33.800 »
En diminution de 4.000 frs motivée par la suppression de la subvention prévue pour l'Office Cinématographique de la Région du Nord. Décision de l'Administration Municipale.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 37.800 »
Crédit demandé par le Service.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 37.800 »
Même remarque.

Art. 191. — *Cours d'éducation physique post-scolaire. Subventions pour favoriser l'encouragemenet aux sports :*

Dépense constatée en 1932		61.944 85
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	62.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		62.000 »
Crédit demandé par le Service		76.400 »
En augmentation de 14.400 frs motivée par le relèvement de la subvention en faveur du « Comité du Nord de l'Union des Sociétés Gymnique et Sportives du Travail » et l'amélioration du traitement de 3 professeurs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		67.000 »
En augmentation de 5.000 frs, en conformité des décisions présentement prises par l'Administration Municipale.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		67.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		67.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par l'Administration Municipale		68.000 »
En augmentation de 6.000 francs.		

Art. 193. — *Subside à la Société des Courses :*

Dépense constatée en 1932		10.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	10.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		10.000 »
Crédit demandé par le Service		10.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		10.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		10.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		10.000 »
Sans changement.		

Art. 194. — *Subvention à la Société des Courses du Croisé-Laroche :*

Dépense constatée en 1932		25.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	25.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		25.000 »
Crédit demandé par le Service		25.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		25.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		25.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		Néant
La Commission, à l'unanimité, demande la suppression de cette subvention, confirmant ainsi une de ses délibérations antérieures.		

Art. 195. — *Subside à la Société Hippique :*

Dépense constatée en 1932		2.000 »
Crédits accordés pour 1933 :		
a) Budget Primitif	3.000 »	
b) Budget Supplémentaire	» »	
c) Autorisation spéciale	» »	
		3.000 »
Crédit demandé par le Service		3.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		3.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		3.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		3.000 »
Sans changement.		

Art. 196. — *Syndicat des Amis de Lille. Subvention :*

Dépense constatée en 1932		30.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	30.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 197. — *Fêtes et Cérémonies publiques :*

Dépense constatée en 1932 ..... 560.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	540.000	»	
b) Budget Supplémentaire	30.000	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			570.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 600.000 »
En augmentation de 30.000 frs destinée à couvrir les dépenses d'organisation des fêtes pour les sociétés et comités de quartiers.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 570.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 570.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 570.000 »
Sans changement.

Art. 198. — *Fêtes. Frais de réception :*

Dépense constatée en 1932 ..... 32.000 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	30.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 199. — *Musique Municipale. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1932 ..... 72.968 05

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	62.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation Spéciale	»	»
		62.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 62.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 62.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 62.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 62.000 »
Sans changement.

Art. 200. — *Chorale Municipale. Subvention :*

Dépense constatée en 1932 ..... »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	10.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		10.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 10.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.000 »
Sans changement.

Art. 201. — *Société Municipale de gymnastique et d'éducation physique. Subvention :*

Dépense constatée en 1932			»	
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	82.500	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			82.500	»
Crédit demandé par le Service			82.500	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			80.000	»
En diminution de 2.500 frs.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			82.500	»
Crédit demandé par le Service.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			82.500	»
Même remarque.				

Art. 202. — *Fonds à la disposition du Maire pour frais de représentation :*

Dépense constatée en 1932			40.000	»
Crédits accordés pour 1933 :				
a) Budget Primitif	40.000	»		
b) Budget Supplémentaire	»	»		
c) Autorisation spéciale	»	»		
			40.000	»
Crédit demandé par le Service			40.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			40.000	»
Sans changement.				
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			40.000	»
Sans changement.				
Crédit fixé par la Commission des Finances			40.000	»
Sans changement.				

Art. 203. — *Remboursement aux membres du Conseil municipal de l'administration ou autres délégués désignés par le Maire des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions :*

Dépense constatée en 1932	20.000	»

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	30.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 204. — *Subsides à diverses associations pour participation à des Congrès :*

Dépense constatée en 1932 ..... 9.496 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	15.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			15.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 10.000 »
En diminution de 5.000 frs pour tenir compte que l'année 1934 ne comporte pas de congrès Confédéral de la C. G. T.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.000 »
Même remarque.

Art. 205. — *Frais résultant de locations de salles, emplacements municipaux. Chauffage, éclairage, plantes, chaises, matériel, décors, etc.... :*

Dépense constatée en 1932 ..... 3.023 87

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	5.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			5.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 4.000 »

En diminution de 1.000 frs pour se rapprocher des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 4.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 4.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 4.000 »

Même remarque.

Art. 206. — *Dépenses imprévues :*

Dépense constatée en 1932 ..... 43.726 10

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	40.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			40.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 50.000 »

En augmentation de 10.000 frs pour permettre de faire face sans recours préalable au Conseil Municipal à de légères insuffisances de crédits se révélant en cours d'exercice.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 50.000 »

Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 50.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 50.000 »

Même remarque.

Art. 207. — *Cotisation à la Société d'études et de documentation municipale :*

Dépense constatée en 1932 ..... 6.600 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	6.600	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			6.600 »

Crédit demandé par le Service ..... 6.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 6.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 6.600 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 6.600 »
Sans changement.

Art. 208. — *Compagnie des Tramways de Lille. Paiement des frais de contrôle.* (Crédit d'ordre) :

Dépense constatée en 1932 ..... 26.324 »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	30.000	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			30.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 30.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 30.000 »
Sans changement.

Art. 209. — *Compagnie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées d'une somme de* 150.000 *frs. Répartition calculée d'après le recensement de* 1931 :

Dépense constatée en 1932 ..... 77.549 83

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	77.600	»	
b) Budget Supplémentaire	»	»	
c) Autorisation spéciale	»	»	
			77.600 »

Crédit demandé par le Service ..... 77.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 77.600 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 77.600 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 77.600 »
Sans changement.

Art. 210. — *Retraite des employés de la Compagnie des Tramways. Subvention communale :*

Dépense constatée en 1932 ..... 101.030 74

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	100.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		100.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 110.000 »
En augmentation de 10.000 frs pour tenir compte de la progression continue de cette charge.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 110.000 »
Même remarque.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 110.000 »
Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 110.000 »
Même remarque.

Art. 211. — *Taxe sur le revenu à supporter par la Ville :*

Dépense constatée en 1932 ..... 1.584 92

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif	5.000	»
b) Budget Supplémentaire	»	»
c) Autorisation spéciale	»	»
		5.000 »

Crédit demandé par le Service ..... 5.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 5.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 5.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 5.000 »
Sans changement.

Art. 212. — *Personnel exclu de la loi des assurances sociales. Subvention de la Ville à la Caisse de Solidarité :*

Dépense constatée en 1932 ..... » »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... » »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

» »

Crédit demandé par le Service ..... 35.000 »
Article nouveau.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 35.000 »
Article nouveau.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 35.000 »
Article nouveau.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 35.000 »
Article nouveau.

Art. 213. — *Assurances Sociales. Versement à la réserve mathématique pour les agents quittant les services de la Ville sans droit à pension :*

Dépense constatée en 1932 ..... » »

Crédits accordés pour 1933 :

a) Budget Primitif ..... » »
b) Budget Supplémentaire ..... » »
c) Autorisation spéciale ..... » »

» »

Crédit demandé par le Service ..... » »

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances ..... 10.000 »
Article nouveau.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget .... 10.000 »
Article nouveau.

Crédit fixé par la Commission des Finances ..... 10.000 »
Article nouveau.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

Remboursement des Emprunts

Art. 1. — *Emprunt de* 5.000.000 *de francs contracté en* 1889 *avec le Crédit Foncier de France, pour* 40 *ans*, 33e *annuité* 229.609 16

Art. 2. — *Emprunt de* 27.493.508 *francs réduit à* 25.818.665 *fr.* 51, *contracté en* 1899 *avec le Crédit Foncier de France pour* 42 *ans*, 33e *annuité* 991.371 32

Art. 3. — *Emprunt de* 634.073 *francs, contracté en* 1905 *avec la Société « les Prévoyants de l'Avenir », remboursable en* 35 *ans à* 3 *fr.* 70 %, 30e *annuité* 32.601 36

Art. 4. — *Emprunt de* 395.936 *fr.* 80 *contracté en* 1905 *avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse remboursable en* 30 *ans à* 3 *fr.* 70 %, 29e *annuité* .. 21.960 78

Art. 5. — *Emprunt de* 1.333.300 *francs contracté en* 1906 *avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » remboursable en* 30 *ans à* 3 *fr.* 70 % ; 28e *annuité* 74.321 16

Art. 6. — *Emprunt de* 500.000 *francs contracté en* 1907 *avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » remboursable en* 30 *ans à* 3 *fr.* 70 % ; 27e *annuité* 27.871 13

Art. 7. — *Emprunt de* 7.000.000 *de francs affecté à des travaux d'édilité, à la construction d'un théâtre et de maisons d'école, contracté en* 1907 *avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable en* 40 *ans à* 3 *fr.* 68 %, 27e *annuité* 335.659 96

Art. 8. — *Emprunt de* 250.000 *francs affecté aux travaux de la Bourse du Commerce, remboursable à* 3 *fr.* 70 %, *en* 30 *ans, à partir de* 1910, 25e *annuité* 13.935 56

Art. 9. — *Emprunt de* 2.400.000 *francs affecté à diverses opérations de voirie, à des constructions d'écoles, etc., remboursable à* 3 *fr.* 70 % *en* 45 *ans, à partir de* 1912, 23e *annuité* 124.116 51

Art. 10. — *Emprunt de* 7.930.000 *francs affecté aux travaux de captation de nouvelles eaux potables et à diverses opérations de voirie, remboursable à* 3 *frs* 70 % *en* 50 *ans, à partir de* 1913, 22e *annuité* 319.391 05

Art. 11. — *Emprunt de* 400.000 *francs pour les habitations à bon marché, remboursable à* 3 *frs* 90 %, *en* 40 *ans, à partir de* 1914, 21e *annuité* 19.909 70

Art. 12. — *Emprunt de* 12.512.016 *frs* 17 *destiné à la conversion des emprunts de* 3.000.000 *et* 10.500.000 *francs, remboursable à* 5,05 % *en* 29 *ans* ½, *à partir de* 1931, 4e *annuité* 341.879 91

Art. 12 D. E. 341.879 91
» 197 D. S. 478.327 39 Emploi de la plus-
——— value des centimes
Annuité ..... 820.207 30 de l'exercice 1932.

Art. 13. — *Emprunt de* 5.742.859 *frs* 48 *destiné à la conversion des emprunts de* 3.700.000, 400.000 *et* 2.000.000 *de frs remboursables à* 5,35 % *en* 29 *ans, à partir de* 1933, 2e *annuité* 392.039 12

Art. 14. — *Emprunt de* 50.000.000 *de francs. Première tranche de l'emprunt de* 150 *millions autorisé par décret du* 2 *Septembre* 1931 *pour exécution du programme des Grands Travaux, remboursable à* 4 *frs* 70 % *en* 40 *ans, à partir de* 1932, 3e *annuité* 2.784.179 68

Emprunts destinés à la construction du Grand Palais de la Foire Commerciale

Art. 15. — *Emprunt de* 3.260.000 *francs contracté avec la Caisse Primaire Interprofessionnelle de Capitalisation, remboursable à* 5,30 % *en* 30 *ans, à partir de* 1933, 2e *annuité* 218.209 30

Art. 16. — *Emprunt de* 5.740.000 *francs contracté avec la Caisse Générale de Garantie remboursable à* 5,30 % *en* 30 *ans à partir de* 1933, 2e *annuité* ..... 384.209 »

Deuxième tranche de l'emprunt de 150 millions autorisé par décret du 2 Septembre 1931 pour exécution du programme des Grands Travaux

Art. 17. — *Emprunt de* 10.000.000 *de francs remboursable à* 5,30 % *en* 40 *ans, à partir de* 1933. 2e *annuité* 604.602 60

Art. 18. — *Emprunt de* 5.000.000 *de francs remboursable à* 5,30 % *en* 40 *ans, à partir de* 1933. 2e *annuité* 302.301 28

Art. 19. — *Emprunt de* 35.000.000 *de francs (portion restant à contracter). Première semestrialité à échoir en* 1934 ..... 1.235.000 »

Total du Chapitre Premier 8.453.168 58

CHAPITRE II

Autres dépenses extraordinaires

Art. 20. — *Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs* ..... 50.000 »

Art. 21. — *Foire Commerciale de 1934. Participation de la Ville*	50.000	»
Art. 22. — *Bâtiments Communaux. Acquisition de mobilier neuf*	30.000	»
Art. 23. — *Ecoles communales. Acquisition de mobilier et matériel neufs*	75.000	»
Art. 24. — *Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers*	10.000	»
Art. 25. — *Impôt de 16 % sur les portions d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts.* Crédit d'ordre	42.325	»
Art. 26. — *Voie publique. Travaux de signalisation*	100.000	»
Art. 27. — *Grands Travaux. Démantèlement. Assainissement. Services concédés. Traitement des Ingénieurs T. P. E.*	100.000	»
Art. 28. — *Distribution d'eau. Extension et amélioration des canalisations*	200.000	»
Art. 29. — *Pavages. Travaux neufs. Matériaux, etc...*	500.000	»
Art. 30. — *Nouvelle Mairie. Construction. Emploi d'une indemnité de dommages de guerre.* Crédit d'ordre	582.681	22
Art. 31. — *Travaux de grosses réparations aux propriétés communales*	300.000	»
Art. 32. — *Démantèlement. Aménagement de la fortification dérasée. Echardonnage, régalage, etc*	60.000	»
Art. 33. — *Laboratoire d'Hydro-géologie de l'Université de Lille. Subvention de la Ville. Première annuité*	20.000	»
Art. 34. — *Dérasement de la fortification entre la rue St-Bernard et le prolongement du chemin de Bargues*	1.000.000	»
Art. 35. — *Achat d'une statue en marbre blanc « Mignon » du Maître Hippolyte Lefebvre. 2e annuité*	5.000	»
Art. 36. — *Commissariat Central. Construction. Solde du crédit*	500.000	»
Art. 37. — *Construction de classes provisoires au Faubourg d'Arras*	235.000	»
Art. 38. — *Pont Supérieur de Fives. Etablissement d'une seconde passerelle pour piétons*	60.000	»
Art. 39. — *Cité Philanthropique. Aménagement des pelouses et plantations dans les cours*	12.500	»
Total du Chapitre II	3.932.506	22
Report du Chapitre I	8.453.168	58
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	12.385.674	80

BUDGET DE 1934

RESUME

RECETTES GENERALES	85.551.411 13
DEPENSES GENERALES	85.536.846 80
Excédent de RECETTES	14.564 33

BALANCE GENERALE

EXCÉDENT DES RECETTES ORDINAIRES SUR LES DÉPENSES ORDINAIRES	3.574 »
EXCÉDENT DES RECETTES EXTRAORDINAIRES SUR LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	10.990 33
Excédent de RECETTES	14.564 33

L'ensemble du Budget Primitif pour l'exercice 1934 *est adopté à l'unanimité.*

Observations —

M. LAHAYE. — Au nom de notre Parti d'Unité Prolétarienne, nous tenons à dire que, comme tous nos collègues, nous voterons le Budget pour 1934. Cependant nous faisons des réserves sur l'article 14 se rapportant au Budget de la Police.

M. LE MAIRE. — Cet article subit une augmentation légère en vue de la création de deux postes au Service de la Sûreté.

Même si le Conseil Municipal refusait de voter ce crédit, le Pouvoir Central nous l'imposerait et l'inscrirait d'office à notre Budget.

M. MASSON. — Je suis heureux d'avoir entendu nommer les voies privées qui vont être remises en état de viabilité.

L'initiative de la Ville fera grand plaisir à nos concitoyens.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le rapport de M. le Maire et l'ensemble du Budget de la Ville de Lille pour 1934, *MM. Lahaye et Duprez ayant formulé des réserves quant à l'article* 14 *des Dépenses Ordinaires.*

M. LE MAIRE. — Je me félicite de votre unanimité. Si M. Ingelrans avait été des nôtres il aurait, j'en suis sûr, voté l'ensemble du Budget avec nous.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3525
—
Allocations militaires
—
Armée active
—
Avis
—

Messieurs,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Agache Jules
Asset Jean
Augez Martial
Bachelet Fernand
Barbieux Fernand
Bauduin Albert
Beurrier Henri
Bève Maurice
Bourgeois Emile
Callaert Léon
Canler Edouard
Carassie Samuel
Carie Julien
Carpentier Alphonse
Carpentier Maurice
Cecchie Bruno
Charliae Gaston
Corduie Edouard
Dejonghe Edmond
Delchambre Daniel
Delcroix Désiré
Delem César
Delerue Roger
Delobel Gaston
Depraitre Florent
Devos René
Didelot Louis
Didier Gaston
Dieudonné Eugène
Dreux Fernand
Dubois Auguste
Dubois Gaston
Ducatez André
Facqueur Lucien
Foussart Marcel
Félix Arthur
Feys Gustave
Haimaille Georges
Hanse Marcel
Houziaux Jules
Huber Germain
Huybens Pierre
Jaumotte Henri
Lauwyck Paul
Lefebvre Alfred
Lefebvre Fernand
Leman Jean
Lesaffre Edouard
Lescailliez Emilien
Leys Maurice
Leysens Maurice
Liévin Lucien
Mahieux Jean
Matthews Louis
Menez Robert
Mille Albert
Orgaert Henri
Pasbecq André
Picavet Désiré
Porreye Camille
Queva Marius
Riquez Adolphe
Triplet René
Vandenbulcke François
Vandentorren Alphonse
Vanduyse Albert
Verheyen Paul

Les dénommés remplissant les conditions de soutiens indispensables de

famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3526
—
Allocations militaires
—
Armée active
—
Avis
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Allaert Joseph
Audin Raoul
Benteyn Henri
Bocquet Alfred
Bostyn Roger
Bottin Raymond
Bouteman Joseph
Brossez Joseph
Bustreel Georges
Cailliaux Charles
Caron Georges
Catto Robert
Cecchy Gaston
Cluckers Georges
Cousin Georges
Dal Pierre
Dassonville Ernest
Debacker Pierre
De Craene Eugène
De Dycker Marcel
Defraumont Louis
Defretin René
Dehoorne Joseph
Dejaegère Edmond
Delaine Edmond
Delaplace Joseph
Delcourte Henri
Deletête Julien
Delmotte André
Depinoy Louis
Deprez Marcel
De Roeck Marcel
Derwel Jean
Descarpentris Georges
Deschamps René
Desprez Norma
Dhalluin Jean
Dhote Paul
Doutrelong Clément
Duchateau Albert
Dufeutrelle Roger
Dujardin Gustave
Dumoulin Marcel
Dupret Henri
Eric Robert
Faucompré Charles
Flambry Jean
Fossart Eugène
Foutry Charles
Fremaux Louis
Février André
Gerigne Fernand
Goossens Daniel
Grave René
Herman Gaston
Hermez Arthur
Hiroux Charles
Hoffmann Charles
Hoflack Charles
Kagan Simon
Knockaert François
Knockaert Louis

Laby Georges
Lefebvre Alfred
Lemaire Julien
Lhernould Louis
Liagre Jules
Locufier Fernand
Maléon Archange
Manniez Georges
Masclet Fernand
Mathis Hubert
Meeuros Julien
Meurillon Gustave
Moncheaux Julien
Moreels André
Moreels Julien
Mourice René
Pasbecq Jean
Passelac Robert
Paul Henri
Prentgarbe Robert
Prothais Henri
Prothais Maurice
Quinchon Emile
Rasson Laurent
Richard Raymond
Saison Jean
Scheit Louis
Soufflet Robert
Spillebout Henri
Stamens Albert
Stokman Louis
Suzan Honoré
Thomas Henri
Vallée Eugène
Van Belle Walter
Vandecasteele André
Vandermeersch Henri
Vandorpe Florian
Van Dorpe Léon
Vaneensberghe André
Van Peteghem Marcel
Van Poucke Emilien
Verbièse Julien
Verhaeghe Paul
Verin René
Vermander Jean
Vuylstèke Victor
Wartel Julien
Wartelle André

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3527
—
Allocations militaires
—
Réservistes
—
Avis
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les hommes de la réserve ci-après, appelés pour une période d'instruction :

Allard Louis
Anselin Adolphe
Berte Maurice
Bridel Eugène

Camus Robert
Craye Robert
Crombez André
Defontaine Félix
Delmotte Germinal
Demaire François
Derambure Louis
Droulez Camille
Dumetz Maurice
Esnault Arthur
Foratier Léon
Fry Maurice
Gouteau Florimond
Huguet Raymond
Joossen Auguste
Kerckhof Emile
Lalau Honoré
Lambert René
Lantoine André
Ledent François
Mateesen Gustave
Menez Alfred
Murray Gaston
Olivier Charles
Picot Abel
Pluquet René
Polet Gaston
Thelier René
Trinchez Henri
Vandenbulcke Emile
Van Gyseghem Robert
Vanheye Théophile
Wartel Roger.

Les dénommés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3528
—
Allocations militaires
—
Réservistes
—
Avis
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les hommes de la réserve, ci-après, appelés pour une période d'instruction :

Bégard Daniel
Békaert Julien
Blyweert Adolphe
Castelain Gustave
Caura Kléber
Coupleux Robert
Decoster Raymond
Deflandre Lucien
Delcourt Alphonse
Delemer Eugène
Denolf Raymond
Deschrevel Marcel
Godart Gilbert
Goret Maurice

Guégain Kléber	Musmaque Maurice
Hendrick Eugène	Porcq Florent
Hofman Joseph	Rousseau Félix
Labaye Pierre	Sézille Alphonse
Leclercq Albert	Vanbecelaere Robert
Legros René	Van Brussel Honoré
Leleu Marcel	Vanden Bil Alfred
Lepoutre Jean	Vanderstraeten Léon
Longatte Gaston	Vanhelder Jules
Marteau Charles	Wallez Gustave

Les dénommés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3529

Assistance aux familles nombreuses

Loi du 14 Juillet 1913

MESSIEURS,

Votre Cinquième Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses les familles suivantes, présentant les conditions requises par la loi :

A. — *Familles*

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Béghin Aline (vit maritalement)	Rue du Gard, 8	23 Novembre 1933.
Veuve Békaert née Breton Jeanne (vit maritalement)	Rue Pierre Legrand, 237	1er Novembre 1933.
Bollens femme, née Quireyns Elisa	Rue Négrier, cour Deledeuille, 12	5 Juillet 1933.
Bréelle Angèle (vit maritalement	Rue du Ballon, 275	24 Juillet 1933.
De Bosschère André	Rue Auguste Comte, 51	17 Juillet 1933 pour une part en plus. Reçoit déjà une part au nom de Desprez Raymonde qui, maintenant mariée avec Debosschère André figure ici pour régularisation.
Declercq Augustin	Rue Fombelle, 20	30 Septembre 1933.
Delannoy Charles	Rue Saint-Bernard, 31 bis	24 Juillet 1933.
Dupré Marius	Rue Lequeux, cour Bécu, 15	25 Novembre 1933.
Duthilleul Maurice	Rue d'Eylau, 14, cour Monchy, 4	1er Août 1933.
Dutilleul Clarisse (vit maritalement)	Rue de la Louvière, 124	1er Octobre 1933.
Femme Froissart-Monchaux (vit maritalement)	Boulevard de l'Usine, 30	1er Septembre 1933.
Hénocq Charles	Rue des Postes, 175, cour Pesez, 3	1er Septembre 1933.
Lenglez Célina (vit maritalement avec Delcourt René)	Rue Paul-Louis Courier, 20	21 Octobre 1933.
Femme Roelens née Deremetz Alice	Rue des Bâteliers, 11	2 Décembre 1933.
Femme Rosseeno Godderis Flavie	Rue d'Austerlitz, 70	7 Août 1933.
Tassani Dominique	Allée du Jeu de Boules	23 Octobre 1933.
Vanbeversluys Henri	Boulevard Victor Hugo, 192	22 Octobre 1933.
Vanden Bil Georges	Rue Fombelle, 3	1er Juillet 1933.
Thant Femme, née Godtschalck Marguerite (vit maritalement avec Bourgmignon Gustave)	Rue Jules Guesde, 109	6 Octobre 1933.

B. — *Veuves et Assimilées*

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Veuve Bodin, née Channegrain Alzériste	Rue Jenner, 58	1er Novembre 1933.
Goessens - Van Handenhuyse (mari incurable)	Cité Saint-Maurice, 8	16 Octobre 1933.
Lachery Angèle	Rue Doudin, 32	1er Août 1933.
Femme Vanden Bulcke-Samyn (séparée)	Rue Saint-Albin, 13	1er Novembre 1933.

Augmentation de taux

Stillatus Alice	Rue de Bailleul, 17	10 Septembre 1933.

Postulant possédant son domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas

Deryckx Gaston	Faches-Thumesnil, 126, rue Faidherbe	21 Juillet 1933.

Nous vous proposons de rejeter les demandes formulées par :

Femme Lansent-Mensué	Rue Pierre Curie, 10	Ressources supérieures au barême adopté.
Leroy Justin	Rue Madagascar, 23	Ressources supérieures au barême adopté.
Pruvost Julien	Rue Auguste Comte, 28	Ressources supérieures au barême adopté.

2e PARTIE

Brilleman Edouard	Rue du Bois, 148	16 Juill. 1933 — La Madeleine
Lepeer Georges	Rue d'Aboukir, 31	14 Août 1933 — Crespin
Van Espen, veuve Vlérick, ex-veuve Dédier	Rue Bourjembois, 33	16 Nov. 1933 — Marquette

Nous vous prions de vouloir bien vous prononcer sur ces diverses propositions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3530

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Assistance à domicile

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

1re PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions :

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 (Assistance à domicile), les personnes suivantes :

1°. — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Achin Sophie	Rue Henri Kolb, 19	80 »	16 Octobre 1933
Allart Innocent	Rue d'Artois, 104	30 »	13 Janvier 1934
Baele Eugène	Rue Fontenoy, 17	30 »	1er Décembre 1933
Barbery Veuve, née Lambert Marie	Rue du Faubourg d'Arras, cour Huvenne, 2	80 »	16 Novembre 1933
Baudelle femme, née Fremaux Clémence	Rue Pharaon de Winter, 1 bis.	30 »	1er Juillet 1933.
Bauwens Pierre	Place Déliot, 7	80 »	1er Novembre 1933
Bayart Veuve, née Deplechin Mélanie	Rue Matteotti, 161	30 »	16 Octobre 1933
Bécourt Veuve, née Bécourt Julia	Rue de Russie, 88	80 »	16 Octobre 1933
Becquereau Charles	Rue des Postes, 241	30 »	16 Novembre 1933
Bigo Adolphe	Rue des Meuniers, 51	30 »	16 Juin 1933
Blanchart Julie	Rue Colbert, 230	80 »	16 Octobre 1933
Bolle femme, née Halluin Marie	Rue d'Esquermes, 90, cour Meurisse, 2	40 »	16 Août 1933
Boonaert Veuve, née De Meyer Marie	Rue Arago, 18	30 »	1er Octobre 1933
Botteldoorn femme, née Vanderdonckt Elisa	Allée de la Vieille-Aventure, 36	30 »	1er Octobre 1933
Botterman Liévin	Rue Degland, 15	30 »	1er Janvier 1934
Botterman femme, née Descamps Céline	Rue Degland, 15	30 »	1er Novembre 1933
Bouchery Hector	Rue Franklin, 19	80 »	16 Novembre 1933
Bouteman Veuve, née Lamotte Léonie	Rue Grande Chaussée, 21	30 »	1er Août 1933
Brice femme, née Fonson Stéphanie	Rue de Flandre, 102	30 »	1er Octobre 1933
Broutin, née Barbe Marie	Chemin du Bazinghien, 1	30 »	1er Décembre 1933
Buisine Henri	Rue Jean Jaurès, 29	80 »	1er Novembre 1933
Campens Aurélius	Rue d'Aguesseau, 6	30 »	1er Octobre 1933
Campens femme, née Vanheuverswyn Maria	Rue d'Aguesseau, 6	30 »	1er Octobre 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Carez femme, née Viger Stéphanie	Rue d'Arcole, 29, cour Lambert, 4	80 »	1er Janvier 1934
Carlier Achille	Rue Pascal, 10 bis	80 »	1er Septembre 1933
Carmouche femme, née Hugent Palmyre	Rue du Fg de Roubaix, 160	80 »	16 Septembre 1933
Castiaux Louis	Rue de la Justice, 5	80 »	16 Octobre 1933
Claisse Pierre	Rue Philippe de Comines, 28	40 »	16 Juillet 1933
Claisse femme, née Pollez Sidonie	Rue Philippe de Comines, 28	40 »	16 Juillet 1933
Codron Léonie	Rue Duhem, 33	80 »	1er Novembre 1933
Colle née Picourt	Rue Fontenoy, 27 bis	30 »	1er Décembre 1933
Colliez Gustave	Quai de l'Ouest, cour Darche, 19	55 »	16 Décembre 1933
Crespel Veuve, née Deghillage Pharaïlde	Rue des Vieux-Murs, 23	80 »	1er Septembre 1933
Curoux femme, née Bouchez Léonie	Rue Lazare-Garreau, 16	30 »	16 Août 1933
Danel née Wauquie	Rue d'Ath, 2	30 »	16 Octobre 1933
Darras née Lecompte	Rue Boucher de Perthes, 18, cour de la Digue	55 »	1er Octobre 1933
Debuf Veuve, née Devrisse	Rue des Trois Mollettes, 16	65 »	1er Décembre 1933
De Caluwe Jules	Rue du Faubourg de Valenciennes, 13 bis	55 »	16 Octobre 1933
De Caluwe née Buchet	Rue du Faubourg de Valenciennes, 13 bis	55 »	16 Octobre 1933
De Croock Guillaume	Rue de Thumesnil, 25	45 »	16 Juillet 1933
Dehoorne Veuve, née Thiempont	Rue de la Justice, 67, cour Morel, 5	30 »	1er Novembre 1933
Dejantes Veuve, née Carette	Boulevard Victor Hugo, 235	30 »	1er Décembre 1933
Dejonghe Veuve, née Thiélemans Jeanne	Rue de Trévise, 4 bis	30 »	1er Octobre 1933
Delaere femme, née Moerman Julienne	Rue Lequeux, 6	80 »	16 Octobre 1933
Delaunoy François	Rue des Sahuteaux, 2	80 »	1er Août 1933
Delassus femme, née Boudart Catherine	Rue Ste Catherine, 11	80 »	1er Septembre 1933
Deldicq Edouard	Rue François Millet, 27	60 »	1er Août 1933
Deldicq femme, née Thiroutte Maria	Rue François Millet, 27	60 »	1er Août 1933
Delhaye Veuve, née Devolder Mathilde	Rue Lamartine, 11	80 »	1er Octobre 1933
Depraitre Veuve, née Beaucourt	Rue Princesse, 29	80 »	1er Décembre 1933
Descamps Zéphir	Rue Jules de Vicq, 34	30 »	1er Septembre 1933
Deschampelaere femme, née Chapuis Marie	Rue Jules Guesde, 76	80 »	1er Septembre 1933
Dethoor Veuve, née Monbailly Maria	Rue d'Aboukir, 5	60 »	1er Juin 1933
Devick née Ferré Léonie	Rue Eugène Jacquet, 13	55 »	1er Décembre 1933
Devos Veuve, née Ducornetz Marie	Rue du Long-Pot, 75	80 »	1er Novembre 1933
Dhainaut Adèle	Rue d'Esquermes, 98, cour Pottier, 10	80 »	1er Septembre 1933
Diérick Charles	Rue Paul Bert, 31	30 »	16 Octobre 1933
Diérick femme, née Beralle Elvire	Rue Paul Bert, 31	30 »	16 Octobre 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Donne Veuve, née Liébar.....	Rue d'Austerlitz, 28.....	30 »	16 Novembre 1933
Dorchies Ghislain	Boulevard d'Alsace, cour Bockstaël, 8	60 »	16 Septembre 1933
Duchène Charles	Rue Jules Guesde, 120.....	40 »	1er Novembre 1933
Ducoin née Bridel	Rue Fénelon, 34	80 »	16 Novembre 1933
Duflot Veuve, née Lenglet Marie	Rue des 3 Mollettes, 48.....	55 »	1er Juillet 1933
Dufour Veuve, née Grimonprez Marie	Rue du Rempart, porte D....	20 de majoration	16 Octobre 1933
Dujardin Marie	Rue de la Justice, 68.....	80 »	1er Août 1933
Duthoit Louis	Rue Ste Catherine, 24.....	80 »	16 Novembre 1933
Faitiche Gustave	Rue Victor Renard, 1 bis.....	5 »	1er Novembre 1933
Fiévet Veuve, née Coget Sophie	Rue de Gand, 54.....	80 »	16 Août 1933
Fischer Charles	Rue Belle Vue, 1.....	30 »	1er Août 1933
Flamant Veuve, née Claeys ...	Rue Fabricy, 10	30 »	1er Décembre 1933
Flanquart Jules	Rue des Robleds, 18	80 »	1er Novembre 1933
Fossaert Alphonse	Chemin de Bargues (roulotte)	30 »	16 Décembre 1933
Gaston Alfred	Rue J. J. Rousseau, 36.....	60 »	16 Octobre 1933
Gaston femme, née Larose Maria	Rue J. J. Rousseau, 36.....	60 »	16 Octobre 1933
Geers femme, née Piron.....	Rue Paul Lafargue, 110.....	30 »	16 Novembre 1933
Ghys Eugène	Rue de Bapaume, cour Faidherbe, 12	30 »	1er Août 1933
Glorieux Veuve, née Jacquet Martin	Rue de la Justice, 21	80 »	16 Novembre 1933
Godefroy Veuve, née Nonclercq	Rue Ratisbonne, 95.....	55 »	1er Octobre 1933
Gohu Veuve, née Carpentier. ..	Rue Malakoff, 11	30 »	1er Juillet 1933
Gresset Lucien	Boulevard de l'Usine, 28.....	30 »	1er Novembre 1933
Hamille Veuve, née Hauquiez Mathilde	Rue Solférino, 140.....	30 »	16 Septembre 1933
Hendryckx Veuve, née Delahaye	Rue Pline, 28.....	30 »	16 Août 1933
Heuriprez Adélaïde	Rue de Poids, 34.....	30 »	1er Juillet 1933
Hogeman Marie	Rue des Bois Blancs, 135.....	80 »	16 Octobre 1933
Houvenaghel Félix	Rue Arago 44, c. Duvinage, 10	30 »	1er Juillet 1933
Lapaille Veuve, née Carlier Zélie	Rue du Curé St-Sauveur, 29..	15 »	1er Février 1934
Laurent Veuve, née Deully Alice	Rue du Château, 47.....	40 »	1er Novembre 1933
Le Bacq Veuve, née De Busscher Jeanne	Rue A. Werquin, cour Héreng, 6	30 »	1er Novembre 1933
Leborgne Veuve, née Tétaert Florida.	Rue Franklin, 17	80 »	1er Août 1933
Lecomte Veuve, née Leclercq Joséphine	Place de l'Arbonnoise, 4.....	60 »	1er Septembre 1933
Lemahieu Henri	Rue Négrier, 65.....	30 »	16 Octobre 1933
Lemaire Léon	Rue de la Tranquillité, 18.....	80 »	1er Janvier 1934
Leprince femme, née Cresson Zélie	Rue Adolphe, 27	80 »	1er Août 1933
Leroy, née Degand	Rue de l'Alcazar, 4	80 »	1er Novembre 1933
Lesot Veuve, née Verhaeghe Zénobie	Rue du Grand Balcon, 61.....	30 »	16 Août 1933
Longrez Veuve, née Bouche Adélaïde	Rue Saint Sauveur, 106.....	30 »	16 Septembre 1933
Louradoux femme, née Vilain Irma	Rue Vantroyen, 53	80 »	1er Octobre 1933
Macrez Constant	Rue Saint-Gabriel, 32	30 »	1er Octobre 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Mahieu Eugène	Rue Emile Vandenberghe, 5	80 »	1er Octobre 1933
Mahieu née Dareque Julie	Rue Matteotti, 82	30 »	16 Octobre 1933
Mahot Veuve, née Meurise	Rue Léonard Danel, 54 bis, cour du Vacher	80 »	16 Octobre 1933
Maignan femme, née Cuignet Léa	Rue Jules Vallès, 88	30 »	1er Septembre 1933
Manche Hermance	Boulevard de la Liberté, 30	30 »	16 Septembre 1933
Martain née Deusrémaux	Rue des Postes, 193	30 »	1er Novembre 1933
Martinache Veuve, née Lefebvre Anna	Rue Champollion, Pavillon Ste Marthe, 15	60 »	1er Novembre 1933
Masse Julia	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés	80 »	16 Décembre 1933
Massart Louis	Rue du Port, 25	30 »	1er Septembre 1933
Massart femme, née Crowyn Julie	Rue du Port, 25	30 »	1er Septembre 1933
Menet Louise	Rue des Archives, 17	80 »	16 Janvier 1934
Menu Veuve, née Dardenne	Rue de la Chaude Rivière, 4	30 »	1er Octobre 1933
Messieu Veuve, née Saint-Martin	Rue de la Grande Chaussée, 28	80 »	16 Décembre 1933
Minnebo Veuve, née Galle	Rue Paul Lafargue, 121	30 »	16 Août 1933
Moreau Veuve, née Grave	Rue Malsence, 63	60 »	1er Décembre 1933
Morel Auguste	Rue des Robleds, 24 bis	30 »	16 Décembre 1933
Noyez Julienne	Rue de Lannoy, c. Bacquet, 50	30 »	1er Décembre 1933
Olive Henri	Rue Jules Guesde, 62	30 »	16 Octobre 1933
Olivier Veuve, née Decorman Célestine	Rue du Faubourg de Roubaix, impasse Jeanne d'Arc, 21	30 »	1er Septembre 1933
Palmaert Veuve, née Deltour Angélique	Rue Saint-André, 14	80 »	1er Septembre 1933
Pelcener Veuve, née Bertelet Juliette	Rue Mourmant, 27, cour n° 4	30 »	1er Octobre 1933
Perquy Oscar	Rue d'Austerlitz, 106	30 »	1er Novembre 1933
Perquy femme, née De Backer Marie	Rue d'Austerlitz, 106	80 »	1er Novembre 1933
Picavet Edwige	Rue du Grand Balcon, 28	30 »	1er Novembre 1933
Pochet Hubert	Rue Jules Guesde, 62	80 »	1er Décembre 1933
Pollet, née Duchat Marie	Rue des Moulins de Garance, 3	30 »	16 Septembre 1933
Pontieu Veuve, née Cousin Alice	Rue Doudin, 35	55 »	16 Octobre 1933
Provost Veuve, née Cominck Philomène	Rue Saint-Sauveur, 34	30 »	1er Juillet 1933
Rault Veuve, née Notot Louise	Rue Gustave Delory, 150	60 »	1er Novembre 1933
Ravez Françoise	Rue d'Angleterre, 2	80 »	1er Septembre 1933
Resticule Veuve, née Lamour Marie	Rue des Urbanistes, 4	55 »	16 Octobre 1933
Richard Veuve née Joffroy Léonie	Rue du Magasin, 20, cour Busquet	55 »	1er Septembre 1933
Ringoir Jules	Rue Boucher de Perthes, cour de la Digue, 6	80 »	16 Octobre 1933
Robbe Louis	Rue du Château, 21	30 »	16 Novembre 1933
Roman femme, née Bleuzet Rosa	Rue P. Legrand, imp	60 »	16 Octobre 1933
Rousseaux Louis	Rue du Chevalier de l'Espinard	30 »	1er Janvier 1933
Rousseaux femme, née Mylle	Rue du Chevalier de l'Espinard	30 »	1er Janvier 1933
Rouze Veuve, née Degobert	Rue du Pont Neuf, 10 ter	30 »	16 Octobre 1933
Schamp Charles	Chemin des Alouettes, Chemin Rouge	80 »	1er Décembre 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Schamp femme, née Thel Rosalie	Chemin des Alouettes, Chemin Rouge	80 »	1er Décembre 1933
Schoutteten Veuve, née Leblon.	Rue Esquermoise, 103	30 »	1er Décembre 1933
Sétan Héloïse	Rue de Cambrai, 24	80 »	16 Août 1933
Simoens Veuve, née Houteman Marie Louise	Rue de la Cité, 18	30 »	1er Juillet 1933
Slabinck Mathilde	Rue Mexico, 19	50 »	1er Septembre 1933
Smaeghe femme, née Béghin Elise	Rue du Faubourg de Roubaix, cour Béaghe, 6	30 »	1er Octobre 1933
Soyez Louis	Boulevard Victor Hugo, 235	30 »	1er Août 1933
Tabary Jules	Rue de Courtrai, 2	80 »	1er Janvier 1933
Taillez Veuve, née Walon	Rue du Marché, 16	80 »	1er Novembre 1933
Tassin Veuve, Léchevin Sophie	Rue d'Haubourdin, Cité Bigotte	40 »	16 Septembre 1933
Tilquin Veuve, née Soetens M.-Louise	Rue de Condé, 45	30 »	1er Juillet 1933
Tison Hermance	Rue des Pavillons, 26	30 »	1er Septembre 1933
Tuybens Veuve, née Lava Eugénie	Rue J. Breton, c. Desmottes, 7	30 »	16 Juillet 1933
Vaillant Veuve, née Lecat Adèle	Rue Raglan, 6	80 »	16 Octobre 1933
Vaillant Veuve, née Hantson Elisa	Rue d'Arcole, 21	30 »	1er Septembre 1933
Vanbesien Florine	Rue Camille Desmoulins, 45	30 »	1er Octobre 1933
Vandenberghe Charles	Rue Ph. de Comines, 6	80 »	1er Janvier 1934
Vandenbil Pierre	Rue Mazagran, 10	30 »	1er Janvier 1934
Vandenberghe femme, née Demaret Marie	Rue Philippe de Comines, 6	80 »	1er Novembre 1933
Vanden Borren Jacques	Rue du Vieux-Faubourg, 31	60 »	16 Décembre 1933
Vandenbosch Veuve, née Calotte Eléonore	Rue Montesquieu, cour Saint-Louis, 8	20 »	16 Juillet 1933
Vanderlindin femme, née Desmet Marie	Rue des Postes, 244	30 »	1er Novembre 1933
Vanderosière Constantin	Cité Philanthropique, 177	80 »	1er Novembre 1933
Vandesteene François	Rue de Chevreuil, 19	30 »	16 Octobre 1933
Vandenpiere Louis	Rue Matteotti, 73	30 »	16 Novembre 1933
Verdeyen Veuve, née Willems Henriette	Rue Bernos, 44	30 »	16 Octobre 1933
Van Dorsselaere Henri	Rue Saint-Druon, 20	80 »	1er Novembre 1933
Van Hecke François	Boulevard d'Alsace, 27	80 »	1er Novembre 1933
Van Heuverswyn Rémi	Rue de la Clef, 30	80 »	1er Novembre 1933
Vanmecq Veuve, née Vandamme Flore	Rue du Marché, 27	80 »	1er Juillet 1933
Van Yperseele J.-Bte	Rue Victor Renard, 10	50 »	16 Juin 1933
Varingot femme, née Deleplanque Marie	Rue Dupleix, 27	55 »	1er Juillet 1933
Vasseur Laure	Rue Solférino, 39	80 »	16 Novembre 1933
Vercruysse Veuve, née Picout Désiré	Rue de Gand, 86	80 »	16 Octobre 1933
Verguit Emma	Rue Massillon, 9	80 »	1er Août 1933
Verhenen Emile	Rue L'Herminet, cour n° 9	40 »	1er Août 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Viot femme, née Moenthens Eugénie	Rue de Douai, cour Saint-Mathias, 12	30 »	1er Novembre 1933
Vuylsteke Achille	Rue de Valenciennes, 23	80 »	1er Juillet 1933
Watteuw femme, née Dielliens Anne	Rue Sylvère Verhulst, 9	30 »	1er Septembre 1933
Vangermée Veuve, née Trébaut Pauline	Rue de Crimée, 10	50 »	16 Novembre 1933
Wauquier Louis	Boulevard Victor Hugo, 84, cour Dubar, 18	80 »	16 Novembre 1933
Zoete femme, née Cuvillier Esther	Rue du Pont-Neuf, 19 bis	80 »	1er Septembre 1933

2°. — Infirmes et Incurables demeurant a Lille

Barbry née Cordonnier	Rue Fombelle, 2	30 »	16 Juillet 1933
Bavye Julien	Rue Saint-Druon, 63	30 »	1er Novembre 1933
Bavye femme, née Vandenhende	Rue Saint-Druon, 63	30 »	1er Novembre 1933
Bécaert Rachel	Rue Barthélémy Delespaul, 49	30 »	1er Août 1933
Bergens Julienne	Rue Philadelphie, 31	80 »	16 Septembre 1933
Bertheloot Zoé	Rue du Pont-Neuf, 17	30 »	16 Août 1933
Blanquart née Kieffer	Rue de l'Est, cour Brunswyck, 9	80 »	1er Octobre 1933
Bocquet Veuve, née Bœuf	Rue de Tournai, 75	80 »	1er Décembre 1933
Bradefer Victor	Rue du Marché, 14	30 »	1er Septembre 1933
Boulainghier J. Bte	Rue et Impasse Mourmant, 1	80 »	1er Novembre 1933
Claeys Julienne	Rue Malsence, 98	30 »	16 Novembre 1933
Cloetens née Mulebecq	Rue de Bailleul, cour Pau, 11	30 »	1er Août 1933
Cocquerez née Kesteloot	Rue Paul Lafargue, cour Stiévenard, 11	30 »	16 Août 1933
Cornelis Liévin	Rue de Condé, cour Bridelance	30 »	1er Novembre 1933
Cornuwel Veuve, née Merschaert	Rue Pasteur, 54	30 »	16 Novembre 1933
Coucke née Vansteekiste	Rue Fombelle, 24	30 »	1er Septembre 1933
Courbe née Péronne	Rue Paul Lafargue, 87	55 »	1er Novembre 1933
Crossé Valentine	Rue St-Sauveur, 77	30 »	1er Octobre 1933
De Backer Denise	Rue Monge, cour Debel	80 »	1er Décembre 1933
Debaene Paule	Rue du Bois d'Annappes, 9	30 »	16 Novembre 1933
Decourtray Veuve, née Manniez	Rue d'Eylau, 13	55 »	16 Septembre 1933
Dejonghe François	Rue des Sarrazins, 68	80 »	1er Août 1933
Delannoy Julien	Rue et Impasse Franklin, 19	80 »	1er Août 1933
Delecourt Léon	Rue du Faub. des Postes, 224	30 »	16 Septembre 1933
Denell Louis	Rue d'Esquermes, 42	55 »	16 Novembre 1933
Depraetère née Tilan	Rue de Seclin, 19	80 »	1er Septembre 1933
Descamps J.-Bte	Rue Balzac, 60	30 »	16 Août 1933
Desvaux Jean	Rue du Vieux-Moulin, 56	30 »	16 Juillet 1933
Deswaeme Frédéric	Rue St-Druon, 27	80 »	1er Août 1933
Dorchies Louis	Rue du Faub. des Postes, 226	80 »	1er Novembre 1933
Drapier Jules	Rue du Ballon, 25	30 »	1er Octobre 1933
Dubois Henri	Rue des Elites, 1 ter	30 »	1er Octobre 1933
Dubray Emile	Rue du Pôle Nord, 32	30 »	1er Septembre 1933
Dumont Aurélien	Rue de Turenne, 25	80 »	16 Novembre 1933
Duriez née Dumont	Rue de Douai, impasse Saint Mathias	30 »	16 Octobre 1933
Ego Louis	Rue des Pavillons, cour Andries, 35	55 »	1er Juillet 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Engels Germaine	Rue et Imp. de Flandre, 2 bis	30 »	1er Octobre 1933
Evrard Sophie	Rue et Cité St-Maurice, 5-6	80 »	1er Septembre 1933
Evrard Veuve, née Vancoppenolle	Rue Montesquieu, 7	30 »	16 Novembre 1933
Faucomprez Veuve, née Brunin.	Boulevard Montebello, 122	10 »	16 Décembre 1933
Favier Alphonse	Rue Fontenoy, 49	80 »	15 Août 1933
Gesquière Théodore	Rue d'Esquermes, cour 8	80 »	16 Octobre 1933
Gesquière née Eckmann	Rue d'Esquermes, cour 8	80 »	16 Octobre 1933
Ghilbert Marcel	Place Geneviéres, c. Dhaine, 10	30 »	1er Octobre 1933
Gokelaere Judith	Rue Charles Quint, 29	30 »	1er Septembre 1933
Gratte Veuve, née Lambert	Rue J. Giélée, 62	80 »	1er Septembre 1933
Graver Marthe	Rue du Faub. de Roubaix, 146	30 »	1er Août 1933
Gress Théobald	Rue du Four à Chaux, 68	30 »	16 Décembre 1933
Hamelin Léonce	Rue Copernic, cour Dupont, 8.	80 »	16 Juillet 1933
Hanquet Léon	Rue d'Eylau, 25 bis	30 »	16 Avril 1933
Heindrickx Jean	Rue Jean Jaurès, 74	80 »	1er Novembre 1933
Houset Veuve, née Dumortier	Quai de l'Ouest, 35	30 »	16 Mai 1933
Isebaert Marie	Rue et Cour Deleplanque, 38	80 »	1er Août 1933
Jacob Charles	Rue de Flers, Impasse Menu, 6	30 »	16 Juin 1933
Janssens Philibert	Rue des Célestines, 25	30 »	1er Octobre 1933
Janssens née Delattre	Chemin des Alouettes, 65	30 »	1er Novembre 1933
Kimpe Andréa	Rue des Bois-Blancs, 270	30 »	1er Novembre 1933
Langenus Joseph	Rue d'Iéna, 52	30 »	1er Novembre 1933
Leclere née Jean	Rue Raspail, 27	30 »	1er Octobre 1933
Lecocq Auguste	Avenue Butin, 55	55 »	16 Octobre 1933
Lefebvre Daniel	Boulevard Victor Hugo, 224	80 »	1er Juin 1933
Lepère-Ponseele	Rue des Postes, 259	80 »	16 Novembre 1933
Lepoivre Veuve, née Leboucq	Rue de Wazemmes, 121	30 »	1er Octobre 1933
Leprince Jules	Rue Adolphe, 27	80 »	1er Août 1933
Leroy Eugène	Rue d'Austerlitz, 92	30 »	1er Octobre 1933
Liban-Beraet	Rue de Thumesnil, 13	80 »	1er Décembre 1933
Linseele Camille	Rue d'Arcole, 32	5 »	16 Octobre 1933
Loosveld Pauline	Rue des Bois-Blancs, 68	55 »	16 Août 1933
Veuve Marescaux-Perrin	Rue Bourjembois, cour Capon, 1	30 »	1er Novembre 1933
Martain Charles	Rue des Postes, 193	30 »	1er Novembre 1933
Matonet Toussaint	Boulevard Victor Hugo, 208 bis	30 »	1er Octobre 1933
Messines Alfred	Rue Guillaume Werniers, 99	30 »	16 Septembre 1933
Meunier née Thesse	Rue Paul Lafargue, cour Belle Jardinière, 13	30 »	1er Octobre 1933
Minne Julienne	Rue Copernic, cour Dupond, 6	80 »	1er Septembre 1933
Monard Charles	Rue du Croquet, 6	30 »	16 Septembre 1933
Veuve Morant, née Dumontez	Rue de Lens, 87	25 »	16 Novembre 1933
Moreaux née Monnier	Rue des Elites, 13	30 »	16 Octobre 1933
Nieuport-Bogaert	Rue de Madagascar, 68	30 »	16 Novembre 1933
Noé Veuve, née Debuigne	Allée des Dondaines, 10	55 »	16 Juillet 1933
Ognois Adèle	Rue Gustave Delory, 118	30 »	16 Juillet 1933
Ovelacque Réjane	Rue des Postes, 236	30 »	1er Septembre 1933
Parisis Achille	Rue Fénelon, 32	30 »	1er Décembre 1933
Parsy Henri	Rue Pont-Noyelles, 33	30 »	16 Septembre 1933
Patout Louis	Rue des Robleds, 20	30 »	1er Septembre 1933
Peeters Rosalie	Rue Delezenne, 6	80 »	1er Juillet 1933
Pelsener née Rot	Rue du Faub. de Roubaix, 7 bis	30 »	1er Juillet 1933
Petyt Charles	Rue de Wazemmes, 126	80 »	1er Août 1933

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Plouy Abéline	Rue d'Oran, impasse d'Oran, 11	80 »	1er Novembre 1933
Veuve Pollet, née Monnier	Rue Mirabeau, 35	30 »	16 Septembre 1933
Pradier née Bonnier	Boulevard de la Moselle, 5	30 »	1er Novembre 1933
Raux Omérine	Rue Barthélémy Delespaul, 21	30 »	1er Décembre 1933
Veuve Reynaert, née Piéters	Rue de Buffon, 11	30 »	16 Septembre 1933
Reynaert Jean Baptiste	Rue de Rivoli, Sentier du Petit Bois, 2	80 »	1er Décembre 1933
Veuve Richard, née Deledicque	Rue des Bouchers, cour à l'Eau, 8	10 »	16 Juillet 1933
Roselé Louis	Rue du Four à Chaux, 98	80 »	1er Novembre 1933
Veuve Roucou-Cuvelier	Rue Magenta, cour Sommerlinck	80 »	1er Août 1933
Rummens née Masclet	Rue Lherminez, 18	55 »	1er Avril 1933
Salomé Cyr	Rue d'Austerlitz, 38	80 »	1er Octobre 1933
Samyn Veuve, née Verschelden	Rue des Bois Blancs, 84	30 »	16 Août 1933
Sauvage Flore	Rue des Dondaines, 25	80 »	1er Octobre 1933
Schatteman Veuve, née Lamon	Rue du Pôle Nord, cour Jeanne d'Arc, 4	80 »	1er Juillet 1933
Six Arthur	Rue de l'Est, cour Branswick, 15	55 »	16 Septembre 1933
Smaeghe Edouard	Rue du Faubourg de Roubaix, cour Béaghe, 6	30 »	1er Octobre 1933
Taillieu Jules	Rue d'Arras, 148 bis	30 »	1er Juin 1933
Tellier Veuve, née de Saint Martin	Rue du Grand-Balcon, 12	30 »	16 Juillet 1933
Tenier Jean Baptiste	Rue Saint Sauveur, 60	55 »	16 Novembre 1933
Thélier Angèle	Rue Colbert, 33	30 »	1er Octobre 1933
Thélier Augustin	Rue de Flers, 34	30 »	1er Novembre 1933
Veuve Thelliez née Dampeyron	Rue Lepelletier, 22	30 »	1er Octobre 1933
Torck Maurice	Rue d'Iéna, 61	80 »	16 Novembre 1933
Van Cauwenberghe née Broutin	Rue de la Convention, 36	80 »	16 Octobre 1933
Vanden Bruggen Edouard	Rue Corbet, 3	30 »	1er Octobre 1933
Vandendaele Martin	Rue Saint-Eloi, 14	30 »	1er Octobre 1933
Vandevelde Nathalie	Rue d'Iéna, cour d'Epinoy, 1	55 »	16 Novembre 1933
Van Iseghem née Renties	Rue de Thumesnil, cour Lievrault, 9	30 »	16 Juillet 1933
Vanoutrive née Galet Marie	Rue et cité St-Maurice, 16	80 »	16 Septembre 1933
Varezeele Léandre	Rue de Flandre, 12	30 »	1er Septembre 1933
Vereecke Badié	Rue Baudin, cour Deboudt, 8.	30 »	16 Juillet 1933
Verhenen née Laevens	Rue Lherminet, cour 9	30 »	1er Août 1933
Vincent Louis	Rue Auguste Comte, 5	80 »	16 Décembre 1933

Refus

VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Anciaux Veuve, née Marcaille Ariadne	29, boulevard Victor Hugo	Ressources supérieures au barême.
Bailleul Antoinette	14, rue d'Esquermes	Ressources supérieures au barême.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Bailleux Henri	Rue Racine, impasse Verlae, 6	Ressources supérieures au barême.
Batselé Henri	Rue Jules Guesde, 51	Touche le chômage. Fille peut aider.
Beck Aimé	Rue et Impasse Mourmant, 4	Touche le chômage.
Blaise Veuve, née Longy	Rue des Sarrazins, 35	Ressources supérieures au barême.
Bocquet Désiré	75, rue Saint-André	Ressources supérieures au barême.
Boone femme, née Delezennes Clara	Rue de Thumesnil, cour Liévrault, 3	Ressources supérieures au barême.
Boutmy Charles	Rue Francisco Ferrer, 61 bis	Ressources supérieures au barême.
Camus Veuve, née Beyaert Marie	8, rue Négrier	Ressources supérieures au barême.
Claessens Veuve, née Noeland Stéphanie.	Rue Pierre Legrand, 203	Ressources supérieures au barême.
Debergh Veuve, née Pottiez	Rue de la Plaine, 63	Enfants peuvent aider.
Defretin Gustave	Rue de la Barre, 104	Ressources supérieures au barême.
Delille Léon	Rue du Bois d'Annappes, 57	Ressources supérieures au barême.
Delporte femme, née Colle Philomène	Rue Saint André, 129	Ressources supérieures au barême.
De Proost Veuve, née Vercammen Léontine	Rue de Wazemmes, cour Coppieters, 2	Fils peut aider.
De Schepper François	Rue Lafontaine, 11	Enfants peuvent aider.
Devin femme, née Stricanne Anna.	Rue Léon Gambetta, 20	Ressources supérieures au barême.
Dubois Henri	Rue des Bois Blancs, 288	Enfants peuvent aider.
Dufresnoy Léon	Rue Saint-Gabriel, 51	Enfants peuvent aider.
Dupond Louis	Rue des Tours, 22	Ressources supérieures au barême.
Fache Adèle	Place Nouvelle Aventure, 15	Ressources supérieures au barême.
Fissori Victor	Rue Charles Quint, allée Saint-Hubert	Aidé par ses enfants.
Frémaux Veuve, née Prévost Pauline	Groupe Gustave Delory, pavillon 2, n° 36	Ressources supérieures au barême.
Fruleux Amaranthe	Rue d'Holbach, 10	Ressources supérieures au barême.
Gratepanche Edmond	Rue Pascal, 8	Ressources supérieures au barême.
Grimonprez femme, née Capriaux Elise	Rue du Gard, 16	Enfants peuvent aider.
Lemaire Eugénie	Rue du Soleil Levant, 15	Ressources supérieures au barême.
Levêque Veuve, née Maréchal Louise.	Rue de Bruxelles, 24	Ressources supérieures au barême.
Manger Veuve, née Berthe Julie	Rue d'Esquermes, 20	Ressources supérieures au barême.
Meurillon Désiré	Rue Lamartine, cour Lambert	Ressources supérieures au barême.
Maraldy Alphonse	Rue de la Paix d'Utrecht, 17	Touche le chômage.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Morant Veuve, née Cliquenoy Marie.	Rue Saint-Jacques, 18 bis	Ressources supérieures au barême.
Mornie Charles	Rue de Thumesnil, cour d'Oudegherst, 3	Enfants peuvent aider.
Nisse Veuve, née Pottier	Rue Etienne Dolet, 8.....	Aidée par ses enfants.
Queva Veuve, née Drelon Bernardine.	Boulevard de Lorraine, 31	Ressources supérieures au barême.
Rémy Charles	Rue de Cysoing, 6	Ressources supérieures au barême.
Revaux Veuve, née Sorel Céleste.	Rue Camille Desmoulins, 33..	Ressources supérieures au barême.
Rigobert Veuve, née Van Gansbèke Marie-Louise.	Avenue Butin, 80.....	Ressources supérieures au barême.
Senet Arthur	Rue des Vicaires, 6.....	Enfants peuvent aider.
Tanchon Alexandre	Rue Ernest Deconinck, 24....	Ressources supérieures au barême.
Thomas Veuve, née Coin Elise .	Rue du Gros Gérard. 27.....	Enfants peuvent aider.
Van Cortenbosch femme, née Marie-Sidonie.	Rue de Flandre, 13.....	Ressources supérieures au barême.
Vandendriessche Edouard	Rue de Paris, 208.....	Enfants peuvent aider.
Verdonck Casimir	Rue Prouvost, 39	Ressources supérieures au barême.
Vlaeminck Veuve, née Sele Marie-Louise.	Rue Matteotti, 68	Ressources supérieures au barême.
Vogelaer Julienne	Rue Jules Guesde, 94.....	Mari peut subvenir aux besoins.

Refus

INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE

Allepaerts Victor	18, rue de Bailleul.....	Non incurable.
Bauchart, née Gilles	107, rue Jeanne Hachette.....	Ressources supérieures au barême.
Beauvert, née Blanckaert	7, rue Saint Amand	Touche allocation de chômage.
Belperche Victor	35, rue Mazagran.....	Ressources supérieures au barême.
Billemont femme, née Deltour ..	134, boulevard Montebello	Pas totalement incurable.
Billot Maurice	Rue Emile Vandenberghe, cité Crusoé, 2	Peut travailler.
Bogaert Georges	Rue Mazagran, 28	Pas incurable.
Boidin-Lemorl	Citadelle	Non incurable.
Bonneville, née Thomas	Rue Solférino, 45	Non incurable.
Bonnier Geneviève	Boulevard d'Alsace, pavillon St-Vincent, 25	Pas totalement incurable.
Boone, née Perot	Rue Edouard Vaillant, 41.....	Ressources supérieures au barême.
Bottequin Berthe	Rue Puébla, 32.....	Pas totalement incurable.
Brusten Veuve, née Six	Rue Ratisbonne, 95.....	Ressources supérieures au barême.
Budin Veuve, née Stolbaerts ..	Rue Alphonse Mercier, cité Cle, 33	Pas totalement incurable.
Callar Jules	Rue de Bailleul, cour 2.....	Pas totalement incurable.
Capon Veuve, née Guinet	35, rue Pascal	Pas totalement incurable.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Carlier Edmond	Rue de Lannoy, cour Bacquet, 57	Ressources supérieures au barême.
Carlier, née Boone	Rue de Lannoy, cour Bacquet, 57	Ressources supérieures au barême.
Carlier Malvina	Rue des Meuniers, 49	Pas totalement incurable.
Casier Veuve, née Roussel	Rue d'Iéna, 75, cour 4	Pas totalement incurable.
Coine, née Meuriès	Rue de Rivoli, 119	Pas totalement incurable.
Comptdaert Henri	Rue Lequeux, cour Bécu	Pas totalement incurable.
Comyn, née Dhaine	Boulevard des Ecoles, 19	Ressources suffisantes.
Couplet, née Debaere	Rue Crespel Tilloy, 8	Pas reconnue incurable.
Danvin Veuve, née Féra	Place Nouvelle Aventure	Ressources suffisantes.
Danquoine, née Fleury	Rue Gantois, cour Saint-Louis, 10	Pas totalement incurable.
Decem Léopold	Rue des Vieux Murs, cour à Fiens, 6	Ressources suffisantes.
Decramer, née Leclercq	Rue Guillaume Werniers, 4	Touche allocation chômage.
Delanoy, née Vaaste	Quai de l'Ouest, 97	Enfants peuvent aider.
Delcour Veuve, née Vaquet	Rue Helman, 21	Pas totalement incurable, enfants peuvent aider.
Delecœuillerie Veuve, née Vanneste	Rue Sainte Catherine, 67	Pas totalement incurable.
Deledicque Auguste	Rue Fontenoy, 46	Pas totalement incurable.
De Liège Yvonne	Rue Bohain, 45	Ressources familiales suffisantes.
Delmaet, née Verfaille	Rue des Meuniers, c. Rémy, 3.	Ressources supérieures au barême.
Delneste, née Gysels	Rue de Cambrai, 116	Fils peut et doit aider.
Delrue femme, née Thobois	Rue de Flandre, cour Gruez, 7	Pas reconnu incurable.
De Marez, née Mollet	Rue Edouard Vaillant. 16	Mari reçoit pour elle secours chômage.
Dervaux Chrétien	Rue de Condé, cour Cauche	Pas reconnu incurable.
De Schrooder Edouard	Rue Fombelle, 18 bis	Pas totalement incurable.
Desiéter Henri	Rue de Tournai, 114	Pas totalement incurable.
Destaebel Veuve, née Klewais.	Rue de Brigode, 40	Ressources supérieures au barême.
De Wilde Veuve, née Vermeulen	Rue d'Eylau, 20	Pas reconnue incurable.
Deyredt Veuve, née Laurens	Rue de Russie, 36	Ressources supérieures au barême.
Dooze Emile	Rue J. J. Rousseau, 28	Ressources supérieures au barême.
Doutreligne Alphonse	Rue du Maréchal Mortier, 24	Fils peut aider.
Drossart, née Braem	Rue Mazagran, 24	Pas reconnue incurable.
Dubois Veuve, née Carpentier.	Rue Saint André, 33	Son fils peut aider.
Dubus Veuve, née Denaveau	Rue de Canteleu, cité Fauchille, 9	Aidée par enfant.
Ducourant Pierre	Rue Pierre Beaumann. 35	Pas reconnu incurable.
Ducourant, née Vanhaesbroucke	Rue Pierre Beaumann, 35	Pas reconnu incurable.
Dumont, née Dumoulin	Rue Newton, 9, cour Osteux	Ressources supérieures au barême.
Duplouy Séverin	Rue Madagascar, cour Dubar, 1	En instance d'admission en Sana.
Dupriez, née Urbain	Rue Gosselin, 17	Ressources supérieures au barême
Férez Léon	Rue Pascal, 39	Son fils peut aider davantage.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Gévaer Gustave	Rue J. J. Rousseau, 36	Pas reconnu incurable.
Guibert Jean Baptiste	Rue Louis Faure, 68	Pas reconnu totalement incurable.
Guilloux née Devos	Rue Ernest Mayer, 25	Ressources supérieures au barême.
Haeck Edmond	Rue de Bailleul, 8	Ressources supérieures au barême.
Hamelin née Leroy	Rue Copernic, cour Dupont, 8.	Pas totalement incurable.
Hellemans Emile	Rue Jeanne Hachette, 70	Pas totalement incurable.
Hellemans née Laden	Rue Jeanne Hachette, 70	Pas totalement incurable.
Héquette née Bracke	Rue Magenta, cour Delrue	Pas totalement incurable.
Jacob née Morelle	Rue de Flers, impasse Menu, 6	Pas totalement incurable.
Lacosse femme, née Pollet	8, rue Adolphe Werquin	Pas totalement incurable.
Lacquement Clémence	Rue Vantroyen, 33	Pas totalement incurable.
Lagasse Marie	Rue Jules de Vicq, 14	Pas totalement incurable.
Lamare Elie	Rue Royale, 9	Pas totalement incurable.
Leblanc née Marin	Avenue Albert, 7	Pas totalement incurable.
Lejeune Jeanne	Rue des Sahuteaux, 10	Ressources supérieures au barême.
Lely Alexandre	Rue de Paris, 9	Ressources supérieures au barême.
Lemahieu Marie-Louise	Boulevard de l'Usine, 10	Ressources supérieures au barême.
Lequellec, épouse Dutillieux	Rue et cour Saint-Maurice, 41	Pas reconnue incurable.
Lootens Charles	Rue des Sarrazins, 26	Pas reconnu incurable.
Massy née Degrosse	Rue Royale, 9	Pas reconnue incurable.
Mercier Veuve, née Henry	Rue de Poids, 25	Pas reconnue incurable.
Meyer, née Lesage	Rue Raspail, 6	Pas reconnue incurable.
Noyelle, née Deliencourt	Rue des Archives, 11	Aidée par ses enfants.
Obert, née Wattrelot	Rue Léon Gambetta, 136	Ressources supérieures au barême.
Puis Jacqueline	Rue Adolphe Werquin, 38	Aidée par sa mère.
Queste Germaine	Rue Henri Kolb, 42	Ressources supérieures au barême.
Ramael, née Donck	Rue Fontenoy, 30	Ressources supérieures au barême.
Rompteau, née Mariencourt	Rue de l'Alma, 11	Peut travailler.
Ronchin, née Ployart	Rue Aug. Drapier, 22	Aidée par ses enfants.
Rousseau Veuve, née Augez	Rue de l'Est, 43	Ressources supérieures au barême.
Saingier, née Delzenne	Rue Doudin, 28 bis	Pas totalement incurable.
Thibaut, née Coquant	Rue Mirabeau, Impasse 4	Ressources supérieures au barême.
Treffel, née Bonnier	Rue Mélantois, 1	Mari subvient aux besoins d'existence.
Tréhout, née Cornet	Rue de Wazemmes, 126	Pas reconnue incurable.
Vanden Neste Virginie	Rue Matteotti, 79	Ressources supérieures au barême.
Vanderlooven, née Vanclemput.	Cité Philanthropique, 167	Enfants peuvent aider.
Vandevivre Elmire	Rue de Buffon, 44	Ressources supérieures au barême.
Van Londersele Donat	Rue de Flers, Impasse Menu, 21	Pas reconnu incurable.
Vergoten Germaine	Rue Saint Albin, 31	Pas reconnue totalement incurable.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Verpoort Henri	Rue d'Austerlitz, 5	Pas reconnu totalement incurable.
Vervenne Désiré	Rue de Condé, 70	Ressources supérieures au barême.
Woirgard, née Potier	Rue Sainte Catherine, 20	Ressources supérieures au barême.

Changement de taux

1°. — VIEILLARDS HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Backer Frédéric	Rue Manuel, 53	50 fr. au lieu de 5.
Baert femme, née Coussement Louise	Rue du Faubourg de Roubaix, cour Sainte Cécile, 1	80 fr. au lieu de 40.
Baston Félix	Rue Malpart, 27	50 fr. au lieu de 20.
Bétrancourt Veuve, née Boudet Sophie	Rue de Tournai, cour du Chaudron, 6	20 fr. à maintenir. Enfants peuvent aider davantage.
Bomon Léon	Rue Van Dyck, 38	80 fr. au lieu de 30.
Buysschaert Edouard	Rue de la Justice, 69, cour Seynaeve, 6	30 fr. à maintenir. Enfants subviennent aux besoins.
Claus Jules	Rue Magenta, 23	40 fr. à maintenir. Situation inchangée.
Colpaert Emile	Rue de la Renaissance, 4	80 fr. au lieu de 30.
Cordonnier Veuve, née Hue Elise	Rue Lallement, 1	55 fr. au lieu de 45.
Decan Veuve Guiard Jeanne	Rue des Pénitentes, 10	30 fr. à maintenir. Situation inchangée.
Decroix Veuve, née Bazélis	Rue du Commerce, 38	30 fr. à maintenir. Enfants peuvent aider.
Delobel Veuve, née Duthoit Théodosie.	Rue des Meuniers, 37	70 fr. à maintenir. Fils doit aider.
Deroose Veuve, née Cornil Clémence	Rue des Postes, 175, cité Pesez, 8	60 fr. au lieu de 40.
Dhenne Veuve, née Duterque Philomène	Rue de Saint Quentin, cour Bonnet, 16	40 fr. à maintenir. Enfants aident.
Duchein Théodore	Rue Hôpital Saint Roch, 20	80 au lieu de 30.
Favier Femme, née Berthe Maxellende	Rue Fontenoy, 49	80 au lieu de 40.
Flinois Veuve, née Hoorelbèke.	Rue de l'Est, 66	80 au lieu de 30.
Fougnies Veuve, née Wagner	Rue Hôpital Saint Roch, 21, cour Bacro, 5	45 au lieu de 30.
Govaerts Charles	Rue Mexico, 13	60 à maintenir. Enfants peuvent et doivent venir en aide.
Herman Charles	Rue Meurein, 56	60 frs à maintenir. Situation inchangée.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Horbant Veuve, née Primen Marie	Rue Van Dyck, cour Vinant...	55 au lieu de 40.
Hontput Femme, née Deletour Gabrielle	Cité Philanthropique, 192.....	50 au lieu de 30.
Hurel Jean Baptiste	Rue de Canteleu, 20.....	60 au lieu de 40.
Kokelaëre femme, née Bernière Alphonsine.	Cité Philanthropique, 243.....	30 frs à maintenir. Situation inchangée.
Leboucq femme, née Santreisse Cécile.	Rue de la Halle, 11.....	30 frs à maintenir. Enfants peuvent et doivent aider davantage.
Leclercq Veuve, née Guiard Alice	Rue des Pénitentes, 23.....	50 frs à maintenir. Situation inchangée.
Leignel Femme, née Delattre Virginie	Rue des Bois Blancs, 156.....	80 au lieu de 30.
Lepers Adolphe	Rue Saint Sauveur, 116.....	40 à maintenir. Enfants peuvent aider davantage.
Lorthois Arthur	Rue de Canteleu, 94.....	80 au lieu de 30.
Lyoen Veuve, née Caudrelier Nathalie	Rue de Trévise, 33	60 au lieu de 40.
Parent François	Rue Godefroy Cavaignac, 8...	80 au lieu de 40.
Plamont femme, née Wuillemot Pauline.	Rue Hôpital Saint Roch. 24..	40 frs à maintenir. Enfants viennent en aide.
Robbe Isidore	Rue Philadelphie, cour Morel, 11	60 au lieu de 40.
Rogeau Georges	Rue Meurein, 20	80 au lieu de 30.
Rose Veuve, née Dujardin Gabrielle.	Rue de la Justice, cour Cogez, 3	30 frs à maintenir. Enfants peuvent aider davantage.
Soyez femme, née Mouny Marie	Rue d'Angleterre, 4.....	30 à maintenir. Ressources supérieures au barême.
Vandamme Louise	Rue Saint André, 129.....	30 frs à maintenir. Ressources supérieures au barême adopté.
Vercaemst Veuve, née De Potter Mélanie.	Rue Adolphe Werquin, 20.....	55 frs à maintenir. Situation inchangée.
Verfaillie femme, née Defrance Sidonie	Rue de Bône, 15.....	80 au lieu de 55.
Verrast Veuve, née Vanvers....	Quai de la Haute Deûle, 5....	20 fr. au lieu de 10. Enfants peuvent faire le reste.

Changement de taux

INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

Bauwens Gaston	Rue du Curé Saint Sauveur, 44	30. Situation médicale inchangée.
Blary, née Bammens	Rue Desaix, 13	80 au lieu de 30.
Bonnel, née Santré.....	Rue Francisco Ferrer, 60.....	30. Situation médicale inchangée.
Bossemaere Gustave	Rue Magenta, cour Sommerlinck, 8	30. Situation médicale inchangée.
Consier Amélia	Rue du Croquet, 21.....	30. Situation médicale inchangée.
Debacker Veuve, née Leroy....	Boulevard des Ecoles, 68.....	30 au lieu de 40.
Defourny Veuve, née Vinckier..	Rue Condorcet, 8.....	30. Ressources suffisantes.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
De Groot, née Martens	Rue de Bouvines, 47	80 au lieu de 30.
Delecroix Zulmée	Rue du Soleil Levant, 10	42. Enfants peuvent aider.
De Meyer Pierre	Rue Rubens, 36	80 au lieu de 30.
De Praetère Jules	Rue de Seclin, 19	30. Ressources suffisantes.
Desèque Frédéric	Rue Fontenelle, cour de l'Amiteuse, 5	30. Situation médicale inchangée.
Devos, née Vermès	Quai de la Haute Deûle, 5	30 au lieu de 80, aidée par son mari.
Dumortier Veuve, née Doolaeghe	Rue Balzac, 16	80 au lieu de 30.
Duprez, née Anno	Rue Pharaon de Winter	30. Situation médicale inchangée.
Duthilleul, née Sara	Rue du Mélantois, 5	60 au lieu de 30.
Herman Louis	Rue Lottin, 11 bis	30. Situation médicale inchangée.
Hurez Veuve, née Baugé	Rue de Wazemmes, 158	80 au lieu de 30.
Jouveneau Achille	Rue Ducourouble, 8	30, aidé par ses enfants.
Kokel Veuve, née Hubert	Rue de la Justice, cour Seynaeve, 8	30. Situation médicale inchangée.
Lefebvre Eugénie	Rue des Bateliers, 12	42 Enfants peuvent aider davantage.
Lefevere, née Verhaeghe	Rue d'Arcole, 31	55 au lieu de 30.
Liétard Emile	Rue Gosselin, 24	80 au lieu de 40.
Veuve Marante, née Defante	Rue de la Plaine, 56	30. Enfants peuvent aider davantage.
Mariage Veuve, née Vanpaemel	Rue Destailleurs, 89	30. Situation médicale inchangée.
Michiels Jules	Rue Mazagran, 34	55 au lieu de 30.
Mignot Gustave	Rue d'Alger, cour Dupuis, 2	30. Ressources supérieures au barême.
Mignot, née Fruleux	Rue d'Alger, cour Dupuis, 2	30. Ressources supérieures au barême.
Okerman Veuve, née Bruchet	Rue des Bonnes Rappes, 16	30, aidée par ses enfants.
Peirenboom Henri	Rue Paul Lafargue, 33	55 au lieu de 30.
Picavet Henri	Rue des Bois Blancs	55 au lieu de 30.
Picavet, née Cousin	Rue des Bois Blancs	80 au lieu de 30.
Turotte Veuve, née Brouckaert	Rue de Trévise, 4	30 Enfants peuvent aider davantage.
Vanden Brigghe Denise	Rue Henri Kolb, cour Bos, 10	30 Ressources familiales suffisantes.
Vandorsselaere J. B.	Rue Saint Luc, 16	30 au lieu de 80. Pas totalement incurable.
Van Rompaey, née Caron	Cité Philanthropique, 161	80 au lieu de 30.
Van Thielen Julia	Rue du Marché, 24	30. Ressources suffisantes.
Wiart Louis	Rue Monge, 13 bis	45. Situation médicale inchangée.

Suppressions

VIEILLARDS HABITANT LILLE

Choteau Veuve, née Gossard	218, rue de Paris	Ressources supérieures au barême.
Delannoy Veuve, née Vanderdonck	26, rue du Faubourg de Valenciennes	Enfant pouvant subvenir aux besoins.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Marescaux Veuve, née Vervenne	50, rue Mirabeau.....	Ressources supérieures au barême.
Vandenberghe Gustave	1, place Wicar	Ressources supérieures au barême.
Van de Rosieren, née Troost...	Rue et cour d'Iéna.....	Ressources supérieures au barême.

Suppressions

INFIRMES HABITANT LILLE

Burbure, née Kerkove.....	Rue Gustave Delory, 127.....	Ressources supérieures au barême.
Clément Frédéric	Rue de la Digue, jardin du Prévost	Ressources supérieures au barême.
Dutillieux Maurice	Rue et cour Saint Maurice, 41.	Pour intempérance.
François André	Rue Saint-Eloi, 18, cour Jeanne d'Arc, 4	Peut travailler.
Poutrain Albertine	Rue Malsence, cité Lys, 61....	Ressources supérieures au barême.
Vanderostyne, née Vandenbussche.	Rue Montaigne, 36.....	Ressources supérieures au barême.
Veys, née Rinsveldt.....	Rue Fabre d'Eglantine, 38....	Ressources supérieures au barême.
Veuve Vervenne, née Van Assche	Rue de Flers, 19	Ressources supérieures au barême.

VIEILLARDS AYANT LEUR DOMICILE DE SECOURS A LILLE,

MAIS N'Y RÉSIDANT PAS

Admissions

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Veuve Blanquart-Chrétien	Attiches, rue des Blattiers....	40+20	25 Octobre 1933
Boone Adolphe	Mons-en-Barœul, rue Voltaire, 105	30+20	7 Juin 1933
Bonnier Eugène	Hellemmes-Lille, rue Pasteur, 17	65+20	6 Mai 1933
Veuve Brunet, née Bédée Marie.	Guérard (Seine-et-Marne) ..	55+20	20 Juillet 1933
Veuve Cantiniau Orgaert Rosalie	Hellemmes, rue Oscar Fanyau, 18	55+20	18 Juillet 1933
Veuve Chapperon Baclet Maria.	La Madeleine, rue de la Gare, 19	80+20	3 Juillet 1933
Dastor Pierre	Bordeaux, 328, cours de la Somme	80+20	10 Octobre 1933
Degrendel Charlès	Hellemmes, rue Jules Ferry...	80+20	15 Mars 1933
Delattre Adolphine	Paris 10e, 11, rue d'Aix.....	80+20	1er Août 1933.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Veuve De Sutter, née De Coninck Anna	Ermont (Seine-et-Oise), 75, rue d'Eaubonne	30+20	1er Octobre 1933
Veuve Devillers Duflos Agathe.	La Madeleine, rue Faidherbe, 7	80+20	1er Juin 1933
Dervelle Adrien	Lomme, rue Delannoy, 1	30+20	1er Juillet 1933
Veuve Dewulf, née Leroux Juliette	Les Attaques (P.-de-C.), rue du Contre-Halage	30+20	4 Juin 1933
Veuve Dolet, née Corion Hélène	Paris (10e), 189, Faubourg St-Martin	50+20	1er Juin 1933
Veuve Frappé, née Dubus Elvire	Dunkerque, rue de la Couronne, 3	80+20	12 Août 1933
Garçon Henriette	Mons-en-Barœul, rue Jean Jaurès, 121	55+20	10 Mai 1933
Veuve Lecocq, née Sauvage Adèle	Béthune, rue Faubourg Saint-Pry (chez M. Blanquart Charles)	80+20	2 Mai 1933
Veuve Meurillon Sauvage	Estaires, rue de Merville	60+20	19 Septembre 1933
Nicais Charles	Fâches-Thumesnil, route d'Arras, cour Opsomer, 5	55+20	9 Septembre 1933
Veuve Rœtynck, née Delplace Elise	Lambersart, rue de Lille, 9	30+20	20 Juin 1933
Veuve Smeyers, née Chantreux Clémence	Fâches-Thumesnil, rue Pasteur, 93	45+20	24 Août 1933
Terroir Camille	Valenciennes, rue Delsaulx, 5.	80+20	21 Janvier 1933.
Veuve Terryn, née Haerick Romania	Lomme, rue du Paradis, 2	30+20	1er Juillet 1933
Veuve Vaesken, née Nave Marcelline	Marcq-en-Barœul, rue Nouvelle, 30	30+20	7 Octobre 1933
Wettinck Yves	Hellemmes, rue et cour Lamartine, 14	30+20	10 Avril 1933

Modification du taux de l'allocation

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Callet Aimé	Valenciennes, rue de Hesques, 20	80 + 20 au lieu de 40 + 20. 2 Août 1933.
Vandendaele femme, née Godefroid Marie.	Lambersart, rue de Lompret.	Maintien 30 + 20. Vit en famille.
Veuve Wallaert, née Boone Félicie.	Lens, rue Pasteur, 7	Maintien 30 + 20. Vit en famille.

Rejets

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Veuve Desprez, née Wiprez Léontine	Carvin, rue d'Arras, 48	Aide des enfants.
Femme Cardoen, née Despriet Romainie.	Puteaux, rue Marius Jacotet, 38	Ressources suffisantes par le salaire du mari.
Catteau Désiré	Marcq-en-Barœul, 43, rue de la Prévoyance	Aide des enfants.
Veuve Danis, née Mortier Marie	Annappes, rue de Lille, 11	Peut être aidée par ses enfants.
Veuve De Blaere, née De Volder Rosalie	Lambersart, avenue de Dunkerque, 406	Peut être aidée par ses enfants.
Dion Arthur	Fâches Thumesnil, rue Pasteur, 25	Ne semble pas dénué de ressources.
Dupont Julie	Ronchin, rue Lestienne, 10	Aidée par son fils.
Facqueur Oscar	Treigny (Yonne)	Ressources suffisantes.
Hunninck Emile	Wattignies, rue Hocedez, 30	Ressources suffisantes et peut être aidé par ses enfants.
Veuve Mélantois-Facq	Paris (12e) Rue Crozatier, 7	Vit en famille.

INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS LILLE

Admissions

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Aelterman femme, née Schepens	Pavillon Henri Ghesquière, 14, Hellemmes	55 »	25 Juillet 1933
Boone femme, née Rousseeuw	Rue Voltaire, 105. Mons-en-Barœul	30 »	1er Juin 1933
Cornette Jules	Rue Kuhlmann, 37, Lomme	30 »	15 Mai 1933
Cornette femme, née Moyart	Rue Kuhlmann, 37, Lomme	30 »	15 Mai 1933
Coudeville, née Liéven	Rue de Lille, 85, Marquette	30 »	8 Août 1933
Decan Gaston	Rue Chanzy, 87, Hellemmes	55 »	26 Mai 1933
Delvael Raymonde	Cour du Chaufour, 3, Lomme	80 »	30 Août 1933.
Dernaucourt Veuve, née Doby	Genech	60 »	11 Mai 1933.
Godefroidt née Ducoulombier	Cité Jardin, 82, Lambersart.	30 »	27 Mai 1933.
Jovinelle Edmond	40, rue Pasteur, Fâches-Thumesnil	30 »	9 Septembre 1933.
Liban femme, née Dubar	34, rue des Sarts, Mons-en-Barœul	80 »	17 Août 1933.
Parent Veuve, née Merchie	Rue Désiré Verhaeghe, 15, Ronchin	30 »	6 Juin 1933.
Sénélar Edouard	Rue Fénelon, 2 à Hellemmes	55 »	6 Juin 1933.
Smagghe Marie-Louise	4, rue Henri Dubouillon, Paris, 20e	80 »	1er Août 1933.
Vandamme Veuve, née Vanden Bil	1, rue Voltaire, Mons-en-Barœul.	80 »	22 Mars 1933.

Rejets

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Boidin Charles	Rue Anatole France, Flers	Vit en famille.
Dochy femme, née Depienne	Rue du Vert Bois, Nomain	Non incurable.
Facque Théodore	Rue Jules Drumez, Pérenchies.	Tient un débit de boissons.
Fercot Théodore	Rue du Chalet 2. Mons-en-Barœul	Ne semble pas sans ressources.
Leroy Achille	Avenue Jean Jaurès, Ronchin	Non dénué de ressources.
Rouzé femme, née Victor	Rue du Bois Ducrocq, 131, Armentières	Non dénué de ressources.

Modification du taux de l'allocation

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Delettrez Eloi	Rue Jules Guesde, Lomme	55 au lieu de 30.
Roman femme, née Dubois	Rue Sedaine 85, Paris XI^{e}.	65 taux maintenu. Aidée par enfants.

2^{e} PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 n'ayant pas leur domicile de secours à Lille.

VIEILLARDS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Veuve Azalot-Viduvier	132 bis, rue Solférino	Enghien-les-Bains.
Baer Ernestine	53, rue Sainte-Catherine	Denain
Veuve Bayart-Sené	45, rue des Postes	Lambersart
Beck Emile	88, rue de la Convention	Loos.
Beeckman François	9, rue Clovis Hugues	Hellemmes.
Bayart Emma	8, rue Négrier	Dunkerque.
Broux Auguste	69, rue Saint-Sauveur	Estaires
Carnet Vve, née Vandenbeusch	49, rue Victor Renard	Etat.
Crame Léopold	2, rue de Brigode	Seine.
De Muynck, née Van Nérum	146, Quai de l'Ouest	Lomme
Desmettre Veuve, née Van de Putte	49, rue de Madagascar	Mons-en-Barœul
Devos Veuve, née Cornette	29, rue Pasteur	Bailleul
Dubois François	33, rue Saint-Eloi	Cysoing
Dujardin, née Kerkhove	7, rue Mahieu	Angers
Dumez Alexandre	90, rue du Long Pot	Provin
Dupuis François	58, rue Gustave Delory	Templeuve

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Duquesnoy Alfred	118, rue Francisco Ferrer	Douai
Gadenne-Leclercq	16, rue de la Cité	Lambersart
Gallois Femme, née Thieffry	13, rue Saint-Pierre Saint-Paul	Marseille
Gauthy Léon	132, rue des Postes	Billancourt
Gimard Marguerite	8, rue des Postes	Pouligny-St-Pierre (Indre)
Gombert Auguste	111, rue de Philadelphie	Etat.
Horn, née Holledebaume	143, rue Jeanne Hachette	Etat.
Legrand Veuve, née Patté	86, rue Princesse	Nord.
Lemonnier Henri	6, rue Lamare	Paris.
Lesaffre Veuve, née Caulier	4, rue des Stations	Saint-Jacques (Calvados)
Leturcq Veuve, née Dubrulle	182, boulevard Victor Hugo	Walincourt
Luyssaert Veuve, née Levêque	69, rue Saint Sauveur	Le Havre.
Mory Jules	34, rue Henri Kolb	Metz-en-Couture.
Orbant Veuve, née Scohiez	279, boulevard Victor Hugo	Arras.
Samé Edouard	6, rue Lalo	Lambersart.
Spillebout Louis	55, rue d'Esquermes	Houplines.
Valcke Louis-Philippe	34 bis, rue d'Eylau	Paris (2e).
Vincke Laurent	124, rue du Marais de Lomme.	Lomme.
Vinck, née Ongenaed	124, rue du Marais de Lomme.	Lomme.

2°. — Infirmes et Incurables

Barge Gaston	42 Rue Saint-André	Bordeaux.
Boulinguiez Liévin	Rue Bourjembois, c. Capon, 5.	Hellemmes.
Bourel Paul	Rue du Dieu de Marcq, 5	Calais.
Brunot Veuve, née Hoogstoel	Rue Ratisbonne, 62	Tourcoing.
Cléret Ulric	Rue Nationale, 262	Saint-Martin au Laert (Pas-de-Calais).
Dassonville Veuve, Ghilbert	Boulevard Victor Hugo, 291	Lomme.
Debachy, née Capon	Rue des Pavillons n° 1	Lezennes.
Degand-Lamand	Rue et Cité St-Maurice	Sainghin-en-Mélantois.
Delabre Veuve, née Désir	Boulevard de Belfort, 11	Auchel.
Dumont, née Benaut	Rue Paul Bert, 12	Croix.
Duquesne Arthur	Rue Saint-Gabriel, 12	La Madeleine.
Duquesne née Wagon	Rue Saint-Gabriel, 12	La Madeleine.
Facompré Veuve, née Dequenay	Rue de Wazemmes, 96	Fâches-Thumesnil.
Galbrun Veuve, née Roger	Rue de la Barre, 52	La Madeleine.
Hatron Jules	Rue Montaigne, 22	Boulogne-sur-Mer.
Hœdts Marguerite	Rue Ratisbonne, 50	Nord.
Leclercq Désiré	Rue de la Monnaie, 46	Marcq.
Leprince Ida	Rue Pierre Legrand, 225	Orchies.
Mazy Clotilde	Rue Auguste Bonte, 21	Cambrai.
Messiaen Henriette	Rue Guillaume Werniers, 91	Loos.
Pétiaux, née Richard	Rue des Meuniers, 35	Nord.
Philips, née Casen	Rue Paul Lafargue, 9	Paris.

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Picke, née Coyot Marie	26, rue Philadelphie	Etat.
Pipart Jean-Baptiste	Rue d'Austerlitz, 33	Phalempin.
Porque David	Rue d'Austerlitz, 3	Etat.
Veuve Suroy-Warnier	Rue des Postes, 269	Haubourdin.
Thiriez Edouard	Boulevard Victor Hugo, 160	Béthune.
Thirez, née Lourme	Boulevard Victor Hugo, 160	Béthune.
Vandeputte, née Capron	Rue Lamartine, 46	Pas-de-Calais.
Vanghelder Marcelle	Avenue de Dunkerque, 25	Lomme.
Vercruysse Joseph	Rue d'Austerlitz, 16	Etat.
Vernier Jules	Rue du Long-Pot, 187	Willems.

Belges ayant moins de 15 ans de résidence en France

NOMS	DOMICILE
Pry Jules	151, rue Solférino
Pry femme, née Daneels	151, rue Solférino
Raes Honoré	8, rue de Bailleul.
Uyttenhove Jean	Rue et cour de Kirsch, 2.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Acte est donné par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3531

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Hospitalisation

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

1re PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 (Hospitalisation) les personnes suivantes :

1°. — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Beclaert Dominique	132, rue Jules Guesde	Hospice Général.
Brilleman Pierre	Rue de Thumesnil, cour Liévrault, 1	Hospice Général.
Bruniaux Philippe	82, rue Caumartin	Hospice Général.
Callens Sophie, Veuve Samson Pierre	36, rue Paul Lafargue, cour Paul, 6	Hospice Général.
Carlier Achille	10 bis, rue Pascal	Hospice Général.
Casteleyn Pierre	Rue Auber, cour Combeau, 1	Hospice Général.
Delay Julie	Sans domicile fixe	Hospice Général.
Delemar Zoé	22, rue des Vieux Murs	Hospice Général.
Delmaille Mathilde, Veuve Duthilleul	2, rue du Vieux Moulin	Hospice Général.
Deparmentier François	24, rue des Vieux Murs	Hospice Général.
D'Helft Clémentine, Veuve Wydau	Rue d'Avesnes, cour Martin, 29. actuellement pavillon des Convalescents	Hospice Général.
Douchez Valérie, Veuve Lelièvre	57, rue Destailleurs	Hospice Général.
Escleppe Eugénie	113, rue Gustave Delory	Hospice Général.
Fourmaux Camille, Veuve Caudrelier	172, rue Gustave Delory	Hospice Général.
Lonte Clémence femme Bidart	23, cour Saint-Maurice	Hospice Général.
Mayo Sophie	83, rue Royale	Hospice Général.
Provo Henri	43, rue Mexico, cour Mexico, 5	Hospice Général.
Sintobin Philomène, Veuve Mullier	6, rue du Croquet	Hospice Général.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Smet Julie	Cité Philanthropique	Hospice Général.
Turiot Célina, femme Despert.	60, rue de Trévise, impasse Lagache, 5	Hospice Général.
Vandenberghe Philomène	51, rue des Stations	Hospice Général.
Verleyen Elodie, Vve Maréchal	13, rue Fabre d'Eglantine	Hospice Général.
Vilion Anaïse, femme Desmet.	Porte d'Arras, baraquement 37	

2°. — Infirmes et Incurables habitant Lille

Baere Auguste	29, rue de Wattignies	Hospice des Incurables.
Baratto Gustave	21, rue Franklin	Hospice des Incurables.
Bernard Alfred	40, rue de Poids	Hospice des Incurables.
Billiet Paul	31, rue Eugène Jacquet	Hospice des Incurables.
Bogaerts Adrien	10, rue d'Arcole	Hospice des Incurables.
Cabaret Jean-Baptiste	Rue de Bailleul, cour Deldal, actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Callewaert Cyrille	41, rue de Condé, actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Catez Léopold	59, rue Saint-Sauveur	Hospice des Incurables.
Decodts Eulalie, Veuve Delannoy	1, rue de la Gaieté	Hospice des Incurables.
De Contreras François	Rue St-Omer, cour Donaint, 5	Hospice des Incurables.
Delemar Alphonse	20, rue des Pénitentes	Hospice des Incurables.
Denneulin Henri	82, rue Jules Guesde	Hospice des Incurables.
Desmet Emile	Porte d'Arras, baraquement 37	Hospice des Incurables.
Despinoy Jules	Avenue Eugène Varlin, Groupe Delory, Pavillon 1	Hospice des Incurables.
Destailleur Lucien	2 ter, rue de Bapaume	Hospice des Incurables.
Detemmerman Jules	Sans domicile fixe. Actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Dhennin Léon	28, rue Doudin, actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Duthilleul Maurice	92, Quai de la Basse-Deûle	Hospice des Incurables.
Eeckhout Hortense, Veuve Büker	37, rue Basse, actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Fiers Alice, divorcée Foulon Paul	8, rue du Chaufour	Hospice des Incurables.
Ghesquière Alfred	34, rue Jean-Jacques Rousseau	Hospice des Incurables.
Güthly Marie, Veuve Bloquet	7, rue Roland	Hospice des Incurables.
Hannedouche Georges	36, rue des Tanneurs	Hospice des Incurables.
Hennion Pauline	91, rue d'Esquermes	Hospice des Incurables.
Lapaille Charles	39, rue Doudin	Hospice des Incurables.
Lebon Angèle, femme Quetstroy	52, rue d'Iéna	Hospice des Incurables.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Lasserre Léon	Sans domicile fixe, actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Lemoine Gustave	Rue Auguste Bonte, impasse Martin, actuellement Armée du Salut	Hospice des Incurables.
Lepez Fernand	114 bis, rue Saint-André	Hospice des Incurables.
Liébar Emile	12, rue du Croquet	Hospice des Incurables.
Looten Adolphe	12, rue des Bâteliers	Hospice des Incurables.
Luckel Frédéric	59, rue Saint-Sauveur	Hospice des Incurables.
Mahaut Zélie, Veuve Denis	2, rue Defaucompret, actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Maréchal Adolphe	Rue de la Digue, impasse Saint-Joseph, 3	Hospice des Incurables.
Mauroy Marie, femme Lenglin.	50, rue de la Baignerie, impasse 16	Hospice des Incurables.
Mocq Désiré	168, rue de Wazemmes	Hospice des Incurables.
Oerlynck Guillaume	Rue Jules Guesde, cour du Moulin, 10	Hospice des Incurables.
Provoost Jules	14, place Vanhœnacker	Hospice des Incurables.
Quetstroy Constant	52, rue d'Iéna	Hospice des Incurables.
Quindt Edmond	4, sentier des Dondaines	Hospice des Incurables.
Rochart Ernest	Sans domicile fixe	Hospice des Incurables.
Stekulorum Maria, Veuve Pardone	47, rue de Poids	Hospice des Incurables.
Snykers Yvon	141, rue Jules Guesde	Hospice des Incurables.
Tiberghien Hélène, Veuve Chevry	45, rue des Pyramides	Hospice des Incurables.
Vanden Hende Marie, Veuve Tenaeme	20, cour Saint-Amé	Hospice des Incurables.
Vandeville Paul	126, rue d'Arras	Hospice des Incurables.
Verheyde Marie, Veuve Mille	38, rue de Brigode	Hospice des Incurables.
Momont Françoise	196, boulevard Montebello (Hôpital de la Charité)	(Asile Incurables dit « Les Cinq Plaies » Convention du 27 Mai 1924).

3°. — Personnes n'habitant pas Lille et possédant, dans cette ville, leur domicile de secours

Berton Coralie, Veuve Bouret	Hospitalisée à Saintes (Charente-Inférieure)	Hospice de Saintes.
Cordonnier Anna, Veuve Descamps	Maison de retraite Levallois-Perret	Maison de retraite de Villers Coterêts.
Coussemacker Charles	Hospice de Seclin	Hospice des Incurables.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Desombre Célina, Veuve Debruille	A Illies	Hospice Général.
Gryselier Marie-Louise	Maison Départementale Nanterre	Maison Départementale de Nanterre.
Guelton Pascal	Rue de la Lys, La Gorgue	Hospice des Incurables.
Lejosne Victorine, Femme Coussemacker	Hospice de Seclin	Hospice des Incurables.
Marquillie Emile	21, rue Becquet, Marcq-en-Barœul	Hospice des Incurables.
Parmentier Marie-Louise, femme Coorman	214, rue de la Lys, Halluin	Hospice Général.
Portet Antoinette, Veuve Duriez	Hospice St-Amand	Hospice Général.
Tellier Emile	Hôpital la Charité, Paris (6e).	Hospice Général.
Tourbier Sophie	43, rue Montgolfier, Marcq-en-Barœul	Hospice Général.
Van de Rostyne Auguste	8 bis, rue St-Vital, La Madeleine	Hospice des Incurables.

Refus

1°. — Infirmes et Incurables demeurant a Lille

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Ampe Jules	42, rue Mirabeau	Non reconnu incurable.
Carlier Charles	75, rue Meurein, 10, cour Lemaire	Non reconnu incurable.
Claviet Henri	4, parvis St-Michel	Non reconnu incurable.
Coquerelle Marie	113, Quai de l'Ouest	Non reconnu incurable.
Decotigny Arthur	29, rue d'Aguesseau	Non reconnu incurable.
D'Haene Gustave	1, rue Lalo	Non reconnu incurable.
Tilliou Léon	114, rue d'Arras	Non reconnu incurable.
Tournoy Fernand	6, rue Francisco Ferrer	Non reconnu incurable.
Van den Abeele Léonie, Veuve Debois	Rue Monge, 21, cour Bailleul	Non reconnu incurable.

2°. — Incurable n'habitant pas Lille

Roussel Jules	Route de Wervicq-Comines	Non reconnu incurable.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille.

1°. — Vieillards

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Caloire Jules	Pavillon des Convalescents....	La Madeleine
Defaut Simon	Pavillon des Convalescents....	Etat
Gadenne Marie, veuve Secret	Rue Pierre Baumann, 13.....	Epinal (Vosges)
Kraermen Charles	Pavillon des Convalescents...	Etat
Lefebvre Ernest	Pavillon des Convalescents...	La Madeleine
Mahieu Adolphe	Petites Sœurs des Pauvres....	Wemaers-Cappel

2°. — Incurables

Adam Marie	Clinique d'Esquermes	Puteaux (Seine)
Barbe Gaston	Rue Saint-André, 42	Gironde
Belot Jules	Pavillon des Convalescents....	Paris
Beth Eugène	Rue de Paris, 98	Amiens
Canivez Jules	Hôpital Saint Sauveur	Département du Nord
Canu Auguste	Place des Buisses, 5	Pantin
Chavatte Auguste	Pavillon des Convalescents	Lomme
Cuvillier Charles	Pavillon des Convalescents	Département du Nord
Decouter Jean-Baptiste	Rue Gustave Delory, 43	Halluin
Dejonghe Jules	Pavillon des Convalescents	Département du Nord
Delécluse Charles	Pavillon des Convalescents	Loos
Delesalle Henri	Actuellement, Poste de la Grand'Garde	Etat
Denis Paul	Sans domicile fixe	Etat
Despinoy Henri	Quai de la Basse-Deûle, 104..	Saint-André
Duchêne François	Rue Jean Jacques Rousseau, 46	Annappes
Garet Césarine	Rue de Marquillies, 194	Etat
Gérard Eugène	Actuellement Saint-André, rue de Lambersart, 110.	Etat
Grattepanche Sidonie	Pavillon des Convalescents	Département du Nord
Gonniaux Emile	Pavillon des Convalescents	Département du Nord
Karr Marguerite	Pavillon des Convalescents	Dijon
Le Honeron Mathilde	Pavillon des Convalescents	Etat
Libaert Aimé	Pavillon des Convalescents	Lomme
Liévin Ernest	Rue Alphonse Mercier, 56, cour Six, 1	Saint-Omer
Massin Céline	Pavillon des Convalescents	Département de la Somme

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Moreau Marie	Pavillon des Convalescents	Marcq-en-Barœul
Nozen Adolphe	Pavillon des Convalescents	Etat
Outtier Elie Tobie	Pavillon des Convalescents	Fâches-Thumesnil
Pamelaere Alexis	Actuellement 110, rue de Lambersart, Saint-André	Anstaing
Poutre Jules	Sans domicile fixe, logé dans les péniches en stationnement	Etat
Vanuxem Julia, femme Mahieu.	Petites Sœurs des Pauvres	Département du Nord
Ward Malvina	Hellemmes, 2, rue Laurent Descornez, actuellement Hôpital de la Charité, Lille	Hellemmes
Winckler Eugène	Rue d'Oran, 7	Etat

BELGES AYANT MOINS DE 15 ANS DE RÉSIDENCE EN FRANCE

NOMS	DOMICILE
Ver Eecke Arthur	Rue Paul Lafargue, 7, cour Sapelier.
Met Isabelle	Pavillon des Convalescents.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Acte est donné par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3532

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Allocation complémentaire

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, modifiée par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

1re PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions :

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 (Article 173 de la loi de Finances du 16 Avril 1930) :

1°. — INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE,
AYANT BESOIN DE L'AIDE CONSTANTE D'UNE TIERCE PERSONNE

NOMS	DOMICILE
Catteau Georges	Allée des Dondaines, 4
Chalon François	Rue Jules Guesde, 78
Debuchy Abel	Rue de l'Alma, 30
Herr Veuve, née Gallefent Elvire	Place aux Oignons, cour à l'Eau, 6
Lainé Léon	Rue de la Barre, 63
Mortier femme, née Fagnart	Rue de l'Alma, cour Morel, 8
Werquin Cyriaque	Rue Vergniaud, 7

2°. — INFIRMES ET INCURABLES N'HABITANT PAS LILLE,
AYANT BESOIN DE L'AIDE CONSTANTE D'UNE TIERCE PERSONNE

Mme Masquelier-Maot	Paris, rue Liebnitz, 62
Mme Renard-Valentin	Paris, rue des Pyrénées, 343

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, article 20 bis, modifié par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, n'ayant pas leur domicile de secours a Lille.

Nom	Domicile	Domicile de Secours	
Bourel Paul	Rue du Dieu de Marcq, 5.....	Calais	Infirme

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Acte est donné par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3533

Assistance aux femmes en couches

Loi du 17 Juin 1913

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre Cinquième Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales :

Mmes Guatto née Serroy Malvina ; Kojfer Estera ; Piens née Vandevoorde Raymonde ; Rouzé née Gilles Fernande ; Vlaminck née Viale Marie ; Dumont née Cneuwels Victorine ; Calimé née Géandre Marie ; Delemotte née Maton Léonie ; Delville née Boulet Marcelle ; Dufour née Dufour Alphonsine ; Jolibois née Gamart Germaine ; Letirand née Dehaut Agnès ; Périn née Goudezoone Louise ; Wicke née Berteloot Louise ; Goordin née Duprez Berthe ; Lollieux née Dubus Berthe ; Deruyver née Dierickx Suzanne ; Dumoulin née Mascreel Léontine.

Propositions de rejet :

Mmes Blommaert née Demeulemester Léontine; Brou née Tintillier Marie; Calloire née Desreumaux Lucienne ; Chupin née Semaille Simone ; Coutel née Lerouge Rachel ; Denis née Weels Anna ; Dumont née Hollebecq Simone ; Dumorant née Danez Simonne ; Perreux née Pellet Marie ; Rachez née Horny Joséphine ; Sobry née Cocheteux Fernande ; Tilleul née Lammens Simonne ; Woussen née Vigoureux Marie ; Bachelet née Bury Elise ; Delcroix née Thieffry Angèle ; Demaeseneire Christiane ; Hasselweiler née Louveau Marie; Vanwesemael née Guillemant Augustine.

Admissions d'urgence

Mmes Casseel née Delem Denise ; Chasseur née Boidart Hélène ; Coisne née Lahousse Clémence ; De Rooze née Demeulenaere Marcelle ; Descendre née Quintaur Marie ; Fabre née Mayer Emma ; Lombart née Lievens Julienne; Préau née Cox Marie ; Trédez née Personne Louise ; Vanden Heene née Van Lichstervelde Sidonie ; Vanderstraeten née Bègue Marthe ; Vandromme née Deleplanque Zulma ; Duprez née Longrez Anne-Marie ; Plus née Crombet Marcelle ; Schinnert Jeanne ; Béras née Leblanc Marcelle ; Chopin Berthe ; Dupré née Verbruggen ; Imbert née Tchaikowski Raïsse ; Moulin née Lejeune Olga ; Samson née Maes Germaine ; Saelen née Boucher Valentine ; Warquier née Baddly Emilienne ; Anselyn née Vanbredam Raymonde ; Boet née Der-

noncourt Louise ; De Bue née Reiner Suzanne ; Duchesne née Ibéris Simonne ; Dutriez née Polet Mathilde ; Maertelaere née Frappart Flora ; Monard née Segers Maria ; Vandevyver née Moreau Augusta ; Vanheecke née Verniest Frédérica ; Deslaef née Van Cauwemberghe Marthe ; Tahon Marcelle ; Thant née Godtschalck Marguerite ; Tolanti Albertine ; Frantiz née Hettenring Ernestine ; Friedel née Mataczynska Pélagia ; Nuttens née De Brie Coralie ; Trouillet née Lejeune Lucienne ; Debacker née Sueur Rose ; Normand née Wylsteker Léa ; Richez née Oster Raymonde ; Nieuwjaer née Boidin Marthe ; Pécot Léonie ; Chauvet née Delahaye Julia ; Legrand née Cottar Simonne ; Vandamme née Dufour Julienne ; Contesse née Helderwert Irma ; Daneels Justine ; Fiers Lebeau Nadia ; Duvauchelle née Cousin Juliette ; Delemer née Chevalier Germaine ; Leville née Deleplanque Maria ; Deprun née Castier Héloïse ; Anselin née Debelsunce Adèle ; Magras née Galland Emilienne ; Meunier née Procureur Camillia ; Ponchelle née Dooghe Suzanne ; Poquet née Dauchy Raymonde ; Reys née Barboul Marie-Thérèse ; Teirlinck née Delobel Suzanne ; Thesse née Rouhart Fernande ; Vantomme née Audier Yvonne ; Verdron née Bourdellot Julienne ; Béghin Aline ; Defieuw née Prodhomme Georgette ; De Roef née Guyot Libertade ; Duquénoy née Maidaigonne Gruson ; Lardeur née Gayot Madeleine ; Vriesacker née Fremaut Alphonsine ; Balligand née Barbier Renée ; Bolle née Duploich Jeanne ; Gammelin née Speybrouck Jeanne ; Meurillon née Lepoutre Robertine ; Roure née Beirnevich Céline ; Pruvost née Delecourt Berthe ; Serra née Verbist Marie ; Vanhove née Hélan Marthe ; Delvoye née Demey Eugénie ; Dujardin née Nivesse Jeanne ; Gellynck née Lefebvre Thérèse ; Langie née Guyot Raymonde ; Razny Hélène ; Bertein née Libessart Julia ; Devos née Lorenzer Cécile ; Loquet née Diverchy Georgette ; Selin née Claisse Yvonne ; Crépin née Sulmon Marie ; Hillier née Vaneuwyck Albertine ; Petit née Baudoin Jeanne ; Verbèke née Meurice Georgette ; Brouwers née Roos Anaïse ; Miret née Lelièvre Jeanne ; Vandevelde née Bigard ; Vandenhaute Marie ; Vervinck née Glorieux Maria ; Boël née Hazebrouck Irma ; Franceschetti Marguerite ; Falente née Delplanque Marie ; Ledroit Paula ; Rivière Angèle ; Engelaere née Derieux Reine ; Sébisch née Denis Fernande ; Noté née Peyréron Lambertine ; Delahaye née Limbourg Georgette ; Duriez née Toulemonde Suzanne ; Van Cleemput née Delcourt Madeleine ; Coolens née Verhée Julienne ; Delattre née Gendrot Marie ; Lefebvre née Métro Alphonsine ; Hubaut Antoinette ; Vaneuil Evelina ; Vandenplas née Lamendin Georgette ; Beruvois née Timmerman Pauline ; Blin née Cordier Léocadie ; Dumont née Cneuwels Victorine ; Guyot née Beaudeau Marie ; Krischer née du Castel Marie ; Loquin née Colombe Lefebvre ; Gardin née Lemoine Colette ; Shigo née Trannoy Nelly ; Vandestienne née Vandevelde Marie-Thérèse ; Vauwaës née Rouffet Françoise ; Vergoters née Bar Marthe ; Gotrand née Nisolle Paule ; Houdart née Lépine Lucie ; Lemaire née Favereaux Lucienne ; Maissan née Sergeant Hélène ; Pède née Cambien Lucienne ; Honralski née Zawada Anna ; Adriaenssens née Gheghière Augusta ; Deplacée née Denis Zoé ; Jamart Germaine ;

Debuisson Armande ; Masson née Dédy Raymonde ; Van Kesbeulque née Hernou Marie ; Vandekerckove Marie-Jeanne ; Bekaert née Breton Jeanne ; Bourgot née Blicq Gilberte ; Depannemacker née Hennart Marie ; Vicart née Faguert Elise ; De Genst née Delaine Elisabeth ; Fagel née Talon Zénobie ; Haegeman née Becquet Marie ; Nesslany née Bacquet Andrée ; Vincent Marthe ; De Maen née Renaud Marguerite ; Duquénoy Suzanne ; Courty née Pettier Anna ; Delobel née Vandevisschère Lucienne ; Gorret Germaine ; Givorys née Kalemba Hélène ; Liébart Emilia ; Maes née Kestelyn Odette ; Pecqueur née Demeulenaere Julienne ; Vanbecelaere née Amerlinck Alice ; Wasteels née Van Thuerenhout ; Pétroff née Dufour ; Delerive Simonne ; Bouali née Nypels Emérence ; Clément née Canart Marie ; Delaplace née Vannobel Marie ; Dubois Henriette ; Fontaine née Depaix Marie ; Godderidge née Pebœuf Marie; Hendryckx née Devilde Rachel; Lesaffre née Verkruyssen Olga ; Markey née Lotten Jeanne ; Maton née Vanhaverbecque Fernande ; Métro née Van Halle Elza ; Planchez née Holgs Hélène ; Candas née Walter Yvonne ; Feryn née Luc Jeanne ; Martin née Erpels Pauline ; Monseur née Boterdael Jeanne ; Copé née Broyez Elisa ; Delattre Lucienne ; Hénon née Pentier Louise ; Régnier née Hélant Jeanne ; Salingue née Coupet Célestine; Sénécaux Marthe ; Verburgt née Phalempin Georgette ; Festraels née Crombez Virginie ; Reynaert née Allard Angèle ; Adam née Dutranois Berthe ; Houtre Marcelle ; Vanden Broucke née Boireau Suzanne ; Beauchemin née Moerman Marie ; Clabaut née Trentesaux Marie-Jeanne ; Declercq née Suisse Marthe ; Malahieux née Bous Germaine ; Provo née Torthioir Suzanne ; Sinsoulieu née Reynaert Zulma ; Coopman née Eeckeloot Denise ; Deligne née Goettsehalcke Idalia ; Gay née Bobias Sophie ; Longrez née Peininginer Marie ; Murray née Bisiaux Madeleine ; Vendru Julienne, 30, rue Druelle ; Becquet née Pagnien Simonne ; Bodelet née Bodelle Louise ; Bourgoin née Delvigne Lucienne ; Caboche née Huyghe Marguerite ; Capy née De Crom Maria ; Grosokal Pairana ; Juste née Suisse Olga ; Masurel née Pouille Denise ; Patin née Martin Madeleine ; Vanneckel née Desplanques Julia ; Aernout née Oustelandt Andrée ; Jéhu née Rouzé Germaine ; Tietard née Gaudfrin Gabrielle ; Beaumi née Macarez Gabrielle ; Clipet née Sanctorum Lucienne ; Depienne née Fernande Legrain ; Ego née Kachapelle Marie-Louise ; Faitiche née Dugay Suzanne ; Féra née Maleyszyck Cécile ; Franquart née Boutteman Suzanne ; Quéva née Parrennes Suzanne ; Vanstenkiste née Monteyne Emilie ; Andriès née Lainé Antoinette ; Démullier née Détaudt Marguerite ; Etcheparé née Gabrielle Leleu ; Hammicke née Balcaen Jeanne ; Leuchart née Terrals Angèle ; Tassani née Dumont Jeanne ; Buisine née Boidin Marie ; Dauchy née Deloffre Constance ; Lemaire née Deroubaix Julie; Polfliet née Payen Lucienne ; Choveaux née Lefebvre Mireille ; Théri née Méoens Germaine ; Van-Aal Clara ; Weymersche née Dejaeghère Esther ; Wintrestin Germaine ; Bojarczub née Hozielska Sophie ; Desieter née Pollez Jeanne ; Halluin née Hoet Yvonne ; Hoet née Buchet Germaine ; Laureyns née Servaten Germaine ; Leclercq née Duwez Lucie ; Lougagne Julienne ; Métro

née Crémeaux Marthe ; Mussche née Jacquemart Suzanne ; D'Hondt née Duborper Madeleine ; Fobert née Pesez Delphine ; Wahstrom née Delbar Philomène ; Finne née Lecat Gabrielle ; Hasbroucq née Alice Maillot ; Levisse née Dumont Noémie ; Deroo née Lecomte Léontine ; Dhellem née Dousselaere Fernande ; Leroux née Mansmet Simonne ; Maison née Fannoy Julienne ; Dincq née Subdiau Germaine ; Galand Simonne ; Priem née Marescaux Germaine ; De Man née Cleuytens Clairette ; Derisbourg née Houzet Marie-Louise ; Hautson née Pède Lucienne ; Jacquet Marie-Thérèse ; Lemort née Marguet Marie ; Péron née Denis Marie ; Stillatus Alice ; Vasseur née Audegon Alice ; Verbesselt née Kerckhof Léonie ; Vinitzki née Ouyskow Anna ; Pereumaux née Carpentier Simonne ; Janssens Julie ; Laloi née Lamotte Yvonne ; Loouis née Muyl Marie ; Houdebène Constance ; Mirski Reweka ; Wagner née Gosseau Suzanne ; Lebrun Odette ; Schiettecatte Simone ; Derwel née De Vocht Isabelle ; Lesaffre née Santré Marguerite ; Catheaux née Vaillant Gabrielle ; Vanlierde née Gratte Augustine ; Deffrasnes née Leclercq Blanche ; Dumont Louise ; Vanmarque-Deffrennes Rachel ; Bourdier née Quignon Céline ; Muylaert née Cheval Joséphine ; Omé Maria ; Courcier née Gaviel Elisa ; Cousin née D'Orge Gabrielle ; Dubois née Flament Olga ; Félix née Langie Hélène ; Hédin née Baillet Laure ; Lecomte née Héquet Georgette ; Moncheaux née Lallemand Marie ; Vallerin née Saccaro Amélie ; Delesalle née Torrez Julienne ; Doose née Bracke Raymond ; Dupont Emilia ; Dutilleul née Wagner Suzanne ; Frézin née Devolder Alice ; Rogier née Coucke Valentine ; Sénacaux Jeanne ; Suroy née Grulois Raymonde ; Talman née Visage Germaine ; Bauduin née Fiévet Madeleine ; Walleyn née Bailleu Gabrielle ; Casine née Deleporte Marie-Louise ; Derembray née Caumont Marthe ; Dumoulin née Soudant Marguerite ; Ronaert née Bral Germaine ; Carlier née Halter Juliette ; Cocquerez née Piquet Jeanne ; Dervaux Adrienne ; Judas Anna ; Hennequin née Compiègne Fernande ; Lepoutre née Patteuw Lucienne ; De Cunsel Lucienne ; Defontaine née Verschaeve Valentine ; Doignies née Mignotte Adèle ; Noulez née Cloquet Marie-Louise ; Philippe Hermine ; De Bruyne née Langeurs Lucienne ; De Souza née Leroux Philomène ; Liévin née Delobel Irène ; Luez née Casier Emilienne ; Marlard née Decroix Augusta ; Pottiez née Vanaverbecque Eugénie ; Desramont Fernande ; Halloy née Hurez Victorine ; Pilon née Joets Elise ; Pipart née Lengrand Céline ; Valcke née Simoulin Jeanne ; Laby née Kelder Marthe ; Vanderstraeten née Walland Claire ; Lemoine née Dewitte Marie ; Roussel née Dumont Marguerite ; Blondel née De Saint Esteban Zélia ; Croizet née Baudin Virginie ; Dubar née Sergeant Malvina ; Dussart née Denis Elise ; Ghesquière née Crokaert Amélienne ; Michaux Marie-Louise ; Quentin née Lefèvre Camille ; Roelandts née Denneulin Louise ; Tiedrez née Dupont Marguerite ; Vandekerckove née Duquennoy Gabrielle.

Adopté.

Observation de M. Duprez

M. Duprez. — Annuellement, pour trouver les sommes nécessaires aux institutions anti-tuberculeuses, nous voyons des Commissions se former des équipes de vendeurs partout pendant une quinzaine. Pour éviter cette mendicité faite par les enfants dans les rues et qui rapporte à quelques-uns les honneurs, je dépose un vœu à présenter à M. le Préfet du Nord. Que ces vignettes soient transformées en timbres poste comme font tous les pays et vendues par le Ministère des P. T. T. Celles-ci auront plus de valeur, la vente sera plus certaine et d'un meilleur rendement.

Puisque le Ministère de l'Hygiène ne participe que pour une faible subvention à ce chapitre, ce sera Œuvre Nationale et Internationale à laquelle les philatélistes du monde entier participeront. De ce fait, ce budget trouvera les moyens de soigner de nombreux malades.

M. le Maire. — L'idée de notre Collègue et ami est ingénieuse. Son vœu échappe à la compétence du Conseil Municipal. Je ne puis que le transmettre au Ministère de la Santé Publique.

Il en est ainsi décidé.

Adresses et Cérémonies

M. Martin. — Je demande que le Conseil adresse aux familles de la catastrophe de Lagny l'expression de sa sympathie douloureusement émue.

M. le Maire. — Je pense que le Conseil Municipal se doit, dans le même temps, de demander que soient châtiés les responsables.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 21 h. 30.

M. M. Salengro	Arquembourg	Bauche	Bour
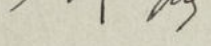	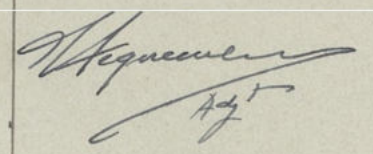	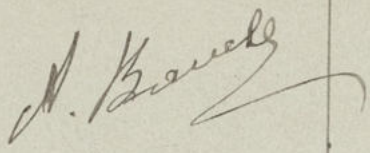	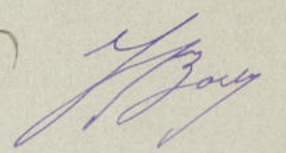
Carpentier	Coolen	Couroublé	Debove
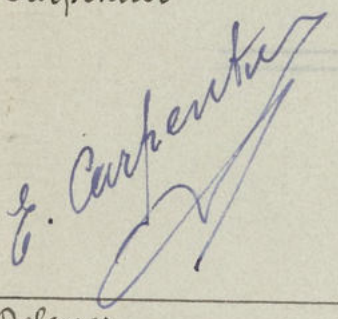	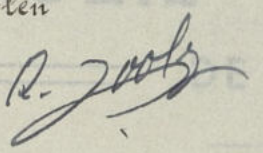	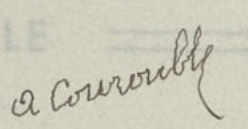	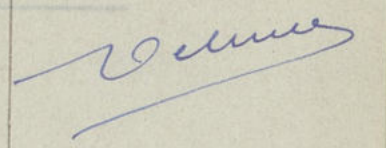
Delemer	Dompsin	Duprez	Favières
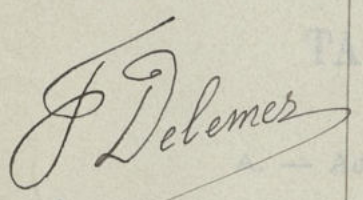	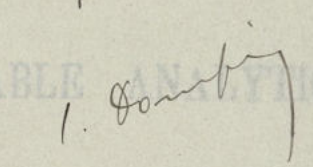	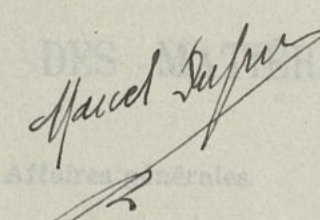	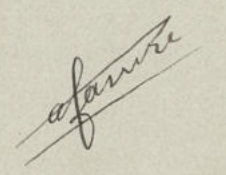
Lahaye	Leroy	Lévy	Martin
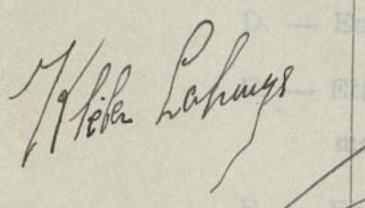	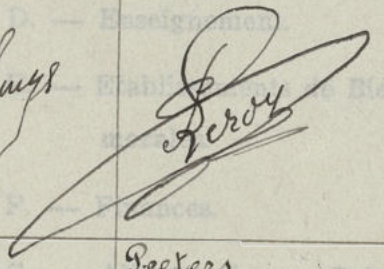	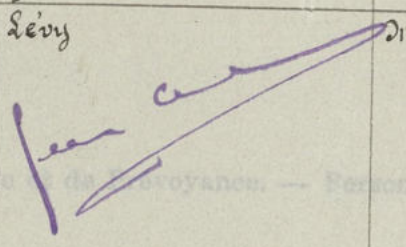	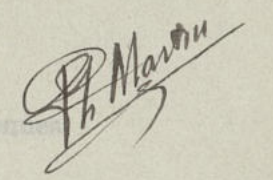
Masson	Peeters	Raghebeoom	Rousseau
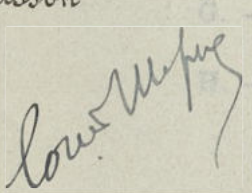	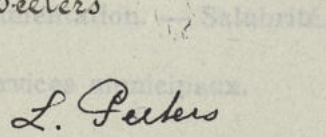	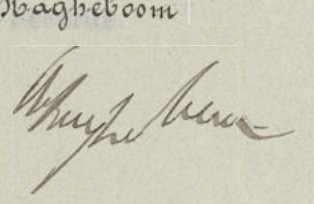	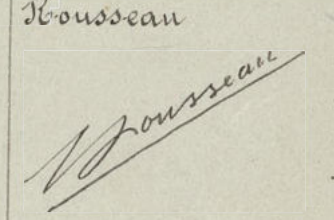
Saint Venant	Vandenberghe	Vautrin	Willems